

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF206^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 24 février 2021 | de 10 h à 17 h HE

Réunion virtuelle | Les informations pour se connecter à Zoom figurent dans l'invitation de calendrier Outlook

Se reporter au besoin au [Manuel des politiques du conseil](#) et au [Règlement administratif](#)

1.	Ouverture de la réunion
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour - J. Boudreau <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.</i>
	1.2 Déclaration de conflit d'intérêts (pages 4 à 5)
	1.3 Examen de la réunion précédente – J. Boudreau (annexe, pages 6 à 7) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2.	Rapports de la direction
	2.1 Rapport de la présidente – J. Boudreau (pages 8 à 9)
	2.2 Rapport du chef de la direction – G. McDonald (compte rendu verbal)
	2.3 Rapport du Groupe des chefs de direction – K. King (pages 10 à 17) a) Présentation PowerPoint de la réunion d'octobre b) Compte rendu verbal de la réunion de février à présenter sur place
	2.4 Rapport du Groupe des présidents (pages 18 à 23) a) Présentation PowerPoint de la réunion d'octobre b) Compte rendu verbal de la réunion de février à présenter sur place
3.	Ordre du jour de consentement
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.2) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>
	3.1 Approbation de procès-verbaux (pages 24 à 32) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 7 décembre 2020 soit approuvé tel que présenté.</i>
	3.2 Énoncés de principe nationaux (pages 33 à 54) a) <i>QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :</i> i. <i>Rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada</i> ii. <i>Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable</i> b) <i>QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national Recherche, développement et innovation soit approuvée.</i>
4.	Affaires/décisions du conseil
	4.1 Rapport annuel de rendement stratégique 2020 et comptes rendus du BCAPG et du BCCAG – B. Dony, M. Mahmoud et G. McDonald (pages 55 à 84) <i>QUE le conseil approuve le rapport annuel de rendement stratégique 2020 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de 2021.</i>

	<p>4.2 Plan stratégique 2022-2024 – J. Boudreau (pages 85 à 117) <i>QUE le conseil recommande aux membres le plan stratégique 2022-2024 en vue de son approbation à l'assemblée annuelle des membres de 2021, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.</i></p>										
	<p>4.3 Objectifs 2021 du chef de la direction – D. Lynch (pages 118 à 121) <i>QUE le conseil approuve les objectifs 2021 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i></p>										
	<p>4.4 Mise à jour des politiques du conseil – N. Hill (pages 122 à 192) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>a) approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <table border="0"> <tr> <td><i>i. 4.12, Autoévaluation du conseil</i></td> <td><i>vi. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance</i></td> </tr> <tr> <td><i>ii. 4.2, Responsabilités des administrateurs</i></td> <td><i>vii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i></td> </tr> <tr> <td><i>iii. 4.3, Code de conduite</i></td> <td><i>viii. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos</i></td> </tr> <tr> <td><i>iv. 6.1, Comités et groupes de travail du conseil</i></td> <td><i>ix. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission</i></td> </tr> <tr> <td><i>v. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu</i></td> <td><i>x. 9.3, Énoncés de principe nationaux</i></td> </tr> </table> <p><i>b) approuve la nouvelle politique 7.7, Investissements</i> <i>c) abroge la politique 8.1, Nouvelles disciplines</i></p>	<i>i. 4.12, Autoévaluation du conseil</i>	<i>vi. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance</i>	<i>ii. 4.2, Responsabilités des administrateurs</i>	<i>vii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i>	<i>iii. 4.3, Code de conduite</i>	<i>viii. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos</i>	<i>iv. 6.1, Comités et groupes de travail du conseil</i>	<i>ix. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission</i>	<i>v. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu</i>	<i>x. 9.3, Énoncés de principe nationaux</i>
<i>i. 4.12, Autoévaluation du conseil</i>	<i>vi. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance</i>										
<i>ii. 4.2, Responsabilités des administrateurs</i>	<i>vii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i>										
<i>iii. 4.3, Code de conduite</i>	<i>viii. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos</i>										
<i>iv. 6.1, Comités et groupes de travail du conseil</i>	<i>ix. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission</i>										
<i>v. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu</i>	<i>x. 9.3, Énoncés de principe nationaux</i>										
	<p>4.5 Révision du Règlement administratif – N. Hill (pages 193 à 202) <i>QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation à leur assemblée annuelle de 2021, les modifications suivantes au Règlement administratif, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>1.1 « Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7-8.</i></p> <p><i>5.8 « Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :</i></p> <p>...</p> <p><i>(b) Modifications au <u>Le montant de la cotisation par personne</u></i></p>										
	<p>4.6 Évaluation des administrateurs – D. Lynch (pages 203 à 210) <i>QUE le conseil approuve le contenu des sondages d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs sur recommandation du Comité RH.</i></p>										
	<p>4.7 Versement des revenus d'affinité excédentaires – C. Zinck (pages 211 à 217) <i>QUE le conseil charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer, en concertation avec le comité FAGR, une politique qui permettra de verser les revenus excédentaires de commandite des programmes d'affinité, revenus qui sont liés aux membres du PEO, aux partenaires de ces programmes d'affinité en fonction de leur volume total de primes souscrites (VTPS) respectif calculé au prorata.</i></p>										
	<p>4.8 Demande de l'OIQ visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs 2027 à Montréal – K. Baig (pages 218 à 225) <i>QUE le conseil approuve qu'Ingénieurs Canada soumette à la FMOI, au nom de l'OIQ, une proposition visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs à Montréal en 2027.</i></p>										
5.	Rapports										
	5.1 Registre des risques – D. Gelowitz (pages 226 à 241)										
	5.2 Comité FAGR – D. Gelowitz (diapos)										

	5.3 Comité sur la gouvernance – N. Hill (diapos)	
	5.4 Comité RH – D. Lynch (diapos)	
	5.5 Champion 30 en 30 du conseil – J. Dunn (diapos)	
	5.6 Informations opérationnelles sur 30 en 30 – G. McDonald (pages 242 à 275) a) Rapport sur les meilleures pratiques des organismes de réglementation dans les programmes d'ingénieur stagiaire b) Fiche de pointage souhaitée	
6.	Questions diverses	
7.	Prochaines réunions	
	Réunions du conseil	
	<ul style="list-style-type: none"> • 7 avril 2021 (virtuelle) • 28 et 29 mai 2021 (Halifax, NS) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} octobre 2021 (Ottawa, ON) • 13 décembre 2021 (Ottawa, ON)
	Réunions des comités 2020-2021	
	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 25 février 2021 (virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 3 mars 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 17 mars 2021 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 29 mars 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 12 mai 2021 (virtuelle)
8.	Séances à huis clos	
	8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire et l'administratrice de la gouvernance.</i>	
	8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>	
	8.3 Administrateurs et administratrices du conseil et membres du Comité des ressources humaines <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et les membres du Comité des ressources humaines.</i> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation requise de la part du conseil : recommandation du Comité RH quant à l'évaluation du chef de la direction 	
9.	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagée ou désavantagée par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL




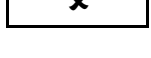
⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	8 avril 2020	Le personnel révisera le texte de la motion portant sur les états financiers audités avant la réunion de 2021.	Secrétariat	1 ^{er} mars 2021	

Dernière mise à jour : 6 février 2021																								
		Kathy Baig	Maxime Belletête	Christian Bellini	Jean Boudreau	Victor Benz	Jeff Card	Danny Chui	Justin Dunn	Dwayne Gelowitz	Nancy Hill	Jeff Holm	Sudhir Jha	Tim Joseph	Carole Lamotte	David Lynch	Dawn Nedohin-Macek	Kelly Reid	Changiz Saab	Jane Tink	Richard Trimble	Nicolas Turgeon	Mike Winch	Chris Zinck
Réunions du conseil																								
15 juin, virtuel	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	
2 octobre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
7 décembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sommet de formation 4 Seasons																								
1er novembre 2020 au 31 janvier 2021 (90 jours)	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
BCAPG																								
6 et 7 juin, virtuel			✓	✓	✓	✓						✓		✓		✓	✓							
19 et 20 septembre, virtuel			✓	✓	✓	✓						✓		✓		✓	✓							
6 février, virtuel			✓		✓							✓												
BCCAG																								
31 juillet, virtuel										✓							✓							
21 et 22 septembre, virtuel			✓							✓		✓		✓		✓	✓							
10 et 11 avril, virtuel																								
Comité FAGR																								
15 juin, virtuel			✓						✓			✓		✓			✓						✓	
14 août, hybride			✓	✓		✓			✗			✓		✓	✓		✓	✓		✓			✓	
21 octobre, virtuel			✓	✓					✓			✓		✗			✓	✓					✓	
10 novembre, virtuel			✓	✓					✓			✓		✗			✓	✓					✓	
1 décembre, virtuel			✓	✓					✓			✓		✗			✓	✓					✓	
26 janvier, virtuel			✓	✓					✓	✓		✓		✗			✓	✓					✓	
Comité sur la gouvernance																								
15 juin, virtuel		✓			✓		✓			✓				✓						✗				
9 septembre, virtuel		✓		✓	✓		✓			✓				✓			✓			✓			✓	
17 novembre, virtuel		✓		✓	✓		✓			✓				✓			✓			✓			✓	
Comité RH																								
23 mai, virtuel			✓			✓								✓	✓	✓								
15 juin, virtuel			✓			✓								✓	✓	✓								
17 septembre, virtuel			✓			✓								✓	✓	✓								
8 décembre, virtuel			✓			✓								✓	✓	✓								
11 janvier, virtuel			✓			✓								✓	✓	✗								
Groupe de travail sur le plan stratégique																								
11 juin, virtuel	✓			✓		✓	✓							✓			✓						✓	
16 juillet, virtuel	✓			✓		✗	✓							✓									✓	
10 septembre, virtuel	✓			✓		✓	✓							✗			✓						✓	
8 décembre, virtuel	✗			✓		✓	✓							✓									✓	
4 février, virtuel	✓			✓		✓	✓							✓									✗	

Présence obligatoire 
 Présence non obligatoire 
 Présence pour une partie de la réunion 
 Présence obligatoire, s'est excusé.e 

Rapport de la présidente Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020

Poursuivi les conversations téléphoniques hebdomadaires avec le chef de la direction

1^{er} novembre – Participé à l'événement « Brunch with Industry » de la section de l'Université Queen's de l'organisme Women in Science and Engineering (WISE). L'événement s'étant tenu virtuellement, au lieu de prononcer une allocution, on m'a demandé de rédiger un billet de blogue sur ma carrière et comment elle a changé cette année, et sur les répercussions de la COVID-19 sur mon travail et ma façon de travailler. L'événement était axé sur la façon dont les femmes dans les STIM ont fait face aux nouveaux défis et aux changements dans leur environnement professionnel. On m'a également demandé de répondre à des questions complémentaires posées par les participants à l'événement.

6 novembre – Conférence de PEO sur les relations gouvernementales (virtuelle)
Transmis les salutations d'Ingénieurs Canada et participé (virtuellement) à la conférence.

10 novembre – Réunion du Comité FAGR

12 novembre – Série de conférences de CCWESTT (virtuelle)
À titre de représentante d'Ingénieurs Canada, commanditaire de l'événement, présenté la conférencière Gina Cody.

17 novembre – Réunion du Comité sur la gouvernance (virtuelle, première partie)

18 novembre – Série de conférences de CCWESTT (virtuelle, observatrice)
Julie Argus (Explorer), « Dream, Dare, Do – Leadership Tips to Achieve the Impossible ».

22 novembre – Conférence 2020 de la FCEG sur la diversité en ingénierie (virtuelle)
Participé en tant que conférencière à la séance « Atteindre une plus grande diversité au sein de la profession d'ingénieur » qui mettait l'accent sur les femmes en génie.

25 novembre – Réunion du Comité sur la gouvernance (suite de la réunion du 17 novembre)

25 novembre – Soirée de l'excellence en génie 2020 de l'OIQ
Transmis les salutations d'Ingénieurs Canada.

26 novembre – Série de conférences de la CCWESTT (virtuelle, observatrice)
Sherry Holmes, « When Mike Holmes is your father and mentor: learning to love skilled trades ».

27 novembre – AGA de PEI (virtuelle) et cérémonie de remise des prix

1^{er} décembre – Réunion du Comité FAGR

3 décembre – Réunion du conseil de l'AIGNB

5 décembre – Interview avec Elisabetta Bianchini, directrice de l'information, Yahoo Canada
Elle préparait un reportage sur les femmes en génie en prévision de la commémoration de la tuerie de l'École Polytechnique.

7 décembre – Présidé la réunion du conseil d'Ingénieurs Canada (virtuelle)

8 décembre – Réunion du Comité RH

8 décembre – Présidé les réunions du Groupe de travail sur le plan stratégique (virtuelles)

15 décembre – Réunion des trois présidents (virtuelle)

Rapport du Groupe des chefs de direction

Kimberley King, FEC (Hon.)

Directrice générale, Engineers Yukon

2 octobre 2020



Contexte

- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni virtuellement pendant plus de six heures les 30 septembre et 1^{er} octobre.
- Tous les organismes de réglementation étaient représentés.

Points à l'ordre du jour

Le Groupe a assisté à des présentations/mises à jour sur les sujets suivants :

- Politique de conservation des données des organismes de réglementation
- Modification du règlement proposée par l'OIQ en ce qui concerne ses exigences particulières en matière de transferts
- Réformes réglementaires potentielles en Alberta
- Document sur les professions de la santé en Alberta
- Projections de revenus pour 2021
- Séances de consultation sur le Plan stratégique 2022-2024
- Portefeuille de recherches en matière de réglementation
- Groupes de travail sur l'engagement stratégique
- Projets d'Ingénieurs Canada (BDEDE, BDNE, EBC)
- Groupes de responsables

Programmes internationaux d'échange d'étudiants et exigences d'agrément du BCAPG

- Lors de sa réunion de septembre, le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) a étudié une proposition de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) concernant les programmes internationaux d'échange d'étudiants dans le cadre des programmes de génie agréés.
- Selon la solution proposée, un ingénieur enseignant au Canada examinerait les plans de cours des cours pertinents offerts à l'étranger et confirmerait qu'ils satisfont aux exigences. En fait, cet ingénieur assumerait la responsabilité de la qualité des cours, et les cours dispensés à l'étranger pourraient alors être comptabilisés comme des UA spécifiées.
- Le GNRA a estimé que cette proposition était valable et a recommandé aux chefs de direction que le Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément consulte les organismes de réglementation sur la mise en œuvre proposée de ce changement.
- Le Groupe des chefs de direction était d'accord avec la recommandation du GNRA.

Réunion avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

- Le Groupe des chefs de direction a invité DDIC à assister à une partie de la réunion pour poursuivre les discussions qui avaient été amorcées en février et s'étaient poursuivies lors des réunions de mai et juillet.
- Le groupe a convenu que des discussions thématiques régulières avec la haute direction de DDIC seraient bénéfiques et que les dirigeants du Bureau d'agrément devraient y être invités à titre d'observateurs.
- Il ne s'agirait pas d'un forum décisionnel, mais plutôt d'une occasion de discuter de sujets importants et de prendre contact avec d'autres groupes pouvant donner des orientations (groupes de responsables, BCAPG, conseil d'Ingénieurs Canada, DDIC).
- Il a été décidé qu'Ingénieurs Canada organiserait une rencontre thématique entre le Groupe des chefs de direction, la direction de DDIC et le Bureau d'agrément à la fin d'octobre ou au début de novembre.
- Un premier thème potentiel serait l'intersection entre le permis d'exercice et la formation.

Linda Golding



Le Groupe des chefs de direction a été attristé d'apprendre le départ à la retraite imminent, le 30 novembre 2020, de Linda Golding, directrice générale et registraire de la NAPEG. Nous tenons à souligner la contribution inestimable qu'elle a apportée au cours de ses 20 années de participation aux réunions d'Ingénieurs Canada et lui souhaitons une très heureuse retraite.

Questions?



Merci de votre attention



Rapport du Groupe des présidents

Marisa Sterling, P.Eng., FEC

Présidente du groupe et présidente
Professional Engineers Ontario

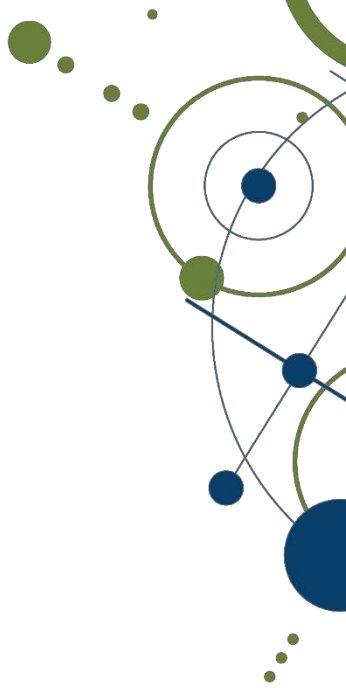
Lianna Mah, P.Eng., FEC

Présidente
Engineers and Geoscientists BC



Participants

- **NAPEG** – Justin Hazenberg
- **Engineers Yukon** – Chris Dixon
- **APEGBC** – Lianna Mah
- **APEGA** - John Van der Put, Brian Pearse (président élu)
- **APEGS** – Drew Lockwood
- **EGM** – Jitendra Paliwal, Jason Mann (vice-président)
- **PEO** – Marisa Sterling
- **OIQ** – Kathy Baig
- **Engineers NS** – Crysta Cumming
- **AIGNB** - Marlo Rose, Maggie Stothart (vice-présidente)
- **Engineers PEI** – Wendy Weeks
- **PEGNL** – Natalie Hallett



Grands thèmes

- Nous apprécions la valeur de cette plateforme de réunion qui nous permet d'échanger entre pairs des expériences et des enseignements
 - Encourager le président élu/les vice-présidents à participer à ces réunions durant les mois de transition
 - Demander une plateforme en ligne partagée, comme Microsoft Teams, hébergée par Ingénieurs Canada, pour faciliter les discussions continues et assurer la continuité d'une année sur l'autre. Le Groupe des présidents s'occuperait de gérer l'équipe et tous les contenus.
 - Revoir la logistique des réunions virtuelles pour assurer un accès égal, par exemple, en commençant les réunions à 11 h ou 11 h 30 pour accommoder les participants de l'Ouest canadien.

Grands thèmes

- Échanger des conseils sur notre responsabilité en matière de gouvernance pour soutenir la direction et le contrôle des organismes de réglementation
 - Gestion du conseil
 - Relations gouvernementales
 - Processus de consultation de nos conseils ou de nos membres sur les questions et demandes d'Ingénieurs Canada
 - Outils de réglementation
 - Examens de la gouvernance et des plans stratégiques
 - Culture d'inclusion, de diversité et d'équité

Grands thèmes

- COVID-19 – Impacts et occasions à saisir
 - Le BCAPG planifie l'agrément avec une augmentation de l'apprentissage en ligne durant la pandémie et après
 - Plateformes en ligne permettant aux membres de régions éloignées de participer à des webinaires, conférences et réunions générales
 - Mobilité des titulaires de permis
 - Dans l'ensemble, l'inscription de membres reste forte

Grands thèmes

- Vision partagée pour les organismes de réglementation
 - Développement professionnel par zone de compétence versus des occasions basées sur l'infonuagique pour une base de données nationale de développement professionnel à l'intention des titulaires de permis
 - Domaines où tous les organismes de réglementation peuvent adopter une approche nationale unifiée ou plus cohérente
 - Partage de ressources et d'idées pour assurer la réalisation de l'objectif 30 en 30

PROCÈS-VERBAL PROVISoire DE LA 20^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

7 décembre 2020, 10 h – 17 h 30 (HE) par webinaire

Administratrices et administrateurs présents :	
J. Boudreau, présidente, AIGNB D. Lynch, président sortant, APEGA D. Chui, président élu, PEO K. Baig, OIQ M. Belletête, OIQ C. Bellini, PEO V. Benz, APEGA J. Card, PEGNL J. Dunn, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC	S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA C. Lamothe, OIQ D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA R. Trimble, Engineers Yukon N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Administrateurs absents :	
Conseillère présente :	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
B. Dony, président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
Observateurs présents :	
J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL E. Coles, président, Engineers PEI C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC F. George, vice-président, BCCAG P. Lafleur, vice-président, BCAPG J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI L. Mah, présidente sortante, Engineers & Geoscientists BC	J. Mann, président, Engineers Geoscientists MB P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC B. Pearse, président élu, APEGA M. Rose, présidente, AIGNB L. Spence, président, Engineers & Geoscientists BC M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, président, APEGA J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
Membres du personnel présents :	
K. Bouffard, gestionnaire, Rayonnement J. Christou, spécialiste en planification, événements et conduite du changement S. Francoeur, directrice, Ressources humaines R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications C. Mash, administratrice de la gouvernance R. Melsom, secrétaire du BCCAG	D. Ménard, directeur, Finances M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion L. Scott, gestionnaire, Services aux membres J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques M. Warken, secrétaire du BCAPG

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Boudreau ouvre la réunion à 10 h 03 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2020-12-1D

Présentée par C. Sadr, appuyée par S. Jha

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

J. Boudreau présente une minute de sécurité, expliquant comment éviter les blessures lors de promenades hivernales.

J. Boudreau prend également un moment pour sensibiliser les participants à la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies, qui a eu lieu le 3 décembre, comme une occasion de célébrer les personnes vivant avec un handicap et d'apprendre de leur vécu. Le travail des ingénieurs recoupe les conditions de vie des personnes handicapées à travers la création et la construction d'espaces, d'infrastructures, d'outils et d'autres solutions qui doivent être accessibles à tous. La législation sur les droits de la personne exige que les entreprises et les organismes accueillent les employés ou les étudiants handicapés, mais la plus grande partie du monde demeure inaccessible à bon nombre d'entre eux. Afin de souligner le thème de cette année – « Les handicaps ne sont pas tous visibles » – et d'aider à éliminer les préjugés inconscients envers les handicaps invisibles et visibles dans leurs projets et milieux de travail, la présidente invite les participants à examiner les idées fausses, la stigmatisation et les stéréotypes auxquels les étudiants et les professionnels handicapés sont confrontés au quotidien. Elle souligne également que les attitudes constituent le principal obstacle à l'inclusion et à l'accessibilité des étudiants handicapés dans les disciplines des STIM dans les établissements d'enseignement supérieur.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

Le rapport détaillé a été distribué à l'avance; aucune question n'est soulevée.

2.2 Compte rendu du chef de la direction

G. McDonald indique que ses mises à jour hebdomadaires qui sont envoyées par courriel sont une source de nouvelles importantes. Aucune question n'est soulevée.

2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil - TR3, et comptes rendus du BCAPG et du BCCAG

Le rapport du TR3 a été distribué à l'avance.

On précise que la perturbation du projet d'évaluation sur la base des compétences, qui relève de la PS4, est attribuable à la COVID-19 et au fait que de nombreux organismes de réglementation sont dans l'impossibilité de consacrer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Cette perturbation est connue depuis le TR2 de 2020, et l'on s'attend à ce que le projet soit parachevé au TR1 de 2021.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation du procès-verbal

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 2 octobre 2020 soit approuvé tel que présenté.

3.2 Document du BCCAG

QUE le Guide public sur la gestion du risque soit approuvé pour publication dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.

3.3 Direction du BCCAG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, comme suit :

- a) Margaret Anne Hodges comme vice-présidente
- b) Frank George comme président
- c) Mahmoud Mahmoud comme président sortant.

3.4 Direction du BCAPG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau d'agrément pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, comme suit :

- a) Paula Klink comme vice-présidente
- b) Pierre Lafleur comme président
- c) Bob Dony comme président sortant

Motion 2020-12-2D

Présentée par J. Card, appuyée par J. Dunn

QUE les points de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Budget 2021 et cotisation par personne pour 2023

D. Gelowitz présente le budget préliminaire qui a été distribué à l'avance. Les ajustements mineurs apportés depuis la réunion d'octobre du conseil ont été examinés par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR). En raison des inconnues actuelles, dont l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19, la participation de PEO au programme d'affinité, et le capital requis à la suite de l'approbation des priorités stratégiques pour 2022-2024, le Comité FAGR recommande que la cotisation annuelle par personne pour 2023 demeure à 10,21 \$. Cette cotisation est examinée chaque année.

Motion 2020-12-3D

Présentée par C. Bellini, appuyée par D. Gelowitz

QUE le conseil approuve le budget 2021 et les recommandations du Comité FAGR, soit :

- a) Un budget opérationnel prévoyant des revenus de 11 millions \$ et des dépenses de 12,3 millions \$.***
- b) Un budget d'immobilisations de 59 500 \$***

c) Un budget de projets de 1 251 718 \$ provenant des réserves pour :

- **Programme d'amélioration de l'agrément**
- **Projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (BDEDE)**
- **Projet d'évaluation sur la base des compétences**
- **Programme Espace (Infrastructure de TI)**
- **Projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs**

Adoptée

Motion 2020-12-4D

Présentée par D. Gelowitz, appuyée par S. Jha

QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2023 reste à 10,21 \$ par titulaire de permis, sur recommandation du Comité FAGR.

Adoptée

4.2 Plan de travail 2021 du BCAPG

B. Dony présente le plan de travail et signale les ajouts mineurs apportés à la version préliminaire depuis la réunion d'octobre du conseil. Les commentaires suivants sont formulés :

- En réponse à une question sur la façon dont le Bureau d'agrément envisage la prestation électronique de cours, on note qu'un groupe de travail (comprenant des représentants de DDIC et du BCAPG) étudie l'impact de la COVID-19 sur la formation de premier cycle. Cinq (5) aspects importants sont examinés par le groupe, notamment l'unité d'agrément (UA) et la façon dont elle mesure le temps de contact entre enseignants et étudiants. Un rapport sera soumis pour discussion lors de la réunion de février du BCAPG, les travaux en cours sur ce sujet devant se poursuivre tout au long de 2021. B. Dony fait également mention de l'Énoncé d'interprétation sur la formation à distance, qui indique que si le programme en ligne est aussi rigoureux que le programme dispensé en présentiel, il est alors considéré comme équivalent en termes d'UA.
- On propose que le BCAPG envisage une approche plus orientée vers l'action pour étudier comment les mesures prises par les programmes pour répondre à la pandémie cadrent avec les normes d'agrément, et fasse des recommandations sur la façon de rendre les normes plus proactives. B. Dony fait remarquer que la première étape consiste à étudier la situation actuelle et que les recommandations suivront.
- Suit une discussion sur la façon de traiter les questions soulevées par les doyens dans différentes zones de compétence, et on note qu'elles devraient être renvoyées au Bureau d'agrément pour réponse. Le BCAPG est en contact permanent avec DDIC pour s'assurer de les tenir au courant des résultats. Tout changement recommandé à la suite de l'étude sur la réponse à la pandémie nécessitera une consultation approfondie de toutes les parties prenantes, y compris les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants, les responsables de l'admission et autres intervenants.
- B. Dony fait le point sur les visites virtuelles. Jusqu'à présent, une visite hybride a eu lieu; une grande partie de la collecte initiale de données avait été effectuée avant la pandémie. On procède actuellement à la collecte des leçons apprises, qui seront ensuite comparées au guide sur les visites virtuelles. Le groupe de travail sur les visites virtuelles se réunit fréquemment pour s'assurer que l'approche est appropriée pour toutes les parties concernées; la souplesse est encouragée. En février, le BCAPG discutera de la façon de réaliser la prochaine série de visites.

Motion 2020-12-5D

Présentée par J. Card, appuyée par R. Trimble

QUE le conseil approuve le plan de travail du BCAPG.

Adoptée

4.3 Plan de travail 2021 du BCCAG

M. Mahmoud présente le plan de travail, dont une ébauche avait été soumise au conseil en octobre. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2020-12-6D

Présentée par J. Holm, appuyée par V. Benz

QUE le conseil approuve le plan de travail du BCCAG.

Adoptée

4.4 Sondage sur l'efficacité de la gouvernance

N. Hill présente l'approche et le contenu du sondage, qui invitera les parties prenantes à évaluer les résultats du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC). On félicite le Comité sur la gouvernance pour avoir rationalisé les efforts d'évaluation en intégrant des aspects du processus d'autoévaluation du conseil.

Motion 2020-12-7D

Présentée par M. Wrinch, appuyée par K. Reid

QUE le conseil approuve une dérogation au processus d'autoévaluation du conseil, tel que défini dans la politique 4.12, afin d'intégrer les principaux aspects de l'évaluation dans le sondage de 2021 sur l'efficacité de la gouvernance, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.

Adoptée

Motion 2020-12-8D

Présentée par N. Hill, appuyée par C. Bellini

QUE le conseil approuve le contenu du sondage sur l'efficacité de la gouvernance, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.

Adoptée

4.5 Plan de consultation du conseil pour 2021

D. Chui présente le Plan de consultation. Les commentaires suivants sont formulés :

- Les listes de consultations figurant dans le cahier de travail ne sont que des résumés. Des détails précis sur chaque consultation seront inclus sur le site Web des consultations d'Ingénieurs Canada, y compris les délais de réponse pour chaque groupe de parties prenantes, et le contexte du problème à résoudre ou du produit à améliorer. Les chefs de la direction des organismes de réglementation sont informés chaque automne du site Web et du processus de consultation.
- Les consultations sont généralement ouvertes pendant au moins deux mois, afin de respecter les délibérations des conseils des organismes de réglementation. Les délais d'un mois sont réservés aux sujets qui ne concernent que le personnel des organismes de réglementation. Les sujets de consultation relevant du BCCAG nécessitent des délais courts afin d'atteindre les objectifs de son plan de travail.
- Comme il n'a pas d'incidence sur un produit particulier offert par Ingénieurs Canada, le sondage sur l'efficacité de la gouvernance a été intentionnellement omis de la liste de consultations et est plutôt inclus dans une liste interne des contacts réguliers avec les organismes de réglementation.
- À compter de 2021, le conseil recevra un résumé des résultats des consultations.

Motion 2020-12-9D

Présentée par D. Chui, appuyée par M. Wrinch

QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2021.

Adoptée

4.6 Révision de politiques

N. Hill donne un aperçu des recommandations du Comité sur la gouvernance.

On discute de la proposition d'ajustement de la définition de « président » (de « dirigeant occupant la présidence du conseil » (*presiding officer*) à « président du conseil » (*chair*), et on soulève la crainte que la nouvelle définition soit trop brève et ne décrive pas complètement le rôle, à savoir que le président n'est pas « seulement » la personne qui préside les réunions du conseil. On justifie la révision en ce qu'elle reflète davantage les pratiques d'Ingénieurs Canada et appuie les renvois faits tout au long du manuel des politiques au rôle de président (souvent désigné par *chair* en anglais). On indique que ce rôle est défini de façon plus exhaustive dans la politique du conseil 4.9 – *Rôle du président*. Ces commentaires seront pris en compte lors de la prochaine révision de la politique du conseil 2 - *Définitions*.

Motion 2020-12-10D

Présentée par N. Hill, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

- | | |
|--|---|
| a) 5.3, Situation financière | h) 4.9, Rôle du président |
| b) 5.5, Protection des biens | i) 5, Devoirs et contraintes du chef de la direction |
| c) 5.6, Planification | j) 7.11, Consultation du conseil |
| d) 5.7, Rémunération et avantages sociaux | k) 4.13, Évaluation des administrateurs |
| e) 2, Définitions | l) 4.7, Surveillance du chef de la direction |
| f) 1.5, À propos du manuel | m) 4.8, Profil de compétences du conseil |
| g) 4.11, Délégation conseil-direction | n) 1.4, Plan stratégique |

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.7 Évaluation des présidents

D. Lynch présente le sondage et souligne les améliorations mineures apportées depuis la première évaluation des présidents conclue en mars 2020. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2020-12-11D

Présentée par D. Lynch, appuyée par S. Jha

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des présidents du conseil, sur recommandation du Comité RH.

Adoptée

4.8 Modification des objectifs 2020 du chef de la direction

D. Lynch présente les modifications apportées en collaboration avec le chef de la direction. D. Gelowitz note que le Comité FAGR a été consulté sur le report de l'évaluation de la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada et a convenu que cette activité devrait être reconsidérée à la fin de 2021, pour être incluse dans les objectifs de 2022. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2020-12-12D

Présentée par D. Lynch, appuyée par R. Trimble

QUE le conseil approuve les objectifs modifiés du chef de la direction pour 2020, sur recommandation du Comité des ressources humaines.

Adoptée

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leur compte rendu; les présentations à l'appui sont accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada. Le BCAPG et le BCCAG présentent leurs rapports en lien avec le rapport de rendement intermédiaire.

5.1 Registre des risques

D. Gelowitz présente le registre des risques et signale les changements survenus depuis octobre. Les risques 19 – *Financier* et 26 – *Processus d'agrément* demeurent graves; des résumés de l'évaluation sont inclus dans le cahier de travail. Les commentaires suivants sont formulés :

- Bien que l'évaluation de la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada soit suspendue pour l'année prochaine, on note que ce domaine de risque est faible à court terme compte tenu de l'état des réserves. En outre, des outils permettant de gérer les niveaux de réserves en ajustant la cotisation par titulaire de permis sont désormais en place.
- On soulève des préoccupations concernant le calendrier d'amélioration du BCAPG proposé dans le Plan stratégique 2022-2024, en particulier le fait qu'il pourrait ne pas être assez souple pour répondre aux besoins de l'environnement évolutif de l'éducation en ligne. On suggère de hausser la probabilité du risque 26 - Processus d'agrément de modérée à probable, afin de reconnaître la transformation importante en cours dans la formation de premier cycle.

5.2 Comité FAGR

D. Gelowitz fait le point au nom du Comité FAGR et indique que les améliorations suivantes sont envisagées :

- **Objet et valeur de la gestion des risques :** On procède actuellement à un examen pour déterminer comment le processus de gestion des risques peut mieux répondre aux besoins du conseil. La carte des risques et le résumé se sont révélés utiles, mais d'autres informations contenues dans le rapport actuel ne sont pas bien comprises. Les améliorations porteront sur le niveau de risque acceptable pour chaque domaine et sur la durée pendant laquelle chacun des risques pourrait avoir un impact sur l'organisme. La fréquence de la surveillance est également envisagée, en ce sens où il pourrait être plus approprié pour le Comité FAGR d'examiner les risques chaque trimestre, le conseil effectuant un examen approfondi chaque année. Cette approche permettrait de préciser où les efforts de gestion des risques doivent être appliqués et comment en mesurer l'impact. Elle favoriserait une compréhension plus globale des risques organisationnels et permettrait d'en cerner de nouveaux. De plus amples informations sur ces travaux seront communiquées lors d'une prochaine réunion du conseil.
- **Investissement socialement responsable :** L'investissement axé sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG) est disponible par le biais des fonds Vision RBC, qui concordent avec les objectifs organisationnels et le mandat d'Ingénieurs Canada. On note que le portefeuille d'Ingénieurs Canada contient déjà des fonds ESG et que l'intégration d'autres fonds de ce genre n'entraînerait pas d'augmentation des frais de gestion de RBC.

On félicite le comité pour son travail et son engagement envers l'amélioration continue.

5.3 Comité sur la gouvernance

N. Hill présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance.

Le Comité a cerné un problème durant son examen de la politique du conseil 6.13 - *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu* et recommandera une modification des critères d'éligibilité, selon laquelle les administrateurs remplissant leur second mandat devront avoir au moins un an restant à courir à ce

mandat pour briguer le poste de président élu. Cela permettra de résoudre le problème potentiel qui se poserait si un administrateur se présentant au poste de président élu au cours de sa dernière année de mandat n'était pas élu et qu'il n'y avait pas d'administrateur suppléant pour pourvoir le poste vacant. Le conseil sera invité à approuver cette modification en février, mais la modification des critères n'entrera en vigueur qu'en 2022.

On remercie les membres du comité et le personnel pour leur travail et leur supervision.

5.4 Comité RH

D. Lynch présente le compte rendu au nom du Comité RH. Il remercie les membres du comité et le personnel pour leurs efforts.

5.5 Groupe de travail sur le plan stratégique

J. Boudreau fait le point au nom du groupe de travail. Les séances de consultation n'ont donné lieu à aucun changement important, et le groupe de travail recommandera au conseil d'approuver le Plan stratégique 2022-2024 lors de la réunion de février. Le plan sera ensuite soumis aux membres pour approbation lors de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai.

5.6 Champion 30 en 30 du conseil

J. Dunn présente le compte rendu. Les commentaires suivants sont formulés :

- Les données par province sur l'initiative 30 en 30 seront fournies dans le rapport de PRA Inc. (qui devrait être présenté à la réunion du conseil de février). Ce rapport aidera à mieux comprendre comment l'initiative 30 en 30 est réalisée dans l'ensemble du pays et fera ressortir les pratiques optimales nationales.
- Engineers Nova Scotia connaît du succès et a confiance d'atteindre l'objectif 30 en 30. J. Southwood décrit certaines des pratiques exemplaires employées en Nouvelle-Écosse, où la priorité est de rejoindre les filles au moyen de groupes comme les Guides et de programmes destinés au niveau secondaire. Ces pratiques seront communiquées aux organismes de réglementation, pour qu'ils comprennent ce qui a contribué à ce succès et comment reproduire ces pratiques dans leur propre zone de compétence.
- Il faut déployer des communications visant à assurer un engagement continu envers l'objectif 30 en 30, ce qui contribuera également à atténuer les risques pour la réputation si l'objectif n'était pas atteint.
- Une liste des différentes disciplines du génie à prédominance masculine est disponible et comprend des informations sur les obstacles existants.
- Actuellement, il faut en moyenne un an pour compiler et publier des statistiques sur 30 par 30. Cela est principalement lié au délai de livraison des données par chacun des organismes de réglementation, ainsi qu'au délai nécessaire au personnel d'Ingénieurs Canada pour compiler et analyser les informations avant leur diffusion. Un nouveau processus sera mis en place en 2021 pour accélérer la communication des données.

On félicite C. Polyzou et J. Southwood pour leur leadership.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

7. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est présenté ci-dessous :

- 24 février 2021 (virtuelle)
- 7 avril 2021 (virtuelle)
- 28 et 29 mai 2021 (Halifax, NS)
- 1^{er} octobre 2021 (Ottawa, ON)
- 13 décembre 2021 (Ottawa, ON)

8. Séances à huis clos

8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

Motion 2020-12-13D

Présentée par C. Sadr, appuyée par T. Joseph

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, l'administratrice de la gouvernance, le directeur des finances et la vice-présidente des affaires générales et partenariats stratégiques.

Adoptée

8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2020-12-14D

Présentée par D. Lynch, appuyée par M. Wrinch

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

8.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2020-12-15D

Présentée par C. Sadr, appuyée par M. Wrinch

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

Motion 2020-12-16D

Présentée par D. Lynch, appuyée par D. Gelowitz

QUE le conseil reprenne la réunion régulière.

Adoptée

9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 14 h 05 (HE), et les administrateurs et administratrices sont invités à se joindre au 5 à 7 virtuel.

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Jean Boudreau, FEC, P.Eng., présidente

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux		3.2
Objet :	Approbation de deux nouveaux Énoncés de principe et d'un EPN actualisé	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Motion(s) à examiner :	<p>a) <i>QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :</i></p> <p style="margin-left: 20px;">i. <i>Rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada</i></p> <p style="margin-left: 20px;">ii. <i>Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable</i></p> <p>b) <i>QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national Recherche, développement et innovation soit approuvée.</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
 - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
 - Influent sur les politiques publiques
 - Facilitent la discussion avec le gouvernement
 - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du Comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3 *Énoncés de principe nationaux*.
- Les EPN à l'étude sont liés à l'Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
 - Nouveaux énoncés à faire approuver :
 - Rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada
 - Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable
 - Énoncé actualisé à faire approuver :
 - Recherche, développement et innovation – Cet énoncé a été actualisé pour inclure l'EPN « Innovation et productivité », qui sera archivé une fois cette motion approuvée.

Action/recommandation proposée

- Le Comité consultatif des affaires publiques recommande au conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver les EPN présentés en annexe.

- Une fois approuvés, les EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Autres options envisagées

- S./o.

Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à l'établissement d'une approche unifiée.
- Ingénieurs Canada planifie actuellement sa Journée sur la Colline parlementaire, qui devrait avoir lieu au printemps. Compte tenu de l'engagement du gouvernement fédéral envers la connectivité à large bande et de ses investissements dans la stratégie connexe, une position nationale sur ce sujet sera utile pour faire valoir notre position.

Répercussions financières

- S./o.

Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
 - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
 - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des fonctionnaires.
- Pour la profession d'ingénieur :
 - L'actualisation de ces EPN met également en lumière le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
 - Ces EPN informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés; cinq des 12 organismes de réglementation et quatre membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont fourni des commentaires par courriel.
- De plus, des experts techniques et en matière de représentation de TELUS Communications ont été consultés lors de l'examen de l'EPN *Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable*, et leurs commentaires ont été incorporés.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si la motion est adoptée, les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Annexes

Les EPN suivants sont inclus; les versions en suivi des modifications mettent en évidence les changements découlant de la consultation :

- Rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada (nouveau)
- Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable (nouveau)
- Recherche, développement et innovation (actualisé)



Énoncés de principe nationaux

Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada	2
Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable.....	5
Recherche, développement et innovation	8

Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada

Position de la profession d'ingénieur

- Pour assurer la reprise économique à long terme du Canada, le gouvernement fédéral devrait faire des investissements stratégiques dans les infrastructures, les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie, du développement durable et de l'innovation, ainsi que dans les initiatives de diversité.
- Les ingénieurs et la profession d'ingénieur jouent un rôle essentiel dans la reprise économique à long terme du Canada dans la foulée de la pandémie de la COVID-19.
- Afin d'avoir un effet durable et d'assurer la protection du public, la reprise économique doit s'inscrire dans une démarche qui assurera l'intégrité et la qualité des investissements.
- La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec les principales parties prenantes, en particulier la profession d'ingénieur, est essentielle à la reprise économique du Canada.
- La confiance et la sécurité du public seront menacées si des ingénieurs ne participent pas à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un large éventail de règlements qui exigent l'application d'une expertise en ingénierie.

Enjeu

Le SARS-CoV-2, responsable de la COVID-19, s'est propagé à une vitesse alarmante dans le monde entier, infectant des millions de personnes et paralysant presque totalement l'activité économique, les pays imposant des restrictions de mouvement pour enrayer la propagation. Les dommages économiques de la pandémie de COVID-19 sont évidents et constituent l'un des impacts économiques les plus importants que le monde ait connus depuis des décennies.

Au niveau mondial, les prévisions de base, fournies par la Banque mondiale dans ses [Global Economic Prospects](#) de juin 2020, font état d'une contraction de 5,2 % du PIB mondial en 2020 – la plus grave récession mondiale depuis des décennies – malgré les efforts extraordinaires déployés par la communauté internationale pour contrer la pandémie au moyen de politiques financières et monétaires.

¹ La COVID-19 a suscité l'obligation urgente pour les gouvernements d'amortir les conséquences économiques de la crise sanitaire tout en préparant le terrain pour une reprise économique durable. Compte tenu de l'incertitude qui entoure la deuxième vague du virus ou la disponibilité d'un vaccin, les Canadiens ressentiront certainement l'impact de la pandémie pendant plusieurs années.

Alors que les gouvernements sont aux prises avec une crise sanitaire mondiale sans précédent, il est indéniable que le gouvernement fédéral du Canada doit continuer de gérer la pandémie tout en concentrant son attention sur la reconstruction de l'économie canadienne.

¹ The World Bank (June 2020). "The Global Economic Outlook During the COVID-19 Pandemic: A Changed World." Consulté le 16 juillet 2020 dans le site : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/06/08/the-global-economic-outlook-during-the-covid-19-pandemic-a-changed-world>.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada a soumis des [recommandations budgétaires](#) au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en août 2020, de même que des [recommandations](#) au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes concernant la réaction canadienne à la pandémie de COVID-19. Dans ces communications, Ingénieurs Canada a réitéré la nécessité d'investir dans les infrastructures vertes, le soutien du rôle des femmes dans la reprise économique du Canada, la recherche-développement et l'innovation, et l'amélioration de la connectivité à large bande pour accroître la participation de tous à l'économie canadienne.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

La crise de la COVID-19 teste la résilience et l'adaptabilité des gouvernements, des industries et des sociétés partout dans le monde. Pour assurer la relance à long terme du Canada, le gouvernement fédéral devrait se concentrer sur les aspects suivants :

Investir dans les infrastructures

Pour stimuler une reprise économique à long terme, le gouvernement fédéral doit accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures prévus dans le cadre du programme [Investir dans le Canada](#) et d'autres programmes existants au cours des deux ou trois prochaines années. Il faudra accélérer les approbations pour créer des emplois et stimuler l'économie, tout en s'assurant de réunir les conditions de succès afin que l'intensification des travaux ne se fasse au détriment de la qualité des ouvrages et de l'intégrité du processus qui mène à leur construction. À cet effet, les organismes publics devraient se doter d'une expertise interne en ingénierie et en approvisionnement, fixer des critères multiples d'octroi de contrats et les pondérer adéquatement, maximiser la participation potentielle de soumissionnaires, protéger adéquatement les lanceurs d'alerte et intensifier la surveillance des travaux.

De plus, le gouvernement fédéral doit continuer d'investir dans les infrastructures vertes et les nouvelles technologies environnementales non seulement pour relancer l'économie, mais également pour donner suite à ses engagements en matière de changements climatiques. En 2018, l'activité de construction écologique a contribué à hauteur de 48 milliards de dollars au PIB du Canada, soit une augmentation de 50 % en quatre ans. Les investissements dans les infrastructures vertes offrent un rendement économique élevé, tout en ayant un impact positif sur le climat.

Continuer d'investir dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie

Il demeure d'une importance critique pour l'économie canadienne de soutenir les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie qui s'efforcent de se transformer pour atteindre la cible zéro émission nette, créant ainsi des emplois bien rémunérés et durables. Le soutien accru de tels projets permettra de réduire les besoins et les coûts d'importation, d'aider la main-d'œuvre et d'accroître l'autosuffisance du Canada.

Continuer de soutenir les initiatives de diversité et d'inclusion

En mai 2020, Statistique Canada a révélé que 1,5 million de femmes avaient perdu leur emploi au cours d'une période de deux mois en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui est disproportionné par rapport aux hommes. Les femmes supportent de manière disproportionnée le poids des responsabilités liées à la garde des enfants et ont donc été les plus touchées par la pandémie par rapport à leurs homologues masculins. Afin d'être au service de l'économie et de l'ensemble de la société canadienne, le gouvernement fédéral doit continuer de soutenir les efforts pour attirer et retenir les candidats talentueux issus des diverses populations du Canada. Ingénieurs Canada est encouragé par l'engagement

du gouvernement fédéral d'établir un Plan d'action pour les femmes dans l'économie afin d'aider plus de femmes à retourner sur le marché du travail. Les femmes représentant environ la moitié de la main-d'œuvre canadienne, le gouvernement fédéral doit impérativement maintenir son soutien à des initiatives favorisant la diversité et l'inclusion, comme l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada, pour relancer l'économie.

Le rôle des ingénieurs dans la reprise à long terme du Canada

Pendant la pandémie de COVID-19, bon nombre d'ingénieurs, qui font partie des services essentiels répertoriés, jouent un rôle de premier plan pour soutenir les collectivités et les travailleurs de première ligne. Les ingénieurs possèdent la gamme de compétences voulues pour trouver des solutions novatrices à des problèmes mondiaux complexes, par exemple, concevoir de l'équipement de protection individuelle ou encore mettre au point des outils de diagnostic favorisant le dépistage au sein d'un important bassin de population. En première ligne, les ingénieurs ont également joué un rôle important dans le développement d'infrastructures durables qui ont atténué l'exposition à la COVID-19, notamment les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, la conception de dispositifs de distanciation physique, et l'entretien d'installations. Ils continueront de jouer un rôle important dans la reprise économique du pays, aussi bien dans l'immédiat qu'à court et à long terme.

La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec les principales parties prenantes, en particulier la profession d'ingénieur, est essentielle alors que le Canada continue de gérer la réponse à la pandémie, tout en se concentrant sur la reprise économique du pays. Les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre, la supervision de la mise en chantier et l'entretien de tous les types d'infrastructures, ce qui rend la profession indispensable pour relier les communautés, stimuler notre économie et assurer la sécurité de la population.

La profession d'ingénieur joue également un rôle essentiel dans l'extraction, la transformation et la mise en valeur sûres et durables des ressources naturelles telles que les minéraux, l'eau, le bois, le sol, le pétrole et le gaz. Enfin, Ingénieurs Canada s'emploie activement à soutenir le recrutement, le maintien en poste et le développement professionnel des femmes au sein de la profession d'ingénieur, principalement au moyen de son initiative [30 en 30](#).

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de:

- Fournir les points de vue des ingénieurs sur la législation et la réglementation fédérales afin de s'assurer que les politiques fédérales sont ancrées dans la technologie et la recherche de pointe et contribuent à construire une économie plus résiliente et inclusive.
- Offrir des conseils et une expertise technique pour s'assurer que le gouvernement fédéral est informé des besoins des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur du Canada.
- Relayer les recommandations des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur concernant la reprise économique à long terme du Canada et porter leurs préoccupations à l'attention du gouvernement fédéral.

Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable

Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs estiment que la connectivité à large bande doit être fiable, durable, sûre, protégée et accessible à tous les Canadiens, en particulier à ceux qui résident dans des collectivités rurales, isolées et nordiques. La viabilité d'un grand nombre de ces collectivités dépendra dans une certaine mesure de cet accès et donc de leur capacité à contribuer à la réussite globale du Canada.
- Les conseils objectifs et experts d'ingénieurs compétents dans ce domaine sont essentiels au soutien et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale durable en matière de connectivités à large bande, ainsi qu'au maintien de l'infrastructure numérique du Canada.
- L'incorporation de la responsabilité des ingénieurs dans la législation fédérale et provinciale liée aux infrastructures à large bande inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales, ce qui permet d'assurer la sécurité de la population canadienne et la protection de ses données.

Enjeu

Les Canadiens de toutes les collectivités, tant urbaines que rurales, doivent avoir accès à une connectivité Internet et mobile à haut débit qui soit fiable et abordable. Cet accès est essentiel pour les communications personnelles et professionnelles, pour la viabilité et la croissance des entreprises et pour l'accès aux services gouvernementaux. Cependant, le Canada est actuellement aux prises avec un déficit de connectivité nationale, car les Canadiens vivant dans des collectivités rurales, isolées ou nordiques sont confrontés quotidiennement à des difficultés liées à un accès à Internet plus lent et moins fiable que leurs concitoyens urbains. L'accès équitable et abordable à une infrastructure numérique durable contribue à l'égalité des chances pour tous les Canadiens et constitue un élément essentiel d'une économie inclusive et progressiste. Une très grande majorité de citoyens vivant dans ces collectivités rurales et éloignées ont indiqué que les difficultés d'accès abordable à Internet haute vitesse étaient le principal obstacle à leur croissance économique.² À la fin de 2019, 63 % des ménages dans les régions rurales et éloignées n'avaient toujours pas accès à des vitesses de connexion considérées standard. Cette importante fracture empêche les habitants de ces collectivités de participer à l'économie numérique.³

La propagation de la COVID-19 met en relief la nécessité d'accroître la connectivité à large bande haute vitesse dans ces collectivités. De nombreuses industries ont adopté le télétravail – beaucoup d'entre elles pour le long terme – ce qui rend impératif un accès fiable à Internet pour maintenir la productivité, tout

² Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2019). « La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité ». Consulté le 10 août 2020 dans le site : [https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/\\$file/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/$file/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf)

³ Policy Option (2019). " All Canadians deserve reliable high-speed internet." Consulté le 14 août 2020 dans le site : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2019/all-canadians-deserve-reliable-high-speed-internet/#:~:text=It's%20almost%2020%2C%20and%20everyone,Period.&text=The%20government%20must%20follow%20trough,service%20in%20EVERY%20Canadian%20household.>

en contribuant à stimuler la reprise économique. La connectivité à large bande reste indispensable à la prestation de services essentiels dans tout le pays, tels que la télémédecine, les services gouvernementaux en ligne et les services bancaires, pour n'en citer que quelques-uns. Les technologies sans fil, y compris les fréquences 5G et supérieures, sont susceptibles de changer considérablement la façon dont l'industrie et les entreprises fonctionneront à l'avenir. Malgré les progrès importants qui ont été réalisés, comme l'élaboration par le gouvernement fédéral du Fonds pour la large bande universelle, l'investissement dans des infrastructures durables à haut débit doit demeurer une priorité absolue pour le gouvernement fédéral.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans la planification, la conception, la mise en œuvre et l'entretien des infrastructures physiques à large bande, ce qui rend la profession d'ingénieur indispensable pour connecter les communautés rurales et éloignées à un service Internet à large bande au Canada. Les ingénieurs apportent des solutions innovantes et pratiques à des problèmes complexes et soutiennent la construction du haut débit canadien en fournissant une expertise professionnelle et objective. Il est essentiel que les ingénieurs inclus dans le processus de consultation soient consultés lors du développement de toute technologie sans fil, en particulier la 5G⁴. L'absence d'orientation technique peut amener le gouvernement fédéral à prendre une décision erronée ou très restrictive, ce qui pourrait entraver considérablement le déploiement de la technologie et, à long terme, entraîner un désavantage technologique pour toute la population canadienne.

Ingénieurs Canada participe activement aux consultations fédérales sur les lois et les règlements qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des initiatives pouvant nécessiter l'expertise des ingénieurs. En août 2020, nous avons soumis au [Comité permanent des finances de la Chambre des communes](#) nos commentaires concernant la nécessité de continuer de soutenir les efforts déployés pour développer la connectivité à large bande au Canada grâce à une infrastructure numérique durable, tout en assurant la sécurité du public.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Compte tenu de l'incertitude suscitée par la pandémie de COVID-19, une connectivité à large bande durable est importante pour stimuler la productivité, tout en créant une économie inclusive, équitable et progressive. Ingénieurs Canada a été encouragé de voir que le gouvernement fédéral s'est engagé à soutenir l'accès à Internet à haut débit pour tous les Canadiens, en particulier dans les communautés rurales et éloignées, au moyen de [La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité](#). De plus, Ingénieurs Canada a accueilli avec satisfaction l'engagement pris le gouvernement dans le Discours du Trône d'accélérer le calendrier de mise en œuvre de la connectivité et de revoir à la hausse les ambitions du Fonds pour la large bande universelle afin que les Canadiens de toutes les régions aient accès à Internet haute vitesse.

Comme la connectivité à large bande relève des télécommunications, le gouvernement fédéral a une responsabilité particulière dans ce domaine, car les télécommunications sont une activité réglementée au niveau fédéral. Le gouvernement fédéral dispose ainsi à la fois de l'incitation et des outils législatifs nécessaires pour rendre cet accès accessible à tous. En outre, les Premières nations, les Inuits et les Métis ne devraient pas être contraints de déménager ailleurs en raison du manque d'infrastructures et de services de base pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Le gouvernement fédéral doit

⁴ *Nota: Un énoncé de principe national distinct traitant de l'utilisation de la 5G est en cours d'élaboration.

continuer à travailler avec les communautés autochtones pour mettre en œuvre des projets de connectivité répondant à leurs besoins particuliers.

Pour continuer à soutenir l'accès à haute vitesse et la connectivité à large bande dans tout le Canada, le gouvernement fédéral devrait :

- Veiller à ce que des ingénieurs du Canada interviennent dans tous les aspects de la mise à disposition de cet accès, en particulier pour ce qui est de la planification, du développement, de l'entretien et de la modernisation d'infrastructures à large bande durables ou de leur mise hors service.
- Encourager l'intégration du déploiement de la large bande dans tous les programmes de renouvellement des infrastructures.
- Encourager l'utilisation de toutes les technologies disponibles pour connecter le Canada rural selon un calendrier accéléré, notamment la technologie 5G, la fibre et le cuivre, le sans-fil fixe et les satellites en orbite basse (LEO).
- Créer les conditions favorisant l'accroissement des investissements du secteur privé et plus précisément :
 - Établir des modalités de déploiement solides pour les nouvelles licences de spectre et assurer une application plus stricte des conditions de déploiement des licences de spectre existantes.
 - Accélérer la mise aux enchères des fréquences indispensables au déploiement de la technologie 5G rurale, du sans-fil fixe et des LEO.
 - Maximiser la quantité de spectre contigu disponible pour améliorer l'efficacité, la portée et les coûts associés à la mise en place de la technologie sans fil et LEO en milieu rural selon un calendrier accéléré.
- Rechercher des possibilités de partenariat avec les programmes de financement provinciaux et municipaux afin de maximiser l'efficacité des programmes de financement fédéraux.
- Continuer de collaborer avec les Canadiens, les provinces et territoires et les communautés autochtones pour soutenir les investissements dans la connectivité et le haut débit.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives, et des propositions de réglementation et d'activités du gouvernement en matière de connectivité à large bande pour porter à l'attention de celui-ci des recommandations sur les lois en lien avec la profession.
- Faire des représentations auprès des décideurs politiques pour que la législation sur la large bande conserve des mentions explicites de l'inclusion d'ingénieurs titulaires d'un permis délivré par les organismes de réglementation provinciaux, dans l'intérêt de la sécurité du public dans tout le Canada.
- Fournir l'avis des ingénieurs en ce qui concerne les lois et les règlements fédéraux lorsque les travaux d'ingénierie sont dans l'intérêt du public.
- Soutenir le travail des organismes de réglementation du génie pour faire appliquer les lois provinciales et territoriales sur les ingénieurs dans la mesure où elles concernent l'exercice des disciplines du génie ayant un impact sur les infrastructures de connectivité à large bande.

Recherche, développement et innovation

Position de la profession d'ingénieur

- Dans ce monde extrêmement concurrentiel qui évolue rapidement, l'amélioration de la recherche, du développement et de l'innovation doit rester une priorité nationale. Les investissements de l'industrie et du gouvernement dans ces activités contribuent à la prospérité économique et à la qualité de vie.
- Les ingénieurs sont à l'avant-garde des solutions innovatrices et doivent continuer de l'être pour pouvoir aider la société canadienne à relever les défis environnementaux, sociaux et économiques du XXI^e siècle.
- En permettant de favoriser l'innovation et d'améliorer la productivité, les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans l'établissement et la viabilité de l'économie canadienne.

Enjeu

En 2019, selon l'indice Bloomberg de l'innovation, le Canada a gagné deux places pour se classer parmi les 20 pays les plus innovateurs pour la première fois en trois ans.⁵ Toutefois, des pays plus innovateurs et dont la productivité est à la hausse dépassent le Canada quant à une série de paramètres, notamment le revenu par habitant, les exportations, les importations et la qualité des programmes sociaux. Les retards pris à l'égard de la recherche, du développement et de l'innovation freinent grandement la productivité du pays, ce qui a d'importantes incidences sur la main-d'œuvre et l'économie. Ingénieurs Canada soutient l'augmentation des investissements du gouvernement fédéral dans la recherche, le développement et l'innovation afin que le Canada continue de se hisser au rang de leader mondial en matière d'innovation et de productivité.

L'innovation peut stimuler et améliorer la productivité dans tous les secteurs industriels, et les ingénieurs sont souvent aux premières lignes de cette innovation et de ces améliorations de la productivité. Bon nombre d'industries qui sont essentielles à la croissance économique du pays, comme la construction, l'exploitation minière, les télécommunications et la fabrication, dépendent de l'ingénierie innovatrice. Les secteurs canadiens de la recherche, du développement et de l'innovation jouent un rôle essentiel dans l'adaptation à la vie dans les conditions de la COVID-19 et sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie canadienne.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada appuie et encourage tous les paliers de gouvernement à investir dans la recherche, le développement et l'innovation au Canada, et soutient fortement la rationalisation de ces possibilités de financement afin d'en maximiser les avantages pour tous les Canadiens. La coopération entre la profession d'ingénieur et le gouvernement fédéral est indispensable pour y parvenir. Le soutien fédéral de la recherche, du développement et de l'innovation permet d'assurer la disponibilité de fonds suffisants pour le recrutement et le maintien en poste de professionnels talentueux, tout particulièrement pendant la pandémie de COVID-19.

⁵ Bloomberg (2019). "U.S. and Canada make strides in Bloomberg 2019 Innovation Index." Consulté le 4 septembre 2020 dans le site : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-01-28/u-s-canada-make-strides-in-bloomberg-2019-innovation-index>.

Ingénieurs Canada s'efforce activement de promouvoir le recrutement, le maintien en poste et la participation équitable des femmes et des Autochtones dans les secteurs à forte productivité du Canada. La population canadienne profitera d'une augmentation de la diversité au sein de la profession d'ingénieur, qui permettra de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'augmenter la capacité d'innovation, de s'assurer que la recherche en génie soit en phase avec les besoins de la société et d'améliorer le rendement de l'investissement dans les ressources humaines. De plus, en faisant progresser et en soutenant la participation équitable des femmes et des Autochtones au sein des secteurs à forte productivité, nous pourrions ajouter 150 milliards de dollars au PIB d'ici 2026, soit une hausse de 0,6 % par année de la croissance du PIB du Canada.⁶ Par ailleurs, les avantages de la diversité vont au-delà de l'innovation : accueillir et retenir davantage de femmes et d'Autochtones dans le secteur du génie créera une voix positive pour la profession au sein des collectivités et encouragera la création de modèles pour les générations futures.

Ingénieurs Canada a fourni son expertise :

- dans le cadre de rencontres organisées par le gouvernement fédéral afin d'examiner des façons d'améliorer la compétitivité, la productivité et la qualité de vie au Canada;
- dans le cadre de mémoires à l'intention du gouvernement fédéral contenant des recommandations visant à soutenir les initiatives d'innovation, la recherche et le développement, et la prospérité économique au Canada;
- dans le cadre d'initiatives en vue d'élaborer des approches à long terme propices à une croissance et une prospérité durables en favorisant les pratiques innovatrices, la recherche multidisciplinaire et les nouvelles techniques.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit continuer d'investir dans la recherche et le développement (R-D) et l'innovation au Canada. Le secteur de la technologie est un moteur essentiel de la compétitivité économique du Canada sur la scène mondiale et à ce titre, il jouera un rôle important dans la reprise économique du pays après la COVID-19. Ce secteur contribue largement aux efforts d'atténuation des effets de la COVID-19 au Canada grâce notamment à la recherche sur les vaccins, aux innovations en matière d'équipement de protection individuelle, et aux infrastructures résistantes à la COVID. Les ingénieurs sont à la tête de nombreuses entreprises de technologie et sont donc des catalyseurs d'innovation.

Ingénieurs Canada soutient le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada, qui vise à propulser le Canada au rang de chef de file en matière de sciences, de technologie et d'innovation, et de pays reconnu comme l'une des économies les plus novatrices et les plus compétitives du monde. Depuis 2019, le gouvernement fédéral travaille avec diligence pour accroître la capacité d'innovation du Canada, ce qui a conduit aux résultats suivants :

⁶ Affaires mondiales Canada (2019). « Le commerce et le genre ». Consulté le 4 septembre 2020 dans le site : https://www.international.gc.ca/trade-commerce/gender_equality-egalite_genres/trade_gender-commerce_genre.aspx?lang=fra.

- 55 % des travailleurs ont poursuivi des études postsecondaires, soit la plus forte proportion de tous les pays membres de l'OCDE.⁷
- Le Canada se classe au deuxième rang parmi les pays du G-7 pour ce qui est de son efficacité à attirer du financement du capital de risque.⁸
- Le Canada se classe au premier rang parmi les pays du G-7 pour le rendement du secteur de l'enseignement supérieur en matière de R-D.⁹

Ingénieurs Canada est d'avis que le gouvernement fédéral devrait continuer d'investir massivement dans un programme et des cadres d'innovation stratégique afin de soutenir la croissance d'incubateurs, d'accélérateurs et de réseaux nationaux en émergence pour l'innovation en entreprise et dans le domaine du génie. La stratégie doit comporter un volet qui viserait à récompenser les acteurs de la société, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, qui atteignent des niveaux élevés d'innovation et de productivité ou permettent de les accroître. Il s'agirait, par exemple, d'investir dans les infrastructures vertes tout en continuant à bâtir une économie plus inclusive ou de moderniser le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral pour stimuler l'innovation. Enfin, les investissements dans les infrastructures vertes sont essentiels pour assurer la reprise économique post-pandémique, la croissance propre, ainsi que la réalisation des engagements pris par le gouvernement fédéral en matière de changements climatiques.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Grâce à son réseau d'experts bénévoles, Ingénieurs Canada est prêt à :

- offrir des conseils en ce qui a trait aux priorités d'investissement en innovation et en productivité dans les disciplines existantes et émergentes;
- participer à des tribunes gouvernementales officielles ou des tables rondes nationales et se présenter devant les comités permanents de la Chambre des communes afin de promouvoir des politiques d'innovation efficaces;
- fournir des conseils dès les premières étapes et faciliter l'élaboration de lois et de cadres de réglementation fédéraux qui favorisent l'innovation et la productivité.
- Continuer de collaborer avec ses membres pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession.

⁷ Gouvernement du Canada (2019). « Forces et priorités du Canada en matière d'innovation ». Consulté le 4 septembre 2020 dans le site : <https://www.tradecommissioner.gc.ca/innovators-innovateurs/strategies.aspx?lang=fr>.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.



Énoncés de principe nationaux

Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada	2
Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable.....	5
Recherche, développement et innovation	8

Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada

Position de la profession d'ingénieur

- Pour assurer la reprise économique à long terme du Canada, le gouvernement fédéral devrait faire des investissements stratégiques dans les infrastructures, les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie, du développement durable et de l'innovation, ainsi que dans les initiatives de diversité.
- Les ingénieurs et la profession d'ingénieur jouent un rôle essentiel dans la reprise économique à long terme du Canada dans la foulée de la pandémie de la COVID-19.
- Afin d'avoir un effet durable et d'assurer la protection du public, la reprise économique doit s'inscrire dans une démarche qui assurera l'intégrité et la qualité des investissements.
- La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec les principales parties prenantes, en particulier la profession d'ingénieur, est essentielle à la reprise économique du Canada.
- La confiance et la sécurité du public seront menacées si des ingénieurs ne participent pas à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un large éventail de règlements qui exigent l'application d'une expertise en ingénierie.

Enjeu

Le SARS-CoV-2, responsable de la COVID-19, s'est propagé à une vitesse alarmante dans le monde entier, infectant des millions de personnes et paralysant presque totalement l'activité économique, les pays imposant des restrictions de mouvement pour enrayer la propagation. Les dommages économiques de la pandémie de COVID-19 sont évidents et constituent l'un des impacts économiques les plus importants que le monde ait connus depuis des décennies.

Au niveau mondial, les prévisions de base, fournies par la Banque mondiale dans ses Global Economic Prospects de juin 2020, font état d'une contraction de 5,2 % du PIB mondial en 2020 – la plus grave récession mondiale depuis des décennies – malgré les efforts extraordinaires déployés par la communauté internationale pour contrer la pandémie au moyen de politiques financières et monétaires.

¹ La COVID-19 a suscité l'obligation urgente pour les gouvernements d'amortir les conséquences économiques de la crise sanitaire tout en préparant le terrain pour une reprise économique durable. Compte tenu de l'incertitude qui entoure la deuxième vague du virus ou la disponibilité d'un vaccin, les Canadiens ressentiront certainement l'impact de la pandémie pendant plusieurs années.

Alors que les gouvernements sont aux prises avec une crise sanitaire mondiale sans précédent, il est indéniable que le gouvernement fédéral du Canada doit continuer de gérer la pandémie tout en concentrant son attention sur la reconstruction de l'économie canadienne.

¹ The World Bank (June 2020). "The Global Economic Outlook During the COVID-19 Pandemic: A Changed World." Consulté le 16 juillet 2020 dans le site : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/06/08/the-global-economic-outlook-during-the-covid-19-pandemic-a-changed-world>.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada a soumis des [recommandations budgétaires](#) au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en août 2020, de même que des [recommandations](#) au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes concernant la réaction canadienne à la pandémie de COVID-19. Dans ces communications, Ingénieurs Canada a réitéré la nécessité d'investir dans les infrastructures vertes, le soutien du rôle des femmes dans la reprise économique du Canada, la recherche-développement et l'innovation, et l'amélioration de la connectivité à large bande pour accroître la participation de tous à l'économie canadienne.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

La crise de la COVID-19 teste la résilience et l'adaptabilité des gouvernements, des industries et des sociétés partout dans le monde. Pour assurer la relance à long terme du Canada, le gouvernement fédéral devrait se concentrer sur les aspects suivants :

Investir dans les infrastructures

Pour stimuler une reprise économique à long terme, le gouvernement fédéral doit accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures prévus dans le cadre du programme [Investir dans le Canada](#) et d'autres programmes existants au cours des deux ou trois prochaines années. Il faudra accélérer les approbations pour créer des emplois et stimuler l'économie, tout en s'assurant de réunir les conditions de succès afin que l'intensification des travaux ne se fasse au détriment de la qualité des ouvrages et de l'intégrité du processus qui mène à leur construction. À cet effet, les organismes publics devraient se doter d'une expertise interne en ingénierie et en approvisionnement, fixer des critères multiples d'octroi de contrats et les pondérer adéquatement, maximiser la participation potentielle de soumissionnaires, protéger adéquatement les lanceurs d'alerte et intensifier la surveillance des travaux.

De plus, le gouvernement fédéral doit continuer d'investir dans les infrastructures vertes [et les nouvelles technologies environnementales](#) non seulement [pour](#) relancer l'économie, mais également pour donner suite à ses engagements en matière de changements climatiques. En 2018, l'activité de construction écologique a contribué à hauteur de 48 milliards de dollars au PIB du Canada, soit une augmentation de 50 % en quatre ans. Les investissements dans les infrastructures vertes offrent un rendement économique élevé, tout en ayant un impact positif sur le climat.

Continuer d'investir dans les [secteurs](#) des ressources naturelles [et de l'énergie](#)

Il demeure d'une importance critique pour l'économie canadienne de soutenir les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie qui s'efforcent de se transformer pour atteindre la cible zéro émission nette, créant ainsi des emplois bien rémunérés et durables. Le soutien accru de tels projets permettra de réduire les besoins et les coûts d'importation, d'aider la main-d'œuvre et d'accroître l'autosuffisance du Canada.

Continuer de soutenir les initiatives de diversité et d'inclusion

En mai 2020, Statistique Canada a révélé que 1,5 million de femmes avaient perdu leur emploi au cours d'une période de deux mois en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui est disproportionné par rapport aux hommes. Les femmes supportent de manière disproportionnée le poids des responsabilités liées à la garde des enfants et ont donc été les plus touchées par la pandémie par rapport à leurs homologues masculins. Afin d'être au service de l'économie et de l'ensemble de la société canadienne, le gouvernement fédéral doit continuer de soutenir les efforts pour attirer et retenir les candidats talentueux issus des diverses populations du Canada. Ingénieurs Canada est encouragé par l'engagement

du gouvernement fédéral d'établir un Plan d'action pour les femmes dans l'économie afin d'aider plus de femmes à retourner sur le marché du travail. Les femmes représentant environ la moitié de la main-d'œuvre canadienne, le gouvernement fédéral doit impérativement maintenir son soutien à des initiatives favorisant la diversité et l'inclusion, comme l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada, pour relancer l'économie.

Le rôle des ingénieurs dans la reprise à long terme du Canada

Pendant la pandémie de COVID-19, bon nombre d'ingénieurs, qui font partie des services essentiels répertoriés, jouent un rôle de premier plan pour soutenir les collectivités et les travailleurs de première ligne. Les ingénieurs possèdent la gamme de compétences voulues pour trouver des solutions novatrices à des problèmes mondiaux complexes, par exemple, concevoir de l'équipement de protection individuelle ou encore mettre au point des outils de diagnostic favorisant le dépistage au sein d'un important bassin de population. En première ligne, les ingénieurs ont également joué un rôle important dans le développement d'infrastructures durables qui ont atténué l'exposition à la COVID-19, notamment les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, la conception de dispositifs de distanciation physique, et l'entretien d'installations. Ils continueront de jouer un rôle important dans la reprise économique du pays, aussi bien dans l'immédiat qu'à court et à long terme.

La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec les principales parties prenantes, en particulier la profession d'ingénieur, est essentielle alors que le Canada continue de gérer la réponse à la pandémie, tout en se concentrant sur la reprise économique du pays. Les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre, [la supervision de la mise en chantier](#) et l'entretien de tous les types d'infrastructures, ce qui rend la profession indispensable pour relier les communautés, stimuler notre économie et assurer la sécurité de la population.

La profession d'ingénieur joue également un rôle essentiel dans l'extraction, la transformation et la mise en valeur sûres et durables des ressources naturelles telles que les minéraux, l'eau, le bois, le sol, le pétrole et le gaz. Enfin, Ingénieurs Canada s'emploie activement à soutenir le recrutement, le maintien en poste et le développement professionnel des femmes au sein de la profession d'ingénieur, principalement [au moyen](#) de son initiative [30 en 30](#).

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de:

- Fournir les points de vue des ingénieurs sur la législation et la réglementation fédérales afin de s'assurer que les politiques fédérales sont ancrées dans la technologie et la recherche de pointe et contribuent à construire une économie plus résiliente et inclusive.
- Offrir des conseils et une expertise technique pour s'assurer que le gouvernement fédéral est informé des besoins des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur du Canada.
- Relayer les recommandations des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur concernant la reprise économique à long terme du Canada et porter leurs préoccupations à l'attention du gouvernement fédéral.

Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable

Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs estiment que la connectivité à large bande doit être fiable, durable, sûre, protégée et accessible à tous les Canadiens, en particulier à ceux qui résident dans des collectivités rurales, isolées et nordiques. La viabilité d'un grand nombre de ces collectivités dépendra dans une certaine mesure de cet accès et donc de leur capacité à contribuer à la réussite globale du Canada.
- Les conseils objectifs et experts d'ingénieurs compétents dans ce domaine sont essentiels au soutien et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale durable en matière de connectivités à large bande, ainsi qu'au maintien de l'infrastructure numérique du Canada.
- L'incorporation de la responsabilité des ingénieurs dans la législation fédérale et provinciale liée aux infrastructures à large bande inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales, ce qui permet d'assurer la sécurité de la population canadienne et la protection de ses données.

Enjeu

Les Canadiens de toutes les collectivités, tant urbaines que rurales, doivent avoir accès à une connectivité Internet et mobile à haut débit qui soit fiable et abordable. Cet accès est essentiel pour les communications personnelles et professionnelles, pour la viabilité et la croissance des entreprises et pour l'accès aux services gouvernementaux. Cependant, le Canada est actuellement aux prises avec un déficit de connectivité nationale, car les Canadiens vivant dans des collectivités rurales, isolées ou nordiques sont confrontés quotidiennement à des difficultés liées à un accès à Internet plus lent et moins fiable que leurs concitoyens urbains. L'accès équitable et abordable à une infrastructure numérique durable contribue à l'égalité des chances pour tous les Canadiens et constitue un élément essentiel d'une économie inclusive et progressiste. Une très grande majorité de citoyens vivant dans ces collectivités rurales et éloignées ont indiqué que les difficultés d'accès abordable à Internet haute vitesse étaient le principal obstacle à leur croissance économique.² À la fin de 2019, 63 % des ménages dans les régions rurales et éloignées n'avaient toujours pas accès à des vitesses de connexion considérées standard. Cette importante fracture empêche les habitants de ces collectivités de participer à l'économie numérique.³

La propagation de la COVID-19 met en relief la nécessité d'accroître la connectivité à large bande haute vitesse dans ces collectivités. De nombreuses industries ont adopté le télétravail – beaucoup d'entre elles pour le long terme – ce qui rend impératif un accès fiable à Internet pour maintenir la productivité, tout

² Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2019). « La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité ». Consulté le 10 août 2020 dans le site : [https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/\\$file/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/$file/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf)

³ Policy Option (2019). " All Canadians deserve reliable high-speed internet." Consulté le 14 août 2020 dans le site : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2019/all-canadians-deserve-reliable-high-speed-internet/#:~:text=It's%20almost%2020%2C%20and%20everyone,Period.&text=The%20government%20must%20follow%20t%20rough,service%20in%20EVERY%20Canadian%20household.>

en contribuant à stimuler la reprise économique. La connectivité à large bande reste indispensable à la prestation de services essentiels dans tout le pays, tels que la télémédecine, les services gouvernementaux en ligne et les services bancaires, pour n'en citer que quelques-uns. Les technologies sans fil, y compris les fréquences 5G et supérieures, sont susceptibles de changer considérablement la façon dont l'industrie et les entreprises fonctionneront à l'avenir. Malgré les progrès importants qui ont été réalisés, comme l'élaboration par le gouvernement fédéral du Fonds pour la large bande universelle, l'investissement dans des infrastructures durables à haut débit doit demeurer une priorité absolue pour le gouvernement fédéral.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans la planification, la conception, la mise en œuvre et l'entretien des infrastructures physiques à large bande, ce qui rend la profession d'ingénieur indispensable pour connecter les communautés rurales et éloignées à un service Internet à large bande au Canada. Les ingénieurs apportent des solutions innovantes et pratiques à des problèmes complexes et soutiennent la construction du haut débit canadien en fournissant une expertise professionnelle et objective. Il est essentiel que les ingénieurs inclus dans le processus de consultation soient consultés lors du développement de toute technologie sans fil, en particulier la 5G⁴. L'absence d'orientation technique peut amener le gouvernement fédéral à prendre une décision erronée ou très restrictive, ce qui pourrait entraver considérablement le déploiement de la technologie et, à long terme, entraîner un désavantage technologique pour toute la population canadienne.

Ingénieurs Canada participe activement aux consultations fédérales sur les lois et les règlements qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des initiatives pouvant nécessiter l'expertise des ingénieurs. En août 2020, nous avons soumis au [Comité permanent des finances de la Chambre des communes](#) nos commentaires concernant la nécessité de continuer de soutenir les efforts déployés pour développer la connectivité à large bande au Canada grâce à une infrastructure numérique durable, tout en assurant la sécurité du public.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Compte tenu de l'incertitude suscitée par la pandémie de COVID-19, une connectivité à large bande durable est importante pour stimuler la productivité, tout en créant une économie inclusive, équitable et progressive. Ingénieurs Canada a été encouragé de voir que le gouvernement fédéral s'est engagé à soutenir l'accès à Internet à haut débit pour tous les Canadiens, en particulier dans les communautés rurales et éloignées, au moyen de [La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité](#). De plus, Ingénieurs Canada a accueilli avec satisfaction l'engagement pris le gouvernement dans le Discours du Trône d'accélérer le calendrier de mise en œuvre de la connectivité et de revoir à la hausse les ambitions du Fonds pour la large bande universelle afin que les Canadiens de toutes les régions aient accès à Internet haute vitesse.

Comme la connectivité à large bande relève des télécommunications, le gouvernement fédéral a une responsabilité particulière dans ce domaine, car les télécommunications sont une activité réglementée au niveau fédéral. Le gouvernement fédéral dispose ainsi à la fois de l'incitation et des outils législatifs nécessaires pour rendre cet accès accessible à tous. En outre, les Premières nations, les Inuits et les Métis ne devraient pas être contraints de déménager ailleurs en raison du manque d'infrastructures et de services de base pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Le gouvernement fédéral doit

⁴ **Nota: Un énoncé de principe national distinct traitant de l'utilisation de la 5G est en cours d'élaboration.*

continuer à travailler avec les communautés autochtones pour mettre en œuvre des projets de connectivité répondant à leurs besoins particuliers.

Pour continuer à soutenir l'accès à haute vitesse et la connectivité à large bande dans tout le Canada, le gouvernement fédéral devrait :

- Veiller à ce que des ingénieurs du Canada interviennent dans tous les aspects de la mise à disposition de cet accès, en particulier pour ce qui est de la planification, du développement, de l'entretien et de la modernisation d'infrastructures à large bande durables ou de leur mise hors service.
- Encourager l'intégration du déploiement de la large bande dans tous les programmes de renouvellement des infrastructures.
- Encourager l'utilisation de toutes les technologies disponibles pour connecter le Canada rural selon un calendrier accéléré, notamment la technologie 5G, la fibre et le cuivre, le sans-fil fixe et les satellites en orbite basse (LEO).
- Créer les conditions favorisant l'accroissement des investissements du secteur privé et plus précisément :
 - Établir des modalités de déploiement solides pour les nouvelles licences de spectre et assurer une application plus stricte des conditions de déploiement des licences de spectre existantes.
 - Accélérer la mise aux enchères des fréquences indispensables au déploiement de la technologie 5G rurale, du sans-fil fixe et des LEO.
 - Maximiser la quantité de spectre contigu disponible pour améliorer l'efficacité, la portée et les coûts associés à la mise en place de la technologie sans fil et LEO en milieu rural selon un calendrier accéléré.
- Rechercher des possibilités de partenariat avec les programmes de financement provinciaux et municipaux afin de maximiser l'efficacité des programmes de financement fédéraux.
- Continuer de collaborer avec les Canadiens, les provinces et territoires et les communautés autochtones pour soutenir les investissements dans la connectivité et le haut débit.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives, et des propositions de réglementation et d'activités du gouvernement en matière de connectivité à large bande pour porter à l'attention de celui-ci des recommandations sur les lois en lien avec la profession.
- Faire des représentations auprès des décideurs politiques pour que la législation sur la large bande conserve des mentions explicites de l'inclusion d'ingénieurs titulaires d'un permis délivré par les organismes de réglementation provinciaux, dans l'intérêt de la sécurité du public dans tout le Canada.
- Fournir l'avis des ingénieurs en ce qui concerne les lois et les règlements fédéraux lorsque les travaux d'ingénierie sont dans l'intérêt du public.
- Soutenir le travail des organismes de réglementation du génie pour faire appliquer les lois provinciales et territoriales sur les ingénieurs dans la mesure où elles concernent l'exercice des disciplines du génie ayant un impact sur les infrastructures de connectivité à large bande.

Recherche, développement et innovation

Position de la profession d'ingénieur

- Dans ce monde extrêmement concurrentiel qui évolue rapidement, l'amélioration de la recherche, du développement et de l'innovation doit rester une priorité nationale. Les investissements de l'industrie et du gouvernement dans ces activités contribuent à la prospérité économique et à la qualité de vie.
- Les ingénieurs sont à l'avant-garde des solutions innovatrices et doivent continuer de l'être pour pouvoir aider la société canadienne à relever les défis environnementaux, sociaux et économiques du XXI^e siècle.
- En permettant de favoriser l'innovation et d'améliorer la productivité, les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans l'établissement et la viabilité de l'économie canadienne.

Enjeu

En 2019, selon l'indice Bloomberg de l'innovation, le Canada a gagné deux places pour se classer parmi les 20 pays les plus innovateurs pour la première fois en trois ans.⁵ Toutefois, des pays plus innovateurs et dont la productivité est à la hausse dépassent le Canada quant à une série de paramètres, notamment le revenu par habitant, les exportations, les importations et la qualité des programmes sociaux. Les retards pris à l'égard de la recherche, du développement et de l'innovation freinent grandement la productivité du pays, ce qui a d'importantes incidences sur la main-d'œuvre et l'économie. Ingénieurs Canada soutient l'augmentation des investissements du gouvernement fédéral dans la recherche, le développement et l'innovation afin que le Canada continue de se hisser au rang de leader mondial en matière d'innovation et de productivité.

L'innovation peut stimuler et améliorer la productivité dans tous les secteurs industriels, et les ingénieurs sont souvent aux premières lignes de cette innovation et de ces améliorations de la productivité. Bon nombre d'industries qui sont essentielles à la croissance économique du pays, comme la construction, l'exploitation minière, les télécommunications et la fabrication, dépendent de l'ingénierie innovatrice. Les secteurs canadiens de la recherche, du développement et de l'innovation jouent un rôle essentiel dans l'adaptation à la vie dans les conditions de la COVID-19 et sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie canadienne.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada appuie et encourage tous les paliers de gouvernement à investir dans la recherche, le développement et l'innovation au Canada, et soutient fortement la rationalisation de ces possibilités de financement afin d'en maximiser les avantages pour tous les Canadiens. La coopération entre la profession d'ingénieur et le gouvernement fédéral est indispensable pour y parvenir. Le soutien fédéral de la recherche, du développement et de l'innovation permet d'assurer la disponibilité de fonds suffisants pour le recrutement et le maintien en poste de professionnels talentueux, tout particulièrement pendant la pandémie de COVID-19.

⁵ Bloomberg (2019). "U.S. and Canada make strides in Bloomberg 2019 Innovation Index." Consulté le 4 septembre 2020 dans le site : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-01-28/u-s-canada-make-strides-in-bloomberg-2019-innovation-index>.

Ingénieurs Canada s'efforce activement de promouvoir le recrutement, le maintien en poste et la participation équitable des femmes et des Autochtones dans les secteurs à forte productivité du Canada. La population canadienne profitera d'une augmentation de la diversité au sein de la profession d'ingénieur, qui permettra de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'augmenter la capacité d'innovation, de s'assurer que la recherche en génie soit en phase avec les besoins de la société et d'améliorer le rendement de l'investissement dans les ressources humaines. De plus, en faisant progresser et en soutenant la participation équitable des femmes et des Autochtones au sein des secteurs à forte productivité, nous pourrions ajouter 150 milliards de dollars au PIB d'ici 2026, soit une hausse de 0,6 % par année de la croissance du PIB du Canada.⁶ Par ailleurs, les avantages de la diversité vont au-delà de l'innovation : accueillir et retenir davantage de femmes et d'Autochtones dans le secteur du génie créera une voix positive pour la profession au sein des collectivités et encouragera la création de modèles pour les générations futures.

Ingénieurs Canada a fourni son expertise :

- dans le cadre de rencontres organisées par le gouvernement fédéral afin d'examiner des façons d'améliorer la compétitivité, la productivité et la qualité de vie au Canada;
- dans le cadre de mémoires à l'intention du gouvernement fédéral contenant des recommandations visant à soutenir les initiatives d'innovation, la recherche et le développement, et la prospérité économique au Canada;
- dans le cadre d'initiatives en vue d'élaborer des approches à long terme propices à une croissance et une prospérité durables en favorisant les pratiques innovatrices, la recherche multidisciplinaire et les nouvelles techniques.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit continuer d'investir dans la recherche et le développement (R-D) et l'innovation au Canada. Le secteur de la technologie est un moteur essentiel de la compétitivité économique du Canada sur la scène mondiale et à ce titre, il jouera un rôle important dans la reprise économique du pays après la COVID-19. Ce secteur contribue largement aux efforts d'atténuation des effets de la COVID-19 au Canada grâce notamment à la recherche sur les vaccins, aux innovations en matière d'équipement de protection individuelle, et aux infrastructures résistantes à la COVID. Les ingénieurs sont à la tête de nombreuses entreprises de technologie et sont donc des catalyseurs d'innovation.

Ingénieurs Canada soutient le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada, qui vise à propulser le Canada au rang de chef de file en matière de sciences, de technologie et d'innovation, et de pays reconnu comme l'une des économies les plus novatrices et les plus compétitives du monde. Depuis 2019, le gouvernement fédéral travaille avec diligence pour accroître la capacité d'innovation du Canada, ce qui a conduit aux résultats suivants :

⁶ Affaires mondiales Canada (2019). « Le commerce et le genre ». Consulté le 4 septembre 2020 dans le site : https://www.international.gc.ca/trade-commerce/gender_equality-egalite_genres/trade_gender-commerce_genre.aspx?lang=fra.

- 55 % des travailleurs ont poursuivi des études postsecondaires, soit la plus forte proportion de tous les pays membres de l'OCDE.⁷
- Le Canada se classe au deuxième rang parmi les pays du G-7 pour ce qui est de son efficacité à attirer du financement du capital de risque.⁸
- Le Canada se classe au premier rang parmi les pays du G-7 pour le rendement du secteur de l'enseignement supérieur en matière de R-D.⁹

Ingénieurs Canada est d'avis que le gouvernement fédéral devrait continuer d'investir massivement dans un programme et des cadres d'innovation stratégique afin de soutenir la croissance d'incubateurs, d'accélérateurs et de réseaux nationaux en émergence pour l'innovation en entreprise et dans le domaine du génie. La stratégie doit comporter un volet qui viserait à récompenser les acteurs de la société, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, qui atteignent des niveaux élevés d'innovation et de productivité ou permettent de les accroître. Il s'agirait, par exemple, d'investir dans les infrastructures vertes tout en continuant à bâtir une économie plus inclusive ou de moderniser le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral pour stimuler l'innovation. Enfin, les investissements dans les infrastructures vertes sont essentiels pour assurer la reprise économique post-pandémique, la croissance propre, ainsi que la réalisation des engagements pris par le gouvernement fédéral en matière de changements climatiques.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Grâce à son réseau d'experts bénévoles, Ingénieurs Canada est prêt à :

- offrir des conseils en ce qui a trait aux priorités d'investissement en innovation et en productivité dans les disciplines existantes et émergentes;
- participer à des tribunes gouvernementales officielles ou des tables rondes nationales et se présenter devant les comités permanents de la Chambre des communes afin de promouvoir des politiques d'innovation efficaces;
- fournir des conseils dès les premières étapes et faciliter l'élaboration de lois et de cadres de réglementation fédéraux qui favorisent l'innovation et la productivité.
- Continuer de collaborer avec ses membres pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession.

⁷ Gouvernement du Canada (2019). « Forces et priorités du Canada en matière d'innovation ». Consulté le 4 septembre 2020 dans le site : <https://www.tradecommissioner.gc.ca/innovators-innovateurs/strategies.aspx?lang=fr>.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Rapport annuel de rendement stratégique 2020		4.1
Objet :	Approuver le Rapport annuel de rendement stratégique 2020	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2020 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2021.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Comités et groupes de travail du conseil Gerard McDonald, chef de la direction	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition de l'enjeu

- Le Rapport annuel de rendement stratégique expose aux membres comment le conseil d'Ingénieurs Canada et ses subordonnés directs progressent dans la réalisation des objectifs et des résultats définis dans le Plan stratégique 2019-2021.
- Le conseil doit faire rapport chaque année aux organismes de réglementation et démontrer aux membres qu'il assure la gouvernance appropriée de l'organisme et s'acquitte de ses propres responsabilités.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve le rapport, avec des modifications au besoin, afin qu'il puisse être présenté aux membres, à titre d'information, à leur assemblée annuelle de mai 2021.

Autres options envisagées :

- Aucune autre option n'a été envisagée. Il s'agit du plan de reddition de comptes et de rapport que le conseil a mis en place en 2018 dans la foulée du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation.

Risques

- Si le conseil ne fait pas état des progrès réalisés et ne démontre pas qu'il est redevable aux membres, cela pourrait entraîner une perte de confiance.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- L'élaboration, l'examen et l'approbation d'un rapport annuel de rendement stratégique donnent au conseil l'occasion de réfléchir à son rendement et à celui de l'organisme.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique montre aux organismes de réglementation que les membres du conseil comprennent à qui ils doivent rendre des comptes et qu'ils sont déterminés à s'acquitter de leur rôle de fournir de la valeur aux organismes de réglementation.

Consultations

- Le plan stratégique 2019-2021, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2018.
- Le présent rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et résultats a été élaboré par des membres du personnel et des bénévoles, et le Comité sur la gouvernance, le Comité FAGR et le Comité RH ont examiné les résultats, dans le cadre de leurs responsabilités au sein du conseil, afin d'en garantir l'exactitude.
- La principale consultation est la réunion du conseil, au cours de laquelle les administrateurs et administratrices s'entendent sur le niveau de réalisation à communiquer aux organismes de réglementation.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- En se basant sur les avis et commentaires du conseil, le personnel finalisera (et modifiera, au besoin) le Rapport de rendement annuel 2020 et veillera à ce qu'il soit inclus dans le cahier de travail de l'assemblée annuelle des membres de 2021.
- Une lettre de présentation sera rédigée par le personnel et approuvée par la présidente d'Ingénieurs Canada.

Annexe

- **Annexe 1** : Rapport annuel de rendement stratégique 2020



Rapport annuel de rendement stratégique 2020

Introduction

La lettre de présentation sera insérée ici une fois que le conseil aura approuvé le rapport.

Photo de Jean à insérer
ici

Cordialement,

Jean Boudreau, FEC, P.Eng.
Présidente
Ingénieurs Canada

“Citation textuelle à
insérer ici. Lorem ipsum
dolor sit amet,
consectetur adipiscing
elit, sed do eiusmod
tempor incididunt ut
labore et dolore magna
aliqua. Ut enim ad
minim veniam,”

Résumé du rendement de 2020

	TR1		TR2		TR3		2020	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats
Priorités stratégiques								
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	▶▶▶▶ ▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
Impératifs opérationnels								
IO1 Agrément	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO6 Surveillance, recherches et conseils	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO7 Mobilité internationale	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO8 Promotion et rayonnement	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO9 Diversité	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
IO10 Protection des marques officielles	▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶		▶▶▶▶ ▶▶	
Responsabilités du conseil								
RC1 Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil							▶▶▶▶ ▶▶	
RC2 Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction							▶▶▶▶ ▶▶	
RC3 Fournir une orientation stratégique continue et appropriée							▶▶▶▶ ▶▶	
RC4 Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil							▶▶▶▶ ▶▶	

	TR1		TR2		TR3		2020	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats
Priorités stratégiques								
RC5 S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil							▶▶▶▶	▶▶▶▶
RC6 Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil							▶▶▶▶	▶▶▶▶


Légende

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques visés avant la fin de la période du plan stratégique :
<p>✓ 100 % (tous les objectifs ont été atteints)</p> <p>▶▶▶▶ Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie</p> <p>▶▶▶ Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie</p> <p>▶▶▶ Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie</p> <p>▶▶ Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie</p> <p>▶ Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises</p>	<p>✓ 100 % (les résultats ont été produits)</p> <p>▶▶▶▶ Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats</p> <p>▶▶▶ Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats</p> <p>▶▶▶ Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats</p> <p>▶▶ Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats</p> <p>▶ Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats</p>

PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Cinq résultats attendus ont été réalisés : des méthodes durables d'amélioration continue ont été mises en œuvre; la fiabilité, l'expérience utilisateur et l'exécution du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés ont été améliorées; le processus de consultation des parties prenantes pour le travail relatif à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés a également été amélioré.
- Nous demeurons convaincus que le processus de gestion de l'agrément dans Tandem offrira une fiabilité et des performances améliorées et permettra aux utilisateurs d'adopter les changements plus rapidement. Tandem est en cours de développement, la consultation des parties prenantes se poursuit par le biais d'une équipe consultative d'utilisateurs, et les réactions à ce jour ont été positives.

Objectifs de 2020 :

- Commencer à configurer et tester notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'Ingénieurs Canada.
- Planifier la transition au système de gestion de l'agrément pour les EES, le BCAPG et Ingénieurs Canada.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.
- Intégrer dans l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2020 les améliorations découlant du cycle de 2019.

Réalisation des objectifs :

- L'Enquête de 2020 sur les inscriptions et les diplômes décernés a été améliorée sur la base des leçons tirées du cycle de 2019.
- Le processus d'amélioration continue a été opérationnalisé et est géré par l'équipe d'agrément.
- Le travail sur le processus de gestion des bénévoles de l'agrément est toujours en suspens, en attendant le développement et la mise en œuvre du système de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada (qui sont en suspens en raison du manque de ressources attribuable à la pandémie de COVID-19).
- Le travail de découverte portant sur le système de gestion de l'agrément Tandem est terminé, et une nouvelle portée a été approuvée. La configuration a commencé en 2020 et se terminera en 2021.
- La planification de la transition interne (du personnel) à Tandem a commencé en 2020 et se terminera en 2021.
- Les essais et la planification de la transition au système Tandem pour les EES et le Bureau d'agrément se termineront en 2021.

Commentaires :


Le système Tandem n'a pas été lancé à l'automne 2020 en raison du retard du travail de découverte attribuable au manque de ressources du fournisseur. Le système sera lancé en 2021.


Le travail sur le processus de gestion des bénévoles demeure en suspens en attendant l'élaboration de la stratégie globale de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada, qui n'est pas terminée à cause du manque de ressources internes attribuable à la pandémie de COVID-19.

PS2 : Responsabilité en matière d'agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
 - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Nous demeurons convaincus que les organismes de réglementation, le conseil et le Bureau d'agrément pourront démontrer que les normes s'appuient sur des données et que la rétroaction concernant la transparence et l'efficacité du processus du Bureau d'agrément permettra de discuter en toute clarté des améliorations potentielles.
- Nous sommes également convaincus que le travail de Responsabilité en matière d'agrément permettra de discuter en toute clarté avec les EES et démontrera que le processus que leur propose le Bureau d'agrément est structuré, rigoureux et équitable.
- Cependant, les exigences imposées aux EES et leurs demandes adressées au Bureau d'agrément ont considérablement augmenté au cours de la pandémie de COVID-19. Malgré le fait que les travaux du BCAPG relatifs aux aménagements liés à la COVID-19 témoignent d'une approche collaborative au changement, les EES continuent de demander encore plus de soutien et un changement plus rapide des normes d'agrément et des délais d'exécution des processus. Compte tenu de la structure bénévole du BCAPG et de la longueur du cycle d'agrément, cela pourrait ne pas être réalisable.

Objectifs de 2020 :

- Une première mesure annuelle du système d'agrément est effectuée, sur la base du processus établi en 2019.
- Les résultats du premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives sont communiqués à toutes les parties prenantes.
- Les mesures et le processus de mesure lui-même sont examinés, précisés et actualisés en fonction des leçons retenues et de la rétroaction des parties prenantes.
- *(Objectif de 2019)* La question du nombre exigé d'unités d'agrément (UA) est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes, sur la base de données probantes et en collaboration avec toutes les parties prenantes.
- *(Objectif de 2019)* Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est établi.

Réalisation des objectifs :

- Le nombre requis d'UA a été réduit, sur recommandation du BCAPG et à la demande des parties prenantes, au moyen d'une motion du conseil à la réunion de mai 2020.
- Le processus d'évaluation annuelle de la responsabilité en matière d'agrément a été établi au TR2, approuvé à la réunion de juin du BCAPG, et lancé immédiatement après.

- La première mesure annuelle du système d'agrément est en cours et se terminera à la conclusion du présent cycle de décisions d'agrément en juin 2021.
-

Commentaires :


Les objectifs de cette priorité stratégique ne sont pas synchronisés avec le cycle des visites et des décisions d'agrément, qui s'étend sur plus de deux années civiles. Ainsi, même si le cadre d'évaluation est lancé cette année (tel qu'initialement prévu dans le plan stratégique), les données ne seront pas toutes recueillies avant juin 2021. Les améliorations ne pourront être déterminées et mises en œuvre qu'après cette date – pas en 2020.


Si la plupart des résultats stratégiques sont susceptibles d'être produits d'ici la fin de la période couverte par le plan stratégique, le souhait des EES de voir les normes et les processus d'agrément modifiés rapidement et avec le soutien nécessaire risque de ne pas être réalisé.

PS3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris, et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à la fois à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2020 :

- Tous les membres du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada reçoivent une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Notre présidente contacte tous les EES non participants pour les inviter à se joindre au réseau des champions et championnes 30 en 30 d'ici la fin de 2020.
- Publication, dans le site public d'Ingénieurs Canada, d'un rapport sur les pratiques optimales des programmes d'ingénieur stagiaire, des programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice, et des programmes de sensibilisation des employeurs offerts par les organismes de réglementation.
- Publication, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, d'une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
- Le réseau des champions et championnes 30 en 30 s'étend à tous les EES.
- Ingénieurs Canada explore l'élaboration d'un module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention des organismes de réglementation.

Réalisation des objectifs :

- Les membres du personnel ont suivi une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). La formation EDI prévue à l'automne 2020 pour le conseil, le Groupe des chefs de direction et le Groupe des présidents a été reportée à 2021 en raison de la COVID-19; cette formation sera dispensée de manière virtuelle.
- En raison des impacts de la COVID-19, il n'a pas été possible pour notre présidente d'inviter tous les EES non participants à se joindre au réseau des champions et championnes 30 en 30 avant la fin de 2020.
- Le rapport sur les pratiques optimales des programmes d'ingénieur stagiaire, des programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice, et des programmes de sensibilisation des employeurs offerts par les organismes de réglementation a été publié dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
- Une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30, contenant des cibles annuelles à atteindre, a été publiée à l'intention du conseil et des organismes de réglementation.
- La COVID-19 a eu un impact sur les activités prévues pour étendre le réseau 30 en 30 à tous les EES.
- Ingénieurs Canada explore l'élaboration d'un module de formation sur l'EDI qui sera offert à tous les organismes de réglementation.


Commentaires :

Quatre des cinq initiatives relevant de la PS3 ont été réalisées (80 %). L'élaboration d'un module de formation sur l'EDI offert à tous les organismes de réglementation a été reportée à 2021 en raison des impacts de la COVID-19 sur les fournisseurs de formation potentiels et de la réduction des capacités en 2020.

PS4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les organismes de réglementation qui utilisent déjà le système signalent que les résultats sont atteints. Nous avons donc très bon espoir que les résultats attendus seront produits d'ici décembre 2021 pour tous les organismes participants.

Objectifs de 2020 :

- Terminer le projet : un système entièrement bilingue et comprenant les compétences requises en milieu canadien.
- Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais et en français.
- Achèvement et clôture du projet.

Réalisation des objectifs :

- Engineers & Geoscientists BC a terminé tous les principaux livrables, et le système est opérationnel et utilisé par trois organismes de réglementation.
- Un projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs a été lancé pour mesurer la cohérence du travail des évaluateurs, dans le but d'éclairer la formation future des évaluateurs et d'améliorer la cohérence pancanadienne.
- Les compétences requises en milieu canadien (élargissement de la portée) ont été intégrées et mises en œuvre en 2020.
- Trois autres organismes de réglementation, qui n'ont pas pu se joindre au projet en 2020, utiliseront le système en 2021. Le travail de traduction n'a pas encore été réalisé.


Commentaires :

Le projet n'a pas été parachévé en 2020 en raison du manque de ressources des organismes de réglementation attribuable à la pandémie de COVID-19. Les éléments restants comprennent la traduction française de tous les contenus, ainsi que le parachèvement et la clôture du projet.

IO1 : Agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 3

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agrément de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19, nous restons convaincus que le processus d'agrément demeure crédible aux yeux des organismes de réglementation, des EES et des étudiants, et qu'il le restera jusqu'en décembre 2021.

Objectifs de 2020 :



- Mener les activités d'agrément :
 - Effectuer des visites à quatre EES du cycle de 2019-2020 et à 10 EES du cycle de 2020-2021.
 - Rendre des décisions visant 74 programmes de premier cycle (51 visites + 13 avis de changements importants + 10 rapports).
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément :
 - Modèle de rapport du visiteur général.
 - Solution de rechange aux UA (c.-à-d. les unités d'apprentissage)
 - Nouvelle définition de la conception en ingénierie.
 - Révision globale des documents devant être utilisés dans Tandem
 - Élaborer des moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30
 - Examiner les exigences relatives à la documentation à fournir sur place
 - Répondre à la demande de DDIC concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément
 - Répondre à la demande de DDIC concernant les clauses de l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice qui portent sur les restrictions visant la répartition des UA
 - Étudier le mandat du Comité des politiques et des procédures et faire des recommandations à ce sujet (conformément à la recommandation 17 du Groupe de travail sur les nominations).

Réalisation des objectifs :

- En raison de la pandémie de COVID-19, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le report d'un an de toutes les visites d'agrément du cycle 2020-2021 et la prolongation ponctuelle d'un an des décisions d'agrément.
- Lors de sa réunion du 6 juin, le BCAPG a rendu des décisions concernant 51 programmes visant 13 établissements, et discuté de la recommandation proposée en vue de répondre aux préoccupations de DDIC concernant les restrictions visant la répartition des UA. Une consultation sur le sujet a été lancée au TR4.
- La documentation sur le cycle de visites 2021-2022 a été publiée et on a actualisé le site Web pour accroître la clarté des exigences relatives aux différents cycles.
- La consultation sur la définition de la conception en ingénierie est terminée, et une nouvelle proposition sera finalisée en 2021.
- Des groupes de travail se sont penchés sur les objectifs de l'initiative 30 en 30, les documents requis pour les visites, les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19, et les visites virtuelles. Les résultats seront présentés à la réunion de février 2021 du BCAPG.
- Le groupe de travail chargé d'examiner le mandat du Comité des politiques et des procédures poursuit son travail, dont les résultats sont attendus plus tard en 2021.
- La question des programmes internationaux d'échange d'étudiants a été abordée avec les organismes de réglementation, mais il reste à faire des progrès en ce qui concerne DDIC.

Commentaires :

Les objectifs annuels ont été gravement perturbés par la pandémie de COVID-19, mais le BCAPG a réussi à réagir rapidement pour résoudre les problèmes urgents.

IO2 : Relations avec/entre les organismes de réglementation*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 3*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2020 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Appuyer le Groupe des chefs de direction et ses initiatives
 - Quatre réunions par année.
- Appuyer les groupes nationaux de responsables et leurs initiatives
 - Deux réunions en personne du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA); une réunion en personne du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL); une réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE).
 - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
 - Responsables des TI et des communications : organiser des téléconférences et partager l'information demandée.

Réalisation des objectifs :

- Les réunions du Groupe des présidents ont été facilitées, en marge des réunions du conseil tenues en février, mai et octobre.
- Des séances d'orientation ont été données aux nouveaux présidents et chefs de direction; une séance en personne a eu lieu en février, et une séance en ligne en octobre.
- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni virtuellement à quatre reprises, et a tenu des téléconférences supplémentaires sur des sujets particuliers pour échanger de l'information au besoin tout au long de l'année.
- Le GNRA a tenu deux réunions virtuelles et trois téléconférences supplémentaires au cours de l'année.
- Le GNRE a tenu une réunion virtuelle et trois téléconférences supplémentaires au cours de l'année.
- Le GNRDAL a tenu une réunion virtuelle et deux téléconférences supplémentaires au cours de l'année.
- Le Groupe national des responsables des TI s'est réuni au printemps pour échanger de l'information sur la tenue d'AGA virtuelles et le vote électronique en ligne.
- Le nouveau Groupe national des agents financiers s'est réuni en novembre pour définir son objet et son mandat, et nommer son président.


Commentaires :

La pandémie de COVID-19 a donné une urgence nouvelle aux réunions des groupes de responsables. Les organismes de réglementation ont déclaré qu'il était très utile de pouvoir collaborer avec leurs pairs et d'échanger des informations, car la situation extérieure évoluait rapidement.

IO3 : Services et outils pour la réglementation, l'exercice professionnel et la mobilité

Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG

Pondération : 3

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Le résultat visant la base de données nationale sur les effectifs est en voie d'être réalisé, et l'on s'attend à ce qu'il soit maintenu jusqu'à décembre 2021 et après.
- Les résultats visant l'élaboration, par le Bureau des conditions d'admission, de produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation, la mobilité nationale et l'évaluation des compétences en génie sont tous en voie d'être produits et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- Le résultat relatif aux nouveaux domaines d'exercice est en voie d'être produit dans le portefeuille de recherche réglementaire.

Objectifs de 2020 :

- Bureau des conditions d'admission : Tenir à jour les programmes d'examens
 - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens sur les matières de base](#) (2004) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens de génie biomédical/biochimique](#) (2004) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire](#) (2004)
 - Révision du [programme d'examens de génie du bâtiment](#) (2007)
 - Révision du [programme d'examens d'études complémentaires](#) (2011)
- Bureau des conditions d'admission : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour
 - Nouveau « Guide public sur l'utilisation des technologies et de l'automatisation – guide destiné aux ingénieurs »
 - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie »
 - Révision du « Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie » (2009) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [Guide public sur la gestion du risque](#) (2012) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [Guide sur le programme d'ingénieur stagiaire](#) (2012)

- Révision du [Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession](#), destiné aux organismes de réglementation (2016)
 - Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (2016)
 - Contenu Web sur l'entrepreneuriat
 - Recherche sur les besoins d'un éventuel document pour les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger.
 - Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser.
 - Finalisation de la planification et de la charte de projet, assortie d'un budget, pour la restructuration de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).
-

Réalisation des objectifs :

BCCAG


- Les programmes d'examens sur les matières de base et le génie biomédical/biochimique ont été approuvés. Le programme d'examens de génie du bâtiment n'a pas été actualisé en raison l'absence de programmes actuellement agréés, et la révision des programmes d'examens de génie agricole et sur les études complémentaires est en cours.
- La révision des guides sur le programme d'ingénieur stagiaire, la gestion du risque et l'évaluation de l'expérience de travail en génie est terminée.
- Le travail sur le nouveau guide sur la diversité et l'inclusion, ainsi que la révision du document sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel sont en cours.
- Les travaux relatifs au contenu Web sur l'entrepreneuriat, à la recherche sur les besoins d'un éventuel document pour les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger, et à un nouveau guide sur l'utilisation des technologies et de l'automatisation ont été interrompus en raison de priorités concurrentes, d'une surcharge de travail ou du manque d'appui de la part des organismes de réglementation.

Chef de la direction

- La planification et la charte de projet pour la nouvelle BDNE ont été finalisées, de même que l'étape d'évaluation des soumissions. Un fournisseur a été sélectionné et les négociations contractuelles sont en cours.
-

Commentaires :

Le travail du Bureau des conditions d'admission a été perturbé par la pandémie, ainsi que par un manque de ressources quand la gestionnaire a accepté un nouveau rôle à Ingénieurs Canada. Maintenant qu'il dispose de toutes les ressources nécessaires, le BCCAG est de nouveau sur la bonne voie et prêt à réussir en 2021.

IO4 : Programmes nationaux*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Se départir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec son mandat ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.


Objectifs de 2020 :

- Conclure un accord de prise en charge avec le proposant retenu pour le programme et le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP).
- Conclure un accord de prise en charge avec le proposant retenu pour le programme de certification de professionnel de la résilience des infrastructures (PRI).
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner les tarifs et les améliorations à apporter au programme d'assurance soins médicaux et dentaires pour retraités.
- Évaluer l'expérience et négocier les tarifs du Programme national d'avantages sociaux collectifs en collaboration avec notre conseiller indépendant AON.

Réalisation des objectifs :

- L'accord de prise en charge du programme et du protocole du CVIIP a été conclu le 30 mars entre Ingénieurs Canada et le proposant retenu.
- L'accord de prise en charge du programme de certification de professionnel de la résilience des infrastructures (PRI) a été conclu le 7 juillet entre Ingénieurs Canada et le proposant retenu.
- Une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP) a été mise en œuvre au TR1 et au TR3, ce qui a permis d'accroître la fréquentation du site Web d'Ingénieurs Canada, avec plus de 1 000 consultations des pages sur le SPLIP. Au cours du TR3, les visiteurs ont passé plus de temps, en moyenne, sur les pages qu'au cours de la campagne précédente.
- L'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta a été surveillé tout au long de 2020.
- Les réunions semestrielles de rapports pour 2020 avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance ont été tenues et les résultats des réunions du TR2 ont été communiqués. Les résultats des réunions du TR4 seront communiqués au TR1 de 2021.
- Un examen du programme d'assurance soins médicaux et dentaires pour retraités a été réalisé en collaboration avec notre conseiller indépendant Aon. Les tarifs demeurent les mêmes, et le programme est passé à un modèle de comptabilité de remboursement depuis le 1^{er} septembre 2020. Ce changement assure à Ingénieurs Canada une plus grande participation au processus d'établissement des tarifs et permet aux assurés de bénéficier de tarifs plus stables. Pour garantir une valeur continue aux ingénieurs, un compte de provision pour les prestations futures a été créé.
- Nous avons réalisé une évaluation de l'expérience et négocié les tarifs du Programme national d'avantages sociaux collectifs en collaboration avec notre conseiller indépendant AON.

Commentaires :

IO5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéralObjectifs annuels : Responsabilité : *Chef de la direction*Résultats stratégiques : 

Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
 - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
 - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.


Objectifs de 2020 :

- Renforcer le processus actuel de révision des projets de loi et des effets éventuels sur les ingénieurs et leur profession.
- Encourager et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession
- Faire de son mieux pour empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur liée à la profession.
- Le gouvernement fédéral est conscient de la responsabilité des ingénieurs de protéger le public, des avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques ainsi que des positions et préoccupations de la profession d'ingénieur grâce aux initiatives de représentation d'Ingénieurs Canada.
- Les organismes de réglementation sont au courant des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports qui a été approuvé.
- Les organismes de réglementation informent Ingénieurs Canada des enjeux provinciaux qui exigent que le gouvernement fédéral y porte attention.
- Tenir la Journée sur la Colline parlementaire 2020.

Réalisation des objectifs :

- Passé en revue toutes les lois fédérales actuelles touchant la profession en ce qui concerne les responsabilités en matière d'ingénierie.
- Fourni des commentaires et des recommandations à la Chambre des communes, au Sénat et à la fonction publique fédérale sur des sujets liés aux répercussions de la COVID-19 sur les femmes, le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, les postes d'ingénieur au sein de la fonction publique, le budget fédéral de 2021, l'ébauche du Plan national de science et de connaissances relatives au changement climatique, et le Code national du bâtiment dans le contexte des changements climatiques.
- Actualisé les énoncés de principes nationaux portant sur : la réglementation de la profession, les industries sous réglementation fédérale et les lois en lien avec la profession, les infrastructures, les infrastructures dans les réserves autochtones et les communautés autochtones éloignées, les changements climatiques, la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que la mobilité nationale et internationale de la main-d'œuvre.
- Publié un nouvel énoncé de principe national sur l'exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité et un énoncé d'enjeux sur le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada après la COVID-19.
- Rencontré des députés et des hauts fonctionnaires fédéraux pour discuter des sujets de préoccupation pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur.
- Préparé un rapport sommaire sur les activités de représentation menées de juin 2019 à juin 2020.
- La Journée sur la Colline parlementaire a été annulée en 2020, mais la planification d'un événement virtuel est en cours pour 2021.

Commentaires :

IO6 : Surveillance, recherche réglementaire et conseils*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 2*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Établir une capacité allégée et efficace de surveillance et de rapport basée sur la recherche, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.


Objectifs de 2020 :

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie
- Lancement de la première stratégie de recherche :
 - Publication d'un bulletin sur la réglementation en septembre 2020
 - Sélection des sujets de recherche en concertation avec les organismes de réglementation
 - Sélection de nouvelles disciplines en concertation avec les organismes de réglementation

Réalisation des objectifs :

- La nouvelle sous-stratégie a été approuvée à la réunion du conseil de mai 2020.
- Des documents de recherche portant sur la réglementation des entités commerciales et le statut d'ingénieur inactif sont en cours d'élaboration. Les documents d'orientation générale seront terminés au début de 2021 et les documents définitifs seront parachevés d'ici la fin de 2021.
- Un document sur le domaine émergent des systèmes autonomes est en cours d'élaboration. L'orientation générale sera établie au début de 2021 et le document définitif sera terminé d'ici la fin de 2021.

Commentaires :

IO7 : Mobilité internationale*Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômés étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- Lors de l'atelier de février 2020 sur la stratégie relative à la mobilité internationale, les organismes de réglementation ont indiqué que l'évaluation des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens était un travail qu'ils préféreraient entreprendre individuellement et au cas par cas, au lieu de demander à Ingénieurs Canada de réaliser un aperçu national. Ce résultat a donc été retiré de la sous-stratégie.


Objectifs de 2020 :

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie.
- Mise en œuvre initiale de la nouvelle sous-stratégie.
- Maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement et de l'APEC Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Lancement du projet d'amélioration de la BDEDE, comprenant : la sélection du fournisseur, le développement initial de l'outil, et les recherches sur les nouvelles informations demandées par les organismes de réglementation.

Réalisation des objectifs :

- La nouvelle sous-stratégie a été approuvée lors de la réunion d'octobre 2020 du conseil. On procède actuellement à la mise sur pied d'un comité directeur qui guidera le travail auprès de l'International Engineering Alliance (IEA), qui constitue un élément clé de la sous-stratégie.
- Lors de la réunion de l'IEA tenue en juin 2020, l'évaluation de la conformité d'Ingénieurs Canada a suscité des questions sur le processus d'évaluation des candidats au permis qui n'est pas basé sur les compétences. La question devrait être résolue lors d'une réunion spéciale en janvier 2021, au cours de laquelle Ingénieurs Canada fournira des informations supplémentaires qui détermineront le maintien de son statut – ou pas – dans le cadre des accords.
- Notre visite d'inspection dans le cadre de l'Accord de Washington a été repoussée en raison de la pandémie de COVID-19, et se tiendra plutôt en 2021.
- Le projet d'amélioration de la BDEDE a été lancé et plus de 95 % du travail de développement a été accompli. Les travaux se termineront en janvier 2021, avec l'élaboration des rapports produits par le système et d'un programme de formation assorti de documentation à l'intention des organismes de réglementation et du personnel d'Ingénieurs Canada.

Commentaires :

IO8 : Promotion et rayonnement*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 2*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.


Objectifs de 2020 :

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie pour l'IO8.
- Organiser et coordonner le Mois national du génie, une campagne annuelle conjointe tenue au cours du mois de mars qui mobilise tous les organismes de réglementation et encourage la reconnaissance de la valeur de la profession pour la société et suscite l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- Assurer l'échange efficace d'idées et de pratiques exemplaires, ainsi que la coordination entre et parmi les organismes de réglementation en ce qui a trait à leurs activités de rayonnement et d'engagement par la création d'un Groupe de travail sur l'engagement stratégique.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- Procéder à une évaluation et soumettre des recommandations au conseil sur la meilleure façon d'aligner le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada sur les objectifs stratégiques de l'organisme.

Réalisation des objectifs :

- La nouvelle sous-stratégie pour l'IO8 a été approuvée par le conseil à sa réunion de février 2020.
- Le Mois national du génie (MNG) s'est tenu en mars; certains événements ont été perturbés par la crise de la COVID-19. Le rapport sur le MNG de 2020 a été élaboré et la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport a commencé en juin 2020.
- En juillet 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-stratégie pour l'IO8 et du mandat d'exploiter et de faciliter les partenariats et les coentreprises, et à la suite d'une consultation du personnel des organismes de réglementation au sujet de la stratégie de rayonnement et d'engagement d'Ingénieurs Canada pour 2021, le Comité consultatif du Mois national du génie (MNG) a été dissous et remplacé par deux groupes de travail responsables respectivement de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux.
- Les réalisations exemplaires d'ingénieurs ont été reconnues et soutenues par l'administration efficace des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- L'évaluation du programme de bourses d'études est terminée et des recommandations sur la meilleure façon de l'arrimer aux objectifs stratégiques de l'organisme ont été soumises. Les recommandations ont été approuvées par le conseil à sa réunion d'octobre 2020.
- En raison de la pandémie de COVID-19, le Gala de remise des prix 2020 a été annulé. La promotion des lauréats des [Prix d'Ingénieurs Canada 2020](#) a été lancée en juin et comprenait des publications dans les réseaux sociaux d'Ingénieurs Canada et ceux des lauréats, de la publicité dans les réseaux sociaux et sur les plateformes numériques de la CBC, ainsi que de la médiatisation méritée (c'est-à-dire relayée gratuitement). Les lauréats 2020 seront honorés en personne lors du gala des prix 2021.

Commentaires :

IO9 : Diversité et inclusion*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 2*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.



Objectifs de 2020 :

- Créer un plan de participation des Autochtones afin d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Offrir au personnel permanent et au conseil d'Ingénieurs Canada une formation sur les enjeux autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.
- Entreprendre un dialogue avec les organismes autochtones.
- Explorer, avec les consultations appropriées, les options permettant d'incorporer les efforts de vérité et de réconciliation dans les programmes de premier cycle en génie au Canada.

Réalisation des objectifs :

- Engagé la société Big River Analytics pour élaborer un plan de recherche sur l'expérience des ingénieurs autochtones. La recherche, qui sera menée en 2021, éclairera le plan de participation des Autochtones.
- Offert au personnel permanent d'Ingénieurs Canada une formation sur les peuples autochtones en juillet et août. La formation destinée au conseil, au Groupe des chefs de direction, au Bureau d'agrément, au Bureau des conditions d'admission et au Groupe des présidents a commencé au TR4 de 2020 et sera complétée au TR1 de 2021.
- Participé à la réunion nationale annuelle de .caISES et facilité une réunion du Groupe de travail des services aux étudiants autochtones en génie (maintenant appelé Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie) tenue en marge de la réunion nationale de .caISES. L'APEGA et l'APEGS ont participé à cette réunion. Les organismes de réglementation ont été informés des travaux de .caISES et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Publié une analyse des données secondaires, réalisée par Big River Analytics, pour faire état du nombre d'ingénieurs et d'étudiants en génie autochtones.
- Réseauté avec d'autres organismes professionnels (Association des architectes paysagistes du Canada, Institut canadien des urbanistes), pour préparer le terrain à l'ouverture d'un dialogue avec des organismes autochtones nationaux et collaborer à l'établissement de partenariats stratégiques.
- Pris contact avec le Mi'kmaq Ulnooweg Development Group pour la planification de la réunion .caISES de 2021.
- L'examen des programmes existants offerts par les établissements participant au Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie indique qu'il faut davantage de recherche et de collecte d'information pour créer des options d'intégration des efforts de vérité et de réconciliation à la formation de premier cycle en génie au Canada.

Commentaires :

IO10 : Protection des marques officielles*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2020 :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.


Réalisation des objectifs :

- Examiné et évalué la stratégie de protection d'Ingénieurs Canada pour s'assurer que les marques de commerce et les marques officielles continuent d'être utilisées et protégées adéquatement.
- Donné une présentation en ligne aux membres du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi, pour leur fournir des renseignements contextuels sur le processus de demande de marque de commerce, et l'état d'avancement et la stratégie entourant les procédures d'opposition d'Ingénieurs Canada.
- Géré la supervision de douze (12) procédures d'opposition de marques de commerce (ouvertes, en cours), ainsi que de six (6) procédures d'opposition qui sont maintenant closes.
 - Quatre (4) des procédures d'opposition « ouvertes » ont été abandonnées, mais nous devons attendre que le délai d'appel soit écoulé avant de déclarer ces dossiers officiellement clos.
- Fermé six (6) dossiers d'opposition (trois abandons et trois règlements).
- Émis des avis de procédure sommaire concernant vingt-quatre (24) marques identifiées pour une éventuelle procédure en vertu de l'article 45. Vingt et une (21) de ces procédures ont abouti à la radiation de la marque du registre.
 - Les propriétaires pouvant faire appel de la décision du Registraire, nous devons attendre que le délai d'appel soit écoulé avant de déclarer ces affaires officiellement closes.
- Envoyé 50 lettres de consentement à des demandeurs en réponse à leur requête d'enregistrement en sociétés de régime fédéral (utilisant des marques officielles dans leur dénomination sociale).

Commentaires :

Responsabilités du conseil

RC1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le Comité des ressources humaines doit :

- Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- Gérer le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.
- Gérer le rendement du chef de la direction

Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de mesurer et de comprendre les progrès réalisés au regard du plan de l'organisme.
- Entreprendre une action concrète pour corriger les lacunes, les faiblesses et les failles de n'importe quelle partie du plan, évaluées au moyen de mesures du rendement nationales et transparentes.
- Cette responsabilité sera remplie quand le conseil sera certain d'avoir une perception exacte et complète de son propre rendement, ainsi que de celui de ses administrateurs et présidents de comités. Grâce à cette information, le conseil agira pour reconnaître le succès et offrir au besoin des conseils appropriés pour atteindre les objectifs.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs :

Responsabilités, énoncées dans la politique 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, qui appuient ces résultats :


- Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.
- Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.


Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le Comité RH a :

- Obtenu l'approbation par le conseil des recommandations de 2019 pour l'évaluation du chef de la direction et ses objectifs pour 2020.
- Recruté un consultant qui entreprendra l'évaluation officielle à 360 degrés du rendement du chef de la direction et l'examen de sa rémunération globale (après trois ans en poste), et examiné les objectifs suggérés pour 2021. Les recommandations découlant de cette évaluation seront soumises au conseil en février 2021.
- Poursuivi le travail lié à l'évaluation annuelle des présidents de comités, des administrateurs et du conseil :
 - Obtenu l'approbation du conseil pour le processus d'évaluation des présidents, et lancé le processus;
 - Examiné le processus d'évaluation par les pairs et d'autoévaluation des administrateurs pour présentation au conseil en février 2021;
 - Examiné et appuyé la recommandation du Comité sur la gouvernance visant l'incorporation de l'autoévaluation du conseil de 2021 dans le sondage sur l'efficacité de la gouvernance dans l'ensemble de l'organisme (RC4).
- En outre, le conseil a surveillé le rendement au regard du plan stratégique au moyen de rapports trimestriels intermédiaires couvrant les quatre priorités stratégiques et les dix impératifs opérationnels.

RC2 : Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Le président élu doit :

- Assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.

Résultats attendus :

- Les organismes de réglementation et toutes les parties prenantes clés apprécieront et valoriseront le processus d'engagement, qui devra être rentable et faire une utilisation efficiente du temps de toutes les personnes invitées à participer aux consultations d'Ingénieurs Canada.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés seront convaincus qu'Ingénieurs Canada comprend et prend en compte leurs avis et besoins avant de passer à l'action.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.


Objectifs :

Conformément à la politique 7.11, *Consultation*, le président élu doit examiner chaque année le plan de consultation du conseil et le soumettre à l'approbation du conseil.

Réalisation des objectifs :

- Le plan de consultation pour 2021, comprenant les consultations (stratégiques) du conseil, ainsi que toutes les consultations opérationnelles, a été approuvé lors de la réunion de décembre 2020.

RC3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée

Objectifs annuels : 

Le conseil doit :

- *Élaborer un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.*
- *Assurer l'élaboration de plans et budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.*
- *Assurer l'utilisation d'un processus d'amélioration continue permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans :*
 - *Le plan stratégique*
 - *Le plan opérationnel annuel*

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de fournir des orientations stratégiques, y compris des communications claires et continues à l'intention de toutes les parties prenantes concernant les progrès vers la réalisation du plan, ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer les lacunes ou les faiblesses.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation conviendront, en toute confiance, que les plans stratégiques du conseil répondent à leurs besoins, et que le plan opérationnel annuel donne suite à ces besoins.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus au-delà de décembre 2021.

Objectifs :

Responsabilités continues du conseil :

- Approuver le budget et le plan annuels;
- Surveiller les rapports trimestriels de rendement stratégique;
- Soumettre aux membres un rapport annuel de rendement stratégique.

En 2020, le conseil avait la responsabilité supplémentaire d'approuver les sous-stratégies découlant du Plan stratégique 2019-2021.


En 2019, le conseil a créé un Groupe de travail sur le plan stratégique chargé de guider l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024 et de superviser :

- La tenue d'un exercice de prospective avec des représentants du conseil, des organismes de réglementation, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission;
- La tenue d'un atelier avec le conseil en vue d'élaborer l'ébauche de plan stratégique;
- La tenue d'une consultation sur l'ébauche de plan stratégique auprès des organismes de réglementation, du Bureau d'agrément, du Bureau des conditions d'admission et de DDIC;
- L'approbation de la version définitive du Plan stratégique 2022-2024 en vue de sa présentation au conseil en février 2021.

Réalisation des objectifs :

- Les sous-stratégies suivantes ont été approuvées à l'appui du *Plan stratégique 2019-2021* :
 - Impératif opérationnel 8 (IO8) : Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels, en février 2020;
 - Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne (accès des Autochtones au génie), février 2020;
 - Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada, en mai 2020;
 - Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens, en octobre 2020.
- Les rapports de rendement trimestriels ont été examinés lors des réunions du conseil de mai, octobre et décembre.
- Le budget de 2021 a été approuvé en décembre 2020.
- Le rapport annuel de rendement stratégique de 2019 a été soumis aux membres en mai 2020.
- Le Groupe de travail sur le plan stratégique a supervisé tous les aspects du Plan stratégique 2022-2024, comme prévu.

RC4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le Comité sur la gouvernance doit :

- *Maintenir des principes et des politiques de gouvernance efficaces.*
- *Apporter à la gouvernance des améliorations continues.*

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques doit :

- *Assurer l'inspection et la surveillance externes et directes des politiques et responsabilités financières.*

Résultats attendus :

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil et les organismes de réglementation seront convaincus que :

- Toutes les politiques du conseil sont à jour et pertinentes aux exigences établies.
- Les politiques du conseil servent d'orientation pour tous les bénévoles et le personnel permanent en matière de style de gouvernance.
- Des plans d'action assortis d'objectifs clairs sont établis sur la base des recommandations des groupes de travail créés par le conseil.
- Des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations sont intégrés aux plans du conseil.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs :

Responsabilités, énoncées dans la politique 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, qui appuient ces résultats :


- Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil.
- Examiner l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et faire des recommandations à son sujet.
- Faire des recommandations en ce concerne l'éducation et la formation du conseil.
- Évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le Comité sur la gouvernance a :

- Avec l'aide du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, examiné et fait approuver : l'abrogation d'une (1) politique du conseil, la révision de 37 politiques existantes, et l'adoption d'une (1) nouvelle politique.
- Examiné et communiqué les résultats de l'autoévaluation du conseil de 2020, en indiquant les lacunes sur le plan de la gouvernance et recommandant les aspects nécessitant de l'éducation et de la formation (inclus dans le budget de 2021).
- Proposé un plan de réduction de la taille du conseil par attrition, qui a été rejeté par une motion du conseil en mai 2020.
- Fait approuver par le conseil l'approche et le contenu du sondage sur l'efficacité de la gouvernance, à la réunion du conseil de décembre 2020.

RC5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques doit :

- *S'assurer que le conseil a l'entière responsabilité de gérer les risques et d'orienter le chef de la direction au moyen de stratégies d'atténuation claires et pertinentes.*
- *Surveiller le registre des risques et s'assurer que le conseil en est informé et capable de prendre des mesures rapides pour contrer tous les risques pertinents.*

Résultats attendus :

- Le conseil et les organismes de réglementation sont pleinement informés de tous les risques potentiels pertinents, ont des niveaux appropriés et établis de tolérance aux risques et jugent que toutes les stratégies nécessaires d'atténuation des risques sont définies et mises en œuvre.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*, qui appuient ces résultats :



- Examiner le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques.
- Réaliser un examen triennal du registre des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises.

Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques a :

- Examiné le registre des risques tous les trimestres et fait le point à chaque réunion du conseil.
- Examiné et approuvé les symptômes, les stratégies de réaction, les méthodes de surveillance et les personnes responsables de tous les nouveaux risques stratégiques identifiés lors de l'analyse contextuelle et de l'atelier de prospective associés à l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024.
- Entrepris l'actualisation et l'amélioration du processus de gestion des risques.

RC6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Élaborer et fournir du matériel et des programmes d'orientation qui rehaussent l'efficacité des administrateurs. Le programme d'orientation du conseil doit tenir compte des défis liés à l'accueil et à l'intégration des personnes qui entrent en fonction pour la première fois et fournir des occasions de développement continu à celles dont le mandat se poursuit.

Résultats attendus :

- La qualité de l'orientation fournie aux nouveaux administrateurs s'améliorera au cours de la période visée par ce plan stratégique, en particulier une fois que les rôles des administrateurs, des membres et des présidents sont précisés dans le cadre des travaux de gouvernance pendant l'automne et l'hiver 2018-2019.
- Cette responsabilité sera remplie quand les administrateurs exprimeront leur satisfaction à l'égard de l'efficacité du programme d'orientation du conseil.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, qui appuient ces résultats :

- Proposer de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités.
- Examiner les politiques visant le personnel et les bénévoles d'Ingénieurs Canada.
- Assurer la supervision des programmes d'intégration et de développement des administrateurs.
- Examiner la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.
- Confirmer les plans de succession pour les subordonnés directs du chef de la direction.

Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le Comité RH a :

- Établi la composition de tous les comités pour 2020-2021 et recommandé des présidents, de même que nommé des administrateurs au BCAPG, au BCCAG et au réseau des champions et championnes 30 en 30.
- Évalué et amélioré les séances d'orientation données aux nouveaux administrateurs et administratrices en mai et juin.
- En ce qui concerne la formation des administrateurs et administratrices :
 - Mis en œuvre le programme « Les 4 Saisons de la réconciliation » pour offrir en ligne un sommet de formation de sensibilisation aux Autochtones et à leur histoire, du 1^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021.
 - Planifié la formation en ligne des administrateurs et administratrices (le cours Board-on-Board de la Canadian Nonprofit Academy) pour répondre aux besoins cernés dans l'autoévaluation du conseil de 2020; la formation sera donnée en janvier 2021.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan stratégique 2022-2024	4.2
Objet :	Faire approuver le plan stratégique 2022-2024
Lien avec le plan stratégique 2019-2021 :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil recommande aux membres d'approuver le plan stratégique 2022-2024 lors de leur assemblée annuelle de 2021, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.</i>
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick, présidente d'Ingénieurs Canada et présidente du Groupe de travail sur le plan stratégique

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la Politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*, le conseil est chargé d'élaborer un plan stratégique. La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats visés par l'organisme.
- Le processus d'élaboration du plan stratégique pour 2022-2024 a commencé au cours de l'été 2019. Une analyse contextuelle préliminaire a été soumise à la consultation des organismes de réglementation, du BCAPG, du BCCAG et de DDIC, en septembre 2019.
- En décembre 2019, le Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS) a approuvé l'analyse contextuelle, et le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a approuvé l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (SWOT) et des risques stratégiques. Les versions définitives de l'analyse contextuelle, de l'analyse des FFPM et de l'analyse stratégique ont été envoyées au conseil, aux présidents, au BCAPG, au BCCAG, au Groupe des chefs de direction et aux groupes de responsables, en février 2020.
- Un atelier de prospective s'est tenu avec les administrateurs du conseil, les présidents, les chefs de la direction et des représentants du BCAPG et du BCCAG le 25 février 2020. Le rapport de prospective préliminaire a ensuite été envoyé aux administrateurs du conseil, aux présidents et aux chefs de la direction, en avril 2020. Le rapport de prospective définitif a été inclus dans le cahier de travail de la réunion du conseil de mai 2020. En mai 2020, un sondage a été envoyé au conseil, aux chefs de la direction et aux présidents et une analyse contextuelle a été réalisée pour évaluer les incidences potentielles de la COVID-19 sur les organismes de réglementation, Ingénieurs Canada et la profession.
- Au cours de sa retraite stratégique tenue en août, le conseil a confirmé la vision et a dressé l'ordre des priorités stratégiques. La vision et les priorités stratégiques ont ensuite été présentées lors d'une séance d'information avec le conseil d'administration, les chefs de direction et les présidents, en octobre. En s'appuyant sur le contenu présenté lors de la séance d'information du 1^{er} octobre 2020, Ingénieurs Canada a consulté les organismes ci-dessous au sujet du plan stratégique 2022-2024 :
 - Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (19 septembre)
 - Bureau canadien des conditions d'admission en génie (21 septembre)
 - Organismes de réglementation de l'Atlantique (22 octobre)
 - Organismes de réglementation de l'Ouest (22 octobre)

- Ontario (23 octobre)
- Québec (9 novembre)
- Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (19 novembre)
- Les présidents, les chefs de direction, les administrateurs d'Ingénieurs Canada, ainsi que les organismes de réglementation et les membres du personnel d'Ingénieurs Canada ont participé à ces séances. Le rapport de consultation complet est disponible à l'annexe 1. Les réactions pourraient se résumer comme suit :
 - De nombreux participants se sont montrés satisfaits du contenu et du processus suivi pour élaborer le plan stratégique.
 - La plupart des commentaires portaient sur les moyens pris pour concrétiser des priorités. Par conséquent, très peu de changements ont été apportés aux priorités stratégiques.
 - Le classement des priorités variait d'une zone de compétence à l'autre, mais de façon générale, tout le monde convenait que toutes les priorités sont importantes et se complètent les unes les autres.
 - La priorité « Favoriser la confiance et la fierté » a été classée au premier rang par les organismes de réglementation de l'Atlantique, mais beaucoup plus bas par d'autres organismes consultés. Certains organismes de réglementation (APEGA et OIQ) ont déjà mené des campagnes de marketing et des inquiétudes ont été exprimées quant aux dépenses qu'entraînerait cette priorité à long terme et à la confusion qu'elle pourrait créer relativement à l'identité de l'organisme de réglementation. Il a été suggéré que, si Ingénieurs Canada doit adopter cette priorité, il devrait se concentrer sur le renforcement de la confiance envers l'autoréglementation. Récemment, l'APEGA a indiqué qu'elle ne pouvait pas appuyer cette priorité si elle était uniquement une initiative d'Ingénieurs Canada, mais que si cette priorité constituait une initiative de collaboration active avec les organismes de réglementation, elle pourrait peut-être y participer.
 - Un organisme de réglementation (Engineers and Geoscientists BC) a proposé d'ajouter une nouvelle priorité stratégique afin de régler la question des technologues. Étant donné qu'il est le seul à avoir fait cette proposition et que cette dernière n'a été soutenue par aucun autre organisme, le GTPS a recommandé de ne pas la retenir.

Mesure ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve l'ébauche de plan stratégique en recommandant à ses membres de l'approuver définitivement lors de la réunion qui aura lieu en mai 2021.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Le fait de ne pas approuver ce plan stratégique pourrait avoir les conséquences suivantes :
 - Ingénieurs Canada pourrait ne pas avoir d'orientation stratégique pour guider son travail lorsque le plan stratégique 2019-2021 arrivera à échéance.
 - Les organismes de réglementation pourraient ne pas être satisfaits, car ils ont investi du temps et des ressources pour contribuer à l'élaboration du plan.
 - Le conseil d'Ingénieurs Canada ne se sera pas acquitté de ses responsabilités, conformément à la politique 1.4, *Plan stratégique*.

Avantages

- Le conseil a donné des directives claires à Ingénieurs Canada quant à la suite de ses travaux en 2022-2024.
- Les organismes de réglementation sont au courant de ce qui sera accompli par Ingénieurs Canada en 2022-2024 et l'appuient.

- Le conseil s'acquitte de ses responsabilités, conformément à la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*.

Répercussions financières

- L'ensemble de ces activités devrait coûter environ 9,12 millions de dollars sur trois ans.
- Conformément à la politique 7.12 du conseil, *Actifs nets*, il existe des fonds de réserve affectés à l'interne pour veiller à la stabilité, atténuer les risques financiers et financer les priorités stratégiques. Ils comprennent une réserve de deux millions de dollars pour les priorités stratégiques.
- De plus, d'ici la fin de 2021, les réserves non affectées devraient augmenter pour s'établir à 9,8 millions de dollars.
- Ingénieurs Canada dispose de réserves suffisantes pour financer les priorités stratégiques proposées.

Consultations

- Le rapport de consultation complet est disponible à l'annexe 1.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si le conseil adopte la motion recommandant aux membres d'approuver le plan stratégique 2022-2024, le plan sera distribué aux membres immédiatement après la réunion du conseil prévue en février.
- On demandera aux membres de remettre le plan à leurs conseils respectifs pour que les présidents puissent recevoir des instructions et soient prêts à voter lors de l'assemblée générale annuelle des membres de 2021, moment où les membres devront se prononcer sur le plan stratégique définitif.
- Comme prévu dans son mandat, le GTPS sera dissolu une fois que les membres auront approuvé le plan stratégique, en mai prochain.

Annexes

- **Annexe 1** : Commentaires recueillis lors des consultations de 2020 sur l'ébauche du plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada
- **Annexe 2** : Ébauche du plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada



Commentaires recueillis lors des consultations de 2020 sur l'ébauche du plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada

Pour toute question concernant la teneur de ce rapport, veuillez vous adresser à :

Gerard McDonald, MBA, P.Eng., ICD.D
Chef de la direction
Ingénieurs Canada
gerard.mcdonald@ingenieurscanada.ca
613.232.2474, poste 212

Table des matières

Table des matières.....	2
À propos du processus de consultation suivi à l’automne 2020	3
Commentaires recueillis lors des consultations	4
Bureau canadien d’agrément des programmes de génie	4
Bureau canadien des conditions d’admission en génie	5
Organismes de réglementation des provinces de l’Atlantique	6
Organismes de réglementation de l’Ouest canadien	7
Professional Engineers Ontario	9
Ordre des Ingénieurs du Québec.....	11
Doyennes et doyens d’ingénierie Canada.....	13
Tableau des résultats du classement.....	14
Annexe 1 : Liste des participants	15
Séance de consultation auprès du Bureau canadien d’agrément des programmes de génie.....	15
Séance de consultation auprès du Bureau canadien des conditions d’admission en génie.....	16
Séance de consultation auprès des organismes de réglementation de la région de l’Atlantique	18
Séance de consultation auprès des organismes de réglementation de l’Ouest canadien	18
Séance de consultation auprès de Professional Engineers Ontario	19
Ordre des Ingénieurs du Québec.....	20

À propos du processus de consultation suivi à l'automne 2020

Ingénieurs Canada est en train de préparer son prochain plan stratégique (2022-2024). Le plan stratégique actuel (2019-2021) a été approuvé en mai 2018. Le processus d'élaboration du plan stratégique 2022-2024 a débuté au cours de l'été 2019. En septembre 2019, une ébauche d'analyse contextuelle a été envoyée aux organismes de réglementation, au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), et à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) à des fins de consultation. En décembre 2019, le Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS) a approuvé l'analyse contextuelle, et le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a approuvé l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (SWOT) et des risques stratégiques.

En février 2020, la version définitive de l'analyse contextuelle, des SWOT et de l'analyse des risques stratégiques a été envoyée au conseil d'administration, aux présidents, au BCAPG, au BCCAG et au groupe des chefs de direction et à tous les groupes de responsables. Le 25 février 2020, les membres du conseil d'administration, les présidents, chefs de direction et des représentants du BCAPG et du BCCAG ont participé à un atelier de prospective. En avril 2020, le rapport provisoire de cet atelier a été transmis aux membres du conseil d'administration, aux présidents et aux chefs de direction et la version définitive du rapport a été intégrée au cahier de travail de la réunion du conseil de mai 2020.

Les 13 et 14 août 2020, le conseil d'Ingénieurs Canada a organisé un atelier de planification stratégique hybride (en personne et virtuel) en vue de confirmer la vision de l'organisme et de dégager un consensus autour des priorités stratégiques. Des membres du conseil, des représentants du BCAPG, du BCCAG et du Groupe des chefs de direction, un membre du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et des employés d'Ingénieurs Canada ont participé à cet atelier. Le conseil a approuvé la version définitive et choisi une série de priorités stratégiques à des fins de consultation. La vision et les priorités stratégiques ont été présentées aux présidents, chefs de direction, administrateurs et aux représentants du BCAPG et du BCCAG lors d'une séance d'information virtuelle tenue le 1^{er} octobre.

À l'automne 2020, des consultations nationales ont été organisées auprès des groupes suivants :

- Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- Les provinces de l'Atlantique (Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, Engineers nova Scotia, Engineers PEI et Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland and Labrador)
- L'Ouest canadien (Association of Professional Engineers and Geoscientists Alberta, Association of Professional Engineers and Geoscientists Saskatchewan, Engineers and Geoscientists British Columbia, Engineers Geoscientists Manitoba, Engineers Yukon et NAPEG)
- Professional Engineers Ontario
- Ordre des Ingénieurs du Québec
- Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

Le présent rapport vise à résumer les commentaires reçus lors des consultations, qui éclaireront la version définitive du plan stratégique 2022-2024. La liste complète des participants se trouve à l'annexe 1.

Commentaires recueillis lors des consultations

La section suivante présente un résumé des commentaires recueillis pendant les consultations. Veuillez noter que ces commentaires n'ont pas fait l'objet d'un consensus de la part des groupes concernés.

Bureau canadien d'agrément des programmes de génie

La consultation a eu lieu le 19 septembre 2020. Les questions et commentaires suivants ont été formulés par les participants :

Accélérer l'initiative 30 en 30

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Favoriser la confiance et la fierté

Il faudrait déployer des efforts pour promouvoir la profession et il n'est pas forcément coûteux de déployer des efforts de marketing efficaces. On peut par exemple tirer parti des grands événements. On devrait songer à travailler en partenariat avec des intervenants autres que les organismes de réglementation. Le mot « fierté » pourrait être perçu comme une forme d'arrogance.

Harmonisation et cohérence accrues

L'harmonisation ne doit pas être retenue comme une priorité stratégique, car elle ne fait pas partie de la vision.

S'adapter aux technologies émergentes

Cette priorité stratégique est trop générale.

Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Renforcer les assises de l'agrément

Le système d'agrément peut être amélioré, mais les décisions doivent être fondées sur des preuves et pas seulement sur les réactions de parties prenantes influentes. Il faut mettre en place un processus permettant de recueillir les commentaires d'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'évaluer si ces commentaires représentent le point de vue de la majorité ou d'une minorité. Il faut étudier attentivement le processus de sélection de l'expert en agrément. Il faut signaler que le mandat consiste à déterminer si le système d'agrément effectue ce qu'il est censé faire.

Les processus mis en œuvre pour évaluer les programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont deux choses différentes et il faudrait en tenir compte. La norme pour l'obtention du permis d'exercice pourrait être différente de celle qui s'applique à la formation en génie. On pourrait peut-être établir des liens entre les exigences en matière de formation et le processus d'octroi du permis d'exercice si on regardait les choses sous l'angle des compétences. Cela permettrait peut-être d'appliquer une même définition à toutes les disciplines du génie et de s'assurer faire les choses dans un délai raisonnable.

Autres commentaires :

Ce plan stratégique est excellent.

Bureau canadien des conditions d'admission en génie

La consultation a eu lieu le 19 septembre 2020. Les questions et commentaires suivants ont été formulés par les participants :

Accélérer l'initiative 30 en 30

Ingénieurs Canada doit maintenir sa résolution d'accroître la diversité, y compris celle des femmes, des personnes racisées et des peuples autochtones, notamment en milieu de travail et dans le contexte du processus d'agrément.

Favoriser la confiance et la fierté

Étant donné que la profession d'ingénieur suscite déjà une grande fierté, cette priorité devrait plutôt être « accroître la visibilité auprès du public ». La campagne de marketing pourrait atténuer l'impact du récent ralentissement économique et attirer de nouveaux titulaires de permis.

Harmonisation et cohérence accrues

Il est important d'harmoniser davantage, car les grandes initiatives nationales exigent beaucoup de ressources et, parfois, elles ne sont pas mises en œuvre par les organismes de réglementation en raison d'un manque de soutien interne. Pour que cette situation ne se reproduise pas, il faudrait d'abord s'assurer d'avoir le soutien nécessaire.

S'adapter aux technologies émergentes

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Renforcer les assises de l'agrément

Les recherches devraient porter sur les nouvelles méthodes d'enseignement, notamment l'apprentissage en ligne et les micro-titres de compétence. Le Forum sur l'agrément de 2016 visait à examiner comment améliorer l'agrément. On ne sait pas trop en quoi cette priorité est différente. Les organismes de réglementation sont convaincus que les EES veillent à ce que chaque diplômé suive un parcours minimum. La mise en place des qualités requises des diplômés a accru la charge de travail des EES sans pour autant réduire le risque ni fournir un lien direct avec l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

Autres commentaires :

Le BCCAG pourrait appuyer toutes ces priorités stratégiques. Il pourrait tout particulièrement offrir une expertise sur les liens entre les processus d'évaluation du BCAPG et du BCCAG et sur l'évaluation des diplômes d'études dans un environnement hétérogène.

Organismes de réglementation des provinces de l'Atlantique

La consultation a eu lieu le 22 octobre 2020. Les questions et commentaires suivants ont été formulés par les participants :

Vision, mission, objets et principes directeurs

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Renforcer les assises de l'agrément

L'agrément est une question importante pour la plupart des organismes de réglementation, car leur évaluation des diplômés canadiens repose là-dessus. En vertu de cette priorité, il faudrait d'abord déterminer l'exigence de formation fondamentale pour obtenir le permis d'exercice, puis examiner quels outils pourraient servir à atteindre cet objectif. Cette enquête devrait porter sur le recours à un examen national d'admission à l'exercice et permettre de déterminer si l'agrément est nécessaire ou pas pour répondre aux exigences de formation convenues en vue d'obtenir le permis d'exercice.

Étant donné le temps qu'il faut pour apporter des changements au système d'agrément, on devrait éviter les modifications brutales dans des délais serrés. Il faudrait vraiment engager un expert impartial. Cette étude devrait également se pencher sur des outils autres qu'un examen national d'admission à l'exercice.

Accélérer l'initiative 30 en 30

Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que cette priorité pourrait ne pas permettre d'atteindre l'objectif 30 en 30 au sein de la profession. S'il est important de soutenir les efforts visant à augmenter la proportion de femmes dans la profession, il reste qu'il faudrait aller encore plus loin et cibler d'autres groupes de la diversité tels que les Canadiens racisés et les peuples autochtones. Ainsi, le milieu du génie sera perçu comme étant réceptif aux événements récents.

Favoriser la confiance et la fierté

Il s'agit d'une priorité absolue pour les petits organismes de réglementation, car ils n'ont pas les moyens de soutenir une campagne de promotion de cette ampleur. Il est essentiel que le public comprenne l'incidence du génie sur son bien-être et que, pour choisir cette avenue professionnelle, les étudiants comprennent la nature du travail des ingénieurs. Il est particulièrement utile de cibler les domaines non traditionnels. On pourrait s'inspirer de campagnes de promotion réalisées dans d'autres champs d'activités et mettre au point des indicateurs permettant de mesurer leur succès.

Harmonisation et cohérence accrues

Cette priorité est très importante et les organismes de réglementation devraient s'engager envers l'harmonisation aussi bien dans les domaines réglementés que non réglementés. Dans certains organismes de réglementation, le modèle de gouvernance laisse toutes les décisions opérationnelles au chef de la direction. Pour que le processus soit adapté aux circonstances propres à chaque zone de compétence, la sélection de l'organe décisionnel devrait être laissée aux chefs de la direction.

Cette priorité devrait inclure une discussion sur la relation d'Ingénieurs Canada avec les organismes de réglementation et sur son rôle auprès d'eux. Il serait peut-être plus facile de concrétiser cette priorité si l'on établissait une distinction entre les domaines où il faudrait modifier la loi et ceux où ce ne serait pas nécessaire.

S'adapter aux technologies émergentes

Il s'agit d'un domaine prioritaire qui est lié à la campagne de marketing. Il faudrait se concentrer sur les domaines où la réglementation représente nettement une valeur ajoutée pour le public. Il devrait également y avoir un volet qui cible les diplômés de programmes qui ne sont pas agréés par le BCAPG.

Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Cette priorité est du ressort du chef de la direction d'Ingénieurs Canada. Par conséquent, elle ne figure pas aux premiers rangs des priorités stratégiques.

Discussion plénière

Même si les organismes de réglementation ne s'entendent pas sur tous les éléments de ce plan stratégique, le processus d'élaboration du plan est bon.

Résultats du vote

Voici les résultats du classement :

1. Favoriser la confiance et la fierté
2. Renforcer les assises de l'agrément
3. Accélérer l'initiative 30 en 30
4. Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie
5. Harmonisation et cohérence accrues
6. Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Organismes de réglementation de l'Ouest canadien

La consultation a eu lieu le 22 octobre 2020. Les questions et commentaires suivants ont été formulés par les participants :

Vision, mission, objets et principes directeurs

Pour la vision, il faudrait peut-être qualifier la « collaboration nationale » d'« unifiée » ou d'« homogène ». L'énoncé de la vision est clair, mais l'énoncé de mission est long et difficile à retenir. En ce qui concerne le

principe directeur 4, on ne sait pas vraiment comment Ingénieurs Canada « favorise » la diversité, il vaudrait peut-être mieux dire « encourage ».

Renforcer les assises de l'agrément

Le niveau de l'enquête est approprié, il s'agit d'une grande priorité. Les problèmes d'agrément sont connus depuis des années, et on ne pourra pas les résoudre en adoptant une approche progressive. Il faut examiner les assises de l'agrément, et il faudrait aussi se pencher sur la possibilité de mettre en place un examen national d'admission à l'exercice, ce qui est courant dans d'autres domaines. Il faudrait peut-être permettre aux EES de reconnaître la formation des étudiants à l'étranger comme faisant partie du parcours minimum.

L'exercice du génie a considérablement évolué depuis 1965. Non seulement les ingénieurs s'occupent maintenant d'intelligence artificielle, mais ils doivent aussi posséder des compétences non techniques telles que la capacité de travailler en équipes, de prendre en compte une diversité de points de vue lors du travail de conception et de mener des consultations avec les Autochtones. Notre système d'éducation doit tenir compte de ces nouvelles exigences.

Accélérer l'initiative 30 en 30

Il est effectivement important d'accroître le nombre de femmes au sein de la profession, mais il faudrait inclure d'autres groupes à cette priorité, notamment les peuples autochtones. Pour soutenir les initiatives de 30 en 30, Ingénieurs Canada devrait faire une demande de subvention auprès du gouvernement fédéral.

Favoriser la confiance et la fierté

Certains organismes de réglementation ont déjà lancé des campagnes de marketing dans le cadre de leur centenaire. Des inquiétudes ont été exprimées quant au coût à long terme de cette priorité. Une campagne nationale ciblant le public pourrait créer une confusion quant à l'identité de l'organisme de réglementation. On ne sait pas trop comment des organismes de réglementation sans mandat de représentation pourraient participer à cette campagne de marketing. Si l'un des objectifs de cette campagne était de susciter la confiance envers l'autoréglementation, ces organismes pourraient peut-être y participer.

Cette priorité est secondaire. Si Ingénieurs Canada veut adopter cette priorité, il faut se concentrer sur l'accroissement de la confiance envers l'autoréglementation. Il est évident que la confiance envers l'autoréglementation subit une érosion. Le renforcement des processus réglementaires pourrait contribuer à résoudre cette situation, tout comme d'autres priorités du plan stratégique. Cela pourrait aussi permettre de résoudre le problème du nombre de diplômés des programmes agréés par le BCAPG qui font une demande de permis d'exercice, dont la proportion va en diminuant, et de maintenir les ingénieurs au sein de la profession.

Il faudrait songer à traiter avec les technologues, compte tenu des ramifications nationales possibles dans tout le pays. On pourrait peut-être se concentrer sur la question des technologues si la priorité « Favoriser la confiance et la fierté » n'est pas adoptée.

Harmonisation et cohérence accrues

Si tout le monde soutient le principe de collaboration, celui d'harmonisation a une connotation négative. Dans certaines provinces, les gouvernements ordonnent que les exigences relatives à l'obtention du permis d'exercice soient harmonisées avec celles d'autres associations professionnelles au sein de leur zone de compétence, parfois sans même tenir compte des pratiques adoptées par d'autres professions au Canada. Cette situation va probablement compliquer les efforts d'Ingénieurs Canada visant à harmoniser les pratiques des différents organismes de réglementation.

La formation professionnelle continue, la délivrance de certificats d'autorisation, l'authentification des documents d'ingénierie, l'externalisation des travaux d'ingénierie à l'extérieur du Canada et la supervision des travaux d'ingénierie sont autant de domaines dans lesquels les organismes de réglementation pourraient collaborer en vue d'une harmonisation. Cette liste devrait être allongée pour inclure les questions qui favorisent la mobilité nationale.

S'adapter aux technologies émergentes

Dans ce domaine, Ingénieurs Canada peut aider les différents organismes de réglementation en rédigeant des documents susceptibles d'être réutilisés et interprétés en fonction de la législation de chacun.

Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Les organismes de réglementation tirent profit de l'amélioration des services et des produits d'Ingénieurs Canada.

Discussion plénière

L'agrément reste la priorité la plus importante.

Résultats du vote

Voici les résultats du classement :

1. Renforcer les assises de l'agrément
2. Harmonisation et cohérence accrues
3. Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie
4. Accélérer l'initiative 30 en 30
5. Favoriser la confiance et la fierté
6. Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Professional Engineers Ontario

La consultation a eu lieu le 23 octobre 2020. Les questions et commentaires suivants ont été formulés par les participants :

Vision, mission, objets et principes directeurs

La vision est succincte et suggère qu'Ingénieurs Canada est là pour servir les organismes de réglementation, et non les titulaires de permis. Il reste à savoir comment les organismes de réglementation sans mandat de

représentation pourraient tirer parti de cet énoncé de vision. La situation actuelle en Colombie-Britannique pourrait éclairer cette question.

Pour que l'énoncé de mission reflète le nouvel énoncé de vision, on pourrait peut-être remplacer le terme « profession » de la première phrase par « génie canadien ».

L'objectif n° 7 porte sur la mobilité internationale, mais il faudrait aussi songer à inclure la mobilité nationale dans les objectifs. On signale que la mobilité nationale est couverte par l'objectif n° 3. La nouvelle terminologie associée à la représentation des sexes en milieu de travail est l'équité, et peut-être que les objectifs devraient être mis à jour pour inclure cet élément à l'objectif n° 8.

Renforcer les assises de l'agrément

C'est la question la plus importante à laquelle Ingénieurs Canada devrait s'attaquer; si ce n'est pas fait rapidement, le système implosera. Il vaudrait mieux garder l'esprit ouvert. Nous ne devons pas non plus continuer à viser des changements progressifs, car cette approche a nui au système pendant des années. Il faudrait rechercher une approche « basée sur la confiance » ou « adaptée » (dite « right touch »).

On attend depuis longtemps un examen de fond, car le décalage existe depuis des années. Le processus d'agrément est un moyen de parvenir à une fin, c'est-à-dire : répondre aux exigences de formation en vue d'obtenir le permis d'exercer. Il faut aborder la question de l'égalité. Il faudrait inviter les diplômés à participer, puisqu'ils sont concernés par les programmes agréés par le BCAPG, mais aussi les employeurs d'ingénieurs et les organismes de réglementation. C'est au Conseil qu'il incombe de déterminer si un candidat satisfait aux exigences d'obtention d'un permis d'exercice, et non à Ingénieurs Canada.

Cette enquête doit également viser les employeurs et les étudiants. Les délais proposés sont trop longs, il faut trouver une solution le plus rapidement possible, car les EES se préparent déjà à lancer des programmes non agréés. Les établissements d'enseignement ne sont pas du ressort d'Ingénieurs Canada, mais bien des gouvernements provinciaux. L'efficacité du système d'agrément dépend aussi de la perception que les gouvernements provinciaux en ont et ils devraient participer à l'examen de l'objectif de l'agrément.

Accélérer l'initiative 30 en 30

Il convient de réfléchir à ce qui peut être fait de plus du point de vue de l'équité. Des changements systémiques sont nécessaires pour atteindre cet objectif, et les demandeurs étrangers devront être ciblés pour atteindre cet objectif. D'autres professions traditionnellement à prédominance masculine ont réussi à augmenter leur représentation féminine. Ingénieurs Canada devrait examiner les mesures prises dans ces milieux pour atteindre leurs objectifs et tirer des enseignements de ces pratiques exemplaires. Il convient d'examiner les processus réglementaires sous l'angle des préjugés et de tirer des enseignements des pratiques exemplaires des organismes de réglementation.

Favoriser la confiance et la fierté

Il est utile de promouvoir l'existence du permis d'exercice auprès du public. Les médias sociaux devraient servir à attirer un public plus jeune.

Harmonisation et cohérence accrues

Ingénieurs Canada pourrait avoir une incidence dans ce domaine, si les organismes de réglementation acceptent l'harmonisation.

S'adapter aux nouvelles technologies

Il s'agit d'un effort opérationnel continu, mais il faut absolument signaler qu'il s'agit là de quelque chose d'important. On devrait insister sur le travail d'ingénierie et non sur les produits technologiques.

Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Résultats du vote

Voici les résultats du classement :

1. Renforcer les assises de l'agrément
2. Harmonisation et cohérence accrues
3. Accélérer l'initiative 30 en 30
4. Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie
5. Favoriser la confiance et la fierté
6. Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Ordre des Ingénieurs du Québec

La consultation a eu lieu le 19 septembre 2020. Les questions et commentaires suivants ont été formulés par les participants :

Vision, mission, objets et principes directeurs

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Renforcer les assises de l'agrément

Depuis le début de la pandémie, les étudiants n'ont pas reçu d'enseignement en salle de classe. Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que les autorités de réglementation ne savent pas quels seront les effets de cette situation sur la capacité des étudiants à exercer le génie. Ce processus est ambitieux et, pour réaliser des gains d'efficacité et terminer cet exercice en trois ans, on pourrait consulter les parties prenantes sur de nombreuses questions en même temps.

Les participants devront faire preuve d'ouverture d'esprit et envisager toutes les possibilités. Il faut avoir une vision systémique du processus d'évaluation de la formation universitaire. Le personnel des organismes de réglementation chargé des questions relatives à l'exercice et aux disciplines pourrait participer au processus afin de cerner les connaissances nécessaires pour exercer la profession en toute sécurité et de signaler les lacunes.

Accélérer l'initiative 30 en 30

Il faut continuer à se concentrer sur la nécessité d'accroître la représentation des femmes en génie. L'idée d'une conférence annuelle est bonne, mais la première conférence devrait avoir lieu en 2022 pour que l'on puisse contribuer à la concrétisation de cette priorité dans les plus brefs délais.

L'augmentation de la représentation des femmes au sein de la profession d'ingénieur reste une chose importante, mais il faut élargir la conversation pour savoir comment la profession pourrait inclure d'autres groupes. Cette priorité pourrait comprendre d'autres groupes qui ne sont pas représentés au sein de la profession d'ingénieur à l'heure actuelle. Cette priorité devrait être axée sur le fait que la profession attire et retient les meilleurs candidats.

Il est également nécessaire de veiller à ce que les personnes formées à l'étranger obtiennent un permis lorsqu'elles ont les qualifications requises pour exercer. Bien que cela ne relève pas de leur mandat, les organismes de réglementation pourraient envisager de mettre en relation les personnes formées à l'étranger avec les employeurs d'ingénieurs afin de faciliter leur transition vers le marché du travail canadien.

Favoriser la confiance et la fierté

Le génie est en concurrence avec d'autres professions pour recruter les meilleurs talents et les EES pourraient aussi contribuer à cette priorité. Cette année, les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) ont soutenu une autre campagne provinciale ciblant le public. Avant de donner notre appui à cette priorité, il faudrait passer en revue le plan de mise en œuvre connexe.

Harmonisation et cohérence accrues

On ne sait pas très bien quelle lacune serait comblée par une harmonisation plus poussée à l'échelle du pays. Mais s'il y a lieu de le faire, Ingénieurs Canada devrait orchestrer le travail d'harmonisation. Il semble y avoir une ouverture accrue à la collaboration et l'harmonisation, ce qui est encourageant. C'est ce qu'il faut rechercher, dans la mesure du possible.

S'adapter aux nouvelles technologies

Cette priorité bénéficie d'un soutien, car elle pourrait aider les organismes de réglementation à élaborer des profils de compétences dans de nouveaux domaines.

Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Si ce plan stratégique devient trop ambitieux pour être mis en œuvre efficacement par Ingénieurs Canada et qu'il faut abandonner une priorité, ce devrait être celle-là.

Résultats du vote

Voici les résultats du classement :

1. Renforcer les assises de l'agrément
2. Harmonisation et cohérence accrues
2. Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie
3. Accélérer l'initiative 30 en 30
4. Favoriser la confiance et la fierté
5. Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence

Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

La consultation a eu lieu le 19 novembre 2020. Les questions et commentaires suivants ont été formulés par les participants :

Vision, mission, objets et principes directeurs

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Renforcer les assises de l'agrément

Les EES s'engagent à augmenter le pourcentage de femmes au sein de la profession d'ingénieur. Le BCAPG ne devrait pas inclure les exigences de 30 en 30 dans ses normes d'agrément.

Accélérer l'initiative 30 en 30

Une question a été posée pour savoir quelles sont les mesures prises par Ingénieurs Canada pour lutter contre le racisme à l'égard des Noirs dans la société et si les données recueillies comprennent d'autres informations démographiques que le genre. Ingénieurs Canada devrait songer à orchestrer le lancement d'une liste annuelle des meilleures ingénieures au pays. On a demandé que les modules de formation sur la diversité soient partagés avec les EES et le comité de direction de la Fédération canadienne étudiante de génie. L'idée d'une conférence nationale est peut-être bonne, mais les efforts de diversité et d'inclusion doivent aussi être intégrés dans les processus décisionnels nationaux et les discussions des groupes nationaux existants.

Favoriser la confiance et la fierté

Ingénieurs Canada devrait s'attacher à renforcer la confiance du public envers la réglementation du génie.

Harmonisation et cohérence accrues

Il sera difficile pour Ingénieurs Canada de parvenir à une harmonisation entre les organismes de réglementation.

S'adapter aux nouvelles technologies

Cette proposition n'a pas fait l'objet de commentaires.

Autres commentaires :

Ce plan stratégique est ambitieux.

Tableau des résultats du classement

Lors des séances de consultation auprès des organismes de réglementation, les participants ont été invités à classer les priorités par ordre d'importance. Les présentateurs ont souligné que cet exercice permettrait à Ingénieurs Canada de prendre le pouls du groupe, les réunions étant virtuelles et non en personne. Étant donné que les chefs de direction ont été avisés qu'ils pouvaient inviter autant de participants qu'ils le souhaitent, certaines zones de compétence comptaient un plus grand nombre de représentants que d'autres. Les résultats ne reflètent donc pas le poids des organismes de réglementation dans la structure de gouvernance d'Ingénieurs Canada. Enfin, les présentateurs n'avaient pas pour tâche d'aider les groupes à trouver un consensus sur les différentes priorités. Par conséquent, les résultats ne doivent pas être interprétés comme reflétant le point de vue de tous les participants.

Priorité	Organismes de réglementation des provinces de l'Atlantique	Organismes de réglementation de l'Ouest	PEO	OIQ
Renforcer les assises de l'agrément	2	1	1	1
Harmonisation et cohérence accrues	5	2	2	2
Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	4	3	4	2
Accélérer l'initiative 30 en 30	3	4	3	3
Favoriser la confiance et la fierté	1	5	5	4
Poursuivre notre engagement à l'égard de l'excellence	6	6	6	5

Annexe 1 : Liste des participants

On trouvera ci-dessous la liste des participants à chaque séance de consultation, par réunion :

Séance de consultation auprès du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie

- **Kalina Bacher-René**, directrice, Accès à la profession, Ordre des Ingénieurs du Québec
- **Suzelle Barrington**, représentante du Québec, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Jean Boudreau**, présidente et administratrice représentant le Nouveau-Brunswick, Ingénieurs Canada
- **Luigi Benedicenti**, président sortant, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Pierre Bourque**, membre hors cadre, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Jeff Card**, plus ancien des administrateurs nommés au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie et administrateur représentant Terre-Neuve-et-Labrador, conseil d'Ingénieurs Canada.
- **Danny Chui**, président élu et administrateur représentant l'Ontario, Ingénieurs Canada
- **Pemberton Cyrus**, représentant de la région de l'Atlantique, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Kevin Deluzio**, professeur et doyen, Faculté de génie et de sciences appliquées, Université Queen's
- **Bob Dony**, président, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Rajkumar Durairaj**, professeur agrégé, Faculté de génie et de sciences, Université Tunku Abdul Rahman (UTAR), Malaisie
- **Nicole Dyck**, directrice, Programmes et planification, Faculté de génie, Université de l'Alberta
- **Waguih H. ElMaraghy**, représentant de la région de l'Ontario, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Ray Gosine**, membre hors cadre, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Ryan Huckle**, adjoint de programme, Collège Conestoga
- **Carol Jaeger**, professeure titulaire et doyenne associée, programmes de premier cycle en génie, Université de la Colombie-Britannique
- **Amor Jnifene**, professeur et doyen associé, Génie, Collège militaire royal du Canada
- **Tim Joseph**, administrateur nommé au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie et administrateur représentant l'Alberta, conseil d'Ingénieurs Canada
- **Paula Klink**, membre hors cadre, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Suzanne Kresta**, membre hors cadre, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Frank George**, vice-président, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Anne-Marie Laroche**, membre hors cadre, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **David Lynch**, président sortant et administrateur représentant l'Alberta, Ingénieurs Canada
- **Mahmoud Mahmoud**, président, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Mrinal Mandal**, représentant de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Che Maznah Mat Isa**, maître d'enseignement, Faculté de génie, Universiti Teknologi Mara

- **James Olson**, professeur et doyen, Faculté des sciences appliquées, Université de la Colombie-Britannique
- **Julius Pataký**, représentant de la Colombie-Britannique et du Yukon, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Gillian Pichler**, directrice, Inscription, Engineers and Geoscientists British Columbia
- **Paula Klink**, membre hors cadre, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Jessica Pizarro**, directrice générale, Acredita CI
- **Changiz Sadr**, administrateur représentant de l'Ontario, conseil d'Ingénieurs Canada
- **Kate Sisk**, directrice, Inscription, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
- **Sierra Sparks**, étudiante en génie, Université Dalhousie
- **Anne-Marie Laroche**, membre hors cadre, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Ramesh Subramanian**, administrateur représentant de l'Ontario, Bureau canadien d'agrément des programmes en génie
- **Alex Vega**, coordonnateur technique, Acredita CI
- **Tara Zrymiak**, représentante de la Saskatchewan et du Manitoba, Bureau canadien d'agrément des programmes en génie

Liste des employés d'Ingénieurs Canada également présents :

- **Aude Adnot-Serra**, coordonnatrice, Visites d'agrément
- **Elise Guest**, conseillère, Programme d'agrément
- **Johanne Lamarche**, coordonnatrice, Agrément
- **Gerard McDonald**, chef de la direction
- **Alexander Olivas**, coordonnateur, Visites d'agrément
- **Mélanie Ouellette**, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
- **Stephanie Price**, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
- **Adam Rodrigues**, coordonnateur, Visites d'agrément
- **Mya Warken**, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du Bureau canadien d'agrément des programmes en génie

Séance de consultation auprès du Bureau canadien des conditions d'admission en génie

- **Jean Boudreau**, présidente et administratrice représentant le Nouveau-Brunswick, Ingénieurs Canada
- **Danny Chui**, président élu et administrateur représentant l'Ontario, Ingénieurs Canada
- **Frank Collins**, représentant de la région de l'Atlantique, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Bob Dony**, président, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Frank George**, vice-président, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Michael Gregoire**, directeur, Normes professionnelles, Engineers Geoscientists Manitoba
- **Anil Gupta**, représentant de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, Bureau canadien des conditions d'admission en génie

- **Margaret Anne Hodges**, membre hors cadre, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Jeff Holm**, plus ancien des administrateurs nommés au Bureau canadien des conditions d'admission en génie et administrateur représentant la Colombie-Britannique, conseil d'Ingénieurs Canada.
- **Amy Hsiao**, représentant de la région de l'Atlantique, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Samer Inchasi**, membre hors cadre, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Tim Joseph**, administrateur nommé au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie et administrateur représentant l'Alberta, conseil d'Ingénieurs Canada
- **Kimberly King**, directrice générale et registraire, Engineers Yukon
- **Cliff Knox**, gestionnaire par intérim, Permis et inscription, Professional Engineers Ontario
- **Frank George**, vice-président, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- **Ron LeBlanc**, président sortant, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Nadia Lehoux**, représentante du Québec, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **David Lynch**, président sortant et administrateur représentant l'Alberta, Ingénieurs Canada
- **Mahmoud Mahmoud**, président, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Kate MacLachlan**, directrice de l'évaluation de la formation universitaire, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan
- **Jason Ong**, gestionnaire, Examens Engineers and Geoscientists British Columbia
- **Gillian Pichler**, directrice, Inscription, Engineers and Geoscientists British Columbia
- **Kelly Reid**, administratrice représentante de l'Ontario, conseil d'Ingénieurs Canada
- **Changiz Sadr**, administrateur nommé au Bureau canadien d'agrément des conditions d'admission en génie et administrateur représentant de l'Ontario, conseil d'Ingénieurs Canada
- **Karen Savage**, représentante de la Colombie-Britannique et du Yukon, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Kate Sisk**, directrice, Inscription, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
- **Ian Sloman**, représentant de la Saskatchewan et du Manitoba, Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Qing Zhao**, membre hors cadre, Bureau canadien des conditions d'admission en génie

Liste des employés d'Ingénieurs Canada également présents :

- **Megan Falle**, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation
- **Isabelle Flamand**, coordonnatrice, Compétences professionnelles
- **Ryan Melsom**, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du Bureau canadien des conditions d'admission en génie
- **Gerard McDonald**, chef de la direction
- **Mélanie Ouellette**, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
- **Stephanie Price**, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
- **Mya Warken**, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du Bureau canadien d'agrément des programmes en génie

Séance de consultation auprès des organismes de réglementation de la région de l'Atlantique

- **Jean Boudreau**, présidente et administratrice représentant le Nouveau-Brunswick, Ingénieurs Canada
- **Janet Bradshaw**, chef de la direction et registraire, Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland and Labrador
- **Elliott Coles**, vice-président, Engineers PEI
- **Geoffrey Connolly**, président sortant, Engineers PEI
- **Crysta Cumming**, présidente, Engineers Nova Scotia
- **Lia Daborn**, chef de la direction, Engineers and Geoscientists New Brunswick
- **Kris Dove**, chef de l'exploitation et trésorier, Engineers Nova Scotia
- **Justin Dunn**, administrateur représentant l'Île-du-Prince-Édouard, Ingénieurs Canada
- **Bill Hunt**, directeur, Normes professionnelles, Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland and Labrador
- **Jim Landrigan**, directeur général et registraire, Engineers PEI
- **Pal Mann**, chef de la direction et registraire, Engineers Nova Scotia
- **Carol MacQuarrie**, directrice, Affaires professionnelles et registraire, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
- **Bill O'Keefe**, président élu, Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland and Labrador
- **Marlo Rose**, présidente, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
- **Chris Zinck**, administrateur représentant la Nouvelle-Écosse, Ingénieurs Canada
- **Wendy Week**, présidente, Engineers PEI

Liste des employés d'Ingénieurs Canada également présents :

- **Gerard McDonald**, chef de la direction
- **Mélanie Ouellette**, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
- **Stephanie Price**, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
- **Jeanette Southwood**, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
- **Heidi Theelen**, gestionnaire, Excellence organisationnelle

Séance de consultation auprès des organismes de réglementation de l'Ouest canadien

- **Victor Benz**, administrateur représentant l'Alberta, Ingénieurs Canada
- **Nancy Biamonte**, chef de la durabilité professionnelle, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Jean Boudreau**, présidente et administratrice représentant le Nouveau-Brunswick, Ingénieurs Canada
- **Jennifer Cho**, chef des services financiers et administratifs, Engineers and Geoscientists British Columbia
- **Tony Chong**, chef de la réglementation et registraire adjoint, Engineers and Geoscientists British Columbia

- **John Corriveau**, directeur des affaires réglementaires, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Sloan D'Entremont**, conseiller principal et directeur des relations du conseil, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Chris Dixon**, président, Engineers Yukon
- **Ann English**, chef de la direction et registraire, Engineers and Geoscientists British Columbia
- **Sharilee Fossum**, directrice des finances et des services généraux, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Dwayne Gelowitz**, administrateur représentant la Saskatchewan, Ingénieurs Canada
- **Linda Golding**, chef de la direction et registraire, NAPEG
- **Gisela Hippolt-Squair**, directrice de l'engagement des membres, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Kristen Hogan**, vice-présidente, Engineers Yukon
- **Jeff Holm**, administrateur représentant la Colombie-Britannique, Ingénieurs Canada
- **Sudhir Jha**, administrateur représentant les Territoires du Nord-Ouest, Ingénieurs Canada
- **Tim Joseph**, administrateur représentant l'Alberta, Ingénieurs Canada
- **Kimberley King**, directrice générale et registraire, Engineers Yukon
- **Grant Koropatnick**, chef de la direction et registraire, Engineers Geoscientists Manitoba
- **Bob MacDonald**, directeur général et registraire, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan
- **Kate MacLachlan**, directrice de l'évaluation de la formation universitaire, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan
- **Jay Nagendran**, chef de la direction et registraire, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Zac Parsons**, conseiller principal, Planification des affaires, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Brian Pearce**, président élu, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Larry Spence**, président, Engineers and Geoscientists British Columbia
- **Jane Tink**, administratrice représentant l'Alberta, Ingénieurs Canada
- **John Van der Put**, président, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
- **Michael Wrinch**, administrateur représentant la Colombie-Britannique, Ingénieurs Canada

Liste des employés d'Ingénieurs Canada également présents :

- **Gerard McDonald**, chef de la direction
- **Mélanie Ouellette**, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
- **Stephanie Price**, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
- **Jeanette Southwood**, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
- **Heidi Theelen**, gestionnaire, Excellence organisationnelle

Séance de consultation auprès de Professional Engineers Ontario

- **Daniel Abrahams**, General Counsel, Professional Engineers Ontario

- **Jean Boudreau**, présidente et administratrice représentant le Nouveau-Brunswick, Ingénieurs Canada
- **Christian Bellini**, administrateur représentant l'Ontario, Ingénieurs Canada et président élu, Professional Engineers Ontario
- **Danny Chui**, président élu et administrateur représentant l'Ontario, Ingénieurs Canada
- **Nancy Hill**, administratrice représentant l'Ontario, Ingénieurs Canada et présidente sortante, Professional Engineers Ontario
- **Kelly Reid**, administratrice représentant l'Ontario, conseil d'Ingénieurs Canada
- **Changiz Sadr**, administrateur représentant l'Ontario, conseil d'Ingénieurs Canada
- **Arthur Sinclair**, vice-président (nommé), conseiller de la région du Centre-Est, Professional Engineers Ontario
- **Marisa Sterling**, présidente, Professional Engineers Ontario
- **Johnny Zuccon**, chef de la direction et registraire, Professional Engineers Ontario

Liste des employés d'Ingénieurs Canada également présents :

- **Gerard McDonald**, chef de la direction
- **Mélanie Ouellette**, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
- **Stephanie Price**, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
- **Jeanette Southwood**, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques

Ordre des Ingénieurs du Québec

- **Harout Aramali**, directeur, Administration-finances, Ordre des ingénieurs du Québec
- **Kalina Bacher-René**, directrice, Accès à la profession, Ordre des Ingénieurs du Québec
- **Louis Beauchemin**, directeur général, Ordre des ingénieurs du Québec
- **Zaki Ghavitian**, membre du Conseil d'administration, Ordre des ingénieurs du Québec
- **Béatrice Laporte-Roy**, membre du Conseil d'administration, Ordre des ingénieurs du Québec
- **Nathalie Martel**, membre du Conseil d'administration, Ordre des ingénieurs du Québec
- **Luc Vagneux**, directeur, Développement de la profession, Ordre des ingénieurs du Québec
- **Alice Vien-Bélangier**, directrice, Surveillance et inspection professionnelle, Ordre des ingénieurs du Québec

Liste des employés d'Ingénieurs Canada également présents :

- **Gerard McDonald**, chef de la direction
- **Roseanne Gauthier**, adjointe de direction
- **Mélanie Ouellette**, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
- **Stephanie Price**, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
- **Jeanette Southwood**, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques



Une vision pour la collaboration

Plan stratégique 2022-2024
d'Ingénieurs Canada

Table des matières

Message au nom du conseil d'Ingénieurs Canada	3
Nos domaines prioritaires	4
1. Faire progresser le cadre de réglementation du génie	5
1.1 Valider le but et la portée de l'agrément	5
1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation.....	6
1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie.....	6
2. Se faire les champions d'une profession d'ingénieur équitable, diversifiée, inclusive et digne de confiance.....	7
2.1 Accélérer 30 en 30.....	7
2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	8
3. Maintenir notre engagement envers l'excellence	9
3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence.....	9
À propos de nous.....	10

Message au nom du conseil d'Ingénieurs Canada



Nous sommes fiers de vous présenter le plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada. Selon nous, ce document est surtout une feuille de route indiquant les domaines dans lesquels nous collaborerons pour positionner stratégiquement notre profession afin de nous adapter à l'évolution de la réglementation, de sélectionner et d'adopter des pratiques exemplaires et de rester pertinents partout au Canada.

Ce plan repose sur la transparence et la collaboration auxquelles nous nous sommes engagés lors de l'élaboration et de l'exécution de notre plan stratégique 2019-2020. Ingénieurs Canada récolte maintenant le fruit de cette attention étroite portée au renouvellement et c'est pourquoi nous sommes fiers de présenter officiellement la vision d'Ingénieurs Canada :

Faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale

C'est avec cette vision en tête que nous vous présentons les six priorités stratégiques qui nous guideront au cours des trois prochaines années.

Pendant cette période, nous agirons pour privilégier la **collaboration** et l'**uniformité** des exigences, des pratiques et des processus parmi les organismes de réglementation du génie, ainsi que pour maintenir la **confiance** du public à l'égard de notre profession et **attirer** de nouvelles et de nouveaux ingénieurs. Nous poursuivrons notre travail pour accroître l'**équité**, la **diversité** et l'**inclusion** au sein de notre profession et, conformément à notre objectif, pour compter d'ici 2030 30 % de femmes parmi les nouveaux ingénieurs. Nous chercherons des orientations en vue d'établir à l'échelle nationale une exigence de formation universitaire, conditionnelle à l'obtention d'un permis d'exercice, et nous en étudierons l'impact sur notre système d'**agrément** pour que ce dernier continue de répondre aux besoins des organismes de réglementation, des étudiants et étudiantes et des établissements d'enseignement supérieur (EES).

Les résultats que nous obtiendrons seront aussi solides que la base sur laquelle ils reposent. Et c'est pourquoi l'**excellence organisationnelle** représente, selon nous, la clé du succès. Ingénieurs Canada est en route vers l'excellence, et nos efforts résolus favorisent la prestation efficace de nos produits et services aux organismes de réglementation et autres parties prenantes.

Ce plan stratégique présente notre travail de transformation. Nous poursuivons ces objectifs avec détermination, sans pour autant négliger les impératifs opérationnels dont fait état notre plan opérationnel annuel.

Au Canada, la profession d'ingénieur est solide. Ensemble, nous renforçons cette vision et nous nous engageons sur la voie qui nous permettra d'aborder certains des problèmes les plus importants qui se posent à notre profession. Nous le faisons ensemble, au nom de 12 organismes de réglementation, afin de fortifier une profession qui compte plus de 300 000 membres et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de 38 millions de Canadiens.

Bien cordialement,

Jean Boudreau, FEC, P.Eng
President

Danny Chui, FEC, P.Eng
President-elect

David T. Lynch, FEC, P.Eng
Past President

Nos domaines prioritaires

Ce plan a été conçu en fonction de certains des principaux risques et tendances cernés lors du processus de planification stratégique, à savoir :

- Le paysage réglementaire évolue rapidement. Les gouvernements exigent de plus en plus que les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie justifient la nécessité d'avoir un cadre et des processus réglementaires pour protéger le public.
- L'innovation technologique modifie les disciplines et les domaines de pratique du génie, accroît le recoupement avec d'autres professions et met les organismes de réglementation au défi de fournir un soutien et de faire appliquer la loi dans ces domaines.
- Une proportion croissante de diplômés de programmes agréés ne cherche pas à obtenir leur permis d'exercice. Le parcours des jeunes générations est différent, ce qui pourrait ne pas être compatible avec la voie normalement suivie pour obtenir un permis d'exercice.
- La pandémie de COVID-19 a nui de manière disproportionnée au parcours professionnel de membres de groupes sous-représentés, notamment les femmes, les Autochtones et les personnes racisées, mais aussi les plus jeunes. Il faut donc déployer des efforts encore plus soutenus pour construire une profession plus équitable, inclusive et diversifiée.

C'est en gardant ces facteurs à l'esprit et après une vaste consultation auprès du conseil d'Ingénieurs Canada, des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, de notre personnel, du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) que nous avons dégagé trois domaines prioritaires pour les trois prochaines années :



1. Faire progresser le cadre de réglementation du génie



2. Se faire les champions d'une profession d'ingénieur équitable, diversifiée, inclusive et digne de confiance



3. Maintenir notre engagement envers l'excellence



1. Faire progresser le cadre de réglementation du génie



Notre travail aide les organismes de réglementation du génie à remplir leur mandat de protection du public. Notre succès dépend de notre capacité à favoriser la collaboration et la mise en place d'exigences et de pratiques cohérentes à l'échelle nationale. Nous nous pencherons sur une exigence de formation universitaire nationale pour l'obtention du permis d'exercice; nous réviserons le but de l'agrément; nous cernerons les domaines de collaboration nationale et nous soutiendrons l'adaptation aux nouveaux domaines d'exercice du génie. **Nos priorités sont les suivantes :**

1.1 Valider le but et la portée de l'agrément

1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation

1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

1.1 Valider le but et la portée de l'agrément

NOTRE ACTION

Depuis la création du système d'agrément des programmes de génie canadiens, en 1965, la réglementation et la formation ont connu des changements importants. Nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, nous soumettrons notre système d'agrément à des comparaisons et travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons les normes et procédures d'agrément.

COMMENT

- Effectuer une analyse comparative du système canadien d'agrément des programmes de génie.
- Définir une exigence de formation minimale pour l'obtention du permis d'exercice.
- Réexaminer le but de l'agrément dans le contexte du système global d'octroi de permis.
- Recruter des experts externes et réunir des groupes consultatifs pancanadiens et multipartites pour éclairer toutes les recommandations.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.
- Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.
- Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation

NOTRE ACTION

Au cœur de notre mandat, il y a la nécessité de favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.

COMMENT

- Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités.
- Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence.
- Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention.
- Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.

1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

NOTRE ACTION

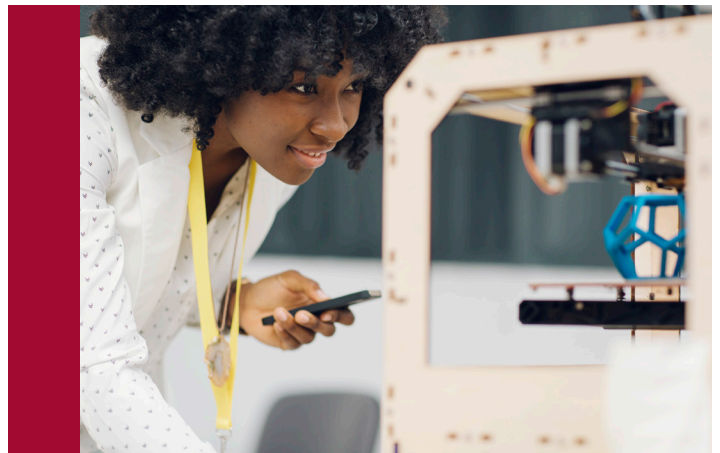
Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.

COMMENT

- Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public.
- Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.
- Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.





2. Se faire les champions d'une profession d'ingénieur équitable, diversifiée, inclusive et digne de confiance



Nous sommes les porte-paroles nationaux de la profession et nous sommes résolus à ce qu'elle soit plus équitable, diversifiée et inclusive, et comprenne des femmes, des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+. Notre succès repose sur notre capacité à susciter la confiance du public et à montrer la pertinence de notre profession auprès des jeunes générations et des employeurs. Nous allons amplifier l'initiative 30 en 30 afin d'accroître le pourcentage de femmes parmi les nouveaux ingénieurs, mais aussi renforcer la confiance de la population canadienne envers la profession et la valeur du permis d'exercice auprès des diplômés en génie. **Nos priorités sont les suivantes :**

2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30

2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

2.1 Accélérer 30 en 30

NOTRE ACTION

Nous risquons de ne pas atteindre la cible de 30 % de femmes parmi les nouveaux ingénieurs d'ici 2030. Par conséquent, il faut maintenir le rythme, multiplier les efforts et soutenir davantage les organismes de réglementation, tout en évitant le chevauchement des efforts. Nous continuerons à accélérer 30 en 30. Pour ce faire, nous recueillerons et diffuserons de l'information sur les pratiques exemplaires, nous soutiendrons le travail des organismes de réglementation et nous organiserons une conférence nationale 30 en 30.

COMMENT

- Engager des experts externes afin de mener une enquête auprès de femmes diplômées de programmes de génie ou qui sont admissibles à l'obtention d'un permis d'exercice, afin de recueillir leurs perceptions et de cerner les obstacles qui se dressent devant elles, y compris en milieu de travail.
- Transmettre les résultats de l'étude aux organismes de réglementation et aux employeurs.
- Remettre un bulletin de rendement de 30 en 30 aux organismes de réglementation qui le désirent et continuer à mobiliser des groupes afin de faciliter le partage de pratiques exemplaires.
- Organiser chaque année une conférence nationale sur l'initiative 30 en 30, axée sur le partage d'idées et les pratiques novatrices.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.
- La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES),

- diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.
- Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.
- Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.

2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

NOTRE ACTION

Les données sur le profil des ingénieurs, étudiants en génie, diplômés en génie et ingénieurs stagiaires, et sur ce qui les motive à faire une demande de permis d'exercice, sont insuffisantes. Il faut réaliser un plus grand nombre d'études pour comprendre comment les employeurs d'ingénieurs perçoivent l'exigence et la valeur du permis d'exercice. Par rapport à d'autres professions, celle d'ingénieur est moins connue du public et jouit d'une confiance moindre. Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.

COMMENT

- Mener une étude de marché pour définir et comprendre un public cible approprié.
- En collaboration avec les organismes de réglementation, mettre au point un message sur la valeur du permis d'exercice, qui sera diffusé à l'échelle nationale.
- En collaboration avec les organismes de réglementation, lancer une campagne nationale de marketing pluriannuelle de plusieurs millions de dollars, portant la marque des différents partenaires.

INDICES DU SUCCÈS

- Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée.
- Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice.
- Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national utile et d'outils de marketing.





3. Maintenir notre engagement envers l'excellence



Nous sommes résolus à constamment nous mesurer aux pratiques exemplaires et à nous tenir responsables de l'amélioration de nos produits et de notre prestation de services au profit des organismes de réglementation, du personnel et des parties prenantes. **Notre priorité est la suivante :**

3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence

3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence

NOTRE ACTION

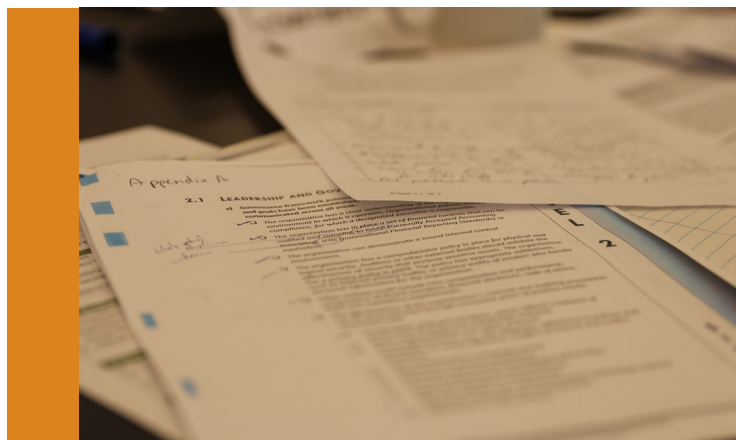
Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la [norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être](#), notre performance s'améliore, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.

COMMENT

- Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada.

INDICES DU SUCCÈS

- Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.
- Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.
- Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.



À propos de nous



Ingénieurs Canada est au service des organismes de réglementation et défend l'honneur, l'intégrité et les intérêts de la profession d'ingénieur au Canada. À cet égard, l'organisme contribue au maintien de normes rigoureuses et uniformes en matière de réglementation du génie, favorise la croissance de la profession au Canada et suscite la confiance du public. Notre travail est axé sur dix objectifs fondamentaux, tels qu'établis par nos membres, les organismes de réglementation du génie :

1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
4. Offrir des programmes nationaux.
5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur.
7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
8. Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société afin de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusivité qui reflètent celles de la société canadienne.
10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

Nos efforts sont couronnés de succès lorsque nous mobilisons nos partenaires pour qu'ils se rassemblent et prennent des décisions fondées sur les faits au profit du bien public, et que nous les aidons dans ce sens. Nous sommes conscients que notre profession doit surmonter des défis et nous sommes convaincus de pouvoir les relever ensemble. La somme de nos efforts collectifs sera plus importante que celle de nos efforts individuels. Notre vision est de :

Faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale

Notre travail est guidé par les valeurs de notre personnel et les principes directeurs de notre conseil.

Valeurs de notre personnel :

- Nous sommes fiers de créer une culture fondée sur le travail d'équipe et le mieux-être.
- Notre crédibilité s'appuie sur la grande qualité de notre travail.
- Nous encourageons les nouvelles idées et les approches créatives.
- Nous sommes transparents et responsables.
- Nous créons et maintenons des relations de confiance.
- Nous comptons sur des personnes et des points de vue divers pour enrichir notre travail.

Principes directeurs de notre conseil :

- Répondre aux besoins des organismes de réglementation.
- Assurer la transparence et la responsabilisation du processus décisionnel.
- Encourager la participation et l'engagement des organismes de réglementation.
- Favoriser la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur au Canada.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Objectifs du chef de la direction pour 2021

4.3

Objet :	Confirmer les objectifs du chef de la direction pour 2021
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve les objectifs 2021 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i>
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance
Présenté par :	David Lynch, administrateur représentant l'Alberta et président du Comité RH

Définition du problème/de l'enjeu

- La Politique du conseil 4.7, Surveillance du chef de la direction, établit la procédure à suivre pour évaluer le rendement du chef de la direction et lui fournir une rétroaction et des conseils.
- Le chef de la direction doit avoir des objectifs annuels en fonction desquels son rendement peut être mesuré. L'annexe 1 comprend une description des objectifs qui sont proposés pour 2021.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les objectifs du chef de la direction proposés pour 2021.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Les objectifs définissent les attentes du conseil à l'égard du rendement du chef de la direction. Une absence d'objectifs crée de l'ambiguïté et de l'incertitude quant aux orientations. Ce manque de clarté cause de la confusion et de la frustration au sein du personnel et des organismes de réglementation. L'établissement d'objectifs transparents atténue ce risque.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Un chef de la direction motivé qui comprend ce qu'il faut pour réussir et qui peut mobiliser et guider le personnel pour stimuler le rendement et produire des résultats.
- Les attentes à l'égard du chef de la direction sont claires pour les administrateurs, les organismes de réglementation et le personnel.

Consultations

- Ces objectifs ont été élaborés en fonction du plan stratégique, du plan opérationnel annuel et du budget, et en concertation avec le chef de la direction, les membres de la direction et les membres du Comité des ressources humaines.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- À la fin de l'année, mesurer les résultats des objectifs de 2021 et procéder à l'évaluation du rendement du chef de la direction.

Annexes

- **Annexe 1** : Objectifs du chef de la direction pour 2021

Objectifs du chef de la direction – 2021

Le Comité des ressources humaines peut utiliser les aspects suivants comme base pour l'évaluation du rendement du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est proposé que l'évaluation utilise le système numérique suivant :

1. **Inacceptable** : Rendement inférieur aux niveaux acceptés
2. **Doit être amélioré** : Rendement ne satisfaisant pas à une ou plusieurs attentes
3. **Satisfaisant** : Rendement adéquat dans l'exercice des fonctions du poste
4. **Excellent** : Rendement exceptionnel, supérieur aux normes ou aux attentes

Réalisation des objectifs stratégiques

- **Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément**
 - Mettre en œuvre notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement supérieur et d'Ingénieurs Canada.
 - Planifier la transition du système de gestion de l'agrément et en faciliter l'adoption par les EES, le Bureau d'agrément et Ingénieurs Canada.
 - Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le programme de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.
- **Priorité stratégique 3 : Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada**
 - Examiner et mettre au point les plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
 - Déployer la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
 - Mettre le module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
 - Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les EES.
- **Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences**
 - Terminer le projet : un système entièrement bilingue et comprenant les compétences requises en milieu canadien.
- **Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils aux organismes de réglementation**
 - Mettre la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) à la disposition de tous les organismes de réglementation.
- **Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral**
 - Fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions du gouvernement fédéral, les mesures qu'il prend et les politiques qui ont une incidence sur la profession.

- Élaborer des Énoncés de principe nationaux fondés sur des données probantes qui présentent des points de vue sur les questions de politiques publiques qui touchent la profession.
 - Soumettre au gouvernement fédéral un mémoire prébudgétaire dans le cadre du processus de consultation préalable au budget du gouvernement fédéral.
 - Organiser une Journée virtuelle sur la Colline à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir le recours à l'expertise des ingénieurs et la valeur de la profession d'ingénieur.
 - Élaborer un rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral et le soumettre au conseil.
- **Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens**
 - Obtenir l'approbation des signataires pour assurer notre participation continue à l'APEC Engineer Agreement et à l'International Professional Engineers Agreement.
- **Impératif opérationnel 8 : Encourager la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels**
 - Par l'entremise des nouveaux groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux, accroître la collaboration entre le personnel responsable du rayonnement et de l'engagement des organismes de réglementation par le biais de la participation à la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6e année), aux défis de conception (6e à 8e année [1er cycle du secondaire]), au jeu-questionnaire en ligne (9e année à fin secondaire [2e cycle du secondaire]), à l'apprentissage tout au long de la vie (postsecondaire, ingénieurs stagiaires) et au Mois national du génie.
 - Créer et diffuser un rapport d'analyse comparative pour accroître la confiance dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement et favoriser une meilleure compréhension de notre influence et nos efforts collectifs dans le système scolaire.
 - Renforcer nos relations avec les Guides et les Scouts du Canada, et créer un projet pilote qui met en relation les bénévoles et les activités des organismes de réglementation avec les unités locales.
 - Terminer le premier cycle du programme de mentorat entre Ingénieurs Canada et la FCEG.
 - Terminer la mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'évaluation des programmes de prix et de bourses d'études.
- **Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne**
 - Compléter le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
 - Mettre le module de formation de sensibilisation aux enjeux autochtones à la disposition des organismes de réglementation.
 - Compléter la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et recommander des options permettant d'intégrer les efforts en matière de vérité et de

réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.

- Compléter le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- **Plan stratégique 2022-2024**
 - Obtenir l'approbation, avec l'aide du conseil, du Plan stratégique 2022-2024.
 - Élaborer des plans de travail pour chacune des priorités stratégiques.
- **Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)**
 - Assurer la liaison avec la haute direction de DDIC afin de favoriser des relations transparentes et respectueuses.

Stabilité organisationnelle

- Maintenir et renforcer l'engagement envers la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être. Obtenir la certification de niveau or.
- Conclure la mise en œuvre des plans d'action pour donner suite aux résultats du sondage sur l'engagement des employés, dans les domaines suivants :
 - Gestion du rendement – Déployer le nouveau système de gestion du rendement pour le cycle 2022.
 - Orientation-client/Innovation – Identifier les clients et leurs besoins respectifs; intégrer l'innovation aux processus de planification et de gestion du rendement.
 - Vision organisationnelle – S'assurer que les employés connaissent la vision et comprennent comment elle s'applique à leur travail.

Gestion financière et opérationnelle

- Respecter le budget de 2021 et fournir des rapports appropriés en ce qui concerne le plan opérationnel.
- Élaborer le budget de 2022 et le plan opérationnel (comprenant la cotisation par personne proposée pour 2024 et des prévisions pluriannuelles) et les faire approuver par le conseil.
- Mettre en œuvre les modules suivants du Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) :
 - Module Recrutement – Logiciel facilitant le recrutement et la fidélisation
 - Créer des offres d'emploi électroniques et les publier dans des sites Web internes et externes, et gérer les candidatures par le biais du processus de recrutement d'ADP. Créer un centre de carrières pour Ingénieurs Canada.
 - Module Intégration – Logiciel facilitant l'intégration des nouveaux employés
 - Gérer l'intégration à l'aide d'ADP relié au processus d'embauche des nouveaux employés.
- Préparer un plan de succession pour les subordonnés directs du chef de la direction et le personnel.
- Mettre au point le programme de gestion des bénévoles.
- Évaluer et mettre en place les ajustements post-pandémie nécessaires du milieu de travail.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.4
Objet :	Approuver les versions actualisées de politiques existantes du conseil, une nouvelle politique et l'abrogation d'une politique	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>a) approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>i. 4.12, Autoévaluation du conseil</i> <i>ii. 4.2, Responsabilités des administrateurs</i> <i>iii. 4.3, Code de conduite</i> <i>iv. 6.1, Comités et groupes de travail du conseil</i> <i>v. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu</i> <i>vi. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance</i> <i>vii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i> <i>viii. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos</i> <i>ix. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission</i> <i>x. 9.3, Énoncés de principe nationaux</i> <p><i>b) approuve la nouvelle politique 7.7, Investissements</i></p> <p><i>c) abroge la politique 8.1, Nouvelles disciplines</i></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Dix (10) politiques révisées sont présentées aujourd'hui pour approbation. Une (1) nouvelle politique est présentée pour approbation et l'abrogation d'une (1) politique est recommandée.
- Deux (2) autres politiques ont fait l'objet de révisions mineures et ont été actualisées par le secrétariat. L'approbation du conseil n'est pas requise pour ces révisions mineures, conformément au mandat du Comité sur la gouvernance, qui lui confère le pouvoir « d'apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois ».
 - Politiques ayant fait l'objet de révisions mineures :
 - Politique 5.4, *Communication et soutien au conseil*
 - Politique 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*
- Les politiques qui n'ont pas fait l'objet de révisions importantes durant ce cycle seront désormais soumises à une révision bisannuelle.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées des politiques existantes, accepte et approuve la nouvelle politique 7.7, *Investissements*, et approuve l'abrogation de la politique 8.1, *Nouvelles disciplines*.

- Pour en venir à recommander l'abrogation de la politique 8.1, le Comité sur la gouvernance a tenu compte des recommandations du Comité sur la gouvernance de 2019-2020 et de la discussion tenue par le conseil en mai 2020, quand on a souligné que : « bien qu'elles [les politiques de la section 8] appuient le plan stratégique, elles ne sont peut-être plus utiles. On fait remarquer qu'elles visent à formuler la position du conseil à l'intention du personnel et à aider à réduire la portée de la mise en œuvre opérationnelle ».
- En outre, le Comité a estimé que la politique exprimait des aspirations et contenait des principes ou des déclarations qui étaient pour la plupart hors du contrôle d'Ingénieurs Canada. Le Comité a en outre remarqué que cette politique n'a pas fonctionné dans le passé.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et complètes expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

- Les politiques proposées pour ce cycle de révision ont d'abord été examinées par le personnel pour confirmer la cohérence du formatage (tel que déterminé à la suite de la réunion du Comité sur la gouvernance du 22 septembre), de la terminologie, des définitions, de la périodicité de révision, et pour cerner les révisions plus substantielles nécessaires, basées sur la connaissance du personnel des pratiques optimales et des politiques/procédures de l'ensemble de l'organisme. En outre, le personnel de soutien du BCCAG a été consulté et a fourni des conseils sur la politique 9.2, *Guides du Bureau des conditions d'admission*, et le gestionnaire, Affaires publiques, a fourni des commentaires sur la politique 9.3, *Énoncés de principe nationaux*.
- La politique 7.7, *Investissements* a été élaborée à partir de l'ancienne politique (2005) et actualisée en fonction de la nouvelle directive fournie par RBC en 2020. Cette nouvelle politique du conseil a été examinée par le directeur des finances d'Ingénieurs Canada et le comité FAGR lors de ses réunions du 21 octobre et du 1^{er} décembre 2020.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées et la nouvelle politique, ainsi que pour supprimer la politique 8.1.

Annexes

- Politiques – versions avec suivi des modifications et versions « propres »
- Politiques présentées pour information – politiques ayant fait l'objet de révisions mineures (ne nécessitant pas l'approbation du conseil) :
 - Politique 5.4, *Communication et soutien au conseil*
 - Politique 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.12 Autoévaluation du conseil

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision :

L'évaluation de l'efficacité du conseil est une importante responsabilité de gouvernance. L'autoévaluation du conseil vise à donner à tous les membres du conseil la possibilité d'évaluer le rendement du conseil et d'en discuter avec franchise et selon de multiples points de vue. Les objectifs ultimes sont une amélioration de l'utilisation du temps du conseil et de son efficacité en tant qu'instance de gouvernance.

4.12.1 Processus d'autoévaluation

- (1) Le conseil doit utiliser trois processus d'évaluation :
 - a) Une brève évaluation menée à la fin de chaque réunion;
 - b) Un sondage électronique à remplir après chaque réunion;
 - c) Un sondage annuel plus détaillé sur le rendement du conseil.

A. Évaluation des réunions

- (1) À la fin de chaque réunion du conseil, le président demande que le conseil passe en séance à huis clos. Les participants comprennent les administrateurs, les subordonnés directs (le chef de la direction, le secrétaire général et les présidents du BCAPG et du BCCAG) et le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil. L'objectif est de permettre aux participants d'avoir une discussion constructive au sujet de la qualité de la réunion et des décisions prises.
- (2) De plus, un sondage électronique sur la satisfaction à l'égard de la réunion est envoyé à tous les participants après chaque réunion du conseil.

B. Sondage annuel

- (1) Le sondage annuel permet d'examiner le conseil de l'intérieur, de réfléchir aux responsabilités individuelles et partagées de ses membres, de déceler différentes perceptions et opinions parmi les membres, et de déterminer les domaines de responsabilité qui ont besoin d'attention. L'autoévaluation du conseil devrait être objective et éviter de se concentrer uniquement sur les

faiblesses ou les aspects négatifs. Elle devrait aider le conseil à améliorer la planification de la relève et la gouvernance.

- (2) Sauf lorsque le Comité sur la gouvernance mène le sondage sur l'efficacité de la gouvernance (décrit ci-dessous), il incombe au Comité des ressources humaines de réaliser le sondage et le rapport annuels sur l'efficacité du conseil. Le sondage est effectué au moyen d'un questionnaire anonyme.
- (3) Le processus suivant est utilisé :
 - a) Le comité RH s'entend sur la structure et le contenu du questionnaire.
 - b) Le questionnaire proposé est soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février).
 - c) Le questionnaire est distribué après la réunion d'hiver, et les membres du conseil ont deux semaines pour y répondre.
 - d) Les résultats sont compilés et analysés, et un rapport d'évaluation du conseil est préparé.
 - e) Le rapport est présenté au conseil à sa réunion de printemps (en mai).
 - f) Le conseil discute du rapport et détermine si des modifications aux politiques, aux procédures ou aux pratiques sont nécessaires.
 - g) Le nouveau président sortant supervise la mise en œuvre des améliorations nécessaires qui ont été déterminées.
- (4) Les opinions et les commentaires exprimés durant le processus d'évaluation ne doivent pas être attribués à des membres individuels du conseil, mais intégrés dans le rapport sommaire.

A. Sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance

- (1) Conformément à la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, le Comité sur la gouvernance doit sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.
- (2) Les années où le conseil réalise le sondage général sur l'efficacité de la gouvernance, le Comité sur la gouvernance sera responsable du sondage annuel et du rapport sur l'efficacité du conseil. Une partie du questionnaire portera sur l'évaluation du conseil et comprendra des questions, à l'intention des administrateurs, visant spécifiquement à évaluer le rendement du conseil.
- (3) Les résultats spécifiques de l'autoévaluation du conseil, y compris toute recommandation d'amélioration requise, seront présentés au conseil lors de sa réunion de printemps (en mai).
- (4) Le conseil discutera du rapport et déterminera si des modifications des politiques, procédures ou pratiques sont requises.

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.12 Autoévaluation du conseil

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020 (motion 5851)~~ Date de la dernière révision : ~~22 mai 2020~~

L'évaluation de l'efficacité du conseil est une importante responsabilité de gouvernance. L'autoévaluation du conseil vise à donner à tous les membres du conseil la possibilité d'évaluer le rendement du conseil et d'en discuter avec franchise et selon de multiples points de vue. Les objectifs ultimes sont une amélioration de l'utilisation du temps du conseil et de son efficacité en tant qu'instance de gouvernance.

4.12.1 Processus d'autoévaluation

- (1) Le conseil doit utiliser trois processus d'évaluation :
- Une brève évaluation menée à la fin de chaque réunion;
 - Un sondage électronique à remplir après chaque réunion;
 - Un sondage annuel plus détaillé sur le rendement du conseil.

A. Évaluation des réunions

- (1) À la fin de chaque réunion du conseil, le président demande que le conseil passe en séance à huis clos. Les participants comprennent les administrateurs, les subordonnés directs (le chef de la direction, le secrétaire général et les présidents du BCAPG et du BCCAG) et le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil. L'objectif est de permettre aux participants d'avoir une discussion constructive au sujet de la qualité de la réunion et des décisions prises.
- (2) De plus, un sondage électronique sur la satisfaction à l'égard de la réunion est envoyé à tous les participants après chaque réunion du conseil.

B. Sondage annuel

- (1) Le sondage annuel permet d'examiner le conseil de l'intérieur, de réfléchir aux responsabilités individuelles et partagées de ses membres, de déceler différentes perceptions et opinions parmi les membres, et de déterminer les domaines de responsabilité qui ont besoin d'attention. L'autoévaluation du conseil devrait être objective et éviter de se concentrer uniquement sur les

Commented [ES1]: Précise que cela s'applique aux réunions du conseil; ne s'applique pas aux réunions de comités



faiblesses ou les aspects négatifs. Elle devrait aider le conseil à améliorer la planification de la relève et la gouvernance.

- (2) Sauf lorsque le Comité sur la gouvernance mène le sondage sur l'efficacité de la gouvernance (décrit ci-dessous), il incombe au Comité des ressources humaines de réaliser le sondage et le rapport annuels sur l'efficacité du conseil. Le sondage est effectué -est responsable du sondage annuel sur l'efficacité du conseil, qui est réalisé- au moyen d'un questionnaire anonyme.
- (3) Le processus suivant est utilisé :
- En novembre, Le comité RH s'entend sur la structure et le contenu du questionnaire.
 - Le questionnaire proposé est soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février).
 - Le questionnaire est distribué après la réunion d'hiver, et les membres du conseil ont deux semaines pour y répondre.
 - Les résultats sont compilés et analysés, et un rapport d'évaluation du conseil est préparé.
 - Le rapport est présenté au conseil à sa réunion de printemps (en mai).
 - Le conseil discute du rapport et détermine si des modifications aux politiques, aux procédures ou aux pratiques sont nécessaires.
 - Le nouveau président sortant supervise la mise en œuvre des améliorations nécessaires qui ont été déterminées.
- (4) Les opinions et les commentaires exprimés durant le processus d'évaluation ne doivent pas être attribués à des membres individuels du conseil, mais intégrés dans le rapport sommaire.

A. Sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance

- (1) Conformément à la politique du conseil 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance, le Comité sur la gouvernance doit sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.
- (2) Les années où le conseil réalise le sondage général sur l'efficacité de la gouvernance, le Comité sur la gouvernance sera responsable du sondage annuel et du rapport sur l'efficacité du conseil. Une partie du questionnaire portera sur l'évaluation du conseil et comprendra des questions, à l'intention des administrateurs, visant spécifiquement à évaluer le rendement du conseil.
- (3) Les résultats spécifiques de l'autoévaluation du conseil, y compris toute recommandation d'amélioration requise, seront présentés au conseil lors de sa réunion de printemps (en mai).
- (4) Le conseil discutera du rapport et déterminera si des modifications des politiques, procédures ou pratiques sont requises-~~required~~.

Commented [ES2]: Ajouté pour contourner la situation actuelle, où nous demandons au conseil de déroger à la politique afin d'incorporer l'évaluation du conseil dans le sondage général sur l'efficacité de la gouvernance. Je crois que nous devrions prévoir que cela pourrait devenir une pratique permanente, de sorte que lorsque nous réaliserons d'autres sondages sur l'efficacité de la gouvernance, nous n'aurons pas besoin de ces solutions de contournement.

Commented [ES3]: « le sondage ET LE RAPPORT » - Actuellement, à la demande du Comité RH de l'an dernier, c'est le Comité RH qui rédige le sondage, et le Comité sur la gouvernance qui prépare le rapport. Étant donné que le Comité RH est responsable de la réalisation du sondage et de la supervision du programme d'orientation et de développement (éducation) des administrateurs, il est logique qu'il conserve la responsabilité du rapport (sauf quand le Comité sur la gouvernance réalise le sondage avec le sondage sur l'efficacité de la gouvernance).

Commented [ES4R3]: Note – Il faudra actualiser la politique 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance, pour supprimer le passage « Faire des recommandations sur le contenu du sondage d'évaluation annuelle du conseil et en examiner les résultats » qui est inexact.

Commented [ES5]: La suppression de la date concorde avec les révisions de la politique 4.13 qui seront bientôt approuvées

Commented [ES6]: Ajouté pour consigner le processus que nous utilisons cette année pour simplifier le travail

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.2 Responsabilités des administrateurs

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : (motion)

Date de la dernière révision :

- (1) Afin de remplir leurs fonctions de membres du conseil, les administrateurs doivent :
 - a) Connaître les activités d'Ingénieurs Canada.
 - b) S'assurer d'avoir suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités d'administrateur ou administratrice.
 - c) Être informés des questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.
 - d) Contribuer au processus décisionnel du conseil en :
 - i. assistant régulièrement et ponctuellement aux réunions et en étant bien préparés pour y participer;
 - ii. discutant librement et ouvertement de toutes les questions lors des réunions du conseil;
 - iii. s'efforçant d'atteindre un consensus dans le respect des points de vue divergents;
 - iv. appuyant la légitimité et l'autorité des décisions du conseil, sans égard à leur position personnelle sur la question en jeu, et en s'abstenant de discuter des opinions diverses des autres administrateurs;
 - v. respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation;
 - vi. participant activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail.
 - e) Faire part des opinions, des préoccupations et des décisions du conseil à leur organisme de réglementation.
 - f) Solliciter l'avis de leur organisme de réglementation sur les questions qui seront débattues au conseil pour être en mesure de communiquer la position de leur organisme au conseil.
 - g) Informer leur organisme de réglementation des questions qui seront soumises à la décision des membres.
 - h) Connaître les règles, règlements, politiques et procédures qui régissent l'organisme de réglementation qui les a nommés ou élus.

- i) Bien connaître les documents constitutifs, le Règlement administratif, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada, ainsi que les règles de procédure et de conduite des réunions.
 - j) Participer aux activités éducatives du conseil qui les aideront à s’acquitter de leurs responsabilités.
- (2) Chaque administrateur doit agir conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la « Loi ») et à ses obligations fiduciaires en vertu de la common law, notamment :
- a) Agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de l’organisation;
 - b) Être indépendant et impartial;
 - c) Exercer, dans l’exercice de ses fonctions, le degré de soin, de diligence et de compétence requis d’un administrateur;
 - d) Préserver la confidentialité des informations obtenues dans l’exercice des fonctions d’administrateur en évitant toute divulgation fortuite ou involontaire de ces informations;
 - e) Faire preuve de vigilance et déclarer tout conflit d’intérêts personnel apparent ou réel conformément à la politique 4.3, *Code de conduite*;
 - f) Exprimer clairement et explicitement, au moment où une décision est prise, toute opposition à une décision envisagée par le conseil.



4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.2 Responsabilités des administrateurs

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : *bis* annuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020~~ (motion ~~5854~~)

Date de la dernière révision : ~~22 mai 2020~~

- (1) Afin de remplir leurs fonctions de membres du conseil, les administrateurs doivent :
 - a) Connaître les activités d'Ingénieurs Canada.
 - b) S'assurer d'avoir suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités d'administrateur ou administratrice.
 - c) Être informés des questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.
 - d) Contribuer au processus décisionnel du conseil en :
 - i. assistant régulièrement et ponctuellement aux réunions et en étant bien préparés pour y participer;
 - ii. discutant librement et ouvertement de toutes les questions lors des réunions du conseil;
 - iii. s'efforçant d'atteindre un consensus dans le respect sur les points de vue divergents;
 - iv. appuyant la légitimité et l'autorité des décisions du conseil, sans égard à leur position personnelle sur la question en jeu, et en s'abstenant de discuter des opinions diverses des autres administrateurs;
 - ~~iv-v.~~ respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation;
 - ~~v-vi.~~ participant activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail.
 - e) Faire part des opinions, des préoccupations et des décisions du conseil à leur organisme de réglementation.
 - f) Solliciter l'avis de leur organisme de réglementation sur les questions qui seront débattues au conseil pour être en mesure de communiquer la position de leur organisme au conseil.
 - g) Informer leur organisme de réglementation des questions qui seront soumises à la décision des membres.
 - h) Connaître les règles, règlements, politiques et procédures qui régissent l'organisme de



réglementation qui les a nommés ou élus.

- i) Bien connaître les documents constitutifs, le Règlement administratif, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada, ainsi que les règles de procédure et de conduite des réunions.
- j) Participer aux activités éducatives du conseil qui les aideront à s'acquitter de leurs responsabilités.

(2) Chaque administrateur doit agir conformément à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (la « Loi ») et à ses obligations fiduciaires en vertu de la common law, notamment :

- a) Agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de l'organisation;
- b) Être indépendant et impartial;
- c) Exercer, dans l'exercice de ses fonctions, le degré de soin, de diligence et de compétence requis d'un administrateur;
- d) Préserver la confidentialité des informations obtenues dans l'exercice des fonctions d'administrateur en évitant toute divulgation fortuite ou involontaire de ces informations;
- e) Faire preuve de vigilance et déclarer tout conflit d'intérêts personnel apparent ou réel conformément à la politique 4.3, Code de conduite;
- f) Exprimer clairement et explicitement, au moment où une décision est prise, toute opposition à une décision envisagée par le conseil.

Commented [ES1]: Ajouté, pour décrire de façon plus complète les obligations fiduciaires des administrateurs

Commented [ES2]: Déplacé ici, de la version précédente du Code de conduite.

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.3 Code de conduite

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Date de la dernière modification : (motion)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière révision :

Cette politique vise à fournir aux membres du conseil et des comités du conseil des conseils relatifs à la gestion des affaires d'Ingénieurs Canada, en établissant les principes, normes et lignes directrices d'une conduite éthique, assurant ainsi la transparence et la confiance dans l'intégrité, le professionnalisme et l'impartialité des décisions prises par le conseil et ses comités.

4.3.1 Conduite des membres du conseil et des comités

- (1) Ingénieurs Canada s'est engagé à assurer un environnement inclusif et favorable. Les membres du conseil et des comités doivent toujours avoir une conduite éthique, professionnelle et conforme à la loi. Cela comprend l'utilisation correcte du pouvoir et le maintien d'un décorum approprié.
- (2) Voici le comportement attendu des membres du conseil et des membres des comités du conseil lors d'événements, d'activités et de réunions en personne et/ou virtuels :
 - a) s'abstenir de tout comportement violent, harcèlement, intimidation, représailles ou toute forme de discrimination et se traiter mutuellement avec respect et traiter le personnel permanent de la même façon, dans un esprit de coopération et de volonté d'aborder ouvertement toutes les questions, en valorisant la diversité des points de vue et des opinions;
 - b) être prévenants, respectueux et collaborer avec les autres;
 - c) communiquer ouvertement dans le respect des autres, en critiquant les idées plutôt que les personnes;
 - d) éviter les attaques personnelles;
 - e) être attentifs à leur environnement et aux autres participants;
 - f) respecter les règles et politiques du lieu de la réunion, des hôtels, des installations louées par Ingénieurs Canada ou de tout autre lieu.
- (3) Les comportements inacceptables de la part des membres du conseil et des comités comprennent notamment les suivants :

- a) Commentaires verbaux ou écrits déplacés ou personnellement offensants en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, la taille, la race, la religion, l'origine nationale ou l'âge;
 - b) Violations des lois fédérales ou provinciales pouvant entraîner des amendes ou des dommages civils payables par Ingénieurs Canada ou pouvant autrement porter gravement atteinte à la réputation ou à l'image publique d'Ingénieurs Canada;
 - c) Conduite contraire à l'éthique ou à toute politique d'Ingénieurs Canada ou à son Code de conduite;
 - d) Danger pour la santé, la sécurité ou le bien-être du personnel, des autres membres du conseil ou des comités du conseil ou du grand public.
- (4) Les membres du conseil et des comités du conseil doivent s'assurer que les activités contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles qui ne sont pas abordées ou expressément interdites dans les articles précédents ou dans toute autre législation ne sont ni encouragées ni admises, et qu'elles sont signalées conformément à l'article 4.3.3, *Conformité aux politiques du conseil*.
- (5) Un membre du conseil ou d'un comité du conseil qui n'est plus en règle avec son organisme de réglementation provincial n'a plus le droit de participer aux activités du conseil et des comités tant qu'il n'a pas retrouvé son statut de membre en règle.
- (6) Un membre du conseil ou d'un comité du conseil présumé avoir enfreint le présent Code de conduite en sera informé. Conformément à l'article 4.4.3, *Conformité aux politiques du conseil*, l'infraction présumée fera l'objet d'une enquête.
- (7) Dès leur nomination, les administrateurs doivent signer le serment d'entrée en fonction ou tout autre engagement approprié.
- (8) Dès leur nomination et chaque année par la suite, les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent signer une attestation de prise de connaissance de la politique 4.4, *Politique de confidentialité*.

4.3.2 Lignes directrices en matière de conflits d'intérêts

- (1) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent toujours agir au mieux des intérêts d'Ingénieurs Canada. Cela signifie qu'ils doivent faire passer les intérêts d'Ingénieurs Canada avant tout intérêt personnel ou celui de toute autre personne ou entité. Cela signifie également qu'ils doivent exercer leurs fonctions et traiter les affaires de l'organisme de manière à promouvoir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du conseil ou du comité.
- (2) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil ne doivent pas utiliser leur fonction au conseil pour obtenir un emploi à Ingénieurs Canada, que ce soit pour eux-mêmes, les membres de leur famille ou leurs connaissances. Les membres du conseil doivent démissionner du conseil avant de postuler un emploi à Ingénieurs Canada.

- (3) Les membres du conseil et des comités du conseil ne doivent pas, directement ou indirectement, offrir ou accepter des paiements en espèces, des cadeaux, des gratifications, des privilèges ou d'autres récompenses personnelles, qui sont destinés à influencer les activités ou les affaires d'Ingénieurs Canada. Ils peuvent toutefois donner ou recevoir des cadeaux ou des gratifications modestes dans le cadre des pratiques commerciales générales et acceptées, à condition que ce qui précède ne comprenne pas d'espèces ni d'autres instruments négociables et que tous les cadeaux ou gratifications aient été divulgués et dûment comptabilisés.
- (4) Avant de siéger au conseil et pendant leur mandat, les administrateurs doivent divulguer ouvertement tout conflit d'intérêts potentiel, réel ou perçu, dès que la question se pose et avant que le conseil ou ses comités ne traitent de la question.
- (5) Si un administrateur n'est pas certain de se trouver en conflit d'intérêts, il peut soumettre la question au président ou au conseil pour avis et conseils.
- (6) En cas de question ou de doute sur l'existence d'un conflit d'intérêts réel ou perçu, le conseil déterminera par un vote à la majorité s'il existe un conflit d'intérêts. L'administrateur potentiellement impliqué dans le conflit d'intérêts ne doit pas participer à la discussion ni voter sur la question.
- (7) Il incombe aux autres administrateurs qui ont connaissance d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent de la part d'un collègue administrateur de soulever la question pour clarification, d'abord avec l'administrateur en question et, si la question n'est toujours pas résolue, avec le président du conseil ou l'ensemble du conseil.
- (8) L'administrateur doit déclarer le conflit à l'avance et, si le conseil d'administration le décide, il doit :
 - a) s'abstenir de participer à toute discussion sur la question;
 - b) ne pas tenter d'influencer personnellement le résultat;
 - c) s'abstenir de voter sur la question;
 - d) quitter la salle de réunion pour la durée de toute discussion ou de tout vote.
- (9) La divulgation d'un conflit d'intérêts et la décision quant à l'existence d'un conflit doivent être consignées dans le procès-verbal de la réunion.
- (10) Les administrateurs sont tenus de toujours déclarer l'existence de conflits d'intérêts conformément à l'article 141 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

4.3.3 Conformité aux politiques du conseil

- (1) Les membres du conseil et des comités du conseil sont tenus de se conformer à toutes les politiques du conseil. Un membre du conseil ou d'un comité du conseil qui n'est pas certain de l'interprétation d'une politique devrait consulter le président du conseil ou le chef de la direction. Quiconque est

dans l'impossibilité de s'acquitter des responsabilités importantes de son poste ou de se conduire conformément aux politiques du conseil devrait envisager de démissionner volontairement.

- (2) Quiconque souhaite déposer une plainte contre un membre du conseil ou d'un comité du conseil pour infraction à la présente politique, à la Politique de confidentialité ou au serment d'entrée en fonction (tous deux contenus dans la Politique 4.4 Politique de confidentialité) doit le faire par écrit et adresser la plainte au président. Si l'affaire concerne le président, la plainte doit plutôt être adressée aux autres membres du conseil. La plainte doit identifier le plaignant, la personne mise en cause et les motifs de la plainte.
- (3) La personne mise en cause doit être informée par écrit de la plainte et autorisée à présenter son point de vue dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de dépôt de la plainte.
- (4) Le président ou, si l'affaire concerne le président, les autres membres du conseil doivent mettre sur pied un comité spécial chargé d'évaluer le fondement de la plainte dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la réponse de la personne mise en cause. Ce comité doit être constitué du président, du président sortant et du président élu. Si la plainte vise l'une de ces personnes, un autre administrateur doit être nommé. La sélection de cet administrateur se fera à la discrétion des autres membres du comité.
- (5) Le comité doit examiner la plainte et peut retenir les services de consultants externes (comme un éthicien ou un avocat) pour évaluer le fondement de la plainte. Le comité doit faire rapport de ses conclusions, par écrit, au plaignant et à la personne mise en cause dans les 90 jours suivant la réception de la plainte.
- (6) Le rapport du comité doit comprendre un plan d'action pour le traitement de la plainte. Le comité peut :
 - a) Déterminer que la plainte ne nécessite pas un examen plus poussé. S'il n'est pas satisfait de cette décision, le plaignant peut soumettre sa plainte par écrit à l'ensemble du conseil pour un examen plus approfondi;
 - b) Assurer la médiation entre le plaignant et la personne mise en cause jusqu'à ce que la plainte soit résolue; ou
 - c) Renvoyer la plainte au conseil.
- (7) En cas de renvoi au conseil, la plainte doit être traitée à la prochaine réunion du conseil dans le cadre d'une séance à huis clos. La plainte, la réponse et le rapport du comité doivent être présentés au conseil. Le plaignant et la personne mise en cause sont invités à assister à la séance pour répondre aux questions du conseil.
- (8) S'ils sont membres du conseil, le plaignant ou la personne mise en cause doivent se récuser des délibérations et de tout vote sur une motion concernant la plainte.

- (9) Les membres du conseil ou de comités du conseil reconnus coupables d'avoir enfreint la présente politique ou la politique 4.4, *Politique de confidentialité* peuvent faire l'objet des sanctions suivantes :
- a) Obligation de mettre fin à la conduite ayant donné lieu à la plainte ou de la modifier;
 - b) Imposition d'une formation ou d'une autre mesure corrective;
 - c) Avertissement ou réprimande;
 - d) Retrait des affectations liées au conseil ou à ses comités, et/ou perte de responsabilités ou de privilèges;
 - e) Obligation de démissionner de leur poste de membre du conseil ou d'un comité;
 - f) Soumission d'un rapport au président ou au secrétaire du conseil de l'organisme de réglementation d'attache;
 - g) Toute sanction raisonnable ou prudente jugée appropriée dans les circonstances;
 - h) Congédiement du poste occupé au sein d'un comité du conseil (uniquement dans le cas des membres siégeant aux comités du conseil);
 - i) Recommandation aux membres de révoquer du conseil l'administrateur mis en cause (uniquement dans le cas des membres du conseil).
- (10) Si la personne mise en cause n'accepte pas la décision du conseil, le conseil peut prendre d'autres mesures jugées appropriées pouvant aller jusqu'au renvoi de cette personne d'un comité du conseil ou à la recommandation aux membres de la révoquer de ses fonctions d'administrateur ou administratrice, si nécessaire.



4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.3 Code de conduite

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

Cette politique vise à fournir aux membres du conseil et des comités du conseil des conseils relatifs à la gestion des affaires d'Ingénieurs Canada, en établissant les principes, normes et lignes directrices d'une conduite éthique, assurant ainsi la transparence et la confiance dans l'intégrité, le professionnalisme et l'impartialité des décisions prises par le conseil et ses comités.

4.3.1 Conduite des membres du conseil et des comités

(1) Ingénieurs Canada s'est engagé à assurer un environnement inclusif et favorable. Les membres du conseil et des comités doivent toujours avoir une conduite éthique, professionnelle et conforme à la loi. Cela comprend l'utilisation correcte du pouvoir et le maintien d'un décorum approprié.

Commented [ES1]: Renvoie à la politique 8.2, Diversité et inclusion

(2) Voici le comportement attendu des membres du conseil et des membres des comités du conseil lors d'événements, d'activités et de réunions en personne et/ou virtuels :

- a) s'abstenir de tout comportement violent, harcèlement, intimidation, représailles ou toute forme de discrimination et se traiter mutuellement avec respect et traiter le personnel permanent de la même façon, dans un esprit de coopération et de volonté d'aborder ouvertement toutes les questions, en valorisant la diversité des points de vue et des opinions;
- b) être prévenants, respectueux et collaborer avec les autres;
- c) communiquer ouvertement dans le respect des autres, en critiquant les idées plutôt que les personnes;
- d) éviter les attaques personnelles;
- e) être attentifs à leur environnement et aux autres participants;
- f) respecter les règles et politiques du lieu de la réunion, des hôtels, des installations louées par Ingénieurs Canada ou de tout autre lieu.

Commented [ES2]: Incorpore une partie de la politique Diversité et inclusion

(3) Les comportements inacceptables de la part des membres du conseil et des comités comprennent notamment les suivants :



- a) Commentaires verbaux ou écrits déplacés ou personnellement offensants en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, la taille, la race, la religion, l'origine nationale ou l'âge;
- b) Violations des lois fédérales ou provinciales pouvant entraîner des amendes ou des dommages civils payables par Ingénieurs Canada ou pouvant autrement porter gravement atteinte à la réputation ou à l'image publique d'Ingénieurs Canada;
- c) Conduite contraire à l'éthique ou à toute politique d'Ingénieurs Canada ou à son Code de conduite;
- d) Danger pour la santé, la sécurité ou le bien-être du personnel, des autres membres du conseil ou des comités du conseil ou du grand public.

(4) Les membres du conseil et des comités du conseil doivent s'assurer que les activités contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles qui ne sont pas abordées ou expressément interdites dans les articles précédents ou dans toute autre législation ne sont ni encouragées ni admises, et qu'elles sont signalées conformément à l'article 4.3.3, Conformité aux politiques du conseil.

(5) Un membre du conseil ou d'un comité du conseil qui n'est plus en règle avec son organisme de réglementation provincial n'a plus le droit de participer aux activités du conseil et des comités tant qu'il n'a pas retrouvé son statut de membre en règle.

(6) Un membre du conseil ou d'un comité du conseil présumé avoir enfreint le présent Code de conduite en sera informé. Conformément à l'article 4.4.3, Conformité aux politiques du conseil, l'infraction présumée fera l'objet d'une enquête.

(7) Dès leur nomination, les administrateurs doivent signer le serment d'entrée en fonction ou tout autre engagement approprié.

(8) Dès leur nomination et chaque année par la suite, les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent signer une attestation de prise de connaissance de la politique 4.4, Politique de confidentialité.

~~Le conseil doit avoir une conduite éthique, professionnelle et conforme à la loi. Cela comprend l'utilisation correcte du pouvoir et le maintien d'un décorum approprié. Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent s'abstenir de tout comportement violent, harcèlement ou toute forme de discrimination et se traiter mutuellement avec respect et traiter le personnel permanent de la même façon, dans un esprit de coopération et de volonté d'aborder ouvertement toutes les questions.~~

~~Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus d'agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de l'organisation, conformément à l'article 148 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.~~

~~Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours déclarer l'existence de conflits d'intérêts conformément à l'article 141 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Les administrateurs qui ne peuvent pas agir dans l'intérêt~~

Commented [ES3]: Incorpore une partie de la politique Diversité et inclusion



fondamental d'Ingénieurs Canada ou qui sont en conflit d'intérêts doivent s'abstenir de participer à la partie la plus importante de la réunion du conseil et ils ne doivent pas voter sur la décision en jeu.

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil ne doivent pas utiliser leur fonction au conseil pour obtenir un emploi à Ingénieurs Canada, que ce soit pour eux mêmes, les membres de leur famille ou leurs connaissances. Les membres du conseil doivent démissionner du conseil avant de postuler un emploi à Ingénieurs Canada.

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent appuyer la légitimité et l'autorité des décisions du conseil, quelle que soit leur position personnelle sur la question à l'étude, et ils ne doivent pas débattre des différents points de vue des membres, conformément à l'article 147 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent assister aux réunions sur une base régulière et avec ponctualité et se préparer adéquatement pour les délibérations du conseil.

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent s'assurer que les activités contraires à l'éthique qui ne sont pas abordées ou expressément interdites dans les articles précédents ou dans toute autre législation ne sont ni encouragées ni admises, et qu'elles sont signalées.

Un membre du conseil ou d'un comité du conseil qui n'est plus en règle avec son organisme de réglementation provincial n'a plus le droit de participer aux activités du conseil et des comités tant qu'il n'a pas retrouvé son statut de membre en règle.

Un membre du conseil ou d'un comité du conseil présumé avoir enfreint le présent Code de conduite en sera informé. Conformément à la politique 4.4.2, l'infraction présumée fera l'objet d'une enquête.

(10) Dès leur nomination, les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent signer une attestation de prise de connaissance de la Politique de confidentialité.

(11) Dès leur nomination, les administrateurs doivent signer le serment d'entrée en fonction ou tout autre engagement approprié.

4.3.2 Lignes directrices en matière de conflits d'intérêts

(1) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent toujours agir au mieux des intérêts d'Ingénieurs Canada. Cela signifie qu'ils doivent faire passer les intérêts d'Ingénieurs Canada avant tout intérêt personnel ou celui de toute autre personne ou entité. Cela signifie également qu'ils doivent exercer leurs fonctions et traiter les affaires de l'organisme de manière à promouvoir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du conseil ou du comité.



- (2) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil ne doivent pas utiliser leur fonction au conseil pour obtenir un emploi à Ingénieurs Canada, que ce soit pour eux-mêmes, les membres de leur famille ou leurs connaissances. Les membres du conseil doivent démissionner du conseil avant de postuler un emploi à Ingénieurs Canada.
- (3) Les membres du conseil et des comités du conseil ne doivent pas, directement ou indirectement, offrir ou accepter des paiements en espèces, des cadeaux, des gratifications, des privilèges ou d'autres récompenses personnelles, qui sont destinés à influencer les activités ou les affaires d'Ingénieurs Canada. Ils peuvent toutefois donner ou recevoir des cadeaux ou des gratifications modestes dans le cadre des pratiques commerciales générales et acceptées, à condition que ce qui précède ne comprenne pas d'espèces ni d'autres instruments négociables et que tous les cadeaux ou gratifications aient été divulgués et dûment comptabilisés.
- (4) Avant de siéger au conseil et pendant leur mandat, les administrateurs doivent divulguer ouvertement tout conflit d'intérêts potentiel, réel ou perçu, dès que la question se pose et avant que le conseil ou ses comités ne traitent de la question.
- (5) Si un administrateur n'est pas certain de se trouver en conflit d'intérêts, il peut soumettre la question au président ou au conseil pour avis et conseils.
- (6) En cas de question ou de doute sur l'existence d'un conflit d'intérêts réel ou perçu, le conseil déterminera par un vote à la majorité s'il existe un conflit d'intérêts. L'administrateur potentiellement impliqué dans le conflit d'intérêts ne doit pas participer à la discussion ni voter sur la question.
- (7) Il incombe aux autres administrateurs qui ont connaissance d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent de la part d'un collègue administrateur de soulever la question pour clarification, d'abord avec l'administrateur en question et, si la question n'est toujours pas résolue, avec le président du conseil ou l'ensemble du conseil.
- (8) L'administrateur doit déclarer le conflit à l'avance et, si le conseil d'administration le décide, il doit :
- a) s'abstenir de participer à toute discussion sur la question;
 - b) ne pas tenter d'influencer personnellement le résultat;
 - c) s'abstenir de voter sur la question;
 - d) quitter la salle de réunion pour la durée de toute discussion ou de tout vote.
- (9) La divulgation d'un conflit d'intérêts et la décision quant à l'existence d'un conflit doivent être consignées dans le procès-verbal de la réunion.
- (10) Les administrateurs sont tenus de toujours déclarer l'existence de conflits d'intérêts conformément à l'article 141 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Commented [ES4]: Cela permet à un administrateur de soumettre la question au conseil quand c'est le président qui est en conflit d'intérêts.

Commented [ES5]: De même, cela permet à un administrateur de soumettre la question au président ou au conseil. Si le président est en conflit d'intérêts, l'administrateur s'adresserait au conseil pour clarification.



4.3.3 Conformité aux politiques du conseil

- (1) Les membres du conseil et des comités du conseil sont tenus de se conformer à toutes les politiques du conseil. Un membre du conseil ou d'un comité du conseil qui n'est pas certain de l'interprétation d'une politique devrait consulter le président du conseil ou le chef de la direction. Quiconque est dans l'impossibilité de s'acquitter des responsabilités importantes de son poste ou de se conduire conformément aux politiques du conseil devrait envisager de démissionner volontairement.
- (2) Quiconque souhaite déposer une plainte contre un membre du conseil ou d'un comité du conseil pour infraction ~~à la présente politique, au Code de conduite,~~ à la Politique de confidentialité ou au serment d'entrée en fonction ~~(tous deux contenus dans la Politique 4.4 Politique de confidentialité)~~ doit le faire par écrit et adresser la plainte au président ~~du conseil~~. Si l'affaire concerne le président, la plainte doit plutôt être adressée aux autres membres du conseil. La plainte doit identifier le plaignant, la personne mise en cause et les motifs de la plainte.
- (3) La personne mise en cause doit être informée par écrit de la plainte et autorisée à présenter son point de vue dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de dépôt de la plainte.
- (4) Le président ou, si l'affaire concerne le président, les autres membres du conseil ~~doivent~~ mettre sur pied un comité spécial chargé d'évaluer le fondement de la plainte dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la réponse de la personne mise en cause. Ce comité doit être constitué du président, du président sortant et du président élu. Si la plainte vise l'une de ces personnes, un autre administrateur doit être nommé. La sélection de cet administrateur se fera à la discrétion des autres membres du comité.
- (5) Le comité doit examiner la plainte et peut retenir les services de consultants externes (comme un éthicien ou un avocat ~~possédant une expertise en éthique~~) pour évaluer le fondement de la plainte. Le comité doit faire rapport de ses conclusions, par écrit, au plaignant et à la personne mise en cause dans les 90 jours suivant la réception de la plainte.
- (6) Le rapport du comité doit comprendre un plan d'action pour le traitement de la plainte. Le comité peut :
 - a. Déterminer que la plainte ne nécessite pas un examen plus poussé. S'il n'est pas satisfait de cette décision, le plaignant peut soumettre sa plainte par écrit à l'ensemble du conseil pour un examen plus approfondi;
 - b. Assurer la médiation entre le plaignant et la personne mise en cause jusqu'à ce que la plainte soit résolue; ou;
 - c. Renvoyer la plainte au conseil.
- (7) En cas de renvoi au conseil, la plainte doit être traitée à la prochaine réunion du conseil dans le cadre d'une séance à huis clos. La plainte, la réponse et le rapport du comité doivent être présentés au conseil. Le plaignant et la personne mise en cause sont invités à assister à la séance pour répondre aux questions du conseil.



(8) S'ils sont membres du conseil, le plaignant ou la personne mise en cause doivent se récuser des délibérations et de tout vote sur une motion concernant la plainte.

(9) Les membres du conseil ou de comités du conseil reconnus coupables d'avoir enfreint [la présente politique Code de conduite](#), ou [la politique 4.4, Politique de confidentialité](#) ou [le serment d'entrée en fonction \(selon le cas\)](#), peuvent faire l'objet des sanctions suivantes :

- a. Obligation de mettre fin à la conduite ayant donné lieu à la plainte ou de la modifier;
- b. Imposition d'une formation ou d'une autre mesure corrective;
- c. Avertissement ou réprimande;
- d. Retrait des affectations liées au conseil ou à ses comités, et/ou perte de responsabilités ou de privilèges;
- e. Obligation de démissionner de leur poste de membre du conseil ou d'un comité;
- f. Soumission d'un rapport au président ou au secrétaire du conseil de l'organisme de réglementation [d'attaché du membre du conseil](#);
- g. Toute sanction raisonnable ou prudente jugée appropriée dans les circonstances;
- h. Congédiement du poste occupé au sein d'un comité du conseil (uniquement dans le cas des membres [du conseil](#) siégeant aux comités du conseil);
- i. Recommandation aux membres de révoquer du conseil l'administrateur mis en cause (uniquement dans le cas des membres du conseil).

~~(10) Si l'affaire concerne une infraction au Code de déontologie d'un membre, une plainte ou une allégation doit être soumise à son organisme de réglementation / ordre professionnel.~~

~~(11)~~(10) Si la personne mise en cause n'accepte pas la décision du conseil, le conseil peut prendre d'autres mesures jugées appropriées pouvant aller jusqu'au renvoi de cette personne d'un comité du conseil ou à la recommandation aux membres de la révoquer de ses fonctions d'administrateur ou administratrice, si nécessaire.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.1 Comités et groupes de travail du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : (motion)

Date de la dernière révision :

- (1) Les comités du conseil sont des groupes qui relèvent du conseil et qui sont chargés par celui-ci d'exécuter les tâches régulières prévues dans leur mandat. Les groupes de travail sont constitués pour exécuter des tâches précises, après quoi ils sont généralement dissous. Le conseil peut leur déléguer des responsabilités, mais il demeure toujours responsable des décisions.
- (2) Les comités permanents du conseil sont :
 - a) Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
 - b) Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
 - c) Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
 - d) Le Comité sur la gouvernance
 - e) Le Comité des ressources humaines
- (3) Le conseil doit nommer les comités et les groupes de travail qu'il estime nécessaires dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada et de ses organismes de réglementation. Il peut déléguer tout pouvoir qu'il juge nécessaire pour permettre à un comité ou un groupe de travail de remplir ses fonctions. Le conseil doit définir les mandats de tous les comités et groupes de travail qu'il a nommés.
- (4) Le mandat de chaque comité doit définir ses responsabilités, ses tâches, ses pouvoirs et sa composition.
- (5) Le mandat de chaque groupe de travail doit définir ses attributions, son échéancier et sa composition.
- (6) Le chef de la direction surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.
- (7) Tous les membres de comités doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.
- (8) Tous les comités et groupes de travail doivent :
 - a) Préparer et tenir à jour un plan de travail annuel précisant les livrables et les échéances.
 - b) Mettre les procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à la disposition de tous les administrateurs du conseil.

- c) Faire rapport annuellement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées, ainsi que des résultats obtenus ou des mesures qui leur ont été assignées dans le cadre du plan stratégique.

6.1.1 Composition

- (1) Les comités et les groupes de travail du conseil peuvent être constitués de membres du conseil, de bénévoles ou de toute combinaison de ces deux catégories de personnes. Les membres du personnel permanent doivent fournir du soutien aux comités et groupes de travail sans toutefois en être membres ni avoir droit de vote.
- (2) Le Comité des ressources humaines, en collaboration avec le président sortant de chaque comité, doit proposer chaque année les nouveaux membres des comités, en tenant compte des facteurs suivants :
 - a) Le plan de travail de chaque comité
 - b) Les intérêts des administrateurs
 - c) Les compétences et capacités des administrateurs
 - d) La planification de la relève du conseil
- (3) Sauf dans le cas du BCAPG et du BCCAG, le Comité des ressources humaines doit recommander un président ou une présidente pour chaque comité et groupe de travail, mais le choix définitif revient au comité ou au groupe de travail.
- (4) Le conseil nomme les membres de tous les comités, normalement pour un mandat d'un an.
- (5) Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité.
- (6) Dans la sélection des membres d'un comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour que l'on obtienne une composition diversifiée qui soit représentative de la population canadienne.
- (7) Si un poste au sein d'un comité ou d'un groupe de travail devient vacant avant la fin du mandat associé à ce poste, le conseil peut pourvoir à ce poste par voie de nomination pour la durée du mandat.
- (8) Si l'un des membres d'un comité ou d'un groupe de travail est temporairement dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, un substitut peut être nommé par le conseil pour agir en l'absence de ce membre.

6.1.2 Pouvoirs

- (1) Tous les comités et groupes de travail peuvent, par l'intermédiaire de leur président :
 - a) Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de leurs activités.
 - b) Faire appel au besoin au soutien administratif du personnel permanent.

- c) Faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine.
- (2) Les comités et groupes de travail du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.
- (3) À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.

6.1.3 Rôle des présidents de comités

- (1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et fournissent du leadership à leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :
 - a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
 - b) Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage.
 - c) Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent.
 - d) Rendre compte des activités du comité au conseil.
 - e) Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
 - f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.
- (2) Le président d'un comité peut, si nécessaire, déléguer les responsabilités susmentionnées à d'autres membres du comité.

6.1.4 Compétences des présidents des comités

- (1) Pour s'acquitter des responsabilités énoncées ci-dessus, en plus des compétences énoncées dans la Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil*, les présidents devraient posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :
 - a) Capacité de dégager un consensus.
 - b) Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle.
 - c) Compréhension du contexte stratégique plus large.
 - d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
 - e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.1 Comités et groupes de travail du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020~~ (motion ~~5851~~) Date de la dernière révision : ~~22 mai 2020~~

- (1) Les comités du conseil sont des groupes qui relèvent du conseil et qui sont chargés par celui-ci d'exécuter les tâches régulières prévues dans leur mandat. Les groupes de travail sont constitués pour exécuter des tâches précises, après quoi ils sont généralement dissous. Le conseil peut leur déléguer des responsabilités, mais il demeure toujours responsable des décisions.
- (2) Les comités permanents du conseil sont :
 - a) Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
 - b) Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
 - c) Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
 - d) Le Comité sur la gouvernance
 - e) Le Comité des ressources humaines
- (3) Le conseil doit nommer les comités et les groupes de travail qu'il estime nécessaires dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada et de ses organismes de réglementation. Il peut déléguer tout pouvoir qu'il juge nécessaire pour permettre à un comité ou un groupe de travail de remplir ses fonctions. Le conseil doit définir les mandats de tous les comités et groupes de travail qu'il a nommés.
- (4) Le mandat de chaque comité doit définir ses responsabilités, ses tâches, ses pouvoirs et sa composition.
- (5) Le mandat de chaque groupe de travail doit définir ses attributions, son échéancier et sa composition.
- (6) Le chef de la direction surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.
- (7) Tous les membres de comités doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.
- (8) Tous les comités et groupes de travail doivent :
 - a) Préparer et tenir à jour un plan de travail annuel précisant les livrables et les échéances.
 - b) ~~Présenter~~ ~~Mettre les~~ ~~des~~ procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à la disposition de tous les administrateurs du conseil.

Commented [CM1]: Modifié comme suit : "Mettre les procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à la disposition de tous les administrateurs du conseil."

Actuellement, les procès-verbaux sont déposés sur le site Web d'IC, mais cela donne l'impression qu'ils sont envoyés aux administrateurs.



- c) Faire rapport annuellement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées, ainsi que des résultats obtenus ou des mesures qui leur ont été assignées dans le cadre du plan stratégique.

6.1.1 Composition

- (1) Les comités et les groupes de travail du conseil peuvent être constitués de membres du conseil, de bénévoles ou de toute combinaison de ces deux catégories de personnes. Les membres du personnel permanent doivent fournir du soutien aux comités et groupes de travail sans toutefois en être membres ni avoir droit de vote.
- (2) Le Comité des ressources humaines, en collaboration avec le président sortant de chaque comité, doit proposer chaque année les nouveaux membres des comités, en tenant compte des facteurs suivants :
 - a) Le plan de travail de chaque comité
 - b) Les intérêts des administrateurs
 - c) Les compétences et capacités des administrateurs
 - d) La planification de la relève du conseil
- (3) Sauf dans le cas du BCAPG et du BCCAG, le Comité des ressources humaines doit recommander un président ou une présidente pour chaque comité et groupe de travail, mais le choix définitif revient au comité ou au groupe de travail.
- (4) Le conseil nomme les membres de tous les comités, normalement pour un mandat d'un an.
- (5) Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité.
- (6) Dans la sélection des membres d'un comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour que l'on obtienne une composition du comité diversifiée qui soit représentative de la population canadienne et reflète les objectifs de diversité établis dans la Politique 8.2 du conseil.
- (7) Si un poste au sein d'un comité ou d'un groupe de travail devient vacant avant la fin du mandat associé à ce poste, le conseil peut pourvoir à ce poste par voie de nomination pour la durée du mandat.
- (8) Si l'un des membres d'un comité ou d'un groupe de travail est temporairement dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, un substitut peut être nommé par le conseil pour agir en l'absence de ce membre.

6.1.2 Pouvoirs

- (1) Tous les comités et groupes de travail peuvent, par l'intermédiaire de leur président :
 - a) Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de leurs activités.
 - b) Faire appel au besoin au soutien administratif du personnel permanent.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 6 : Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada



- c) Faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine.
- (2) Les comités et groupes de travail du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.
- (3) À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.

6.1.3 Rôle des présidents de comités

- (1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et fournissent du leadership à leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :
 - a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
 - b) Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage.
 - c) Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent.
 - d) Rendre compte des activités du comité au conseil.
 - e) Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
 - f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.

(2) Le président d'un comité peut, si nécessaire, déléguer les responsabilités susmentionnées à d'autres membres du comité.

6.1.4 Compétences des présidents des comités

- (1) Pour s'acquitter des ~~s-ees~~ responsabilités énoncées ci-dessus, en plus des compétences énoncées dans la Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil*, les présidents devraient posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :
 - a) Capacité de dégager un consensus.
 - b) Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle.
 - c) Compréhension du contexte stratégique plus large.
 - d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
 - e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.13 Processus de mise en candidature et d'élection du président élu

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : (motion)

Date de la dernière révision :

Cette politique décrit un processus équitable et transparent destiné à mettre en candidature et élire le président élu. Ce processus s'applique que le vote se tienne en personne ou par voie électronique.

6.13.1 Introduction

- (1) Chaque année, le conseil d'Ingénieurs Canada élit son président élu au cours de la réunion de printemps du conseil (en mai).
- (2) Le président élu est en poste entre la clôture de la réunion de printemps du conseil jusqu'à la réunion de printemps du conseil de l'année suivante.

6.13.2 Éligibilité

- (1) Pour siéger à titre de président élu, un administrateur doit :
 - a) avoir été nommé par son organisme de réglementation pour siéger au conseil pendant les trois années qui suivent.
 - b) sous réserve d'être élu ou nommé par acclamation, selon le cas, au poste de président élu, obtenir l'engagement écrit de son organisme de réglementation de proposer sa candidature à l'élection à titre d'administrateur pour une période supplémentaire afin de lui permettre d'occuper le poste de président élu, puis de remplir des mandats de président, puis de président sortant;
 - c) dans le cas d'un administrateur remplissant son second mandat, avoir au moins une (1) année restante à son mandat (*en vigueur en 2022*).
- (2) Toutes les personnes candidates à une élection doivent fournir :
 - a) un formulaire de déclaration d'intérêt (annexe A),
 - b) un curriculum vitae qui sera remis au conseil.
- (3) Tous les documents doivent être soumis dans le délai fixé par le président sortant, soit au moins quatre semaines avant la réunion de printemps du conseil.

6.13.3 Procédures de mise en candidature

- (1) Le président sortant, qui fait office de Comité de mise en candidature, doit :

- a) demeurer impartial;
- b) veiller à ce qu'un nombre suffisant de candidatures soit reçu;
- c) avant la réunion de printemps du conseil, au moins :
 - i. **Trois mois à l'avance** : lancer à tous les administrateurs un appel de mises en candidature faisant référence à cette politique;
 - ii. **Quatre semaines à l'avance** : recevoir les mises en candidature et confirmer l'éligibilité ;
 - iii. **Deux semaines à l'avance** : remettre au conseil la liste des candidats ainsi que leur curriculum vitae respectif.
- d) Si aucune candidature n'est soumise, le conseil doit décider comment ce poste sera pourvu.

6.13.4 Vote

A. *Scrutateurs*

- (1) Le conseil doit nommer deux personnes qui agiront comme scrutateurs, en général le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le président de l'organisme de réglementation hôte de la réunion.

B. *Déroulement des élections*

- (1) Le président sortant dirige les élections. S'il n'est pas disponible ou pas disposé à le faire, le conseil nomme un autre administrateur qui agira alors en qualité de président et dirigera les élections.
- (2) Si un seul candidat est proposé pour le poste de président élu, ce dernier est élu par acclamation au poste en question.
- (3) S'il y a plus d'un candidat au poste de président élu, le vote a lieu à bulletin secret.
- (4) Chaque candidat dispose de cinq minutes maximum pour s'adresser au conseil, par ordre alphabétique de nom de famille.
- (5) Chaque administrateur présent à la réunion a droit à un vote. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (6) Les bulletins de vote annulés seront éliminés et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne seront pas comptés.
- (7) S'il y a deux candidats au poste de président élu, le président en exercice dépose un deuxième bulletin pour un candidat dans une enveloppe cachetée.
 - a) Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré élu.
 - b) En cas d'égalité de voix entre les candidats, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée et comptent le vote qu'elle contient.
- (8) S'il y a trois candidats ou plus au poste de président élu, le président en exercice et le président sortant déposent chacun un deuxième bulletin de vote pour tous les candidats sauf un dans une enveloppe cachetée.

- a) Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré élu.
 - b) Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.
 - c) En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat de la liste en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent commencer par ouvrir l'enveloppe cachetée du président en exercice et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.
- (9) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des voix au président sortant. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (10) Le président sortant annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (11) Une fois les élections terminées, le président sortant demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote exprimés en personne. Cette procédure n'est peut-être pas nécessaire en cas de vote électronique.

Annexe A – Formulaire de déclaration d'intérêt

Date : _____

À l'attention du président du Comité de mise en candidature

Je soussigné(e), _____, confirme que je me porte candidat(e) à l'élection du président élu/de la présidente élue du conseil d'Ingénieurs Canada.

Je joins au présent formulaire mon curriculum vitae pour qu'il soit remis au conseil.

Mandat

___ J'ai été nommé(e) par mon organisme de réglementation pour siéger comme administrateur/administratrice pendant le mandat requis, ou

___ J'ai reçu la confirmation écrite que, dans le cas où je serais élu(e) ou acclamé(e), selon le cas, au poste de président(e) élu(e), mon organisme de réglementation proposera ma candidature à l'élection pour une période supplémentaire afin de me permettre de remplir le mandat.

Si je suis élu(e), ce sera pour moi un plaisir et un honneur de siéger au conseil.

(Signature du candidat/de la candidate)

(Date)

P. j. : Lettre d'appui de l'organisme de réglementation
Curriculum vitae du candidat/de la candidate

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.13 Processus de mise en candidature et d'élection du président élu

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020~~ (motion ~~5851~~) Date de la dernière révision : ~~22 mai 2020~~

Cette politique décrit un processus équitable et transparent destiné à mettre en candidature et élire le président élu. Ce processus s'applique que le vote se tienne en personne ou par voie électronique.

6.13.1 Introduction

- (1) Chaque année, le conseil ~~d'administration~~ d'Ingénieurs Canada élit son président élu au cours de la réunion de printemps du conseil (en mai).
- (2) Le président élu est en poste entre la clôture de la réunion de printemps du conseil jusqu'à la réunion de printemps du conseil de l'année suivante.

6.13.2 Éligibilité

(1) Pour siéger à titre de président élu, un administrateur doit :

- a) ~~soit avoir trois années restantes à son mandat ou~~ avoir été nommé par son organisme de réglementation pour ~~siéger au conseil~~ pendant les trois années qui suivent.
- b) ~~sous réserve d'être élu ou nommé par acclamation, selon le cas, au poste de président élu, obtenir l'engagement écrit de son organisme de réglementation de proposer sa candidature à l'élection à titre d'administrateur pour une période supplémentaire afin de lui permettre d'occuper le poste de président élu, puis de remplir des mandats de président, puis de président sortant;~~
- c) ~~dans le cas d'un administrateur remplissant son second mandat, avoir au moins une (1) année restante à son mandat (en vigueur en 2022).~~

(2) Toutes les personnes candidates à une élection doivent fournir :

- a) un formulaire de déclaration d'intérêt (annexe A),
- b) un curriculum vitae qui sera remis au conseil.
- (3) Tous les documents doivent être soumis dans le délai fixé par le président sortant, soit au moins quatre semaines avant la réunion de printemps du conseil.

Commented [É1]: Formulation de D. Lynch.

Pour résumer :

- a) Couvre la situation d'un administrateur qui remplit la 3^e année de son premier mandat et dont l'organisme de réglementation a accepté de le nommer pour un autre mandat complet.
- b) Couvre la situation d'un administrateur qui remplit la 2^e ou la 3^e année de son premier mandat, ou d'un administrateur qui remplit la 1^{re} ou la 2^e année de son second mandat. Cela clarifie le fait que (selon les désirs de l'organisme de réglementation) leur nomination peut être conditionnelle à leur succès à l'élection. Si un administrateur qui remplit la 3^e année de son premier mandat n'est pas élu, et que l'organisme de réglementation souhaite plutôt nommer un suppléant, l'organisme pourrait proposer ce suppléant (même si, en raison du moment, il y aura une vacance à ce poste pendant une certaine période).
- c) Empêche un administrateur qui remplit la 3^e année de son 2^e mandat de briguer le poste de président élu.



6.13.3 Procédures de mise en candidature

- (1) Le président sortant, qui fait office de Comité de mise en candidature, doit :
 - a) demeurer impartial;
 - b) veiller à ce qu'un nombre suffisant de candidatures soit reçu;
 - c) avant la réunion de printemps du conseil, au moins :
 - i. ~~Trois mois à l'avance~~ : lancer à tous les administrateurs un appel de mises en candidature, faisant référence à cette politique;
 - ii. ~~Quatre semaines à l'avance~~ : recevoir les mises en candidature et confirmer l'éligibilité ~~réception des documents exigés, ci-dessus;~~
 - iii. ~~confirmer que l'administrateur a été élu ou est mis en candidature pour siéger pendant le mandat requis;~~
 - iv. ~~iii.~~ Deux semaines à l'avance : remettre au conseil la liste des candidats ainsi que leur curriculum vitae respectif.
 - d) Si aucune candidature n'est soumise, le conseil doit décider comment ce poste sera pourvu.

6.13.4 Vote

~~6.13.5.13.4 Les votes par procuration ne sont pas autorisés.~~

A. Scrutateurs

- (1) Le conseil doit nommer deux personnes qui agiront comme scrutateurs, en général le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le président de l'organisme de réglementation hôte de la réunion.

~~(2) Les scrutateurs distribuent, recueillent et dépouillent les bulletins de vote pour chaque élection.~~

B. Déroulement des élections

- (1) Le président sortant dirige les élections. S'il n'est pas disponible ou pas disposé à le faire, le conseil nomme un autre administrateur qui agira alors en qualité de président et dirigera les élections.
- (2) Si un seul candidat est proposé pour le poste de président élu, ce dernier est élu par acclamation au poste en question.
- (3) S'il y a plus d'un candidat ~~au~~ pour le poste de président élu, le vote a lieu à bulletin secret.
- (4) Chaque candidat dispose de cinq minutes maximum pour s'adresser au conseil, par ordre alphabétique de nom de famille.
- (5) Chaque administrateur présent à la réunion a droit à un vote. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (6) Les bulletins de vote annulés seront éliminés et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne seront pas comptés.



~~(6)~~(7) S'il y a deux candidats au poste de président élu, le président en exercice dépose un deuxième bulletin pour un candidat dans une enveloppe cachetée.

- a) Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré élu.
- b) En cas d'égalité de voix entre les candidats, ~~tel que déterminé par les scrutateurs au moment du dépouillement des votes et après l'élimination des abstentions et des bulletins de vote annulés, et dans ce cas seulement,~~ les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée et comptent le vote qu'elle contient.

~~(7)~~(8) S'il y a trois candidats ou plus au poste de président élu, le président en exercice et le président sortant déposent chacun un deuxième bulletin de vote pour tous les candidats sauf un dans une enveloppe cachetée.

a) Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré ~~président~~ élu.

~~a)b)~~ Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.

~~b)c)~~ En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs ~~au dépouillement des votes après l'élimination des abstentions et des bulletins de vote annulés,~~ de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat de la liste en vue du tour de scrutin suivant, ~~et dans ce cas seulement,~~ les scrutateurs doivent commencer par ouvrir l'enveloppe cachetée du président en exercice et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.

~~(8)~~(9) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des voix vainqueur au président sortant. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.

~~(9)~~(10) Le président sortant annonce ensuite le candidat vainqueur, ~~c'est à dire celui qui a recueilli la majorité des voix.~~

~~(10)~~(11) Une fois les élections terminées, le président sortant demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote exprimés en personne. Cette procédure n'est peut-être pas nécessaire en cas de vote électronique.



Annexe A – Formulaire de déclaration d'intérêt

Date : _____

À l'attention du président du Comité de mise en candidature

Je soussigné(e), _____, confirme que je me porte candidat(e) à l'élection du président élu/de la présidente élue du conseil d'Ingénieurs Canada.

Je joins au présent formulaire mon curriculum vitae pour qu'il soit remis au conseil.

Mandat

___ J'ai été nommé/élu(e) par mon organisme de réglementation pour siéger comme administrateur/administratrice ~~pour siéger~~ pendant le mandat requis, ou

___ J'ai reçu la confirmation écrite que, dans le cas où je serais élu(e) ou acclamé(e), selon le cas, au poste de président(e) élu(e), été nommé(e) par mon organisme de réglementation proposera ma candidature à l'élection pour une période supplémentaire afin de me permettre de remplir le mandat ~~que je brigue~~.

Si je suis élu(e), ce sera pour moi un plaisir et un honneur de siéger au conseil.

(Signature du candidat/de la candidate)

(Date)

P. j. : Lettre d'appui de l'organisme de réglementation

Curriculum vitae du candidat/de la candidate

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Date de la dernière modification : (motion)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière révision :

Le Comité sur la gouvernance accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance efficaces.

6.8.1 Responsabilités

- (1) Le Comité sur la gouvernance doit s'acquitter de la responsabilité du conseil 4 : *Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil*. Il doit :
 - a) Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil.
 - b) Examiner l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation et faire des recommandations à leur sujet.
 - c) Faire des recommandations en ce concerne la formation et l'efficacité du conseil en matière de gouvernance.
 - d) Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

6.8.2 Pouvoirs

Le Comité a le pouvoir d'apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois.

6.8.3 Composition

- (1) Le Comité se compose d'au moins trois administrateurs, dont le président sortant.
- (2) Le quorum pour toute réunion du Comité est de 50 % des membres du Comité plus un.
- (3) Le secrétaire du conseil apporte un soutien au Comité.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020~~ (motion ~~5851~~) Date de la dernière révision : ~~22 mai 2020~~

Le Comité sur la gouvernance accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance efficaces.

6.8.1 Responsabilités

- (1) Le Comité sur la gouvernance doit s'acquitter de la responsabilité du conseil 4 : *Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil*. Il doit :
 - a) Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil.
 - b) Examiner l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation et faire des recommandations à leur sujet.
 1. ~~Faire des recommandations sur le contenu du sondage d'évaluation annuelle du conseil et en examiner les résultats.~~
 - c) Faire des recommandations en ce concerne la formation et l'efficacité du conseil en matière de gouvernance.
 - d) Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

Commented [CM1]: Conformément aux changements apportés à la politique 4.12, Autoévaluation du conseil.

6.8.2 Pouvoirs

Le Comité a ~~les~~ pouvoirs suivants :

~~a~~ Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois.

6.8.3 Composition

- (1) Le Comité se compose d'au moins trois administrateurs, dont le président sortant.
- (2) Le quorum pour toute réunion du Comité est de 50 % des membres du Comité plus un.
- (3) Le secrétaire du conseil apporte un soutien au Comité.

7 Politiques du conseil

7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : (motion)

Date de la dernière révision :

- (1) Cette politique s'applique aux membres du conseil et des comités d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'aux autres bénévoles (collectivement appelés « bénévoles ») qui se déplacent et/ou engagent des frais de déplacement, notamment pour assister ou participer à des réunions, des événements et des conférences (« événements ») pour le compte d'Ingénieurs Canada.
- (2) Cette politique vise à faire en sorte que les bénévoles comprennent clairement les lignes directrices, consignes et procédures relatives aux déplacements et aux frais qui y sont reliés, ce qui comprend le type et le mode de voyage d'affaires qui sont considérés comme étant appropriés, les circonstances dans lesquelles une autorisation préalable est exigée, et la façon de demander le remboursement des dépenses.

7.1.1 Dépenses des membres du conseil et des comités

- (1) Les bénévoles ont droit au remboursement des coûts raisonnables engagés pour des voyages d'affaires effectués pour le compte d'Ingénieurs Canada. Il leur incombe de déterminer les méthodes de déplacement les plus pratiques.
- (2) Les dépenses engagées par des administrateurs du conseil pour assister à des réunions d'un organisme de réglementation dont l'administrateur du conseil est l'administrateur désigné ne sont pas remboursées.
- (3) Les frais de l'invité du président (ou ceux de l'invité du représentant officiel du président si ce dernier n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée) sont remboursés lorsque le président ou son représentant officiel assiste à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation, à l'assemblée annuelle d'Ingénieurs Canada ou à celle de Géoscientifiques Canada où les invités sont conviés.
- (4) Les frais de déplacement d'un invité des administrateurs du conseil ne sont remboursés que pour leur présence à l'assemblée annuelle des membres et à la retraite du conseil.
- (5) Les frais de transport sont remboursés, selon la situation.

7.1.2 Dépenses des présidents d'organismes de réglementation

Ingénieurs Canada remboursera, sur demande (conformément à la présente politique), les frais de déplacement dépassant 1 500 \$ engagés par les présidents d'organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres pour assister aux réunions du conseil auxquelles ils sont invités.

7.1.3 Déplacements exceptionnels

- (1) Pour les déplacements au Canada et à l'étranger, les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire si le déplacement exceptionnel n'est pas inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada.

- (2) Les bénévoles doivent respecter les normes présentées dans la section 7.1.4 et il est de leur responsabilité de se conformer à la présente politique et d'exercer leur jugement lors de l'organisation de leurs déplacements.

7.1.4 Frais de déplacement acceptables

A. Transport aérien

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible après la convocation à un événement pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) Les billets en classe économique les moins chers qui donnent droit à un bagage enregistré devraient être utilisés s'ils sont offerts et pratiques. Le programme Air Canada Affaires Plus d'Ingénieurs Canada devrait être utilisé si cela est pratique.
- (3) Si le temps de vol d'une étape du voyage est de six (6) heures ou plus, l'achat de billets les moins chers en classe affaires est autorisé.
- (4) Les frais pour bagages enregistrés et bagages de cabine ainsi que l'assurance annulation de voyage sont admissibles au remboursement.

B. Transport ferroviaire

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) La norme pour le transport ferroviaire est la classe affaires.

C. Autocar, taxi et covoiturage

- (1) Les frais raisonnables d'autocar, de taxi ou de covoiturage sont remboursés.
- (2) Le service de limousine est déconseillé, sauf s'il est plus économique que le transport par taxi.

D. Location de voiture

- (1) Les bénévoles peuvent louer une voiture lorsque cela est plus économique ou plus efficace que l'avion, le train, les taxis ou la voiture personnelle (p. ex. : les voyages de courte distance ou lorsque le partage d'une voiture rend cette possibilité plus attrayante), notamment lorsque :
 - a) le service de taxi/limousine n'est pas offert ou n'est pas économique;
 - b) le lieu de la réunion n'est pas facilement accessible depuis un grand aéroport;
 - c) le bénévole apporte à la réunion une grande quantité de documentation ou de matériel.
- (2) Les bénévoles qui utilisent une voiture de location auront droit au remboursement de l'assurance collision et des frais de carburant. La catégorie de véhicule autorisée est la voiture intermédiaire, mais le surclassement gratuit est permis. Lorsque cela est nécessaire, des véhicules plus grands ou répondant à des besoins spéciaux peuvent être loués pour le transport de bagages excédentaires OU d'articles volumineux, comme des présentoirs, ou pour des raisons médicales.
- (3) Si les voyageurs préfèrent louer une voiture plutôt que d'utiliser d'autres moyens de transport, le montant maximal qui est accordé correspond à l'équivalent du tarif de taxi aller-retour entre l'aéroport et le lieu de l'événement.

E. Voiture personnelle

- (1) On peut utiliser sa voiture personnelle lorsque cette option permet dans l'ensemble des économies.

- (2) Les bénévoles qui choisissent d'utiliser leur voiture personnelle peuvent réclamer le taux des allocations [pour frais d'automobile](#) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en vigueur au moment du voyage, ou l'équivalent du coût total d'un voyage en avion en classe économique, selon le moindre des deux montants.
- (3) Ingénieurs Canada n'est pas responsable des coûts engagés ou des dommages subis au-delà du remboursement du taux par kilomètre. Il incombe au bénévole de veiller à ce que son véhicule soit adéquatement couvert par une assurance pour utilisation commerciale d'une voiture personnelle.

F. Tickets de stationnement et de péage et contraventions

- (1) Les frais raisonnables de stationnement et de péage sont remboursés.
- (2) Les contraventions pour infractions au Code de la route reçues pendant un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un remboursement.

G. Hébergement

- (1) Ingénieurs Canada paie directement les frais d'hébergement ou les rembourse dans la mesure où ils sont raisonnables selon la situation.
- (2) Lorsque des événements sont organisés par Ingénieurs Canada, des tarifs de groupe doivent être obtenus et les voyageurs en être informés. Les originaux des factures d'hôtel doivent être annexés aux formulaires de demande de remboursement.
- (3) Si le voyageur prend des dispositions pour loger ailleurs qu'à l'hôtel, des frais raisonnables sont remboursés, pourvu que l'ensemble des frais ne dépasse pas le coût d'hébergement à l'hôtel selon les tarifs de groupe obtenus par Ingénieurs Canada, le cas échéant.
- (4) Si le bénévole est hébergé gratuitement dans une résidence privée, un cadeau non monétaire peut être consenti à l'hôte. La valeur maximale du cadeau ne doit pas dépasser 50 \$.

H. Repas

- (1) Les frais engagés pour les repas pendant un voyage d'affaires sont remboursés sur présentation des reçus. La [directive du Gouvernement du Canada](#) sur les voyages et les indemnités peut servir de référence pour ce qui est des dépenses raisonnables.
- (2) Des coûts supplémentaires peuvent être remboursés dans des circonstances raisonnables.
- (3) Si un repas est inclus dans le coût d'un événement, d'un déplacement ou d'un hébergement, ou est déjà fourni par Ingénieurs Canada (p. ex. : si le petit déjeuner est fourni lors d'une conférence), les dépenses supplémentaires ne seront pas remboursées.
- (4) Des reçus pour tous les frais de repas doivent être annexés au formulaire de demande de remboursement.

I. Frais de déplacement des conjoint(e)s ou des invité(e)s

Les dépenses des conjoint(e)s ou des invité(e)s des bénévoles ne sont normalement pas remboursées, sauf celles qui sont stipulées ci-dessus au paragraphe 7.1.1(4).

J. Frais de garde d'enfants

Les frais supplémentaires raisonnables pour les services de garde d'enfants sont remboursés, lorsque ces services sont expressément requis par les personnes en voyage d'affaires pour Ingénieurs Canada. Le montant maximal payable à ce titre au cours d'une année civile se limite à 1 500 \$.

K. Assurance soins médicaux

Ingénieurs Canada remboursera aux voyageurs qui doivent se rendre à l'étranger pour son compte le coût de toute assurance de soins médicaux supplémentaire à laquelle ils souscriront pour bénéficier d'une protection médicale pendant ces voyages. Les coûts des services médicaux nécessaires pour voyager à l'étranger leur seront également remboursés.

L. Assurance accidents de voyage

Toute réclamation faite par un voyageur ou en son nom en vertu de l'assurance accidents de voyage d'Ingénieurs Canada couvrant les blessures accidentelles ou le décès accidentel doit être présentée à l'assureur par Ingénieurs Canada dans les 30 jours qui suivent l'accident. Les réclamations doivent être accompagnées d'une preuve médicale établie par un médecin habilité choisi par Ingénieurs Canada et être corroborées par un médecin habilité choisi par l'assureur. Les demandeurs doivent communiquer et se conformer rapidement pour permettre à Ingénieurs Canada de soumettre la réclamation à l'assureur.

M. Combinaison d'un voyage personnel avec un voyage d'affaires

Il est permis de combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada pourvu que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'organisme.

7.1.5 Remboursement des dépenses

- (1) Les dépenses sont remboursées dans les 30 jours qui suivent la présentation de la demande de remboursement approuvée, accompagnée des documents requis, notamment les reçus originaux.
- (2) La demande de remboursement doit être présentée dans les 14 jours qui suivent le voyage. Ingénieurs Canada n'est pas tenu de donner suite aux demandes de remboursement reçues plus de trois mois après la date du voyage.

7.1.6 Approbation des demandes de remboursement

- (1) Toutes les demandes de remboursement sont d'abord examinées par le personnel financier d'Ingénieurs Canada pour vérifier qu'elles sont complètes et conformes à la politique. Les personnes qui soumettent des demandes de remboursement peuvent être invitées à en compléter, corriger ou préciser les détails. Si certains éléments de la demande ne sont pas résolus, ces éléments seront portés à l'attention de la personne habilitée à donner l'approbation finale de la demande de remboursement.
- (2) L'autorité finale pour l'approbation des demandes de remboursement soumises par les personnes suivantes est :
 - a) Chef de la direction : approbation par le président
 - b) Président : approbation par le président élu
 - c) Administrateurs, y compris le président sortant : approbation par le chef de la direction
 - d) Membres du BCAPG et du BCCAG : approbation par le chef de la direction
 - e) Autres bénévoles : approbation par le chef de la direction
 - f) Personnel d'Ingénieurs Canada : approbation par le chef de la direction
- (3) L'approbation finale relèvera du président si des problèmes se posaient dans le cadre de ce processus d'approbation.

7 Politiques du conseil

7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : ~~24 mai 2019~~ (motion ~~5757~~) Date de la dernière révision : ~~24 mai 2019~~

- (1) Cette politique s'applique aux membres du conseil et des comités d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'aux autres bénévoles (collectivement appelés « bénévoles ») qui se déplacent et/ou engagent des frais de déplacement, notamment pour assister ou participer à des réunions, des événements et des conférences (« événements ») pour le compte d'Ingénieurs Canada.
- (2) Cette politique vise à faire en sorte que les bénévoles comprennent clairement les lignes directrices, consignes et procédures relatives aux déplacements et aux frais qui y sont reliés, ce qui comprend le type et le mode de voyage d'affaires qui sont considérés comme étant appropriés, les circonstances dans lesquelles une autorisation préalable est exigée, et la façon de demander le remboursement des dépenses.

7.1.1 ~~Dépenses des Situations applicables aux~~ membres du conseil et des comités

- (1) Les bénévoles ont droit au remboursement des coûts raisonnables engagés pour des voyages d'affaires effectués pour le compte d'Ingénieurs Canada. Il leur incombe de déterminer les méthodes de déplacement les plus pratiques.
- (2) ~~Sauf dans le cas du président,~~ Les dépenses engagées par des administrateurs du conseil pour assister à des réunions d'un organisme de réglementation dont l'administrateur du conseil est l'administrateur désigné ne sont pas remboursées.
- (3) Les frais de l'invité du président (ou ceux de l'invité du représentant officiel du président si ce dernier n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée) sont remboursés lorsque le président ou son représentant officiel assiste à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation, à l'assemblée annuelle d'Ingénieurs Canada ou à celle de Géoscientifiques Canada où les invités sont conviés.
- (4) Les frais de déplacement ~~d'unes~~ invités des administrateurs du conseil ne sont remboursés que pour leur présence à l'assemblée annuelle des membres et à la retraite du conseil.
- (5) Les frais de transport sont remboursés, selon la situation.

Commented [CM1]: "Situations applicables" ne convenait pas comme titre.

7.1.2 ~~Dépenses des Situations applicables aux~~ présidents d'organismes de réglementation

Ingénieurs Canada remboursera, sur demande (conformément à la présente politique), les frais de déplacement dépassant 1 500 \$ engagés par les présidents d'organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres pour assister aux réunions du conseil auxquelles ils sont invités.

7.1.3 Déplacements exceptionnels

- (1) Pour les déplacements au Canada et à l'étranger, les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire si le déplacement exceptionnel n'est pas inclus dans le



budget approuvé d'Ingénieurs Canada. ~~Les déplacements effectués pour assister aux réunions du conseil n'ont pas besoin d'autorisation préalable.~~

~~(2) Pour les déplacements à l'étranger, tous les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire, à moins que le déplacement soit inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada.~~

(2) Les bénévoles doivent respecter les normes présentées dans la section 7.1.4 Frais de déplacement acceptables et il est de leur responsabilité de se conformer à la présente politique et d'exercer leur jugement lors de l'organisation de leurs déplacements.

7.1.4 Frais de déplacement acceptables

A. Transport aérien

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible après la convocation à un événement pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) Les billets en classe économique les moins chers qui donnent droit à un bagage enregistré devraient être utilisés s'ils sont offerts et pratiques. Le Programme Air Canada Affaires Plus d'Ingénieurs Canada devrait être utilisé si cela est pratique.
- (3) Si le temps de vol d'une étape du voyage est de six (6) heures ou plus, l'achat de billets les moins chers en classe affaires est autorisé.
- (4) Les frais pour bagages enregistrés et bagages de cabine ainsi que l'assurance annulation de voyage sont admissibles au remboursement.

B. Transport ferroviaire

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) La norme pour le transport ferroviaire est la classe affaires.

C. Autocar, taxi et covoiturage

- (1) Les frais raisonnables d'autocar, de taxi ou de covoiturage sont remboursés.
- (2) Le service de limousine est déconseillé, sauf s'il est plus économique que le transport par taxi.

D. Location de voiture

- (1) Les bénévoles peuvent louer une voiture lorsque cela est plus économique ou plus efficace que l'avion, le train, les taxis ou la voiture personnelle (p. ex. : les voyages de courte distance ou lorsque le partage d'une voiture rend cette possibilité plus attrayante), notamment lorsque :
 - a) ~~lorsque~~ le service de taxi/limousine n'est pas offert ou n'est pas économique;
 - b) ~~lorsque~~ le lieu de la réunion n'est pas facilement accessible depuis un grand aéroport;
 - c) ~~lorsque~~ le bénévole apporte à la réunion une grande quantité de documentation ou de matériel.
- (2) Les bénévoles qui utilisent une voiture de location auront droit au remboursement de l'assurance collision et des frais de carburant. La catégorie de véhicule autorisée est la voiture intermédiaire, mais le surclassement gratuit est permis. Lorsque cela est nécessaire, des véhicules plus grands ou répondant à des besoins spéciaux peuvent être loués pour le transport de bagages excédentaires OU d'articles volumineux, comme des présents, ou pour des raisons médicales.
- (3) Si les voyageurs préfèrent louer une voiture plutôt que d'utiliser d'autres moyens de transport, le montant maximal qui est accordé correspond à l'équivalent du tarif de taxi aller-retour entre l'aéroport et le lieu de l'événementa réunion.



E. Voiture personnelle

- (1) On peut utiliser sa voiture personnelle lorsque cette option permet dans l'ensemble des économies.
- (2) Les bénévoles qui choisissent d'utiliser leur voiture personnelle peuvent réclamer le taux des allocations [pour frais d'automobile](#) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en vigueur au moment du voyage, ou l'équivalent du coût total d'un voyage en avion en classe économique, selon le moindre des deux montants.
- (3) Ingénieurs Canada n'est pas responsable des coûts engagés ou des dommages subis au-delà du remboursement du taux par kilomètre. Il incombe au bénévole de veiller à ce que son véhicule soit adéquatement couvert par une assurance pour utilisation commerciale d'une voiture personnelle.

F. Tickets de stationnement et de péage et contraventions

- (1) Les frais raisonnables de stationnement et de péage sont remboursés.
- (2) Les contraventions pour infractions au Code de la route reçues pendant un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un remboursement.

G. Hébergement

- (1) Ingénieurs Canada paie directement les frais d'hébergement ou les rembourse dans la mesure où ils sont raisonnables selon la situation.
- (2) Lorsque des [événements/réunions](#) sont organisés par Ingénieurs Canada, des tarifs de groupe doivent être obtenus et les voyageurs en être informés. Les originaux des factures d'hôtel doivent être annexés aux formulaires de demande de remboursement.
- (3) Si le voyageur prend des dispositions pour loger ailleurs qu'à l'hôtel, des frais raisonnables sont remboursés, pourvu que l'ensemble des frais ne dépasse pas le coût d'hébergement à l'hôtel selon les tarifs de groupe obtenus par Ingénieurs Canada, le cas échéant.
- (4) Si le bénévole est hébergé gratuitement dans une résidence privée, un cadeau non monétaire peut être consenti à l'hôte. La valeur maximale du cadeau ne doit pas dépasser 50 \$.

H. Repas

- (1) Les frais engagés pour les repas pendant un voyage d'affaires sont remboursés sur présentation des reçus. -La [directive du Gouvernement du Canada](#) sur les voyages et les indemnités peut servir de référence pour ce qui est des dépenses raisonnables.
- (2) Des coûts supplémentaires peuvent être remboursés dans des circonstances raisonnables.
- (3) Si un repas est inclus dans le coût d'un événement, d'un déplacement ou d'un hébergement, ou est déjà fourni par Ingénieurs Canada (p. ex. : si le petit déjeuner est fourni lors d'une conférence), les dépenses supplémentaires ne seront pas remboursées.
- (4) Des reçus pour tous les frais de repas doivent être annexés au formulaire de demande de remboursement.

I. Frais de déplacement des conjoint(e)s ou des invité(e)s

Les dépenses des conjoint(e)s ou des invité(e)s des bénévoles ne sont normalement pas remboursées, sauf celles qui sont stipulées [ci-dessus](#) au paragraphe 7.1.1(4).



J. Frais de garde d'enfants

Les frais supplémentaires raisonnables pour les services de garde d'enfants sont remboursés, lorsque ces services sont expressément requis par les personnes en voyage d'affaires pour Ingénieurs Canada. Le montant maximal payable à ce titre au cours d'une année civile se limite à 1 500 \$.

K. Assurance soins médicaux

Ingénieurs Canada remboursera aux voyageurs qui doivent se rendre à l'étranger pour son compte le coût de toute assurance de soins médicaux supplémentaire à laquelle ils souscriront pour bénéficier d'une protection médicale pendant ces voyages. Les coûts des services médicaux nécessaires pour voyager à l'étranger leur seront également remboursés.

L. Assurance accidents de voyage

Toute réclamation faite par un voyageur ou en son nom en vertu de l'assurance accidents de voyage d'Ingénieurs Canada couvrant les blessures accidentelles ou le décès accidentel doit être présentée à l'assureur par Ingénieurs Canada dans les 30 jours qui suivent l'accident. Les réclamations doivent être accompagnées d'une preuve médicale établie par un médecin habilité choisi par Ingénieurs Canada et être corroborées par un médecin habilité choisi par l'assureur. Les demandeurs doivent communiquer et se conformer rapidement pour permettre à Ingénieurs Canada de soumettre la réclamation à l'assureur.

M. Combinaison d'un voyage personnel avec un voyage d'affaires

Il est permis de combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada pourvu que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'organisme.

7.1.5 Remboursement des dépenses

- (1) Les dépenses sont remboursées dans les 30 jours qui suivent la présentation de la demande de remboursement approuvée, accompagnée des documents requis, notamment les reçus originaux.
- (2) La demande de remboursement doit être présentée dans les 14 jours qui suivent le voyage. Ingénieurs Canada n'est pas tenu de donner suite aux demandes de remboursement reçues plus de trois mois après la date du voyage.

7.1.6 Approbation des demandes de remboursement

- (1) Toutes les demandes de remboursement sont d'abord examinées par le personnel financier d'Ingénieurs Canada pour vérifier qu'elles sont complètes et conformes à la politique. Les personnes qui soumettent des demandes de remboursement peuvent être invitées à en compléter, corriger ou préciser les détails. Si certains éléments de la demande ne sont pas résolus, ces éléments seront portés à l'attention de la personne habilitée à donner l'approbation finale de la demande de remboursement.
- (2) L'autorité finale pour l'approbation des demandes de remboursement soumises par les personnes suivantes est :
 - a) Chef de la direction : approbation par le président
 - b) Président : approbation par le président élu
 - c) Administrateurs, y compris le président sortant : approbation par le chef de la direction
 - d) Membres du BCAPG et du BCCAG : approbation par le chef de la direction
 - e) Autres bénévoles : approbation par le chef de la direction
 - f) Personnel d'Ingénieurs Canada : approbation par le chef de la direction
- (3) L'approbation finale relèvera du président si des problèmes se posaient dans le cadre de ce processus d'approbation.

7 Politiques du conseil

7.9 Procédure pour les réunions à huis clos

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : (motion)

Date de la dernière révision :

- (1) Toutes les réunions doivent être ouvertes. Cependant, une réunion ou une partie d'une réunion peut être fermée au public si elle porte sur l'un des sujets suivants :
 - a) La sécurité de la propriété de l'organisation;
 - b) Des questions personnelles concernant une personne identifiable;
 - c) L'acquisition proposée ou en cours d'actifs par l'organisation;
 - d) Les relations de travail ou les négociations avec les employés;
 - e) Un litige ou un litige potentiel, y compris des questions en instance devant des tribunaux administratifs et concernant l'organisation ou un membre;
 - f) La formulation de conseils qui relèvent du privilège avocat-client, y compris les communications nécessaires dans ce cadre;
 - g) L'évaluation de la réunion mentionnée dans la politique 4.12, *Autoévaluation du conseil*;
 - h) Toute autre question déterminée par le conseil.
- (2) Avant de tenir une réunion ou une partie d'une réunion à huis clos, le conseil doit adopter une motion en ce sens avant de commencer à discuter du sujet en question. La motion visant le huis clos doit être proposée au conseil, et la note de breffage connexe, s'il y en a une, doit indiquer lequel des huit (8) motifs justifie la tenue d'une séance à huis clos.
- (3) La motion visant la tenue d'une séance à huis clos pour n'importe lequel des motifs a) à g) doit être adoptée à la majorité simple. La motion visant la tenue d'une séance à huis clos pour le motif h) doit être adoptée à une majorité des deux tiers (2/3).
- (4) Au début de chaque séance à huis clos, le conseil doit déterminer :
 - a) qui est autorisé à participer à la séance (les « participants »)
 - b) si les décisions doivent être consignées et si un procès-verbal doit être établi
 - c) si les décisions doivent être communiquées lors du retour en séance ouverte.
- (5) Les participants doivent être directement concernés par la question à traiter. Une fois les participants identifiés, le président demandera aux autres personnes de quitter la salle de réunion.
- (6) Le président doit rappeler aux participants que les questions et la documentation traitées à huis clos doivent demeurer confidentielles, à moins d'indication contraire de la part du conseil.

- (7) Si une personne participe à distance à une séance à huis clos, elle doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les discussions ne peuvent pas être entendues ou observées par des non-participants.
- (8) Si le conseil juge que les décisions doivent être consignées et communiquées dans le cadre de la partie ouverte de la réunion, le secrétaire consignera les décisions dans le procès-verbal régulier/public.
- (9) S'il a été déterminé qu'un procès-verbal est nécessaire, celui-ci devra être établi dans un document distinct du procès-verbal de la réunion ouverte. Le procès-verbal doit être clairement marqué comme étant confidentiel et distribué par le secrétaire afin d'être approuvé à la prochaine réunion. Une fois approuvé, le procès-verbal accompagné des documents connexes (les « documents de la séance à huis clos ») doit être conservé en lieu sûr.
- (10) Si les participants reçoivent des copies imprimées des documents de la séance à huis clos, le secrétaire doit veiller à ce que ces documents soient récupérés et détruits à la fin de la séance.
- (11) Il incombe aux participants de s'assurer que les notes personnelles qu'ils prennent sur les sujets traités pendant la réunion ou la partie de réunion à huis clos sont détruites à la fin de la séance.
- (12) Tous les documents d'une séance à huis clos et tous les sujets abordés durant une réunion ou une partie de réunion à huis clos sont protégés par les obligations de confidentialité imposées aux membres du conseil et des comités du conseil par leur serment d'entrée en fonction.
- (13) Une réunion ou une séance à huis clos n'est pas fondamentalement différente d'une réunion ou d'une partie d'une réunion régulière du conseil. Ainsi, des décisions peuvent être prises, pourvu que la documentation nécessaire ait été soumise deux (2) semaines avant la tenue d'une réunion convoquée à cette fin et conformément à la Politique 7.8, *Règles de procédure*.

7 Politiques du conseil

7.9 Procédure pour les réunions à huis clos

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020~~ (motion ~~5854~~)

Date de la dernière révision : ~~22 mai 2020~~

- (1) Toutes les réunions doivent être ouvertes. Cependant, une réunion ou une partie d'une réunion peut être fermée au public si elle porte sur l'un des sujets suivants :
- a) La sécurité de la propriété de l'organisation;
 - b) Des questions personnelles concernant une personne identifiable;
 - c) L'acquisition proposée ou en cours d'actifs par l'organisation;
 - d) Les relations de travail ou les négociations avec les employés;
 - e) Un litige ou un litige potentiel, y compris des questions en instance devant des tribunaux administratifs et concernant l'organisation ou un membre;
 - f) La formulation de conseils qui relèvent du privilège avocat-client, y compris les communications nécessaires dans ce cadre;
 - g) L'évaluation de la réunion mentionnée dans la politique 4.12, Autoévaluation du conseil;
 - ~~g)h)~~ Toute autre question déterminée par le conseil.
- ~~(2) Dans la mesure du possible, les séances à huis clos devraient se tenir uniquement pendant les réunions en personne du conseil.~~
- ~~(3)~~(2) Avant de tenir une réunion ou une partie d'une réunion à huis clos, le conseil doit adopter une motion en ce sens avant de commencer à discuter du sujet en question. La motion visant le huis clos doit être proposée au conseil, et la note de breffage connexe, s'il y en a une, doit indiquer lequel des ~~huitsept~~ (87) motifs justifie la tenue d'une séance à huis clos.
- ~~(4)~~(3) La motion visant la tenue d'une séance à huis clos pour n'importe lequel des motifs ~~a)1~~ à ~~g)6~~ doit être adoptée à la majorité simple. La motion visant la tenue d'une séance à huis clos pour le motif ~~h)7~~ doit être adoptée à une majorité des deux tiers (2/3).
- ~~(5)~~(4) Au début de chaque séance à huis clos, le conseil doit déterminer :
- a) qui est autorisé à participer à la séance (les « participants »)
 - b) si les décisions doivent être consignées et si un procès-verbal doit être établi
 - c) si les décisions doivent être communiquées lors du retour en séance ouverte.
- ~~(6)~~(5) Les participants doivent être directement concernés par la question à traiter. Une fois les participants identifiés, le président demandera aux autres personnes de quitter la salle de réunion.



~~(7)~~(6) Le président doit rappeler aux participants que les questions et la documentation~~toutes les questions~~ traitées à huis clos doivent demeurer confidentielles, à moins d'indication contraire de la part du conseil.

(7) Si une personne participe à distance à une séance à huis clos, elle doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les discussions ne peuvent pas être entendues ou observées par des non-participants.

(8) Si le conseil juge que les décisions doivent être consignées et communiquées dans le cadre de la partie ouverte de la réunion, le secrétaire consignera les décisions dans le procès-verbal régulier/public.

(9) S'il a été déterminé qu'un procès-verbal est nécessaire, celui-ci devra être établi dans un document distinct du procès-verbal de la réunion ouverte. Le procès-verbal doit être clairement marqué comme étant confidentiel et distribué par le secrétaire afin d'être approuvé à la prochaine réunion. Une fois approuvé, le procès-verbal accompagné des documents connexes (les « documents de la séance à huis clos ») doit être conservé en lieu sûr ~~dans le bureau du chef de la direction.~~

(10) Si les participants reçoivent des copies imprimées des documents de la séance à huis clos, le secrétaire doit veiller à ce que ces documents soient récupérés et détruits à la fin de la séance.

(11) Il incombe aux participants de s'assurer que les notes personnelles qu'ils prennent sur les sujets traités pendant la réunion ou la partie de réunion à huis clos sont détruites à la fin de la séance.

(12) Tous les documents d'une séance à huis clos et tous les sujets abordés durant une réunion ou une partie de réunion à huis clos sont protégés par les obligations de confidentialité imposées aux membres du conseil et des comités du conseil par leur serment d'entrée en fonction.

(13) Une réunion ou une séance à huis clos n'est pas fondamentalement différente d'une réunion ou d'une partie d'une réunion régulière du conseil. Ainsi, des décisions peuvent être prises, pourvu que la documentation nécessaire ait été soumise deux (2) semaines avant la tenue d'une réunion convoquée à cette fin et conformément à la Politique 7.8, *Règles de procédure*.

Commented [ES1]: Ajouté après la réunion du 17 novembre, pour tenir compte du principe de l'ancien article (2) indiquant que « les séances à huis clos devraient se tenir uniquement pendant les réunions en personne du conseil », énoncé afin de préserver la confidentialité des discussions

9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Date de la dernière modification : (motion)

Périodicité de révision : bisannuelle

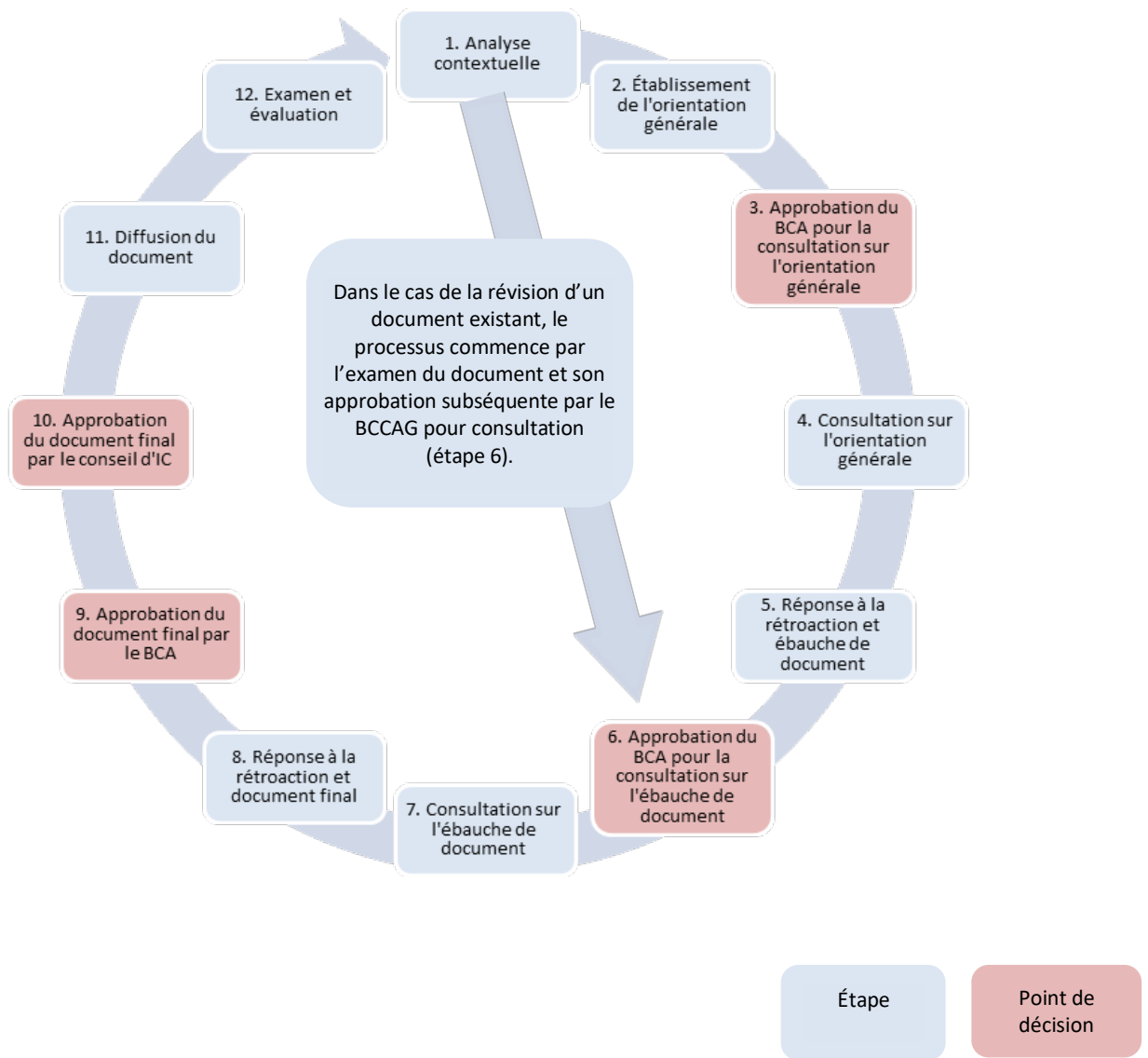
Date de la dernière révision :

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.2 Produits du Bureau des conditions d'admission

- (1) Le Bureau des conditions d'admission produit et tient à jour des guides et des documents d'Ingénieurs Canada, qui sont approuvés par le conseil.
- (2) Les guides sont des recommandations à l'intention des organismes de réglementation du génie et du public concernant :
 - a) les exigences professionnelles;
 - b) les programmes à l'intention des membres des organismes de réglementation;
 - c) les outils d'évaluation des diplômés en génie formés à l'étranger
- (3) Les guides décrivent des principes directeurs généraux qui font l'objet d'un large consensus parmi les organismes de réglementation. Ils fournissent des orientations non seulement aux organismes de réglementation, mais aussi aux ingénieurs sur divers sujets et ils donnent une description détaillée des pratiques exemplaires. Ils peuvent aussi décrire les pratiques en vigueur et les objectifs convenus que seuls certains organismes de réglementation ont atteints ou qu'aucun d'entre eux n'a encore atteints.
- (4) Les documents d'Ingénieurs Canada sont destinés aux organismes de réglementation et ils ont pour objet de fournir à ces derniers de l'information concise sur une question complexe et de présenter une position à cet égard. Ils sont distribués aux organismes de réglementation, mais peuvent être aussi mis à la disposition du public sur le site Web d'Ingénieurs Canada ou placés dans la zone membres du site.

Tous ces documents sont élaborés par le Bureau des conditions d’admission avec le soutien du personnel d’Ingénieurs Canada. Les organismes de réglementation sont abondamment consultés durant l’élaboration des guides, conformément au processus de consultation du Bureau des conditions d’admission, dont le déroulement est le suivant :



Processus de consultation du BCCAG : Description des étapes

Étape	Description
1. Analyse contextuelle	Le sous-comité du BCCAG réalise une analyse contextuelle. Dans le cas d'un nouveau document, le sous-comité organise un atelier national à Ottawa avec des membres du personnel des organismes de réglementation, des membres des comités du BCCAG et des experts, afin de définir le public cible, les objectifs et le contenu général. Dans le cas de la révision d'un document existant, le processus commence par l'examen du document et son approbation subséquente par le BCCAG pour fins de consultation (étape 6).
2. Établissement de l'orientation générale	Le BCCAG rédige les principes directeurs, qui sont présentés dans le document d'orientation générale.
3. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG approuve l'orientation générale pour fins de consultation.
4. Consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : <ul style="list-style-type: none"> • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.
5. Réponse à la rétroaction et ébauche de document	Le sous-comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse à chacun de ces commentaires, et élabore une ébauche de document. Le BCCAG affiche la table des matières du document dans la page Web de consultation, et la communique aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.
6. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG approuve l'ébauche de document pour fins de consultation.
7. Consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : <ul style="list-style-type: none"> • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.
8. Réponse à la rétroaction et document final	Le sous-comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse à chacun de ces commentaires, et élabore un document final. Le BCCAG affiche le tableau des commentaires sur la page Web de consultation, et le transmet aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.

Étape	Description
9. Approbation du document final par le BCCAG	Le BCCAG examine la version finale de l'ébauche de document et en approuve la soumission à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada et la diffusion subséquente. S'il s'agit d'un programme d'examens, le personnel d'Ingénieurs Canada le télécharge dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
10. Approbation du document final par le conseil d'IC	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine l'ébauche de document et l'approuve aux fins de diffusion au grand public ou aux membres seulement. Le personnel d'Ingénieurs Canada publie le document dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
11. Diffusion du document	Le personnel d'Ingénieurs Canada diffuse le document approuvé par divers canaux comme les courriels, des articles dans des bulletins de nouvelles, Twitter, Facebook et LinkedIn.
12. Examen et évaluation	Le BCCAG suit la réaction au document et à son application. Après cinq ans, le BCCAG réexamine le document, selon l'ordre de priorité déterminé par les organismes de réglementation lors du processus de consultation sur le plan de travail du BCCAG.

Tous les guides et les documents d'Ingénieurs Canada qui sont produits par le BCCAG doivent être approuvés par le conseil. Par conséquent, ces guides sont des produits approuvés par le conseil et qui relèvent de sa responsabilité.

Tous les documents du Bureau des conditions d'admission sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada à :

<https://engineerscanada.ca/fr/excellence-en-matiere-de-reglementation/guides-nationaux>

9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020~~ (motion ~~5851~~)

Date de la dernière révision : ~~22 mai 2020~~

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

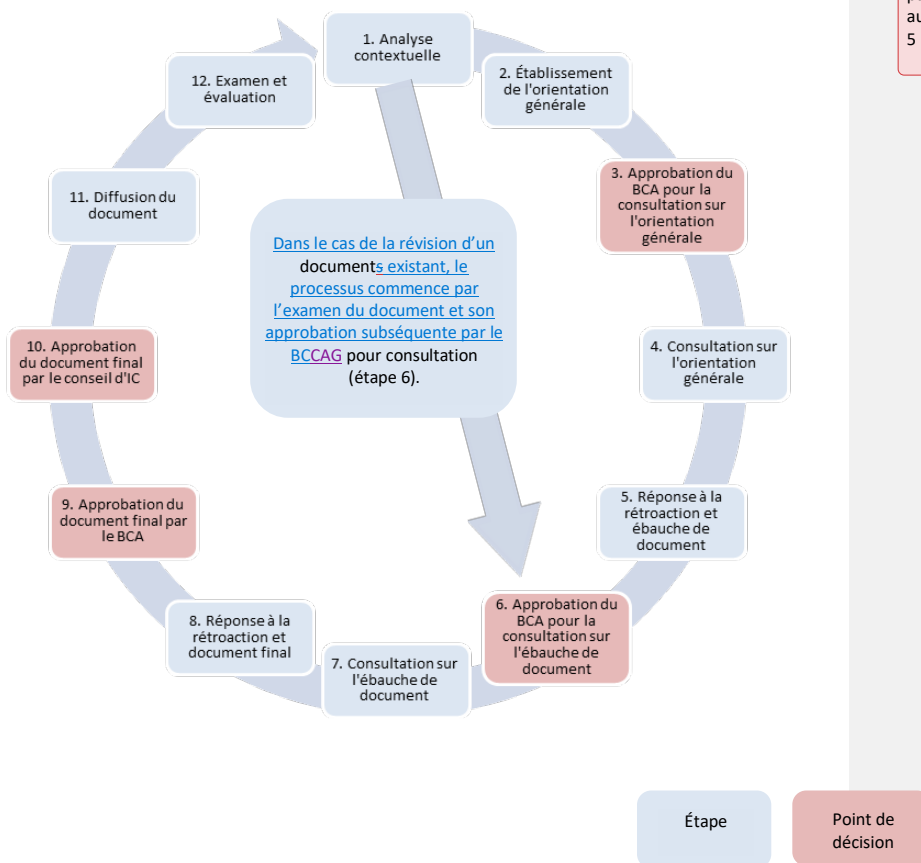
9.2 Produits du Bureau des conditions d'admission

- (1) Le Bureau des conditions d'admission produit et tient à jour des guides ~~nationaux, des guides~~ modèles et des documents d'Ingénieurs Canada, qui ~~sont~~ doivent tous être approuvés par le conseil.
- (2) Les guides sont des recommandations à l'intention ~~du public et~~ des organismes ~~provinciaux et~~ territoriaux de réglementation du génie ~~et du public~~ concernant :
 - a) les exigences professionnelles;
 - b) les programmes à l'intention des membres des organismes ~~provinciaux et territoriaux~~ de réglementation; du génie
 - c) les outils d'évaluation des diplômés en génie formés à l'étranger
- (3) Les guides décrivent des principes directeurs généraux qui font l'objet d'un large consensus parmi les organismes de réglementation. Ils fournissent des orientations non seulement aux organismes de réglementation, mais aussi aux ingénieurs sur divers sujets et ils donnent une description détaillée des pratiques exemplaires. Ils peuvent aussi décrire les pratiques en vigueur et les objectifs convenus que seuls certains organismes de réglementation ont atteints ou qu'aucun d'entre eux n'a encore atteints.
- (4) Les documents d'Ingénieurs Canada sont destinés aux organismes de réglementation et ils ont pour objet de fournir à ces derniers de l'information concise sur une question complexe et de présenter une position à cet égard. Ils sont distribués aux organismes de réglementation, mais peuvent être aussi mis à la disposition du public sur le site Web d'Ingénieurs Canada ou placés dans la zone membres du site.



Tous ces documents sont élaborés par le Bureau des conditions d'admission avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada. Les organismes de réglementation du génie sont abondamment consultés durant l'élaboration des guides, conformément au processus de consultation du Bureau des conditions d'admission, dont le déroulement est le suivant :

Commented [CM1]: Ajout d'une flèche et d'une boîte de texte, conformément au courriel reçu du personnel de soutien du BCCAG :
 « Après examen de la politique 9, j'ai remarqué qu'une partie du schéma manquait. Il devrait y avoir un « raccourci » au milieu de la roue pour illustrer qu'on saute les étapes 2 à 5 lors de la révision d'un guide. »





Processus de consultation du Le-BCCAG : Description des étapes ~~ce processus détaillé pour tous ses documents. Des étapes de consultation supplémentaires peuvent être ajoutées.~~

Étape	Description
1. Analyse contextuelle	Le sous-comité sous-comité du BCCAG réalise une analyse contextuelle. Dans le cas d'un nouveau document, le sous- comité organise un atelier national à Ottawa avec des membres du personnel de organismes de réglementation, des membres des comités du BCCAG et des experts, afin de définir le public cible, les objectifs et le contenu général. Dans le cas de la révision d'un document existant, le processus commence par l'examen du document et son approbation subséquente par le BCCAG pour fins de consultation (étape 6).
2. Établissement de l'orientation générale	Le BCCAG rédige les principes directeurs, qui sont présentés dans le document d'orientation générale.
3. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG approuve l'orientation générale pour fins de consultation.
4. Consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : <ul style="list-style-type: none"> • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.
5. Réponse à la rétroaction et ébauche de document	Le sous- comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse du- comité à chacun de ces commentaires, et élabore une ébauche de document. Le BCCAG affiche la table des matières du document dans la page Web de consultation, et la communique aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.
6. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG approuve l'ébauche de document pour fins de consultation.
7. Consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : <ul style="list-style-type: none"> • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.
8. Réponse à la rétroaction et document final	Le sous- comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse à chacun de ces commentaires, et élabore un document final. Le BCCAG affiche le tableau des commentaires sur la page Web de consultation, et le transmet aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.

Commented [ES2]: Envisager d'utiliser « sous-comité » dans cette section, car il s'agit d'un comité du BCCAG.



Étape	Description
9. Approbation du document final par le BCCAG	Le BCCAG examine la version finale de l'ébauche de document et en approuve la soumission à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada et la diffusion subséquente. S'il s'agit d'un programme d'examens, le personnel d'Ingénieurs Canada le télécharge dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
10. Approbation du document final par le conseil d'IC	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine l'ébauche de document et l'approuve aux fins de diffusion au grand public ou aux membres seulement. Le personnel d'Ingénieurs Canada publie le document dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
11. Diffusion du document	Le personnel d'Ingénieurs Canada diffuse le document approuvé par divers canaux comme les courriels, des articles dans des bulletins de nouvelles, Twitter, Facebook et LinkedIn.
12. Examen et évaluation	Le BCCAG suit la réaction au document et à son application. Après cinq ans, le BCCAG réexamine le document, selon l'ordre de priorité déterminé par les organismes de réglementation lors du processus de consultation sur le plan de travail du BCCAG.

Tous les guides et les documents d'Ingénieurs Canada qui sont produits par le BCCAG doivent être approuvés par le conseil. Par conséquent, ces guides sont des produits approuvés par le conseil et qui relèvent de sa responsabilité.

Tous les documents du Bureau des conditions d'admission sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada à :

<https://engineerscanada.ca/fr/excellence-en-matiere-de-reglementation/guides-nationaux>

9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : (motion) Date de la dernière modification :

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.3 Énoncés de principe nationaux

- (1) Les énoncés de principe nationaux (EPN) reflètent les positions consensuelles de la profession sur des enjeux d'importance pour l'intérêt du public en ce qui a trait à l'exercice du génie. Chaque année, de nouveaux EPN sont élaborés, et les EPN existants font l'objet de révisions afin qu'ils demeurent actuels et pertinents. Ces énoncés :
- a) représentent la position collective de la profession d'ingénieur;
 - b) sont utilisés par le personnel d'Ingénieurs Canada lors des discussions avec le gouvernement;
 - c) influencent les politiques publiques.

9.3.1 Élaboration d'énoncés de principe nationaux

- (1) Le chef de la direction est responsable de l'élaboration des EPN. Il convient de prendre en considération les enjeux nouveaux et existants auxquels est confrontée la profession d'ingénieur. En outre, les EPN existants devraient être examinés et mis à jour sur une base régulière.
- (2) Le chef de la direction devrait préparer un plan de travail annuel pour l'élaboration de nouveaux EPN et l'actualisation des EPN existants. Il doit s'assurer de consulter les organismes de réglementation au sujet du plan de travail proposé avant de le soumettre à l'approbation du conseil (habituellement à la réunion du printemps (mai) du conseil).
- (3) De même, les organismes de réglementation doivent être consultés sur tous les EPN nouveaux et actualisés avant leur soumission à l'approbation du conseil.
- (4) Les EPN sont des produits approuvés par le conseil et qui relèvent de sa responsabilité.
- (5) Les EPN sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada :
<https://engineerscanada.ca/fr/politique-publique/enonces-de-principe-nationaux>

9.3.2 Archivage des énoncés de principe nationaux

- (1) Les EPN d'Ingénieurs Canada qui ne sont plus utilisés activement seront retirés du site Web public d'Ingénieurs Canada et archivés en interne à Ingénieurs Canada. Le chef de la direction s'assurera que tous les EPN sont examinés sur une base régulière et que toute recommandation d'archivage est transmise au conseil pour information.
- (2) Les EPN qui ont été archivés devraient être conservés dans le système de gestion des documents d'Ingénieurs Canada et non sur le site Web destiné au public. Ces énoncés devraient pouvoir être consultés par le personnel afin que les fichiers puissent être facilement récupérés, mis à jour et déposés à nouveau sur le site Web public selon les besoins, dans l'attente de l'approbation du conseil.



9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020 (motion 5851)~~ Date de la dernière modification : ~~22 mai 2020~~

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur. ~~Chaque année, de nouveaux énoncés sont élaborés et les énoncés existants font l'objet de révisions afin qu'ils demeurent actuels et pertinents.~~

9.3 Énoncés de principe nationaux

(1) Les énoncés de principe nationaux (EPN) reflètent les positions consensuelles de la profession sur des enjeux d'importance pour l'intérêt du public en ce qui a trait à l'exercice du génie. ~~Chaque année, de nouveaux EPN sont élaborés, et les on examine les EPN existants font l'objet de révisions pour~~ ~~afin d'assurer~~ qu'ils demeurent actuels et pertinents. Ces énoncés :

- a) représentent la position collective de la profession d'ingénieur;
- b) sont utilisés par le personnel d'Ingénieurs Canada lors des discussions avec le gouvernement;
- c) influencent les politiques publiques.

9.3.1 Élaboration d'énoncés de principe nationaux

~~(1) Le chef de la direction est responsable de l'élaboration des EPN. Il convient de prendre en considération les enjeux nouveaux et existants auxquels est confrontée la profession d'ingénieur. En outre, les EPN existants devraient être examinés et mis à jour sur une base régulière.~~

~~(2) Le chef de la direction devrait préparer un plan de travail annuel pour l'élaboration de nouveaux EPN et l'actualisation des EPN existants. Il doit s'assurer de consulter les organismes de réglementation au sujet du plan de travail proposé avant de le soumettre à l'approbation du conseil (habituellement à la réunion du printemps (mai) du conseil).~~

~~(3) De même, les organismes de réglementation doivent être consultés sur tous les EPN nouveaux et actualisés avant leur soumission à l'approbation du conseil.~~

~~(1) Les énoncés de principe nationaux sont élaborés par le personnel des Affaires publiques d'Ingénieurs Canada, en collaboration avec le Comité consultatif des Affaires publiques (CCAP), le conseil et les organismes de réglementation du génie, conformément au processus suivant :~~

- i. ~~Chaque année en mai, le CCAP discute des enjeux existants et nouveaux auxquels la profession d'ingénieur fait face et développe les sujets potentiels de nouveaux énoncés de principe nationaux.~~
- ii. ~~Les sujets potentiels sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction.~~
- iii. ~~Une fois les sujets approuvés, le CCAP élabore des ébauches de documents devant être soumises à l'examen du conseil et des organismes de réglementation.~~
- iv. ~~Le CCAP actualise et finalise les documents en tenant compte des commentaires reçus.~~
- v. ~~Les versions finales des énoncés de principe nationaux sont soumises à l'approbation du conseil.~~

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 9 : Documents et produits approuvés par le conseil

Commented [JT1]: La mise à jour s'imposait en raison du manque de clarté du processus précédent pour les EPN, à savoir la création et l'approbation du plan de travail et la mise à jour des documents. Ce processus est également conforme à la politique relative aux travaux du Bureau des conditions d'admission.

Commented [ES2R1]: Autres mises à jour : Majuscules pour assurer l'uniformité avec la politique 2, Définitions et le style/formatage établi



- ~~(2) Le conseil peut aussi demander au chef de la direction d'élaborer ou de modifier des énoncés de principes nationaux à tout moment.~~
- ~~(4) Tous les énoncés de principe nationaux doivent être approuvés par le conseil. Par conséquent, Les EPN énoncés sont des produits approuvés par le conseil et qui relèvent de sa responsabilité.~~
- ~~(5) Les EPN énoncés de principes nationaux sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada : <https://engineerscanada.ca/fr/politique-publique/enonces-de-principe-nationaux>~~
- ~~(6)(5)~~

9.3.2 Archivage des énoncés de principe nationaux

- ~~(1) Les EPN énoncés de principe nationaux d'Ingénieurs Canada qui ne sont plus utilisés activement à des fins de défense des intérêts seront retirées du site Web public d'Ingénieurs Canada et archivés en interne à Ingénieurs Canada. Le chef de la direction s'assurera que tous les EPN sont examinés sur une base régulière et que, en concertation avec le Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) et le conseil selon le processus suivant :~~
- ~~(2) Chaque année, en mai, un examen complet de tous les énoncés de principe nationaux actifs et archivés sera entrepris par le gestionnaire des affaires publiques d'Ingénieurs Canada, en consultation avec le CCAP.~~
- ~~(3)(1) Toute recommandation d'archivage est transmise au conseil pour information.~~
- ~~(2) Les EPN énoncés de principe nationaux qui ont été archivés devraient être conservés dans le système de gestion des documents d'Ingénieurs Canada et non sur le site Web destiné au public. Ces énoncés devraient pouvoir être consultés par le personnel afin que les fichiers puissent être facilement récupérés, mis à jour et déposés à nouveau sur le site Web public selon les besoins, dans l'attente de l'approbation du conseil.~~
- ~~(3)(2)~~

7 Politiques du conseil

7.7 Politique d'investissement

Date d'adoption : jour mois année (motion XXXX)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : jour mois année (motion XXXX) Date de la dernière révision : jour mois année

7.7.1 Objectifs d'investissement

- (1) Ingénieurs Canada a pour objectif d'établir un portefeuille d'investissement bien diversifié, qui sera géré de façon à assurer la préservation du capital tout en recherchant une croissance modérée. Tous les fonds qui ne sont pas nécessaires à l'exécution des opérations et activités à court terme d'Ingénieurs Canada, aux fins décrites dans son Règlement administratif, ses articles, son énoncé de mission et son plan stratégique, doivent être investis conformément à cette politique. Les fonds nécessaires aux opérations et activités à court terme doivent être détenus séparément dans des placements très liquides.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, les aspects suivants doivent être pris en considération :
 - a) Le portefeuille sera investi à long terme, soit au moins pendant dix (10) ans;
 - b) Le portefeuille d'investissement assurera la préservation du capital à moyen terme pour répondre aux besoins de trésorerie au cours des trois prochaines années. Ingénieurs Canada fournira au conseiller en placements un rapport sur les besoins de trésorerie à moyen terme, au moins sur une base trimestrielle;
 - c) La plupart des investissements de ce portefeuille resteront liquides et rapidement convertibles en espèces. Toutefois, une petite partie du portefeuille sera investie dans des placements non liquides;
 - d) Bien qu'Ingénieurs Canada se préoccupe de préserver la valeur du portefeuille, il est entendu qu'il faut s'attendre à une certaine volatilité à court terme afin d'atteindre les objectifs de rendement à long terme. Par conséquent, une baisse de la valeur du portefeuille de quinze pour cent (15 %) à vingt pour cent (20 %) peut être tolérée à condition que ces baisses reflètent les conditions générales du marché ;
 - e) Ingénieurs Canada est un organisme exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
 - f) Il n'y a pas de contraintes ou de préférences juridiques propres à Ingénieurs Canada qui auront une incidence sur la gestion des investissements de ce portefeuille.

7.7.2 Lignes directrices relatives à la composition des actifs

Les lignes directrices suivantes sur la composition des actifs doivent être respectées afin d'obtenir des rendements modérés et constants. Si les conditions du marché et/ou les retraits d'espèces font que le portefeuille se situe en dehors des fourchettes suivantes, le gestionnaire de placements prendra les mesures nécessaires pour réaligner le portefeuille dans un délai raisonnable.

Catégorie d'actif	Affectation minimum (%)	Affectation neutre (%)	Affectation maximum (%)
Espèces	10	20	25
Revenu fixe	25	35	45
Actions ordinaires	30	40	60
Actions canadiennes	5	10	15
Actions américaines	5	10	15
Actions étrangères	5	10	15
Actions mondiales	5	10	15
Alternatif	0	5	10

7.7.3 Évaluation du rendement et rapports

Les points de repère suivants seront utilisés pour évaluer le rendement global du portefeuille :

Catégorie d'actif	Poids (%)	Points de repère
Espèces	20	FTSE Canada 30 Day T-Bill/ Indice des bons du Trésor de 30 jours
Actions canadiennes à revenu fixe	35	FTSE Canada Universe Bond Index / Indice FTSE Canada des obligations universelles
Actions canadiennes	10	S&P/TSX Capped Composite TR/ Indice composé S&P/TSX plafonné
Actions américaines	10	S&P 500 Index TR/ Indice composé S&P 500
Actions étrangères	10	MSCI EAFE / MSCI EAEO
Actions mondiales	10	MSCI World (Net)
Alternatif	5	Investissements alternatifs

7.7.4 Services et rapports

Le gestionnaire de placements doit rencontrer le chef de la direction, le directeur des finances et le président du Comité FAGR au moins une fois par an (ou plus fréquemment, sur demande) pour discuter des rendements du portefeuille et reconfirmer les objectifs d'investissement. Le gestionnaire de placements fournira également un rapport consolidé reflétant les actifs combinés du portefeuille sur une base trimestrielle.

8 Politiques sur les enjeux

8.1 Politique sur les nouvelles disciplines

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

1. La protection du public exige que l'exercice du génie soit réglementé. La protection du public exige de la même façon que l'exercice dans de nouveaux domaines du génie soit réglementé.
2. L'exercice du génie est l'application d'un savoir systématique, fondé sur la science, nécessaire pour fabriquer un produit, exécuter un processus ou fournir des services de consultation et des conseils.
3. Un nouveau domaine du génie apparaît quand un corpus de connaissances unique se forme, et quand ces connaissances évoluent pour permettre le développement et la conception de dispositifs, processus, systèmes et services qui ont une incidence sur le bien-être et la sécurité du public. Ingénieurs Canada doit donc s'assurer de ce qui suit :
 - Ingénieurs Canada doit surveiller sur une base continue l'état des nouveaux domaines d'exercice du génie.
 - Ingénieurs Canada doit soutenir les organismes de réglementation en cernant les nouveaux domaines d'exercice du génie, le cas échéant.
 - Les organismes de réglementation du génie doivent déterminer s'il y a lieu de réglementer les nouveaux domaines d'exercice, et quand et comment le faire.
 - Ingénieurs Canada doit sensibiliser le public au rôle à valeur ajoutée que jouent les ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice.

Commented [CM1]: Le Comité sur la gouvernance 2019-2020 a fortement recommandé que cette politique soit annulée.

En outre, lors de la réunion de mai 2020, la pertinence des politiques de la section 8 a fait l'objet de discussions et voici ce qui a été consigné dans le procès-verbal :

"Bien que ces politiques appuient le plan stratégique, elles pourraient ne plus être utiles. On fait remarquer qu'elles visent à formuler la position du conseil à l'intention du personnel et à aider à réduire la portée de la mise en œuvre opérationnelle".

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.4 Communication et soutien au conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision :

Le chef de la direction doit informer et soutenir le conseil dans son travail. En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :

- (1) Le conseil dispose d'un soutien administratif raisonnable pour ses activités, y compris, notamment, les ressources appuyant le travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission conformément au plan stratégique.
- (2) Les rapports d'étape exigés par le conseil lui sont présentés de façon exacte et compréhensible en temps voulu :
 - a) Un rapport annuel d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique :
 - i. Est soumis au conseil en février pour examen et approbation et
 - ii. Est soumis aux membres pour information à l'assemblée annuelle des membres.
 - b) Des rapports intermédiaires d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique pour les premier, deuxième et troisième trimestres de chaque année sont soumis au conseil lors de ses réunions de mai, septembre et décembre respectivement.
- (3) Un rapport financier est soumis au conseil (après avoir été examiné par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques); ce rapport doit comprendre :
 - a) Des mises à jour financières pour les premier, deuxième et troisième trimestres
 - b) L'état des résultats d'exploitation de fin d'exercice
 - c) Les états financiers annuels audités, que le conseil approuvera pour présentation à l'assemblée annuelle des membres.
- (4) Le conseil est au courant des politiques et procédures concernant les bénévoles.
- (5) Les résultats des sondages sur l'engagement du personnel et les plans d'action visant à résoudre les problèmes cernés sont soumis au conseil (après avoir été examinés par le Comité des ressources humaines).
- (6) Le conseil est au courant de tout non-respect réel ou anticipé des politiques, notamment lorsque, de l'avis du chef de la direction, le conseil ne se conforme pas à ses propres politiques.

- (7) Le conseil reçoit les renseignements accessoires dont il a besoin, notamment la couverture médiatique prévue, les poursuites potentielles ou en instance, et les changements ou événements internes ou externes importants ou publiquement visibles, notamment les changements de personnel-cadre.
- (8) Aucun membre du conseil ne bénéficie de faveurs ou de privilèges par rapport aux autres, sauf lorsqu'il s'agit de donner suite à des demandes individuelles de renseignements ou de répondre à des dirigeants ou des comités dûment autorisés par le conseil.
- (9) Aucun administrateur n'est nommé aux comités opérationnels.

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.4 Communication et soutien au conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

Le chef de la direction doit informer et soutenir le conseil dans son travail. En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :

- (1) Le conseil dispose d'un soutien administratif raisonnable pour ses activités, y compris, notamment, les ressources appuyant le travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission conformément au plan stratégique.
- (2) Les rapports d'étape exigés par le conseil lui sont présentés de façon exacte et compréhensible en temps voulu :
 - a) Un rapport annuel d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique :
 - i. Est soumis au conseil en février pour examen et approbation et
 - ii. Est soumis aux membres pour information à l'assemblée annuelle des membres de mai
 - b) Des rapports intermédiaires d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique pour les premier, deuxième et troisième trimestres de chaque année sont soumis au conseil lors de ses réunions de mai, septembre et décembre respectivement.
- (3) Un rapport financier est soumis au conseil (après avoir été examiné par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques); ce rapport doit comprendre :
 - a) Des mises à jour financières pour les premier, deuxième et troisième trimestres
 - b) L'état des résultats d'exploitation de fin d'exercice
 - c) Les états financiers annuels audités, que le conseil approuvera pour présentation à l'assemblée annuelle des membres en mai.
- (4) Le conseil est au courant des politiques et procédures concernant les bénévoles.
- (5) Les résultats des sondages sur l'engagement du personnel et les plans d'action visant à résoudre les problèmes cernés sont soumis au conseil (après avoir été examinés par le Comité des ressources humaines).
- (6) Le conseil est au courant de tout non-respect réel ou anticipé des politiques, notamment lorsque, de l'avis du chef de la direction, le conseil ne se conforme pas à ses propres politiques.

- (7) Le conseil reçoit les renseignements accessoires dont il a besoin, notamment la couverture médiatique prévue, les poursuites potentielles ou en instance, et les changements ou événements internes ou externes importants ou publiquement visibles, notamment les changements de personnel-cadre.
- (8) Aucun membre du conseil ne bénéficie de faveurs ou de privilèges par rapport aux autres, sauf lorsqu'il s'agit de donner suite à des demandes individuelles de renseignements ou de répondre à des dirigeants ou des comités dûment autorisés par le conseil.
- (9) Aucun administrateur n'est nommé aux comités opérationnels.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.12 Mandat du Comité des ressources humaines

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 20 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision :

Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du Conseil en attirant de nouveaux bénévoles et en surveillant et évaluant le rendement du conseil, des comités, des administrateurs et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.

6.12.1 Responsabilités

- (1) Il incombe au Comité RH de remplir la Responsabilité n° 1 du conseil, soit *se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil*, ainsi que sa Responsabilité n° 6, soit *assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil*. Le Comité RH doit :
- a) En consultation avec le président sortant de chaque comité, proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités conformément à la Politique 6.1 du conseil, *Comités et groupes de travail du conseil*.
 - b) Examiner régulièrement les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada.
 - c) Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
 - d) Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs.
 - e) Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.
 - f) Vérifier chaque année les plans de relève des personnes relevant directement du chef de la direction.
 - g) Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
 - h) Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.
 - i) Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.

6.12.2 Pouvoirs

Le Comité RH a le pouvoir de recruter des ressources externes ou de retenir leurs services contractuels pour contribuer à ses travaux dans les limites du budget attribué par le conseil.

6.12.3 Composition

- (1) Le Comité RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un membre du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux autres administrateurs, tous ayant droit de vote.
 - a) Normalement, le président sortant préside le Comité RH, à moins que celui-ci en décide autrement.
 - b) Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. Il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu.
- (2) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (3) Le directeur, Ressources humaines, d'Ingénieurs Canada doit fournir son soutien au Comité RH.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.12 Mandat du Comité des ressources humaines

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 20 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du Conseil en attirant de nouveaux bénévoles et en surveillant et évaluant le rendement du conseil, des comités, des administrateurs et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.

6.12.1 Responsabilités

(1) Il incombe au Comité RH de remplir la Responsabilité n° 1 du conseil, soit *se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil*, ainsi que sa Responsabilité n° 6, soit *assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil*. Le Comité RH doit :

- a) En consultation avec le président sortant de chaque comité, proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités conformément à la Politique 6.1 du conseil, *Comités et groupes de travail du conseil*.
- b) Examiner régulièrement les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada.
- c) Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- d) Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs.
- e) Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.
- f) Vérifier chaque année les plans de relève des personnes relevant directement du chef de la direction.
- g) Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- h) Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.
- i) Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.

6.12.2 Pouvoirs

Le Comité RH a le pouvoir de recruter des ressources externes ou de retenir leurs services contractuels pour contribuer à ses travaux dans les limites du budget attribué par le conseil.

6.12.3 Composition

- (1) Le Comité RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un membre du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux autres administrateurs, tous ayant droit de vote.
 - a) Normalement, le président sortant préside le Comité RH, à moins que celui-ci en décide autrement.
 - b) Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. Il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu.
- (2) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (3) Le directeur, Ressources humaines, d'Ingénieurs Canada doit fournir son soutien au Comité RH.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Modifications du Règlement administratif		4.5
Objet :	Approuver les modifications du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation lors de leur assemblée annuelle de 2021, les modifications suivantes du Règlement administratif, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>1.1 « Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7-8.</i></p> <p><i>5.8 « Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :</i></p> <p>...</p> <p><i>(b) Modifications aux Le montant de la cotisation par personne</i></p>	
Vote requis pour adopter les motions :	Majorité des deux tiers, conformément à l'alinéa 5.8 d) du Règlement administratif	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire générale	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème ou de l'enjeu

- La politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, charge le comité d'« Examiner l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation et faire des recommandations à leur sujet ».
- Il n'y a pas eu de changements récents apportés à l'énoncé d'objet, aux restrictions sur les activités, aux catégories de membres ni à la distribution des biens de l'organisme qui nécessiteraient d'actualiser les Statuts. C'est cependant une bonne pratique pour les sociétés que d'examiner régulièrement leur Règlement administratif pour déterminer s'il est correct et reflète les pratiques de l'organisme. À la lumière de ce qui précède, le comité a examiné le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada et propose d'y apporter deux modifications.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les modifications proposées du Règlement administratif, en recommandant aux membres de les approuver (approbation finale) à leur assemblée annuelle de mai 2021.
 - Seules deux modifications sont requises : remplacer le renvoi à « l'article 8 » par « l'article 7 » dans la définition de « Cotisation par personne » et actualiser le paragraphe 5.8 pour tenir compte des nouvelles dispositions relatives à la cotisation par personne ajoutées en mai 2020.

Autres options envisagées

- Le conseil pourrait reporter toute recommandation de modification et attendre que des changements plus substantiels soient nécessaires pour apporter des améliorations.

Risques

- Fonctionner en vertu d'un Règlement administratif contenant des erreurs ou des incohérences entraîne de la confusion, mène à l'application incohérente des règles et, dans des cas extrêmes, peut donner lieu à des contestations judiciaires.

Répercussions financières

- Les révisions proposées n'entraînent aucune répercussion financière.

Avantages

- L'occasion de corriger les erreurs et les incohérences contenues dans le Règlement administratif.

Consultations

- Le Comité sur la gouvernance a examiné et accepté de présenter les modifications proposées.

Prochaines étapes

- Si le conseil adopte la motion visant à recommander aux membres les modifications du Règlement, les révisions proposées seront communiquées aux membres immédiatement après la réunion de février.
- Les membres seront invités à communiquer les modifications proposées à leur conseil respectif afin que les présidents puissent recevoir des instructions et être prêts à voter lors de l'assemblée annuelle des membres de 2021, au cours de laquelle les membres seront invités à approuver les modifications.
- Si les modifications sont approuvées, le Règlement administratif révisé entrera en vigueur.

Annexes

- **Annexe 1** : Résumé des révisions du Règlement administratif, avec justifications
- **Annexe 2** : Règlement administratif, avec révisions proposées en suivi des modifications

ANNEXE 1

Règlement actuel	Modification recommandée	Justification
<p>1.1 « Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'<u>article 8</u>.</p>	<p>« Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'<u>article 7</u>.</p>	<p>La définition ne renvoie pas au bon article.</p>
<p>5.8 Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :</p> <p>...</p> <p>(b) <u>les modifications aux cotisations par personne</u>;</p>	<p>(b) <u>Le montant de la cotisation par personne</u>;</p>	<p>La mention des « modifications aux cotisations par personne » était appropriée quand l'article 7 du Règlement indiquait que la cotisation par personne était fixée à 10,21 \$ par inscrit. Maintenant que le Règlement ne fait plus mention d'une cotisation fixe, mais qui doit plutôt être déterminée chaque année, il n'est pas logique de faire mention de « modifications ». Cette disposition doit être mieux alignée sur le nouveau paragraphe 7.2, qui suggère que le conseil recommandera aux membres le montant de la cotisation par personne.</p>

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

Règlement régissant de façon générale les activités et les affaires
d'INGÉNIEURS CANADA

EST PAR LA PRÉSENTE PROMULGUÉ :

1 INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Tous les termes et expressions contenus dans le présent document et qui sont définis dans la Loi ou les Règlements connexes ont la signification accordée à ces termes et expressions dans cette loi ou ses Règlements.

« **Loi** » s'entend de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* S.C. 2009, c.23, notamment les règlements pris en vertu de cette dernière, et toute loi ou tout règlement pouvant la remplacer, compte tenu des modifications successives.

« **Conseiller** » désigne une personne nommée en vertu de la politique du conseil pour faire des recommandations ou fournir de l'information essentielle au conseil.

« **Conseil** » désigne le conseil d'Ingénieurs Canada composé d'administrateurs et de conseillers.

« **Initiative nationale spéciale** » désigne tout projet ou programme qui nécessiterait une cotisation spéciale de la part des membres ou une augmentation des cotisations par personne, ainsi que tout grand projet d'immobilisations.

« **Membres du conseil** » désigne les administrateurs et les conseillers nommés conformément à ce règlement administratif.

« **Grand projet d'immobilisations** » désigne un projet d'immobilisations dont la valeur représente plus de 10 % du budget opérationnel annuel.

« **Groupe des chefs de direction** » s'entend du groupe constitué des chefs de direction de chacun des membres.

« **Membre** » s'entend d'un membre tel que défini à l'article 2.

« **Cotisation par personne** » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 87.

« **Inscrit** » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats et des étudiants.

« **Secrétaire** » désigne une fonction tenue par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou toute autre personne désignée par le conseil.

« **Normes** » désigne les normes d'agrément.

« **Majorité des 2/3-60 %** » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les deux tiers (2/3) des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent (60 %) des inscrits.

« **Plan stratégique** » désigne le plan visant la réalisation de l'avenir envisagé d'Ingénieurs Canada.

1.2 Interprétation

Dans l'interprétation du présent règlement, les termes et expressions au singulier incluent le pluriel et inversement, et les termes et expressions au masculin incluent le féminin et inversement.

1.3 Langues

On accordera une reconnaissance égale aux deux langues officielles du Canada dans les activités d'Ingénieurs Canada. En cas de contradiction entre le texte anglais d'un article quelconque du Règlement administratif ou d'un autre document et le texte français du même règlement ou document, le texte anglais a préséance.

2 MEMBRES

2.1 Membres

Chacun des organismes suivants fait partie des membres jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cet état de membre par retrait ou par radiation, ainsi qu'il est prévu dans la présente, à savoir :

- a) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)
- b) Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB)
- c) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
- d) Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (APEGM);
- e) Association of Professional Engineers of Nova Scotia (APENS);
- f) Association of Professional Engineers of Ontario (PEO);
- g) Association of Professional Engineers of Yukon (APEY);
- h) Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);
- i) Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- j) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (APEGBC);
- k) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL);
- l) The Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (APEPEI);
- m) Toute autre entité provinciale ou territoriale établie dans le but de réglementer l'exercice du génie dans une province ou un territoire du Canada, sous réserve de l'approbation par une résolution des membres conformément à la majorité des 2/3-60 %.

2.2 Retrait d'un membre

Un membre peut retirer son adhésion en soumettant son avis écrit de retrait au secrétaire au moins douze (12) mois avant la prochaine assemblée annuelle des membres.

2.3 Radiation d'un membre

- (1) Un membre peut être radié si, à une assemblée extraordinaire des membres convoquée à cette fin, une résolution visant à radier ce membre est adoptée, pourvu que le membre ait eu l'occasion d'être entendu à cette assemblée.
- (2) Nonobstant le retrait ou la radiation d'un membre, ce dernier demeure responsable du paiement des cotisations par personne qu'il a perçues ou qui sont exigibles avant et incluant la date d'effet de son retrait ou de sa radiation.

3 ASSEMBLÉES DES MEMBRES

3.1 Avis de convocation à une assemblée des membres

- (1) Les membres autorisés à voter aux assemblées et les administrateurs, ainsi que le comptable, le cas échéant, doivent être avisés de l'heure et du lieu d'une assemblée par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de communication entre 21 et 35 jours

avant la tenue de l'assemblée. Un membre qui désire être avisé par un moyen non électronique recevra l'avis par courrier, messagerie ou en mains propres.

- (2) Une résolution extraordinaire des membres est nécessaire pour modifier le présent règlement en vue de changer les façons d'aviser les membres habilités à voter aux assemblées.

3.2 **Assemblées générales et extraordinaires**

D'autres assemblées des membres, qu'elles soient générales ou extraordinaires, peuvent être convoquées en tout temps et en tout lieu sur ordre du président ou du président élu ou par le conseil, ou encore à la demande d'un membre.

3.3 **Erreur ou omission reliée à l'avis**

Le fait qu'un ou plusieurs membres n'aient pas reçu d'avis n'invalidera nullement toute résolution adoptée ou toute mesure prise à une assemblée des membres.

3.4 **Votes à l'assemblée des membres**

Chaque membre présent à une assemblée dispose du droit d'exercer un vote. Ce vote est exercé par le président en poste d'un membre.

- (1) Un membre peut, au moyen d'une procuration écrite, désigner un mandataire pour assister et agir en son nom à une assemblée des membres, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans la procuration.
- (2) Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des 2/3-60 %.
- (3) Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote et, en cas d'égalité, il n'a pas de vote décisif et la motion est réputée avoir été rejetée.

3.5 **Quorum**

- (1) À toute assemblée des membres, le quorum comprend au moins les deux tiers du total des membres représentant au moins soixante pour cent du total des inscrits.
- (2) S'il y a quorum à l'ouverture d'une assemblée des membres, les membres présents peuvent procéder aux délibérations de l'assemblée, même si ce quorum n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

3.6 **Vote électronique**

Les assemblées des membres peuvent se tenir entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par un autre moyen de communication.

3.7 **Président**

Les assemblées des membres sont présidées par le président d'Ingénieurs Canada ou par une personne choisie par les membres.

4 **ADMINISTRATEURS ET CONSEILLERS**

4.1 **Nomination des administrateurs**

- (1) Chaque membre doit remettre au secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats qui sont des ingénieurs en règle.
- (2) Seuls les candidats désignés conformément à la présente politique de mise en candidature sont admissibles aux fonctions d'administrateur.

4.2 **Composition et élection des administrateurs**

- (a) Le nombre d'administrateurs ne doit pas être supérieur à vingt-trois (23).

(b) Les administrateurs doivent être élus sur la base des candidatures reçues comme suit :

- Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador;
- Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia;
- Un (1) de l'Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island;
- Un (1) de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick;
- Quatre (4) de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- Cinq (5) de l'Association of Professional Engineers of Ontario;
- Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba;
- Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan;
- Quatre (4) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta;
- Deux (2) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia;
- Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Yukon;
- Un (1) de la Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists.

4.3 **Conseillers**

- (1) Le conseil peut établir des politiques pour nommer des personnes à titre de conseillers.
- (2) Sur invitation du conseil, les conseillers ont le droit d'être présents et de participer aux discussions pour la durée (ou une partie) d'une réunion du conseil (tel que décidé par celui-ci), mais n'ont pas le droit de vote.
- (3) Les conseillers peuvent effectuer d'autres tâches demandées de temps à autre par le conseil.

4.4 **Rémunération et remboursement des dépenses**

- (1) Les membres du conseil occupent leur poste sans rémunération.
- (2) Les membres du conseil ne doivent pas retirer de bénéfice financier du fait qu'ils occupent un poste d'administrateur.
- (3) Les membres du conseil peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

4.5 **Pourvoi de postes vacants**

Si un administrateur quitte son poste avant la fin de son mandat, le membre qui a nommé l'administrateur démissionnaire doit pourvoir le poste à partir de sa liste de candidats. Le nouvel administrateur nommé doit exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat de l'administrateur démissionnaire.

4.6 **Limites des mandats**

- (1) Les administrateurs sont élus au conseil pour un mandat de trois ans.
- (2) Aucun administrateur ne peut être élu au conseil pour plus de deux mandats consécutifs, soit une durée maximale à vie de six années consécutives.
- (3) Les limites de mandat ne s'appliquent pas à un administrateur élu ou confirmé, selon le cas, comme président, président élu ou président sortant avant l'expiration de son deuxième mandat, auquel cas il peut demeurer au conseil jusqu'à la fin de son mandat de président sortant.
- (4) Les membres ont le pouvoir de prolonger le mandat d'un administrateur au-delà des limites décrites plus haut dans des circonstances atténuantes afin d'assurer une gouvernance efficace.

5 ASSEMBLÉES DU CONSEIL

5.1 Nombre d'assemblées

Le conseil doit tenir au moins une assemblée par exercice financier et autant d'assemblées additionnelles qu'il juge nécessaires pour traiter les activités d'Ingénieurs Canada.

5.2 Avis

Le président, le président élu ou n'importe lequel des cinq administrateurs peut, en tout temps, convoquer une assemblée du conseil.

5.3 Assemblées ouvertes

- (1) Sous réserve des dispositions prévues dans le présent article, toutes les assemblées sont ouvertes aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités.
- (2) Une assemblée ou une partie d'une assemblée peut, à la discrétion du président, être fermée aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités si elle porte sur l'un des sujets suivants :
 - (a) la sécurité d'Ingénieurs Canada;
 - (b) des questions personnelles concernant une personne identifiable;
 - (c) l'acquisition, proposée ou en cours, d'actifs par Ingénieurs Canada
 - (d) un litige ou un litige potentiel;
 - (e) la formulation de conseils qui relèvent du privilège avocat-client, y compris les communications nécessaires dans ce cadre;
 - (f) toute autre question déterminée par le comité exécutif ou le conseil

5.4 Quorum

- (1) À toute assemblée du conseil, une majorité du nombre total des administrateurs présents forme quorum. Pourvu qu'il y ait quorum au début de l'assemblée, celle-ci peut se poursuivre ou être ajournée, même si le nombre d'administrateurs quittant l'assemblée réduit ce nombre au-dessous du quorum.
- (2) Les administrateurs qui se sont déclarés en conflit d'intérêts sur une question particulière sont comptés pour déterminer le quorum. Nonobstant toute vacance au sein des administrateurs, un quorum du conseil peut exercer tous les pouvoirs du conseil.

5.5 Vote

- (1) Aux assemblées du conseil, chaque administrateur a un vote.
- (2) Toute question soulevée à une assemblée du conseil est tranchée conformément aux *Règles de procédures de Robert*, sauf indication contraire dans le présent règlement.

5.6 Absence des administrateurs

Si un administrateur est absent à une réunion du conseil, le membre qui a nommé cet administrateur peut envoyer quelqu'un à sa place à titre d'observateur. Celui-ci pourra participer aux discussions du conseil.

5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :

- a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8;
- b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant;
- c) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil;
- d) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme;

- e) les décisions du conseil portant sur des questions litigieuses ou potentiellement litigieuses et pouvant compromettre l'image publique et la crédibilité de l'organisation, ainsi que sa capacité à réaliser ses objets.

5.8 **Recommandations du conseil**

Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :

- a) l'approbation du plan stratégique;
- b) ~~les modifications aux le montant de la~~ cotisations par personne;
- c) l'approbation des initiatives nationales spéciales;
- d) la modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.

5.9 **Procès-verbaux des assemblées**

Les procès-verbaux de toutes les assemblées du conseil doivent être envoyés à tous les membres du conseil ainsi qu'à tous les membres.

6 DIRIGEANTS

- 6.1 Les dirigeants sont le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et tout autre dirigeant que le conseil peut, lorsqu'il y a lieu, nommer par résolution.
- 6.2 Tout dirigeant peut être révoqué en tout temps sur résolution du conseil approuvée par une majorité des deux tiers.

7 COTISATION PAR PERSONNE

- 7.1 Avant le 31 janvier de chaque année, tous les membres doivent indiquer le nombre de personnes inscrites auprès de leur organisme.
- 7.2 Au plus tard le 1er janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1er janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1er juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1er janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).
- 7.3 Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.
- 7.4 Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1er juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

8 AUDITEUR

- 8.1 Chaque année, les membres nomment à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.

- 8.2 L'auditeur effectue l'audit des comptes d'Ingénieurs Canada après la clôture de l'exercice financier, et présente aux membres un rapport à ce sujet et au sujet des états financiers d'Ingénieurs Canada, lors de l'assemblée annuelle des membres.

9 EXERCICE FINANCIER

- 9.1 L'exercice financier d'Ingénieurs Canada est l'année civile.

10 RÈGLES DE PROCÉDURE

- 10.1 Dans tous les cas où aucune disposition particulière n'est prévue par la loi ou dans le Règlement administratif, les règles et les usages de la dernière édition des *Règles de procédure de Robert* s'appliquent autant que possible, sous réserve qu'aucune mesure ne soit invalidée du seul fait de ne pas adhérer à ces règles.

11 MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

- 11.1 La modification ou l'abrogation du présent règlement peut être proposée par un membre.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Évaluation des administrateurs et administratrices

4.6

Objet :	Approuver le sondage pour l'évaluation de 2021 des administrateurs et administratrices, conformément à la politique du conseil 4.13, <i>Évaluation des administrateurs</i>
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 6 - Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le contenu des sondages d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs sur recommandation du Comité RH.</i>
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance
Présenté par :	David Lynch, administrateur représentant l'Alberta et président du Comité RH

Définition du problème/de l'enjeu

- C'est la deuxième année que le conseil d'Ingénieurs Canada procédera à l'évaluation annuelle des administrateurs et administratrices.
- Le conseil a établi la politique 4.13, *Évaluation des administrateurs* pour s'assurer qu'il existe des possibilités d'évaluer le rendement et les contributions des administrateurs et d'en discuter. Les politiques suivantes soutiennent ces évaluations :
 - Politique 4.2, *Responsabilités des administrateurs*
 - Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil*
- Le sondage d'évaluation (présenté à l'annexe 1) a été élaboré en conformité avec ces politiques et est semblable au sondage utilisé l'an dernier, avec les améliorations suivantes :
 - Modifié le calendrier d'exécution pour que les sondages soient répartis dans le temps, réduisant ainsi le risque de « fatigue des sondages »;
 - Ajouté des messages encourageant les répondants à éviter des réponses telles que « comme ci-dessus » ou réponses semblables, qui compliquent la compilation des données, car il est difficile de clarifier les renvois tout en maintenant la confidentialité;
 - Indiqué que le président élu devrait avoir de l'expérience dans la prestation de commentaires constructifs. Comme il s'agit d'une compétence spécialisée qui peut varier selon les titulaires de ce poste, le Comité RH déterminera chaque année le genre de soutien nécessaire, le cas échéant;
 - Appliqué un format de réponse cotée à la question sur la participation à des comités, et ajouté le poste de champion ou championne de l'initiative 30 en 30, qui avait été omis en 2020;
 - Amélioré les échelles d'évaluation.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve le contenu du sondage d'évaluation.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Le fait de ne pas évaluer les administrateurs et administratrices les exposerait, eux et l'organisme, au risque de ne pas se conformer aux politiques et au plan stratégique.
- Il incombe au président élu de présenter les résultats des évaluations. La communication d'une rétroaction constructive est une compétence spécialisée, qui exige des années d'expérience, et cette responsabilité pourrait ne pas convenir à tous les présidents élus. Les années où le président élu ne se sentira pas à l'aise de communiquer les résultats de l'évaluation par les pairs aux administrateurs et administratrices, le Comité des ressources humaines (RH) examinera les options possibles, notamment le transfert de cette responsabilité à un autre membre de comité qui possède de l'expérience en la matière.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- Mesurer les actions des administrateurs et administratrices apportera les avantages suivants :
 - Amélioration de l'efficacité du conseil en tant qu'instance de gouvernance;
 - Occasion pour les administrateurs et administratrices de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
 - Occasion de déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs et administratrices.
- Les résultats éclaireront les possibilités de développement, la planification de la relève, et les futures activités d'affectation de rôles.

Consultations

- Le sondage a été élaboré conformément au Manuel des politiques du conseil et approuvé par le Comité RH à sa réunion de décembre.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Une fois le sondage approuvé par le conseil, le personnel le distribuera aux administrateurs et administratrices, qui auront deux (2) semaines ouvrables pour y répondre.
- Une fois que la période de sondage sera terminée et que les rapports auront été préparés pour les administrateurs et administratrices évalués par leurs pairs, le président élu, ou son mandataire désigné, examinera et présentera les rapports.
- Après la présentation des rapports, les administrateurs et administratrices évalués par leurs pairs pourront demander de rencontrer le président élu, ou son mandataire, pour discuter des résultats.

Annexes

- **Annexe 1** : Structure et contenu du sondage d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs des administrateurs et administratrices

Annexe 1 - Structure et contenu du sondage d'évaluation des administrateurs et administratrices

A. Auto-évaluation des administrateurs et administratrices

Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques 4.2 *Responsabilités des administrateurs*, 4.8 *Profil de compétences du conseil* et 4.13 *Évaluation des administrateurs*. Tous les administrateurs et administratrices sont invités chaque année à procéder à leur auto-évaluation; les nouveaux membres du conseil reçoivent le questionnaire durant le processus d'orientation.

Introduction à l'auto-évaluation des administrateurs et administratrices

Le processus d'évaluation des administrateurs et administratrices est en place pour soutenir leur développement, les aider à améliorer leur contribution au conseil, et leur permettre de vivre une expérience plus positive en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada.

Comment vos réponses seront-elles utilisées? L'évaluation individuelle vise les objectifs suivants :

- Permettre aux membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
- Déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs et administratrices;
- Informer le président élu ou la présidente élue des forces, des faiblesses, des capacités et des souhaits des membres du conseil qu'il ou elle dirigera au cours de l'année à venir.

Les résultats contribueront aussi à la création des profils de compétences des administrateurs et administratrices et du conseil dans son ensemble, qui seront utilisés pour les nominations, le développement continu, et la composition des comités.

Merci de vos réponses, qui seront utilisées pour la planification future et demeureront anonymes.

1. Veuillez indiquer votre nom

Mesure des caractéristiques démographiques des administrateurs et administratrices

Le conseil souhaite que sa composition soit la plus diversifiée possible et deux objectifs démographiques devant faire l'objet d'une surveillance active ont été établis. Vos réponses aux questions suivantes aideront le conseil à mesurer ses efforts.

2. Êtes-vous actuellement un ingénieur ou une ingénieure en exercice? Oui / Non/ Autre (veuillez préciser)
3. Conformément à la Politique de diversité et d'inclusion, le conseil s'efforce d'inclure au moins 30 % de femmes. Veuillez sélectionner le groupe auquel vous appartenez : Femme / Homme / Je m'identifie en tant que _____(veuillez préciser le genre) /Je préfère ne pas répondre

Questions facultatives : Ingénieurs Canada souhaite comprendre comment le conseil reflète l'ensemble de la population canadienne. Les questions suivantes ne se rapportent pas au profil de compétences figurant dans le manuel des politiques du conseil, mais plutôt directement aux stratégies approuvées d'Ingénieurs Canada.

4. Formation universitaire – Je suis diplômé.e : D'un programme agréé par le Bureau d'agrément (BCAPG) / D'un programme non agréé par le BCAPG / Mon parcours était différent (veuillez préciser) : _____
5. Êtes-vous un ou une Autochtone (p. ex. : membre d'une Première Nation [Amérindien], Métis ou Inuit)? Oui / Non / Je préfère ne pas répondre

Évaluation des compétences des administrateurs et administratrices

Le profil de compétences du conseil d'Ingénieurs Canada (politique 4.8, *Profil de compétences du conseil*) reflète les compétences et expériences collectives jugées nécessaires à une gouvernance efficace. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences.

Les cotes fournies ci-dessous aideront le Comité RH à orienter les futurs appels aux organismes de réglementation en vue de nommer et de former des membres du conseil.

6. Considérant les compétences souhaitées suivantes, veuillez coter votre expérience et votre connaissance de chaque domaine :

Compétences des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.8 Profil de compétences du conseil)	3 – Grande compétence	2 – Compétence	1 – Possède une certaine expérience	0 – Aucune expérience	Commentaires (dans leur intégralité)
6.1. Gouvernance d'un conseil, expérience et leadership : Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur. Bonne compréhension de la distinction entre le rôle du conseil et le rôle de la direction.					
6.2. Expérience des affaires et de la gestion : Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles. Bonne compréhension de sujets tels que la gestion de projets complexes, l'exploitation de la technologie de l'information, la planification et la mesure du rendement et l'affectation des ressources pour produire des résultats.					
6.3. Expérience du fonctionnement des organismes de réglementation : Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.					
6.4. Expérience de la comptabilité et des finances : Compréhension de la gestion comptable ou financière. Aptitude à analyser et interpréter des états financiers, à évaluer des budgets organisationnels, à comprendre des rapports financiers; connaissance des pratiques d'audit.					
6.5. Expérience en planification stratégique : Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme. Compréhension de la façon dont une organisation doit évoluer compte tenu des tendances et des influences internes et externes. Capacité de cerner des tendances, des liens ou des obstacles afin d'aborder les importants enjeux sous-jacents.					
6.6. Expérience en gestion de risques : Expérience en gestion des risques d'entreprise. Capacité de cerner les risques potentiels et de recommander et mettre en œuvre des mesures de prévention, des contrôles organisationnels et des mesures de conformité.					

Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices

Les questions suivantes s'appliquent aux responsabilités de chaque administrateur ou administratrice, telles qu'énoncées dans la politique 4.2, Responsabilités des administrateurs. Les cotes attribuées ci-dessous aideront à orienter les futurs appels aux organismes de réglementation en vue de nommer des membres du conseil.

7. Considérant chacune des responsabilités suivantes, veuillez coter votre compréhension de chaque aspect ou votre contribution personnelle à chaque domaine :

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)					Commentaires
7.1. Dans quelle mesure connaissez-vous les activités d'Ingénieurs Canada?	Très bonne compréhension	Bonne compréhension	Compréhension limitée	J'ai besoin de plus de soutien	
7.2. Pouvez-vous consacrer suffisamment de temps pour vous acquitter de vos fonctions et responsabilités d'administrateur ou administratrice?	Oui / Non / Sans objet				
7.3. Dans quelle mesure êtes-vous informé(e) des questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation?	Très bonne compréhension	Bonne compréhension	Compréhension limitée	J'ai besoin de plus de soutien	
7.4. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en discutant librement et ouvertement de toutes les questions aux réunions du conseil?	Très grande contribution	Grande contribution	Contribution modérée	Contribution limitée	
7.5. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en vous efforçant d'atteindre un consensus sur les points de vue divergents?	Très grande contribution	Grande contribution	Contribution modérée	Contribution limitée	
7.6. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation?	Très grande contribution	Grande contribution	Contribution modérée	Contribution limitée	
7.7. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en participant activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail?	Très grande contribution	Grande contribution	Contribution modérée	Contribution limitée	
7.8. Faites-vous part des opinions, des préoccupations et des décisions du conseil à votre organisme de réglementation?	Oui / Non / Parfois / Sans objet				
7.9. Sollicitez-vous l'avis de votre organisme de réglementation sur les questions qui seront débattues au conseil pour être en mesure de communiquer la position de votre organisme au conseil?	Oui / Non / Parfois / Sans objet				
7.10. Informez-vous votre organisme de réglementation des questions qui seront soumises aux membres?	Oui / Non / Parfois / Sans objet				

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)					Commentaires
7.11. Dans quelle mesure connaissez-vous les règles, règlements, politiques et procédures qui régissent l'organisme de réglementation qui vous a nommé(e)?	Très bonne compréhension	Bonne compréhension	Compréhension limitée	J'ai besoin de plus de soutien	
7.12. Dans quelle mesure connaissez-vous les documents constitutifs, les règlements administratifs, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada, ainsi que les règles de procédure et de conduite des réunions?	Très bonne compréhension	Bonne compréhension	Compréhension limitée	J'ai besoin de plus de soutien	
7.13. Participez-vous aux activités éducatives du conseil qui vous aideront à vous acquitter de vos responsabilités?	Oui / Non / Sans objet				

8. *Le Comité RH utilisera l'information suivante, en toute confidentialité, pour recommander des membres et des présidents ou présidentes de comités.*

Considérant votre mandat complet en tant que membre du conseil, veuillez répondre aux questions suivantes :

8.1. J'aimerais en venir à occuper le(s) poste(s) suivant(s) :

- Président.e élu.e (la succession mène aux postes de président.e du Comité RH, de président.e, puis de président.e sortant.e)
- Président.e du Comité sur la gouvernance
- Président.e du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- J'aimerais contribuer d'autres façons (boîte de commentaires)
- Je vais m'en tenir pour le moment à mon rôle d'administrateur ou d'administratrice
- Cette question ne s'applique pas à moi en raison du statut de mon mandat actuel

8.2. Indiquez, par ordre de préférence, votre intérêt à participer aux comités suivants/à assumer les rôles suivants pendant un mandat d'un an commençant en juin 2021 (1 exprimant l'intérêt le plus élevé et 8 l'intérêt le plus faible) :

- Gouvernance
- Ressources humaines (RH)
- Finances, Audit et Gestion des risques (FAGR)
- Administrateur ou administratrice nommé.e au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
- Administrateur ou administratrice nommé.e au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
- Champion ou championne 30 en 30
- Je préférerais continuer d'observer les divers comités pour le moment
- Cette question ne s'applique pas à moi en raison du statut de mon mandat actuel

B. Évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs

Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques 4.2 *Responsabilités des administrateurs* et 4.13 *Évaluation des administrateurs*. Les administrateurs et administratrices sont évalués par leurs pairs au cours de la deuxième année de leur premier mandat, puis au cours de la première année de leur second mandat. Les noms indiqués dans le tableau suivant reflètent cette disposition.

Introduction à l'évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs

Le processus d'évaluation par les pairs s'applique aux administrateurs et administratrices qui en sont à la deuxième année de leur premier mandat et à la première année de leur second mandat. Les résultats de cette évaluation seront fournis à chaque administrateur et administratrice et seront examinés par le président élu. Pour vous assurer que votre rétroaction est correctement traitée, veuillez utiliser la colonne appropriée lorsque vous fournissez des commentaires. Merci de prendre le temps d'évaluer vos collègues.

Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices par les pairs

La question suivante se rapporte aux responsabilités que doivent assumer les administrateurs et administratrices, tel que stipulé dans la politique 4.2.

1. Considérant le rendement de chaque administrateur ou administratrice, veuillez coter leur compréhension/contribution à l'aide de l'échelle suivante :

- **Échelle A**

3 – fait preuve d'une très bonne compréhension 1 – fait preuve d'une compréhension limitée
2 – fait preuve d'une bonne compréhension 0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

- **Échelle B**

3 – apporte une très grande contribution 1 – apporte une contribution modérée
2 – apporte une grande contribution 0 – apporte une contribution limitée

- **Échelle C**

- Oui - Ne suis pas en mesure d'évaluer
- Non

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)	Jean Boudreau	Danny Chui	Justin Dunn	Kelly Reid	Changiz Sadr	Jane Tink	Mike Wrinch	Chris Zinck
1.1. Connaît les activités d'Ingénieurs Canada. (Échelle A)								
1.2. Consacre suffisamment de temps pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités d'administrateur ou administratrice. (Échelle C)								
1.3. Est informé.e des questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation. (Échelle A)								

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)	Jean Boudreau	Danny Chui	Justin Dunn	Kelly Reid	Changiz Sadr	Jane Tink	Mike Wrinch	Chris Zinck
1.4. Contribue au processus décisionnel du conseil en discutant librement et ouvertement de toutes les questions aux réunions du conseil. (Échelle B)								
1.5. Contribue au processus décisionnel du conseil en s'efforçant d'atteindre un consensus sur les points de vue divergents. (Échelle B)								
1.6. Contribue au processus décisionnel du conseil en respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation. (Échelle B)								
1.7. Contribue au processus décisionnel du conseil en participant activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail. (Échelle B)								
1.8. Connaît les règles, règlements, politiques et procédures qui régissent l'organisme de réglementation qui l'a nommé.e. (Échelle A)								
1.9. Connaît les documents constitutifs, le Règlement administratif, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada, ainsi que les règles de procédure et de conduite des réunions. (Échelle A)								
1.10. Participe aux activités éducatives du conseil qui l'aident à s'acquitter de ses responsabilités. (Échelle C)								
Il y a deux options pour fournir une rétroaction ouverte :								
2. Commentaires anonymes : Ces commentaires sont destinés au président élu (ou son mandataire) <u>seulement</u> , et demeureront confidentiels. Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier afin qu'ils puissent être correctement analysés.								
3. Commentaires ouverts : Ces commentaires (anonymisés) figureront dans le rapport d'évaluation de votre collègue. Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier afin qu'ils puissent être transmis à la personne concernée.								

Communication des résultats après l'évaluation par les pairs

Les personnes évaluées recevront un rapport comprenant la compilation des réponses, ainsi que les commentaires ouverts fournis dans le sondage. Chaque administrateur ou administratrice évalué.e peut programmer une rencontre avec le président élu pour discuter de ses résultats. Cette rencontre facultative serait axée sur :

- Les occasions de formation : aspects à améliorer et éventuels soutiens dont a besoin l'administrateur ou l'administratrice
- Les possibilités de participation : détermination de l'intérêt de l'administrateur ou de l'administratrice à l'égard de contributions et de rôles futurs au conseil, ainsi que des possibilités de succession.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Versement des revenus affinitaires excédentaires		4.7
Objet :	Mettre en œuvre une politique visant la gestion des revenus excédentaires provenant des partenaires affinitaires	
Lien avec le Plan stratégique :	Ressource interne	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer, en collaboration avec le Comité FAGR, une politique prévoyant le versement des revenus de commandite excédentaires des programmes d'affinité provenant des membres de PEO aux organismes de réglementation partenaires affinitaires, en fonction de leur volume total de primes souscrites (VTPS) respectif, calculé au prorata.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers, conformément à l'alinéa 5.7 c) du Règlement administratif	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Chris Zinck, administrateur représentant la Nouvelle-Écosse	
Présenté par :	Chris Zinck, administrateur représentant la Nouvelle-Écosse	

Définition du problème/de l'enjeu

- Avant 2018, le contrat d'affinité conclu avec TD Assurance (TDI) prévoyait le versement à Ingénieurs Canada d'un pourcentage des revenus de 1,3 % du volume total de primes souscrites (VTPS) dans le cadre de l'assurance habitation et automobile. Les ententes correspondantes entre Ingénieurs Canada et les organismes partenaires affinitaires (les « contrats avec les partenaires affinitaires »), qui sont entrées en vigueur en 2018, établissaient à 87 % la part des revenus revenant à Ingénieurs Canada et à 13 % celle revenant aux organismes de réglementation.
- En 2017, quand la nouvelle entente affinitaire entre TDI et Ingénieurs Canada (la « nouvelle entente avec TDI ») a été renégociée, le pourcentage des revenus revenant à Ingénieurs Canada a doublé, passant de 1,3 % à 2,6 % du VTPS.
- Durant ces négociations, Engineers Nova Scotia a proposé deux principes fondamentaux pour les nouvelles ententes conclues avec les partenaires affinitaires, en tant qu'étape nécessaire pour l'acceptation par les organismes de réglementation participant au programme d'affinité (les « organismes partenaires affinitaires »). Premièrement, étant entièrement financé, Ingénieurs Canada ne devrait pas recevoir davantage de revenus. Deuxièmement, les organismes de réglementation des provinces/territoires ayant généré les revenus d'affinité devraient recevoir une plus grande part qu'Ingénieurs Canada. Ces principes ont été utilisés pour déterminer l'augmentation minimum des revenus requise dans la nouvelle entente avec TDI et les pourcentages du partage entre Ingénieurs Canada et les organismes partenaires affinitaires.
- La nouvelle entente avec les partenaires affinitaires prévoyait le versement de tous les nouveaux revenus aux organismes de réglementation participants. Les pourcentages du VTPS (1,274 % et 1,326 %) ont été choisis de manière à ce qu'Ingénieurs Canada reçoive 49 % des revenus affinitaires et que les organismes partenaires affinitaires reçoivent 51 %. Parce que les revenus ont doublé par rapport à l'ancienne entente, cette quote-part a fourni à Ingénieurs Canada des revenus nets semblables à ceux découlant de l'entente précédente avec TDI, et tous les nouveaux revenus ont été versés aux organismes partenaires affinitaires.
- En 2019, à la demande d'Engineers Nova Scotia, les contrats avec les partenaires affinitaires ont été modifiés pour inclure un accord de partage des revenus à deux paliers. Cet arrangement prévoit que les revenus générés par les polices d'assurance souscrites depuis janvier 2020 seront partagés en fonction d'une nouvelle formule : soit 90 % pour les partenaires et 10 % pour Ingénieurs Canada. Ce nouvel arrangement ne sera pas applicable de court à moyen terme.
- Du fait que les revenus d'affinité ont doublé dans le cadre de la nouvelle entente avec TDI et en raison de l'augmentation de la part revenant aux organismes partenaires affinitaires, le montant annuel qui est généré

par les ingénieurs de l'Ontario (PEO) dans le cadre du programme d'affinité est passé de quelques centaines de milliers de dollars (ancienne entente) à plus de 1,5 million \$ au cours de la première année de la nouvelle entente avec TDI. Le montant généré par PEO devrait atteindre 2,3 millions \$ en 2020, 2,62 millions \$ en 2021 et 3,1 millions \$ en 2023.

- Bien que l'entente conclue avec les organismes partenaires affinitaires n'indique pas explicitement le pourcentage du VTPS d'Ingénieurs Canada, elle indique le pourcentage total (2,6 %) et la part des partenaires (1,326 %), établissant par conséquent la part d'Ingénieurs Canada à 1,274 %.
- Le fait de retenir tous les revenus d'affinité de l'Ontario va à l'encontre de la part de 1,274 % et des deux principes fondamentaux de l'entente.
- Les organismes partenaires affinitaires (actuellement, Engineers Nova Scotia, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick, Engineers PEI, PEGNL, Engineers Yukon et la NAPEG) ont conclu avec Ingénieurs Canada une entente contractuelle qui décrit le partage des revenus d'affinité de TDI. Chaque organisme partenaire a conclu une entente distincte avec Ingénieurs Canada.
- TDI verse au programme d'affinité 2,6 % de son VTPS pour les polices du programme d'affinité d'Ingénieurs Canada. Les montants sont payés en fonction du VTPS de l'année précédente. Les ententes conclues avec les partenaires affinitaires spécifient que 1,326 % du VTPS de TDI revient aux organismes partenaires affinitaires sur la base de leur part du VTPS, alors que le 1,274 % restant revient à Ingénieurs Canada. Ces pourcentages donnent aux organismes partenaires affinitaires 51 % des revenus d'affinité totaux de TDI et 49 % à Ingénieurs Canada.
- Les ingénieurs résidant en Ontario souscrivent l'assurance TDI du programme d'affinité d'Ingénieurs Canada, mais PEO ne participe pas à ce programme. Les revenus générés par cette activité reviennent à Ingénieurs Canada dans le cadre du programme d'affinité. Cependant, l'entente conclue avec TDI spécifie que les revenus d'affinité ne peuvent être versés qu'aux organismes de réglementation qui participent au programme d'affinité et, à ce jour, PEO n'a toujours pas adhéré au programme. Tous les revenus générés en Ontario ont été retenus par Ingénieurs Canada.
- En 2019, des revenus de 2,14 millions \$ ont été générés par des ingénieurs de l'Ontario et auraient été versés à PEO si l'association était devenue un organisme partenaire. Le tableau suivant présente la répartition des revenus si PEO était un organisme partenaire affinitaire :

Revenus de TDI pour 2019 (scénario si PEO adhérerait au programme) (les revenus d'affinité sont payés en fonction du VTPS de l'année précédente)	(millions)
Volume total des primes souscrites (revenus générés par les polices en 2018)	317,30
Montant total des revenus versés par TDI (2,6 % du VTPS)	8,25
Part d'Ingénieurs Canada (1,274 % du VTPS ou 49 % des revenus versés)	4,04
Part des organismes partenaires (1,326 % du VTPS ou 51 % des revenus versés)	4,21

- Cependant, PEO n'a pas adhéré au programme et, en 2019, le montant a été retenu par Ingénieurs Canada, ce qui a changé les totaux indiqués ci-dessous :

Revenus de TDI pour 2019 (situation réelle, car PEO ne participe pas au programme) (les revenus sont versés en fonction du VTPS de l'année précédente)	(millions)
Volume total des primes souscrites (revenus générés par les polices en 2018)	317,30
Montant total des revenus versés par TDI (2,6 % du VTPS)	8,25
Part d'Ingénieurs Canada (1,948 % du VTPS ou 74,9 % des revenus versés)	6,18
Part des organismes partenaires (0,651 % du VTPS ou 25,1 % des revenus versés)	2,07

- En ne versant pas les revenus générés en Ontario conformément aux pourcentages de l'entente, la part d'Ingénieurs Canada passe de 1,274 % à 1,948 % ou 74,9 % des revenus versés par TDI en 2019.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve la motion et charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer, en collaboration avec le Comité FAGR, une politique établissant le processus utilisé par Ingénieurs Canada pour verser les revenus de commandite excédentaires des programmes d'affinité provenant des membres de PEO aux organismes de

réglementation partenaires affinitaires, en fonction de leur volume total de primes souscrites (VTPS) respectif, calculé au prorata.

- Les ententes conclues avec les partenaires affinitaires ont été élaborées pour gérer les revenus supplémentaires créés dans le cadre de la nouvelle entente avec TDI et pour résoudre un ensemble de problèmes liés à l'entente précédente. L'existence de revenus d'affinité non réclamés par l'Ontario a fait échouer la solution prévue par la nouvelle entente avec TDI et exacerbé le déséquilibre du modèle de financement. Cette motion réaffirmera les principes de la nouvelle entente avec TDI et contribuera à rééquilibrer le modèle de financement.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Risques en cas d'inaction :
 - Les ententes avec les partenaires affinitaires n'abordent pas la question des revenus générés par les organismes de réglementation non participants. Cependant, la pratique consistant à conserver tous les revenus de PEO contrevient à la fois la part implicite en pourcentage d'Ingénieurs Canada et aux principes fondamentaux de l'entente.
 - En tant qu'administrateurs, nous avons la responsabilité fiduciaire d'assurer la bonne gouvernance d'Ingénieurs Canada. La pratique actuelle concernant les revenus d'affinité de PEO n'est pas bonne pour l'organisme, car elle accroît le risque d'actions en justice que pourraient intenter les partenaires affinitaires, va à l'encontre des ententes implicites/explicites entre l'organisme et ses propriétaires, et déséquilibre davantage un flux de revenus déjà dysfonctionnel.

Répercussions financières

- Le processus budgétaire d'Ingénieurs Canada suppose que PEO participera au programme d'affinité jusqu'à ce qu'une décision soit reçue chaque année en décembre; voir les [pages 87 à 91 du cahier de travail de la réunion du 7 décembre](#).
- Il faudra reconsidérer les priorités du Plan stratégique 2022-2024 pour les aligner sur les projections prudentes des réserves non affectées.

Avantages

- L'équilibre des revenus entre les cotisations des organismes de réglementation et les revenus d'affinité sera amélioré (le pourcentage des revenus totaux provenant des revenus d'affinité sera réduit). L'inaction dans ce dossier se traduira par un déséquilibre croissant des sources de revenus à mesure qu'augmentent les revenus d'affinité de PEO.
- Le taux de croissance des réserves non affectées sera réduit.
- L'entente de partage des revenus d'affinité prévoyant 51 % pour les organismes de réglementation partenaires et 49 % pour Ingénieurs Canada sera rétablie.

Consultations

- Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada a été informé de cette question quand la note de breffage a d'abord été déposée.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si le conseil adopte cette motion, le Comité sur la gouvernance sera chargé d'élaborer, en collaboration avec le Comité FAGR, une politique appropriée qui permettra le versement des revenus affinitaires excédentaires comme décrit dans cette note.
- Une fois élaborée, cette politique sera soumise à l'approbation du conseil et, le cas échéant, sera mise en œuvre.

Annexe

- **Annexe 1** : Rapport sur les ententes et les revenus affinitaires (renseignements contextuels)

Rapport sur les ententes et les revenus affinitaires (renseignements contextuels)

I. Historique

Ingénieurs Canada et TD Meloche Monnex Inc. (MMI) sont associés depuis une soixantaine d'années pour offrir un programme affinitaire d'assurance collective automobile et habitation (le « programme »). Ce programme a été conçu pour être un programme national, accessible à tous les organismes de réglementation et à leurs membres.

I. *Entente d'assurance affinitaire de 2000*

À partir de 2000, Meloche Monnex, avec le consentement du Conseil canadien des ingénieurs (CCI), a offert un programme d'assurance habitation, automobile, voyage et petite entreprise aux membres des organismes de réglementation de l'Alberta, de l'Ontario, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince Édouard (EGBC, l'APEGS et EGM ne pouvaient pas y participer en raison de programmes provinciaux préexistants). L'entente régissant cette offre, qui est entrée en vigueur le 27 mai 2000, prévoyait une contrepartie financière pour le CCI, comme suit :

- 2001 : 300 000 \$
- 2002 : 750 000 \$
- 2003 : le plus élevé de 1 000 000 \$ ou du montant de 1 000 000 \$ ajusté proportionnellement à l'évolution du volume de primes souscrites entre 2001 et 2003.
- Chaque année après 2003 jusqu'à la fin de la période du contrat (2010) : sur la base de la contrepartie de l'année précédente et ajustée proportionnellement à la variation du volume de primes souscrites entre l'année en question et l'année précédente, sauf modification contraire.

L'entente d'assurance affinitaire de 2000 ne prévoyait pas de contrepartie financière pour les organismes de réglementation.

II *Entente d'assurance affinitaire de 2007*

En 2007, une nouvelle entente d'assurance affinitaire, négociée entre le CCI et TD Meloche Monnex, a remplacé et révoqué l'entente de 2000. L'entente révisée, qui est entrée en vigueur le 22 décembre 2007, devait se poursuivre pendant douze (12) ans, et faire l'objet d'un renouvellement automatique pour des périodes supplémentaires de cinq (5) ans.

Dans le cadre de l'entente d'assurance affinitaire de 2007, des paiements de commandite étaient versés au CCI, ainsi qu'aux organismes de réglementation participant au programme (les « organismes partenaires affinitaires »), comme suit :

- Paiement au CCI : 1 200 \$ par tranche de 100 000 \$ de primes souscrites dans le cadre du programme applicable à l'année en cours, mais basé sur les résultats de l'année précédente au 31 décembre de chaque année.
- Organismes partenaires affinitaires : 300 \$ par tranche de 100 000 \$ de primes souscrites dans le cadre du programme applicable à l'année en cours, à condition (a) qu'il existe une entente entre le CCI et les organismes participants, et (b) que les organismes participants aient rempli

toutes les conditions. Le versement de paiements de commandite aux organismes partenaires affinitaires a commencé en 2009.

L'OIQ a adhéré au programme le 1^{er} avril 2010 pour une période de cinq (5) ans renouvelable automatiquement pour des périodes supplémentaires d'un (1) an. En raison des restrictions provinciales concernant le calcul des revenus de commandite, MMI versait un montant fixe à l'OIQ et à Ingénieurs Canada.

Le calcul des paiements de commandite devant être versés à Ingénieurs Canada en vertu de l'entente affinitaire de 2007 a été modifié le 18 décembre 2015, comme suit :

- À partir du 1^{er} janvier 2016, MMI devait verser à Ingénieurs Canada 1,3 % du volume total de primes souscrites (« VTPS ») de l'année civile précédente, se terminant le 31 décembre.

II. Situation actuelle

In 2017, Ingénieurs Canada a négocié une nouvelle entente affinitaire avec MMI/TD Assurance (TDI) pour une période de douze (12) ans commençant le 1^{er} janvier 2018 (la « nouvelle entente avec TDI »).

Tel qu'indiqué dans l'Appendice C de la nouvelle entente avec TDI, les paiements de commandite sont les suivants :

- Ingénieurs Canada doit recevoir 2,6 % du VTPS (la « commandite totale »)
- Ingénieurs Canada doit verser aux organismes partenaires affinitaires, à partir de la commandite totale : 1,3 % de leur VTPS respectif (la « commandite des partenaires »).

Durant les négociations du programme, certains représentants des organismes partenaires affinitaires ont indiqué qu'ils souhaitaient qu'on change les modalités de partage des revenus de commandite avec les partenaires. À cette fin, il a été décidé que la commandite des partenaires représenterait un partage octroyant 51 % de la commandite aux organismes partenaires affinitaires, et 49 % à Ingénieurs Canada, à titre de commanditaire du programme. Le pourcentage de 1,3 % indiqué à l'Appendice C de la nouvelle entente avec TDI demeurait intact, car cela donnait à TDI l'assurance que le montant minimum versé aux organismes partenaires affinitaires serait de 1,3 % de leur VTPS respectif.

Par la suite, Ingénieurs Canada a conclu une entente avec chacun des organismes partenaires affinitaires, soit : l'APEGA, le Yukon, la NAPEG, l'AIGNB, Engineers Nova Scotia, Engineers PEI et PEGNL, entente en vertu de laquelle les organismes partenaires se sont vu promettre 51 % de la commandite totale basée sur le VTPS de leur zone de compétence respective, à condition qu'ils réalisent certaines activités et acceptent les modalités et conditions énoncées.

À la suite de discussions entre le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et l'ancien chef de la direction d'Engineers Nova Scotia concernant l'insatisfaction de la Nouvelle-Écosse à l'égard de la répartition actuelle des frais de commandites des partenaires (1,326 %), une motion a été présentée lors d'une réunion d'urgence du conseil tenue le 6 septembre 2019, qui prévoyait une augmentation des paiements de commandite aux organismes partenaires affinitaires. La motion est la suivante :

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada autorise le chef de la direction à modifier les ententes d'assurance affinitaires TD avec les organismes de réglementation participants de manière à ce que le ratio de partage pour la distribution des paiements de commandite passe de 51 %/49 % (organisme de réglementation/Ingénieurs Canada) à 90 %/10 % pour toutes les nouvelles polices s'ajoutant au programme à compter du 1^{er} janvier 2020.

La motion a été adoptée et les changements ont été incorporés dans les nouvelles ententes conclues entre Ingénieurs Canada et les organismes partenaires affinitaires (les « ententes affinitaires de 2019 »). Les ententes affinitaires de 2019 prévoyaient les mêmes modalités et conditions que les ententes précédentes avec les partenaires, mais reformulaient les paiements de commandite comme suit :

Ingénieurs Canada doit verser à l'organisme partenaire affinitaire :

- 1,326 % de son VTPS généré dans le cadre du programme pour toutes les polices souscrites jusqu'au 31 décembre 2019 inclusivement (« **Affaires existantes** »);
- 2,34 % de son VTPS généré dans le cadre du programme pour toutes les polices souscrites à compter du 1^{er} janvier 2020 (« **Nouvelles affaires** »).

III. Situation de PEO

Durant les négociations de la nouvelle entente, TDI a demandé que l'entente offre à PEO l'option de devenir un organisme participant (c.-à-d. une association admissible) à tout moment dans l'avenir. Tant Ingénieurs Canada que TDI ont eu des discussions préliminaires avec PEO à ce propos. En vertu des modalités de la nouvelle entente avec TDI, PEO peut adhérer au programme à tout moment au cours des 12 années de l'entente.

Conformément à l'Appendice C de la nouvelle entente conclue avec TDI, *à moins que les Parties (Ingénieurs Canada et TDI) en aient convenu autrement par écrit, les associations qui ne sont pas admissibles n'auront pas le droit de recevoir une partie de la commandite.*

Pour obtenir les fonds de commandite de l'Ontario pour le VTPS au 31 décembre 2017 (2,14 millions \$), PEO devait signer une entente d'organisme partenaire affinitaire avec Ingénieurs Canada au plus tard le 31 décembre 2018. Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2019, le conseil a approuvé, dans la motion 5735, la demande de PEO de garder en réserve jusqu'au 30 avril 2019 les fonds de commandite de 2017 issus du programme d'assurance habitation et automobile en Ontario. Lors de sa réunion de mai 2019, le conseil a appris que PEO ne se prévaudrait pas des revenus de 2,14 millions \$ pour 2018.

La nouvelle entente avec TDI ne précise pas comment les fonds reçus de l'Ontario seraient gérés si PEO n'adhérait pas au programme, et cette question n'a pas été abordée avec les organismes partenaires affinitaires durant les négociations. Ainsi, et selon la formulation de la nouvelle entente avec TDI, si PEO n'adhère pas au programme, les fonds seront versés directement dans les revenus généraux d'Ingénieurs Canada sur une base annuelle.

Pour assurer la conformité à la nouvelle entente avec TDI, Ingénieurs Canada a des discussions régulières avec TDI concernant la situation de PEO. Chaque année, Ingénieurs Canada indique également à TDI si PEO a décidé d'adhérer au programme et de devenir un organisme partenaire affinitaire.

Le 8 décembre 2020, PEO a informé Ingénieurs Canada que l'organisme avait choisi, une fois de plus, de ne pas adhérer au programme en 2020. Cela signifie que les revenus du VTPS provenant des membres de PEO qui, autrement, auraient été payables à PEO en 2021, reviendront à Ingénieurs Canada. La décision de PEO a été communiquée à TDI.

IV. Établissement de la cotisation annuelle par personne

En janvier 2018, le conseil a mis sur pied le Groupe de travail sur le financement (GTF) et l'a chargé d'examiner le modèle de financement d'Ingénieurs Canada. Le GTF a été créé, en partie, pour répondre aux préoccupations de certains organismes de réglementation au sujet de la transparence concernant le contrat conclu avec TDI et les revenus générés et distribués par l'intermédiaire du programme d'affinité de TDI. Compte tenu des importantes augmentations des revenus, on s'est demandé s'il était approprié pour Ingénieurs Canada de retenir tous les revenus de PEO et si une proportion plus importante de ces revenus devrait être versée aux organismes de réglementation.

Ayant déterminé que la nouvelle entente avec TDI excluait de verser des fonds aux organismes de réglementation non participants et qu'Ingénieurs Canada ne pouvait pas distribuer des fonds directement à ses organismes membres en raison des répercussions fiscales, le GTF a recommandé au conseil d'Ingénieurs Canada que le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) examine les moyens de :

- 1) limiter la croissance du budget opérationnel (à l'exception des grands projets);
- 2) élaborer une politique qui prévoirait le plafonnement des réserves non affectées à 2 millions \$ (montant soumis à des examens périodiques);
- 3) proposer des options pour la disposition de tout montant supérieur à ces 2 millions \$.

Au lieu des verser des fonds aux organismes de réglementation, la solution finale élaborée par le GTF et le Comité FAGR consistait à limiter la taille des réserves d'Ingénieurs Canada en ajustant la cotisation annuelle par personne. De ce fait, lors de son assemblée annuelle des membres du 23 mai 2020, le conseil d'Ingénieurs Canada a recommandé aux membres la modification de l'article 7.2 du Règlement administratif pour que les membres puissent fixer annuellement le montant de la cotisation par personne, leur permettant ainsi de contrôler la taille du budget et des réserves d'Ingénieurs Canada. Si et quand les réserves augmentent, la cotisation par personne pourra être réduite, ce qui réduira les frais pour les organismes de réglementation.

En gérant activement les revenus découlant de la cotisation par personne, Ingénieurs Canada peut gérer ses résultats financiers annuels et, étant donné que l'excédent (ou le déficit) annuel touche directement les réserves non affectées, il pourra aussi gérer les niveaux des réserves.

Des projections pluriannuelles sont maintenant élaborées dans le cadre du processus budgétaire d'Ingénieurs Canada pour estimer le solde futur de toutes les réserves (affectées et non affectées). Une fois que l'impact de tous les facteurs touchant les réserves est projeté, on estime les revenus futurs découlant de la cotisation annuelle, de manière à ce que les réserves non affectées demeurent dans la plage requise. Les réserves d'Ingénieurs Canada sont gérées activement, et les cotisations des organismes de réglementation seront réduites si les réserves deviennent trop importantes.

Lors de sa réunion du 7 décembre 2020, le conseil a présenté la motion 2020-12-4D, recommandant que la cotisation par personne pour 2023 demeure inchangée à 10,21 \$ par titulaire de permis, sur recommandation du Comité FAGR. Les membres examineront cette recommandation et fixeront en mai 2021 le montant de la cotisation par personne pour 2023. Pour janvier 2021 et janvier 2022, la cotisation actuelle par personne de 10,21 \$ demeurera en vigueur.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Demande de l'OIQ visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs 2027 à Montréal		4.8
Objet :	Approuver qu'Ingénieurs Canada soumette, au nom de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), une proposition à la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) visant la tenue du 8 ^e Congrès mondial des ingénieurs à Montréal en 2027.	
Lien avec le Plan stratégique :	S.O.	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve qu'Ingénieurs Canada soumette à la FMOI, au nom de l'OIQ, une proposition visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs à Montréal en 2027.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Kathy Baig, administratrice représentant l'OIQ	
Présenté par :	Kathy Baig, administratrice représentant l'OIQ	

Définition du problème/de l'enjeu

- Tous les quatre ans, la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) organise un Congrès mondial des ingénieurs (CMI), qui rassemble des milliers d'ingénieurs du monde entier. L'OIQ, de concert avec le Palais des Congrès de Montréal (le « PCM »), souhaiterait accueillir cet événement en 2027. Pour ce faire, cependant, et conformément à l'article 4 et à l'Annexe E des Règles de procédures de la FMOI (jointes à la présente à l'annexe 2), il faudrait qu'Ingénieurs Canada, qui est membre de la FMOI, soumette une proposition à la FMOI au nom de l'OIQ.
- Les règles de la FMOI stipulent en outre que toute proposition d'accueillir un CMI doit être soumise le plus tôt possible et au moins six ans à l'avance. Cette année, le Conseil exécutif de la FMOI se réunira du 25 au 29 octobre pour examiner les propositions et décider du lieu du CMI 2027, de sorte que la proposition d'accueillir l'événement à Montréal en 2027 doit être soumise dans les semaines à venir (avant la fin d'avril).
- Bien que le soutien d'Ingénieurs Canada soit nécessaire à la candidature de l'OIQ/PCM (ce qui pourrait éventuellement inclure la signature de documents à l'appui, ainsi que de tout accord avec la FMOI qui en résulterait, si la proposition est acceptée), Ingénieurs Canada ne serait en aucun cas tenu d'assumer des coûts, des responsabilités ou des obligations à quelque étape que ce soit du projet. L'OIQ coordonnerait l'ensemble du projet, y compris la préparation et l'élaboration de la proposition, en collaboration avec le PCM et un organisateur professionnel de congrès.
 - Cette entente, limitant les obligations et la responsabilité juridique d'Ingénieurs Canada, devrait être établie dans un accord écrit officiel entre Ingénieurs Canada et l'OIQ/PCM après l'approbation de cette motion par le conseil et avant que la proposition soit soumise à la FMOI. Au moment de la rédaction du présent document, aucun accord n'avait encore été rédigé ou conclu.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve qu'Ingénieurs Canada soumette une proposition à la FMOI pour que le 8^e CMI se tienne à Montréal en 2027, étant entendu que tous les travaux nécessaires à la préparation de la proposition, et tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet qui en résultera, si la proposition est retenue, seront réalisés par l'OIQ et ses partenaires.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Du fait que l'OIQ assumera l'entière responsabilité de ce projet, Ingénieurs Canada n'encourt aucun risque.

Répercussions financières

- Aucune, sous réserve de la négociation de conditions acceptables entre Ingénieurs Canada et l'OIQ.

Avantages

- Le projet présente plusieurs avantages potentiels pour l'OIQ et ses membres et parties prenantes, y compris la profession d'ingénieur du Québec.

Consultations

- Aucune.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Ingénieurs Canada et l'OIQ/PCM négocieront les conditions d'un accord confirmant la responsabilité limitée d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne la proposition et le projet.
- L'OIQ, en collaboration avec le PCM, coordonnera la préparation de la proposition, qu'Ingénieurs Canada signera et soumettra à la FMOI.

Annexes

- **Annexe 1** : Résolution du conseil de l'OIQ (adoptée lors de sa réunion du 28 janvier 2021)
- **Annexe 2** : Description du projet – 8^e Congrès mondial des ingénieurs en 2027 (préparée par l'OIQ)
- **Annexe 3** : Extraits des Règles de procédure de la FMOI (article 4 et Annexe E, version anglaise seulement)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
SÉANCE TENUE LE 28 JANVIER 2021

CDA-2021-029 2027 8TH WORLD ENGINEERS CONVENTION – WEC

Résolution

ATTENDU QUE le Palais des Congrès de Montréal a approché l'Ordre afin de valider son intérêt à déposer une candidature pour que Montréal soit l'hôte en 2027 du *8th World Engineers Convention (WEC)* de la Fédération Mondiale des Organisations d'ingénieurs (FMOI) ;

ATTENDU QUE le WEC se tient aux quatre ans et réunit des milliers d'ingénieurs à travers le monde ;

ATTENDU QU'Ingénieurs Canada (IC) est le membre national canadien de la FMOI ;

ATTENDU QUE les organisations membres de la FMOI doivent transmettre leur intérêt à déposer une candidature six ans avant la tenue du WEC, donc au plus tard cette année pour l'édition de 2027 ;

ATTENDU QU'entre le 24 le 29 octobre 2021, l'*Executive Council* de la FMOI se réunira afin de voter sur le choix de la candidature pour 2027 à la suite d'une recommandation de son *Executive Board* ;

ATTENDU QUE l'Ordre doit signifier officiellement à Ingénieurs Canada sa volonté de déposer un dossier de candidature ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada devra entériner le dossier de candidature de l'Ordre avant de démontrer son intérêt à la FMOI ;

ATTENDU QUE l'Ordre devra former un Comité local de bénévoles qui soutiendra l'Ordre dans le processus de mise en candidature ;

ATTENDU QUE le Palais des Congrès des Montréal s'est engagé formellement dans sa lettre du 12 janvier 2021 à fournir plusieurs services gratuitement afin de soutenir l'Ordre à monter un dossier de candidature ;

ATTENDU QUE si la candidature de l'Ordre est retenue, il devra être signataire d'un MOU avec la FMOI et IC ;

ATTENDU que si la candidature de l'Ordre est retenue, un prestataire de privé spécialiste de l'organisation de Congrès (PCO) sera mandaté à la suite d'un appel d'offres pour mettre en œuvre la planification du Congrès de 2027 ;

ATTENDU que l'Ordre ne souhaite prendre aucun risque financier dans le cadre du projet et que le PCO devra s'engager à assumer la totalité de la responsabilité financière du congrès ;

ATTENDU QU'après vérifications auprès de différentes organisations, les chances potentielles de succès de la démarche sont réelles et le contexte y est favorable ;

ATTENDU QUE dans son plan stratégique 2020-2025, l'Ordre souhaite se positionner comme un ordre professionnel et une profession qui inspirent, notamment en exerçant un leadership d'influence sur la place publique sur des enjeux qui touchent la protection du public et en participant à des événements d'envergure ;

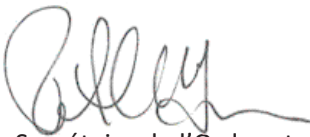
ATTENDU QUE le projet comporte plusieurs bénéfices potentiels pour les membres et les parties prenantes de la profession :

[...]

CDA-2021-029.1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ENTÉRINE que l'Ordre s'engage à déposer, via Ingénieurs Canada, un dossier de candidature à la FMOI dans le but d'accueillir le WEC 2027 à Montréal.

Certifié conforme à l'original
M^e Pamela McGovern, avocate



Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques

Annexe

2027 8th World Engineers Convention - WEC

Description du projet

L'Ordre des ingénieurs du Québec (L'Ordre) a récemment été approché par le Palais des Congrès de Montréal afin de valider son intérêt à déposer une candidature pour que Montréal soit l'hôte en 2027 du *8th World Engineers Convention* (WEC) de la Fédération Mondiale des Organisations d'ingénieurs (FMOI).

Dans le but de comprendre l'ampleur du projet et le niveau d'implication de tous les acteurs concernés, l'Ordre a rencontré à différentes reprises M. Marc-André Gemme, délégué au développement commercial du Palais et M^{me} Nathalie Roy, professeure agrégée au département de génie civil et de génie du bâtiment l'Université de Sherbrooke, qui a récemment monté un dossier de candidature pour accueillir un congrès mondial sur le génie parasismique au Québec en collaboration avec le Palais. Nous avons également fait des vérifications directement auprès de la FMOI, ainsi qu'Ingénieurs Canada (IC) et *Engineers and Geoscientists BC* (EBGC).

La Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs (FMOI)

La FMOI est un organisme international fondé en 1968 sous l'égide de l'UNESCO. Elle regroupe 100 associations d'ingénieurs dans le monde entier et représente 30 millions d'ingénieurs (<http://www.wfeo.org/about-us/>). La FMOI se présente comme étant la « voix internationale » de l'ingénierie et elle est reconnue par les Nations unies comme une organisation non gouvernementale (ONG) de premier plan dans le domaine de la science et de la technologie. Elle traite d'enjeux à l'échelle mondiale, en particulier pour faire progresser les objectifs de développement durable des Nations unies grâce à l'ingénierie. Le membre national canadien de cette organisation est IC.

World Engineers Convention (WEC)

Surnommé les « Jeux olympiques de l'ingénierie », le WEC se tient aux quatre ans et réunit des milliers d'ingénieurs à travers le monde. Il se déroule sur plusieurs jours et sa programmation aborde des thèmes d'intérêts pour la profession d'ingénieur avec des présentateurs de renommée internationale. Voici un lien pour consulter la programmation du plus récent WEC qui s'est tenu en 2019 à Melbourne : <https://wec2019.org.au/welcome/>.

Processus de mise en candidature et implications de l'Ordre

Selon les règles de procédure de la FMOI, les organisations membres de la FMOI doivent transmettre leur intérêt à déposer une candidature six ans avant la tenue de l'événement, donc au plus tard cette année pour le WEC de 2027. Si l'intérêt de l'Ordre se confirme, il faudra en informer officiellement IC, membre national de la FMOI, dont le Conseil devra entériner le projet avant de démontrer son intérêt à la FMOI. IC nous a déjà signifié son ouverture à la démarche.

L'Ordre sera amené à jouer un rôle clé dans l'ensemble du projet, donc du processus de candidature, de la planification et de la concrétisation du congrès. Dans le cadre de la mise en candidature, l'Ordre aurait les responsabilités suivantes :

- Former un comité local (COL) formé de bénévoles qui souhaitent participer activement à l'élaboration du cahier de candidature qui reflétera le thème, le programme, les visites techniques et le programme social suggéré, le tout avec le soutien du Palais (plus de détails plus loin).
- Supporter le COL et assister ses membres dans l'établissement du cadre du congrès pour s'assurer que les sujets qui sont importants pour l'Ordre et la profession fassent partie du programme et pour assurer le rayonnement souhaité.

Entre le 24 et le 29 octobre 2021, l'*Executive Council* de la FMOI se réunira afin de voter sur le choix de la candidature pour 2027 à la suite d'une recommandation de son *Executive Board*.

Si le dossier de candidature est retenu, il y aura signature d'un MOU entre la FMOI et IC (ce qui impliquera l'engagement de l'Ordre possiblement même comme co-signataire du MOU).

Par la suite, l'Ordre veillera étroitement à la mise en œuvre de la planification du congrès en collaboration avec un PCO (prestataire privé spécialiste de l'organisation de congrès, voir détails plus loin).

Rôle d'Ingénieurs Canada

Comme mentionné précédemment, IC doit démontrer et appuyer l'intérêt d'une candidature canadienne à la FMOI en tant que membre national de cette organisation, et ce, d'ici la fin avril 2021, et possiblement procéder à la signature de documentation afférente à la candidature.

Aucune autre implication ou retombée, qu'elle soit financière ou autre, n'est demandée ni attendue d'Ingénieurs Canada de la part de l'Ordre dans le cadre de l'organisation du WEC. L'Ordre assumera la coordination de l'ensemble du projet en collaboration notamment avec un comité local, le Palais des Congrès de Montréal et un organisateur de congrès professionnel (PCO).

Point 4.8 à l'ordre du jour - Demande de l'OIQ visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs 2027 à Montréal

Annexe 3 : Extraits des Règles de procédure de la FMOI (article 4 et Annexe E, version anglaise seulement)

Le texte intégral est disponible ici : <http://www.wfeo.org/strategic-documents/>



World Federation of Engineering Organizations Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs

Approved by the Executive Council, 30 October 2020

RULES OF PROCEDURE

4. Hosting Meetings

Members of the Federation are invited to submit to the Executive Director proposals for hosting meetings: of the Executive Council or of the General Assembly in keeping with the requirements of Annex D; of World Engineers Conventions (WEC) and World Congresses in keeping with the requirements of Annex E; and of Workshops, Seminars and Conferences. The Executive Board shall make recommendations to the Executive Council for its decision, and such decisions shall be subject to conclusion of appropriate contractual arrangements within six (6) months of the Council decision.

Annex E World Engineers Convention and World Congress

1. A proposal from a National Member to host at World Engineers Convention (WEC) or a WFEO endorsed World Congress is to be submitted to the Executive Director at the earliest possible date; for a WEC at least six years in advance, and for a Congress at least five years in advance.
2. Congresses may be held in conjunction with a General Assembly, a meeting of the Executive Council, a meeting of a Standing Committee or may stand alone. From 2011, the WEC will be held in conjunction with the General Assembly and continue on a four-year cycle, i.e.: 2015, 2019 etc.
3. Basic requirements for a WEC or Congress are that keynote speakers should have or merit a world-wide reputation, and that the Congress takes a global approach to its subject, and to attracting an audience. In addition, it is necessary that the host National Member's government imposes no restriction on the free travel of delegates to the meeting. To facilitate entry, the host National Member should arrange a government endorsed letter of invitation.
4. A detailed proposal relating to the proposed WEC or Congress is to be submitted in accordance with the guidelines below.
5. Proposals will be favored
 1. Where there is a strong international organizing committee;
 2. Where there is a strong program on a matter of world engineering interest;
 3. Where the host National Member accepts full financial responsibility; and
 4. Where some form of support for air fares and accommodation costs and congress fees can be provided to delegates from developing nations.
 5. Where the Congress is held in conjunction with a General Assembly or Executive Council meeting, suitable venues should be provided at little or no cost to the Federation.

Guidelines for Proposals and Information Required

A proposal to hold a WEC or Congress shall be submitted to the Executive Director in accordance with the following guidelines.

1. Proposed Timing

1. Preferred and alternate dates
2. Conflict with other meetings
3. Air fares prevailing and discounts available
4. Length of Congress and relation to other events
5. Climate

2. Proposed Host Country

1. Equality of treatment with respect to race, sex, color, religion, national origin
2. Political stability
3. Economic stability
4. Currency stability and convertibility
5. Public Transport/infrastructure
6. Air Safety Record

3. Proposed Theme and Speakers

1. Proposed Theme of Congress
2. Importance of Theme to World Engineers
3. Intended Sources of Speakers
4. Minimum expected attendance, local and overseas
5. Proposed registration fees: full and student.
6. Working language or languages
7. Plans to publish papers
8. Number of invited papers planned
9. Plans for social program and partners program
10. Support of Federation meetings and attendance costs
11. Support for developing country delegates

4. Proposed Organization

1. Support from National Engineering Organizations
2. Support from other National and business organizations
3. Support from State, National or Local Government
4. Support from international or other National organizations
5. Financial underwriting
6. Technical organizing group
7. Management organizing group
8. Local experience with similar events

5. Proposed Venue

1. City and location of auditorium
2. Capacity of Plenary auditorium
3. Meeting room numbers and capacity
4. Facilities for speakers and preparation of presentations
5. Poster sessions space
6. Exhibition plans, proximity to Congress venue
7. Facilities available for associated Federation activities
8. Hotel accommodation and rates
9. Student accommodation and rates

Detailed arrangements must be made to ensure that WFEO meetings can be held effectively within the overall program.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Registre des risques		5.1
Objet :	Faire le point sur les risques encourus par Ingénieurs Canada	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR	

Contexte

- Un risque est tout ce qui peut avoir un impact négatif sur nos échéanciers, notre rendement, notre réputation ou notre budget. Les risques sont des potentialités qui, si elles deviennent des réalités, sont classées comme des « enjeux » auxquels il faut s'attaquer. Ainsi, la gestion des risques consiste à cerner, catégoriser et prioriser les risques – et à planifier une réaction – avant qu'ils deviennent des enjeux. La gestion des risques n'est pas seulement de nature réactive; elle devrait faire partie du processus de planification afin de déterminer quels risques pourraient survenir et comment les contrôler s'ils se matérialisent.
- Un registre des risques est un outil qui permet de documenter les risques – leur niveau et leurs symptômes – ainsi que les mesures à prendre pour les gérer.
- Le registre des risques comprend deux sections :
 - **Les risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada** sont des risques externes et stratégiques qui pourraient mener à un changement des priorités organisationnelles. Il incombe au conseil de cerner et de surveiller ces risques, et d'en déléguer l'examen approfondi au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR).
 - **Les risques opérationnels** sont des risques externes et internes qui pourraient compromettre la capacité de l'organisme à réaliser le plan stratégique en cours. Le chef de la direction est responsable de la gestion de ces risques, sous la supervision du conseil.
- Tous les risques sont cotés en fonction de leur probabilité et de leur impact, et reportés dans le tableau ci-dessous :

		IMPACT				
		Insignificant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ Modéré 3	Major/ Majeur 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Extremely likely/ Extrêmement probable 5	5	10	15	20	25
	Likely/ Probable 4	4	8	12	16	20
	Moderate/ Modérée 3	3	6	9	12	15
	Unlikely/ Improbable 2	2	4	6	8	10
	Low/ Faible 1	1	2	3	4	5

Rapport de situation

- Les risques pour le conseil ont été examinés par le Comité FAGR, le Comité RH et le Comité sur la gouvernance.
- Le personnel a examiné les risques pour les objectifs de l'initiative 30 en 30 et tous les autres risques opérationnels.
- Le Groupe de travail sur le plan stratégique a examiné le risque 1 : Mauvaise vision ou stratégie et réduit sa probabilité à 1 en raison du processus d'élaboration du plan stratégique qui est maintenant bien établi. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la page 3.
- Le Comité FAGR s'est réuni en janvier pour convenir d'une nouvelle approche générale de gestion des risques.

Prochaines étapes

- Lors d'une prochaine réunion du conseil, le Comité FAGR soumettra au conseil des recommandations concernant une nouvelle approche de gestion des risques.

Annexes

- Registre des risques, actualisé en décembre 2020
- Résumés de l'examen des risques graves suivants, se trouvant dans une zone rouge de la carte :
 - 19 Financier
 - 26 Agrément

Risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada

L'action suivante est recommandée :

Risque	Description du changement
1 – Mauvaise vision ou stratégie	Ingénieurs Canada fonctionne dans le cadre d'un plan stratégique depuis 2019. Les organismes de réglementation ont exprimé leur satisfaction quant au processus d'élaboration et au contenu du prochain Plan stratégique 2022-2024, qui établit une vision et une orientation stratégique pour l'organisme. Il est prévu que nous continuerons d'avoir un plan stratégique et de l'élaborer en collaboration avec les organismes de réglementation. Par conséquent, le Groupe de travail sur le plan stratégique a recommandé que la probabilité de ce risque soit réduite à faible (1).

La carte suivante donne un aperçu des risques qui relèvent de la responsabilité du conseil.

Tableau 1 – Risques pour le conseil, en date de décembre 2020

		IMPACT				
		Insignificant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ Modéré 3	Major/ Majeur 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Extremely likely/ Extrêmement probable 5		45			
	Likely/ Probable 4			47 48		
	Moderate/ Modérée 3		17	46		26
	Unlikely/ Improbable 2			28 43		35
	Low/Faible 1				3 1 5	


Légende

- 1 – Mauvaise vision ou stratégie
- 3 - Planification de la relève du chef de la direction
- 5 - Obligation de diligence – conseil
- 17 - Risque lié au marché des placements
- 26 – Processus d’agrément
- 28 – Supervision du BA et du BCA
- 35 - Holisme de la fédération

- 43 - Mise en œuvre d’améliorations de la gouvernance
- 45 - Incapacité de démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national
- 46 – Stabilité financière à long terme
- 47 – Le fait que l’objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint
- 48 – Nouvelles disciplines et octroi de permis aux entrepreneurs

Les risques pour le conseil sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés. Le personnel d'Ingénieurs Canada épaulera le conseil dans la gestion de ces risques, comme demandé.

Tableau 2 – Risques pour le conseil, en date de décembre 2020 (description détaillée)

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
1 	Stratégique	Mauvaise vision ou stratégie	Un manque de vision, d'orientations ou de stratégie aurait pour conséquence la non-satisfaction des besoins des propriétaires.	Affaiblissement de la confiance des propriétaires Réduction de l'engagement des propriétaires Baisse du moral et de la productivité du personnel	Prévention	Rétroaction des parties prenantes	Groupe de travail sur le plan stratégique
3	Opérations	Planification de la relève du chef de la direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte du chef de la direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ du chef de la direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention Atténuation	Examen par le conseil, de pair avec l'évaluation par le chef de la direction	Comité des ressources humaines (RH)
5	Opérations	Obligation de diligence – conseil	L'incapacité à s'acquitter de l'obligation de diligence entraînerait une prise de décision inefficace et une responsabilité juridique pour les administrateurs.	Manque de préparation pour prendre des décisions informées Le délai de prise de décision est trop long. Manque de préparation ou de connaissances	Prévention	Auto-évaluation et surveillance du rendement des administrateurs par les administrateurs	Comité sur la gouvernance
17	Opérations	Risque lié au marché des placements	Des placements excessivement risqués auraient un impact sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des fonds de réserve ou de placement.	Faible valeur marchande des placements. Faible rendement des placements	Atténuation	Relevés de placement mensuels Audit annuel	FAGR
26	Stratégique	Processus d'agrément	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.	Retrait d'un EES ou d'un organisme de réglementation de l'agrément Insatisfaction d'un organisme de réglementation envers l'agrément	Atténuation	Rétroaction des parties prenantes	BCAPG

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
28	Opérations	– Supervision du BA et du BCA	Une supervision déficiente du BA et du BCA pourrait mener à un désengagement envers les objets et l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Les observateurs du conseil ne contribuent pas au BA et au BCA. Le conseil ne s'intéresse pas aux rapports du BA et du BCA. Le BA et le BCA ne sont pas alignés sur l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Prévention	Rapports du BA et du BCA au conseil	Comité sur la gouvernance
35	Stratégique	Holisme de la fédération	La décision de tout organisme de réglementation de quitter Ingénieurs Canada entraînerait une diminution de la valeur de l'organisation dans son ensemble.	Insatisfaction des organismes de réglementation Manque d'engagement de la part des organismes de réglementation Manque de participation du personnel, des bénévoles ou des administrateurs des organismes de réglementation	Prévention	Rétroaction des parties prenantes Gestion des relations	Conseil
43	Opérations	Mise en œuvre des améliorations de la gouvernance	L'organisme pourrait ne pas mettre en œuvre ou maintenir les améliorations émanant du projet GPSC (plan stratégique, responsabilités en matière de gouvernance, consultation)	Manque d'adhésion aux politiques, responsabilités, plans ou programmes opérationnalisés dans la foulée du projet GPSC	Prévention	Le programme de consultations fera le suivi du nombre de consultations et de l'utilisation de la rétroaction obtenue. Programme Parcours vers l'excellence : résultats des auto-évaluations régulières et des visites de vérification des sites externes	Comité sur la gouvernance

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
45	Stratégique/ Atteinte à la réputation	Incapacité à démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national (nouveau titre)	Les différences dans les pratiques d'octroi de permis, de discipline et d'application de la loi des organismes de réglementation pourraient être interprétées comme des signes de faiblesse de certains organismes, entraînant un manque de confiance envers l'ensemble de la profession d'ingénieur.	Différences dans la façon dont les titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG sont évalués selon les zones de compétence. Application incohérente des ententes et accords de mobilité internationale pouvant mener à la perte du statut de signataire. Plaintes de la part des candidats et des titulaires de permis. Questions au sujet des différences de la part des gouvernements, des commissaires à l'équité ou des tribunaux des droits de la personne. Examens indépendants des pratiques réglementaires.	Atténuation	Rétroaction des organismes de réglementation	FAGR
46	Stratégique/ financier	Stabilité financière à long terme	La dépendance envers une seule source de revenus pourrait poser un risque advenant que cette source soit réduite ou éliminée. Un modèle de financement comportant moins de participation directe de la part des organismes de réglementation pourrait être perçu comme un signe que les organismes de réglementation exercent moins de contrôle sur Ingénieurs Canada. Des changements démographiques pourraient mener à un nombre réduit d'ingénieurs titulaires, ce qui aurait un impact négatif sur toutes les sources de revenus. L'évolution démographique des effectifs des organismes de réglementation pourrait entraîner une augmentation ou une réduction des revenus.	Réduction marquée d'une source de revenus. Tendance globale à la baisse des revenus. Insatisfaction des organismes de réglementation	Surveillance	Budget États financiers audités États financiers trimestriels Rapport sur les effectifs et prévisions des organismes de réglementation	FAGR

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
47	Stratégique / Protection / Atteinte à la réputation	Le fait que l'objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint	Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation se sont fixé une cible très publique : que 30 % des ingénieurs nouvellement titulaires soient des femmes d'ici 2030. Il existe un risque que cet objectif ne soit pas atteint.	Moins de 30 % des ingénieurs stagiaires sont des femmes. Moins de 30 % des étudiants en génie sont des femmes. Moins de 30 % des nouveaux ingénieurs sont des femmes. Perception publique du génie comme une profession non inclusive. Perte de femmes dans la profession après l'obtention du diplôme et au cours des étapes ultérieures de la carrière – problème de maintien des effectifs.	Prévention / Atténuation	Rapport national d'enquête sur les effectifs. Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés. Fiche de pointage pour 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.	Champion 30 en 30
48	Stratégique/ Atteinte à la réputation	Nouvelles disciplines et octroi de permis aux entrepreneurs	La réduction du nombre de permis octroyés à des entrepreneurs et dans les nouvelles disciplines et les nouveaux champs d'exercice aurait un impact sur la pertinence et la portée de la profession d'ingénieur.	Réduction du taux d'octroi de permis aux titulaires de diplômes agréés par le Bureau d'agrément. Peu ou pas d'expansion dans les champs d'exercice reconnus par les organismes de réglementation.	Prévention / atténuation	Se tenir au courant des activités des organismes de réglementation en matière d'octroi de permis et d'application de la loi.	FAGR

Ingénieurs Canada - Risques opérationnels

La carte suivante comprend les risques qui relèvent de la responsabilité du chef de la direction et qui répondent aux critères suivants :

- Les risques figurant actuellement dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte, et
- les risques qui sont passés d'une zone jaune, orange ou rouge à une zone verte au cours de la présente période de rapport

Les risques qui demeurent dans les zones vertes ou passent d'une zone verte à une autre zone verte ne sont pas inclus. L'équipe de direction examine ces risques avant chaque période de rapport. Les cotes suivantes ont été ajustées :

Risque	Description du changement
16 Processus de planification et de contrôle financiers	La probabilité que des contrôles financiers inefficaces mettent en péril la situation budgétaire d'Ingénieurs Canada a été réduite à 1 en raison d'une surveillance accrue et de l'alignement du budget sur les priorités dans les deux derniers budgets qui ont été présentés au conseil.

Tableau 3 – Risques opérationnels, en date de décembre 2020

		IMPACT				
		Insignificant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ Modéré 3	Major/ Majeur 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Extremely Likely/ Extrêmement probable 5				19	
	Likely/ Probable 4					
	Moderate/ Modérée 3			2	14	
	Unlikely/ Improbable 2				4, 29, 32	
	Low/Faible 1				16	

Légende

- 2 - Utilisation des ressources
- 4 - Planification de la relève de l'équipe de direction
- 14 – Cyberattaque
- 16 - Processus de planification et de contrôle financiers

- 19 - Financier
- 29 - Continuité des activités
- 32 – Stratégie de TI

D'autres risques, qui sont passés en zone verte, ne figurent pas dans le tableau. Ces risques, qui continuent d'être surveillés par le personnel d'Ingénieurs Canada, sont les suivants :

- | | |
|---|---|
| 6 - Obligation de diligence – ensemble du personnel | 24 - Exactitude du site Web |
| 8 - Passation de contrats | 25 - Faible taux d'adoption des changements |
| 9 - Gestion des biens | 27 - Soutien interne du personnel |
| 10 - Maintien du personnel | 30 - Conformité aux lois |
| 11 - Recrutement de personnel | 31 - Risques liés aux marques de commerce |
| 12 - Politique sur les voyages d'affaires | 36 - TI de l'ombre (Shadow IT) |
| 15 - Contrôles internes inadéquats - Fraude | 41 – Information financière cruciale saisie uniquement sur papier |
| 21 - Mauvaise publicité | 42 - Participation au programme de consultation |
| 22 - Statut d'organisme sans but lucratif | 44 - Utilisation de tiers fournisseurs de services |

Les risques opérationnels figurant dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés.

Tableau 4 – Risques opérationnels (description détaillée) en date de décembre 2020

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
2	Opérations	Utilisation des ressources	La perte d'une ressource opérationnelle clé qui est l'unique experte ou personne-ressource d'un programme entraînerait des retards dans la prestation des services fournis par Ingénieurs Canada ou une réduction de ces services.	Perte de personnel ou diminution de la capacité à effectuer le travail	Prévention Atténuation	Sondage sur l'engagement du personnel Conversations sur le rendement Rétroaction individuelle informelle du Groupe de travail sur les RH et du personnel	Directrice des RH
13	Opérations	Responsabilité	Des réclamations judiciaires à l'endroit d'Ingénieurs Canada créeraient des problèmes financiers et porteraient atteinte à la réputation de l'organisme.	Dépôt ou menace de poursuites	Transfert	Nous ne prenons connaissance des réclamations judiciaires que lors de leur dépôt ou de la réception d'une mise en demeure.	Avocate-conseil
14	Opérations	Cyberattaque	Violation involontaire des données, entraînant la perte ou la compromission de données et une violation potentielle des renseignements personnels.	Cyberattaque	Prévention	Sondage annuel sur la protection des données personnelles effectué par le personnel	Avocate-conseil
16	Rapports	Processus de planification et de contrôle financiers	Des processus de planification et de contrôle financiers inefficaces mettraient en péril la situation budgétaire d'Ingénieurs Canada	Dépenses excessives Dépenses insuffisantes Manque de correspondance entre les postes budgétaires et les priorités	Atténuation	Approbation du budget et du plan opérationnel annuel Audit annuel	Directeur, Finances
19	Opérations	Financier	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.	Retrait d'un organisme de réglementation Insolvabilité d'un fournisseur de programme d'affinité	Prévention	Réunions avec les fournisseurs de programmes d'affinité, y compris les organismes de réglementation. Examen des états financiers des fournisseurs. Examen par un tiers des états financiers des programmes. Surveillance accrue du maintien des polices.	Directrice des RH

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
29	Opérations	Continuité des activités	Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, des processus, protocoles et communications manquant de clarté pourraient empêcher Ingénieurs Canada de poursuivre ses activités ou causer des blessures au personnel ou aux bénévoles.	Le personnel ne connaît pas ou connaît mal les processus, protocoles et communications à suivre en cas de situation d'urgence. Manque de formation pour les nouveaux employés.	Atténuation	Test annuel du plan de continuité des activités.	Gestionnaire, Excellence organisationnelle
32	Opérations	Stratégie de TI	Une défaillance de l'infrastructure de TI causerait une perturbation des services.	Indisponibilité de l'infrastructure de TI. Manque de fiabilité de l'infrastructure de TI.	Prévention	Notification par courriel en cas d'échec de la sauvegarde. Fournisseur d'informatique nuagique trouvé pour assurer la sauvegarde nuagique du contenu d'Office365	Gestionnaire, Infrastructure opérationnelle

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : Financier		Numéro du risque : 19
Aperçu :	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.	
Lien avec le Plan stratégique et les politiques :	Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée Responsabilité du conseil 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil Politique 5.9 Planification : Le chef de la direction doit s'assurer que le plan opérationnel annuel et le budget sont en place et permettent une distribution des ressources conforme au plan stratégique triennal du conseil et garantissant la sécurité financière.	
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Août 2019	
Date prévue de réduction du risque :	Février 2022	
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

La décision de l'APEGA de se retirer du programme d'affinité de TD Assurance, qui a pris effet le 16 août 2019, a augmenté le risque financier pour Ingénieurs Canada. Environ 40 % (3,7 millions \$ en 2019) des revenus totaux générés par ce programme d'affinité proviennent du marché de l'Alberta.

Les revenus d'Ingénieurs Canada seront directement touchés par la réduction des ventes de TD en Alberta. L'APEGA commercialisera auprès de ses membres un nouveau programme offert par une compagnie d'assurance concurrente. Bien que TD ait préparé un plan de marketing pour atténuer l'effet de la concurrence sur le bassin de clients existants, il est trop tôt pour déterminer à quelle vitesse les revenus vont diminuer.

Dès la réception de l'avis de décision de l'APEGA, la probabilité de ce risque a été haussée à 5 (Extrêmement probable) pour refléter le retrait d'un organisme de réglementation participant au programme de TD. En outre, l'impact du risque a été haussé à 4 (Majeur – important, grave ou significatif) pour refléter le fait que l'APEGA était l'un des plus importants participants à ce programme et l'impact potentiel sur Ingénieurs Canada.

Mesures prises

- Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada est en contact régulier avec TD.
- TD a élaboré une campagne de marketing/rétention des clients pour atténuer la perte de clients en Alberta. Cette campagne a été examinée par la direction d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) surveille de près la situation en examinant les rapports de situation et les données mensuelles fournis par TD.
- Afin de stabiliser la situation et d'accroître la satisfaction des organismes de réglementation participants, le conseil a adopté, en septembre 2019, une motion autorisant le chef de la direction à ajuster le ratio de partage pour la distribution des paiements de commandite de TD, le faisant passer de 51/49 % (organismes de réglementation/IC) à 90/10 % pour toutes les nouvelles polices ajoutées au programme à compter du 1^{er} janvier 2020 et par la suite.

Prochaines étapes

- Le Comité FAGR va continuer à surveiller de près les changements survenant dans les revenus de TD en Alberta.
- Ingénieurs Canada va continuer à superviser la campagne de marketing en Alberta.
- Dès que l'effet sur les revenus sera mieux compris, des ajustements seront envisagés au besoin lors des futurs processus budgétaires.

Délai de réduction du risque

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la campagne de marketing réussira à atténuer la réduction prévue des ventes. Cependant, TD a indiqué qu'elle s'attendait à ce que le marché mette jusqu'à deux ans pour se stabiliser. Par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce que ce risque s'atténue avant février 2022, quand les revenus d'affinité se stabiliseront, ce qui se traduira par une réduction de l'impact de ce risque.

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : Processus d'agrément		Numéro du risque : 26
Aperçu :	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des principales parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agrément des programmes d'études de premier cycle en génie Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément	
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Date de mise à jour du résumé : 2 novembre 2020 Date de détermination de la gravité du risque : Mai 2017	
Date prévue de réduction du risque :	Inconnue	
Préparé par :	Bob Dony, président, BCAPG Pierre Lafleur, vice-président, BCAPG Luigi Benedicenti, président sortant, BCAPG Mya Warken, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du BCAPG Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	

Contexte

En 2015, les normes d'agrément du BCAPG se rapportant aux qualités requises des diplômés (QRD) et à l'amélioration continue (AC) sont devenues obligatoires. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) ont exprimé des préoccupations, disant que ces normes augmentaient considérablement leur charge de travail et étaient mises en œuvre en l'absence d'un cadre d'évaluation adéquat, créant ainsi de l'incertitude. Toutefois, selon la perception du BCAPG, les EES croient que le système des QRD/AC apporte certains avantages pour l'évaluation des programmes et, dans certaines provinces, le processus des QRD s'harmonise bien avec les processus obligatoires d'assurance de la qualité.

Certains EES avaient l'impression que l'introduction des normes relatives aux QRD/AC aboutirait à l'élimination de la mesure des intrants (actuellement mesurés en « unités d'agrément » ou UA). Aujourd'hui, certains doyens suggèrent que la mesure des intrants devrait être éliminée en faveur de l'adoption complète d'un système d'agrément axé sur les résultats.

En août 2016, un forum sur l'avenir de l'agrément s'est tenu. Lors de ce forum, plusieurs changements ont été proposés, dont l'élimination des UA. Ces suggestions ont formé depuis une partie importante du travail d'amélioration effectué par le Comité des politiques et des procédures (CPP) du BCAPG.

En octobre 2016, lors de l'assemblée générale annuelle d'Engineers and Geoscientists BC, le doyen de l'Université de la Colombie-Britannique a encore une fois soulevé des préoccupations au sujet des UA et menacé de retirer la Faculté de génie du processus d'agrément. Par la suite, au début de 2017, plusieurs doyens ont formé un groupe de travail pour examiner la possibilité de mener des essais pilotes sur leurs propres solutions de rechange à l'agrément et aux UA. En même temps, le CPP a aussi chargé un groupe de travail d'explorer les solutions de rechange aux UA.

Ces actions ont mené à la création et à la gravité de ce risque, qui est passé au niveau « rouge » en mai 2017. L'impact du retrait d'un EES a été jugé « catastrophique » du fait qu'il pourrait entraîner d'autres retraits et menacer la valeur de l'agrément, qui est perçu comme le travail d'Ingénieurs Canada offrant la plus grande valeur. La probabilité d'un tel retrait a été cotée « modérée », ce qui signifie qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'il se produise. Le risque demeure à ce niveau en raison de récents commentaires et actions

des EES, notamment : des réponses négatives à de récentes consultations, de l'opposition à de récents changements, et des démarches pour obtenir l'agrément concurrent de l'ABET.

Depuis la dernière communication de cette note de breffage au conseil, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) a exprimé le désir de procéder à un examen indépendant du système d'agrément, et certains établissements ont remis en question la souplesse des normes d'agrément du BCAPG en ce qui a trait aux méthodes de prestation de l'enseignement mises en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19. Les EES ont accentué les appels en faveur de l'adoption d'un système d'agrément axé uniquement sur les résultats.

Mesures prises

Rappelant que l'objet premier de l'agrément est de répondre aux besoins d'octroi de permis des organismes de réglementation, le conseil d'Ingénieurs Canada et le BCAPG répondent aux préoccupations des EES en prenant les mesures suivantes :

1. Efforts pour réduire la charge de travail des EES associée au processus d'agrément.

Exemples : assouplissement de l'horaire des équipes de visiteurs, développement d'un système de gestion de données basé sur le Web (Tandem) pour permettre la soumission et la gestion des documents d'agrément, accent accru sur le processus des QRD/AC (et accent réduit sur les données non agrégées), réduction de la documentation requise des EES (par le biais d'un groupe de travail créé expressément pour examiner la documentation requise et faire des recommandations à ce sujet d'ici la fin de 2020).

2. Communications accrues avec les EES pour atténuer leurs craintes au sujet du processus d'agrément.

Exemples : sommaire annuel des décisions/résultats d'agrément, tenue de webinaires pour fournir des comptes rendus semestriels au personnel de tous les EES après chaque réunion de DDIC, bulletin mensuel sur l'agrément, participation et appui aux sommets sur les QRD, participation et appui aux réunions annuelles de l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), rencontres de prise de contact entre les présidents des équipes de visiteurs (membres du Bureau d'agrément) et des représentants des EES dont les programmes sont évalués, moyens pour les nouveaux programmes de contacter le secrétariat du BCAPG afin d'obtenir des conseils et des orientations.

3. Introduction d'un programme de consultation structuré et transparent pour obtenir la rétroaction des organismes de réglementation et des EES au sujet des changements proposés au processus d'agrément.

Le programme de consultation s'est appliqué à trois consultations (Rapport du Groupe de travail sur les UA, recommandations du document Mesure du contenu des programmes d'études, au-delà des UA et Rapport du Groupe de travail sur la conception en ingénierie). Les leçons retenues ont été consignées et éclaireront le programme de consultation général d'Ingénieurs Canada.

4. Augmentation de la fréquence des rencontres et des collaborations entre le CPP et le Comité de liaison des doyens, un sous-comité de DDIC.

Cette approche a mené à des propositions et des solutions conjointes pour certaines des préoccupations des doyens et permet de discuter des enjeux et de les résoudre.

5. Création du Groupe de travail sur les UA.

Le Groupe de travail sur les UA a considéré une solution de rechange aux UA et envisagé un lien entre les UA et les qualités requises des diplômés. Il a défini l'« unité d'apprentissage » (UAP) comme une méthode de rechange permettant de quantifier un programme d'études en génie et recommandé la réalisation d'un projet pilote pour en tester l'utilisation. Le projet pilote proposé n'a pas reçu l'appui de DDIC, et le BCAPG continue d'examiner comment donner suite à cette recommandation. Le CPP continue

de discuter des façons de donner suite à la recommandation afin de relier correctement les UA et les QRD.

Dans la foulée des activités de ce groupe de travail, la réduction du nombre minimum d'UA (de 1 950 à 1 850) a été approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada, ce qui a reçu un accueil très favorable de la part des EES.

6. Élaboration d'une évaluation annuelle du processus d'agrément dans le cadre de la Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément.

Ce travail reconnaît la nécessité d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus d'agrément. Il a permis d'élaborer un moyen d'évaluer chaque année ces qualités, du point de vue des organismes de réglementation, des EES et d'autres. L'évaluation annuelle permettra de suivre les tendances et de cerner les améliorations futures. La collecte des données est en cours et le premier rapport sera disponible en octobre 2021.

7. Création de deux groupes de travail en réponse à la pandémie de COVID-19.

Deux groupes de travail ont été mis sur pied en 2020 pour examiner les impacts à court, moyen et long terme de la pandémie sur les normes et processus d'agrément du BCAPG. Le Groupe de travail sur les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19 a pour principal mandat d'étudier comment les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément. Le Groupe de travail sur les visites virtuelles doit élaborer une approche pour la conduite de visites virtuelles au cours du cycle 2020-2021 et analyser ces visites afin de cerner les pratiques exemplaires à retenir. Les deux groupes sont en bonne voie de présenter leurs rapports à la réunion du BCAPG de février 2021.

Prochaines étapes

1. Poursuivre la communication, la consultation et la collaboration comme indiqué ci-dessus.
2. Réaliser la première mesure de la transparence et de l'efficacité du processus d'agrément en évaluant le programme de Responsabilité en matière d'agrément en 2020-2021. Cet exercice servira de fondement à l'évaluation future de la probabilité de matérialisation de ce risque.
3. Continuer d'évaluer les options et les solutions de rechange aux UA, et le lien entre la mesure des intrants (actuellement les UA) et la mesure des extrants (les qualités requises des diplômés). Les rapports des deux groupes de travail susmentionnés devraient contribuer à l'avancement de ce travail.

Délai de réduction du risque

On ignore quand la probabilité de réalisation de ce risque sera réduite. La surveillance continue de la rétroaction aux consultations, et les résultats de chaque évaluation dans le cadre de la Responsabilité en matière d'agrément fourniront les moyens de surveiller objectivement la perception des EES et d'estimer la probabilité de leur retrait.

Annexes

- Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada ([page 11, Priorité stratégique 2, Responsabilité en matière d'agrément](#))
- Plan de travail 2021 du Bureau d'agrément ([pages 111 à 113 du cahier de travail de la réunion du conseil de décembre 2020](#))

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Mise à jour opérationnelle sur 30 en 30 : Rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans le cadre des programmes d'ingénieur stagiaire 5.6a

Objet :	Colliger et publier les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans le cadre de leurs programmes d'ingénieur stagiaire, de membre stagiaire et de stagiaire en génie, d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie (PAOPE) et de sensibilisation des employeurs (PSE)
Lien avec le Plan stratégique :	Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada.
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Rappel des faits

- La Priorité stratégique 3 d'Ingénieurs Canada — Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada — et le *Plan d'action pour le maintien en poste* qui l'accompagne précisent l'objectif d'Ingénieurs Canada visant à colliger et à publier les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans le cadre de leurs programmes d'ingénieur stagiaire, de membre stagiaire et de stagiaire en génie, d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie (PAOPE) et de sensibilisation des employeurs (PSE).
- En juillet 2020, Ingénieurs Canada a publié une DDP d'« analyse comparative, axée sur le genre, des programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs » et retenu les services de PRA pour mener les travaux de recherche et l'analyse (se reporter à l'annexe 1).
- Les travaux de recherche visent à :
 - a) faire le tour des types de programmes et de services qui sont offerts par l'organisme de réglementation de chaque province ou territoire aux diplômés en génie, aux ingénieurs stagiaires, membres stagiaires et stagiaires en génie ainsi qu'aux nouveaux ingénieurs;
 - b) réunir des données sur le nombre et la diversité (c.-à-d. les femmes, les Autochtones, les membres de la communauté LGBTQ2+, etc.) des personnes qui profitent de ces programmes;
 - c) dresser une liste des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs dans une optique d'analyse comparative, axée sur le genre (ACG+).
- PRA a mené une analyse contextuelle des programmes et des activités des organismes de réglementation qui concernent l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), suivie d'un sondage bilingue en ligne portant sur les programmes et les services qu'ils proposent aux étudiants de premier cycle en génie, aux ingénieurs stagiaires, membres stagiaires et stagiaires en génie ainsi qu'aux nouveaux ingénieurs. Le sondage a permis de rassembler des données sur les types de programmes, le nombre de participants et les caractéristiques démographiques des participants. Enfin, l'entreprise a mené des entrevues auprès de répondants clés — des représentants d'organisme de réglementation — afin de se faire une meilleure idée des obstacles et des occasions qui se présentent à ceux et celles qui souhaitent obtenir le permis d'exercice.
- Les résultats de l'analyse et les données recueillies ont éclairé la rédaction de la fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre destinée au conseil et aux organismes de réglementation (se reporter au point 5.6b de l'ordre du jour, intitulé Fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre).

Rapport de situation

- Le rapport décrit dans leurs grandes lignes les obstacles qui se présentent à chaque étape de la voie d'accès au permis d'exercice (c.-à-d. aux étudiants de premier cycle en génie, aux ingénieurs stagiaires, membres stagiaires et stagiaires en génie ainsi qu'aux nouveaux ingénieurs), de même que les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes, des peuples autochtones et des ingénieurs formés à l'étranger (se reporter à la section 4.0 de l'annexe 1).
- Le rapport fournit une analyse du rôle des organismes de réglementation dans l'accroissement de la diversité au sein de la profession, y ajoutant des recommandations sur l'EDI qui leur sont destinées (se reporter à la section 5.0 de l'annexe 1).
- Vous trouverez des exemples de pratiques exemplaires dans la section 4.3 de l'annexe 1.
- Les recommandations visant le soutien des organismes de réglementation à l'EDI sont présentées sommairement dans la section 7.0. La section 8.0 indique qu'Ingénieurs Canada et tous les organismes de réglementation ont besoin d'un processus d'ACG+ détaillé de même que d'une stratégie pour réunir des données nationales sur les caractéristiques démographiques de la diversité en génie.
- PRA a remis un rapport définitif de même que 12 rapports préliminaires distincts plus détaillés à l'intention de chaque organisme de réglementation. Ces rapports préliminaires seront présentés directement aux chefs de direction ainsi qu'aux champions et championnes 30 en 30 au bureau de chaque organisme, accompagnés de la fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre afin de soutenir la mise en place de cibles mesurables pour chaque province et territoire.

Prochaines étapes

- Ingénieurs Canada publiera et distribuera le rapport d'ACG+ définitif au réseau des champions et championnes 30 en 30, aux chefs de direction des organismes de réglementation et aux autres parties prenantes (c.-à-d. les titulaires d'une Chaire pour les femmes en sciences et en génie du CRSNG, le consortium de recherche Engendering Success in STEM, etc.).
- La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion convoquera les champions et championnes 30 en 30 ainsi que les chefs de la direction des organismes de réglementation à des réunions portant sur les résultats de la recherche effectuée dans le cadre de l'ACG+, sur les rapports préliminaires individuels et sur les tendances dans les données sur 30 en 30 dans chaque province et territoire de même que sur le recours aux fiches de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre pour fixer des cibles mesurables.
- La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion préparera, en vue du deuxième trimestre, une conférence virtuelle sur l'initiative 30 en 30 avec le concours du réseau des champions et championnes 30 en 30, lesquels feront notamment des allocutions concernant les pratiques exemplaires dans les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs, et concernant la collecte de données sur les caractéristiques démographiques de la diversité. Différentes parties prenantes du réseau, dont des représentants d'organismes de réglementation, d'établissements d'enseignement supérieur et d'employeurs en génie, feront aussi des allocutions sur la culture de l'exclusion, ainsi que sur la conversion de diplômés à titulaires d'un permis d'exercice.

Annexes

- **Annexe 1** : Rapport — Analyse comparative, axée sur le genre, des programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs



**Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+),
des programmes nationaux d'aide à l'obtention
du permis d'exercice du génie et de
sensibilisation des employeurs**

ÉBAUCHE FINALE DU RAPPORT

13 janvier 2021

Préparé pour :

Ingénieurs Canada

Table des matières

Acronymes.....	3
1.0 Introduction.....	4
2.0 Méthodologie	4
3.0 ACG+.....	5
3.1 Caractéristiques démographiques des membres des organismes de réglementation.....	7
4.0 Obstacles courants et soutiens.....	9
4.1 Obstacles sur la voie d'accès au permis d'exercice.....	9
4.2 Obstacles à l'entrée et au maintien selon le groupe démographique.....	10
4.3 Soutiens	13
4.4 Programmes de sensibilisation des employeurs	15
5.0 Rôle des organismes de réglementation	19
5.1 Données sur les membres.....	20
6.0 Capacité à atteindre l'objectif 30 en 30	20
7.0 Facteurs organisationnels qui favorisent l'EDI.....	21
8.0 Conclusions et recommandations.....	22
Références	24

Annexe A – Nombre d'ingénieurs stagiaires par organisme de réglementation : 2015 à 2019

Sigles

ACG+ (ou ACS+)	Analyse comparative axée sur le genre (ou Analyse comparative entre les sexes)
AIGNB	Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick
APEGA	Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta
APEGS	Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan
EDI	Équité, diversité et inclusion
EGM	Engineers Geoscientists Manitoba
Ing. stag.	Ingénieur stagiaire
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
NAPEG	Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists
OIQ	Ordre des ingénieurs du Québec
PAOPE	Programme d'aide à l'obtention du permis d'exercice
PEGNL	Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland & Labrador
PEO	Professional Engineers Ontario
PSE	Programme de sensibilisation des employeurs

1.0 Introduction

Le présent document constitue le rapport définitif d'*Analyse comparative, axée sur le genre, des programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie (PAOPE) et de sensibilisation des employeurs (PSE)*. Afin d'appuyer la Priorité stratégique 3 d'Ingénieurs Canada — Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada —, et l'Impératif opérationnel 9 (IO9) — Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne —, Ingénieurs Canada a retenu les services de PRA Inc. pour analyser les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs qui sont actuellement offerts par les 12 organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie, dans une optique d'analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), et de dresser une liste des pratiques exemplaires. Le présent rapport résume les résultats de cette analyse et soumet des recommandations aux membres de la direction d'Ingénieurs Canada.

Les sections suivantes donnent une vue d'ensemble de la méthodologie utilisée pour mener l'analyse, présentent une discussion sur l'ACG+ et la façon dont elle concerne l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), en plus de fournir un résumé des résultats de l'examen de même que des conclusions et des recommandations.

Enfin, un petit mot sur la nomenclature. Certains organismes de réglementation emploient des expressions comme « stagiaires en génie », « membres stagiaires » ou encore « candidat à la profession » pour désigner ceux et celles qui ont obtenu un diplôme au terme d'un programme de premier cycle en génie et qui sont en voie d'être admissibles à l'obtention du permis d'exercice. Afin d'assurer la cohérence de l'information d'un organisme à un autre, l'expression « ingénieur stagiaire » désigne toutes ces personnes dans l'ensemble du présent rapport.

2.0 Méthodologie

Ce projet puise dans trois sources de données. Premièrement, on a mené une analyse contextuelle qui comprenait un tour d'horizon des sites Web des organismes de réglementation, de leurs rapports annuels, de leurs documents de politique et d'autres documents pertinents accessibles au public. L'analyse contextuelle a permis de recueillir de l'information, principalement sur des considérations organisationnelles liées à l'ACG+, notamment pour savoir si on trouve au sein des organismes de réglementation un comité, un groupe de travail ou des employés rattachés à l'EDI, de même que pour savoir s'il existe des programmes qui ciblent divers groupes de la diversité, pour connaître les détails de leurs programmes de mentorat et de stage (le cas échéant) et pour savoir s'il existe d'autres mesures ou événements pertinents qui portent sur la diversité. Deuxièmement, un questionnaire de sondage bilingue en ligne a été envoyé aux organismes de réglementation afin de mieux comprendre les programmes et les services qu'ils proposent aux étudiants de premier cycle en génie, aux ingénieurs stagiaires et aux nouveaux ingénieurs. Le sondage a permis de réunir des données non seulement sur les types de programmes offerts, mais aussi sur le nombre de personnes qui profitent de ces programmes et sur les types de personnes qui sont ciblées par les programmes. Enfin, on a réalisé des entrevues auprès de répondants clés — des représentants d'organismes de réglementation — afin de se faire une meilleure idée de certains des obstacles auxquels sont confrontés ceux et celles qui souhaitent devenir ingénieurs, de la perception du rôle des organismes de réglementation de même que de diverses considérations organisationnelles. Il a été impossible d'interviewer un représentant d'Engineers Yukon.

3.0 ACG+

Définition d'ACG+ ou ACS+

Par ACS+, le gouvernement fédéral entend « un processus analytique qui fournit un moyen de déterminer comment différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent vivre les politiques, programmes et initiatives » (Femmes et Égalité des genres Canada, 2020). Le concept-clé, ici, est sans doute celui de « processus analytique ». Cela signifie que l'ACG+ ne porte pas, fondamentalement, sur l'établissement de cibles pour l'engagement de groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Il s'agit plutôt d'un processus introspectif permettant à une entreprise de mieux se connaître et de savoir dans quelle mesure ses activités atteignent efficacement tous les bénéficiaires visés. Autrement dit, l'ACG+ porte sur l'accès, englobant aussi bien l'accès sans obstacle aux activités ou aux programmes offerts par une entreprise que les avantages attendus de ces programmes ou activités.

L'ACG+ ne veut pas toujours dire qu'il faut faire davantage, mais peut-être bien qu'il faut faire les choses différemment. Il s'agit au bout du compte d'être attentif à ce que fait l'établissement afin d'être le plus inclusif possible.

Il est aussi important de prendre en compte ce que recouvre le « plus » dans l'expression ACG+ ou ACS+. En effet, les groupes de personnes « présentent de multiples facteurs identitaires croisés. Ces facteurs influencent la manière dont ils comprennent les initiatives [...], ainsi que les effets qu'elles produisent sur eux » (Condition féminine Canada, 2020). Bien qu'il ne soit pas utile pour Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation de prendre en compte tous ces facteurs, il est important de comprendre qu'ils existent et de se lancer dans une discussion pour déterminer ceux qui sont liés à la profession d'ingénieur.



Sexe | Genre | Religion | Âge | Invalidité | Région | Culture | Revenu | Orientation sexuelle | Études | Race | Ethnicité

Figure 1 : Facteurs identitaires pris en compte par l'ACS+ (Condition féminine Canada, 2020)

Mise en application de l'ACG+

L'ACG+ est opérationnalisée dans la sphère de contrôle d'une entreprise. Il se peut fort bien que l'éventail de défis ou d'obstacles systémiques soit plus large dans l'environnement dans lequel une entreprise exerce ses activités, et il faut certainement en tenir compte. Cependant, l'objectif principal de l'ACG+ est de permettre à une entreprise d'apporter tous les changements susceptibles de s'avérer nécessaires pour s'assurer que ses programmes et ses activités sont réellement inclusifs. Par exemple, il se peut que les Autochtones aient un certain nombre de difficultés à surmonter pour devenir ingénieurs. Il faut donc engager tous les établissements qui contribuent activement à relever ces défis, du système scolaire aux organismes de réglementation en passant par les universités, et au-delà. Le processus d'ACG+ demande à ces établissements de s'interroger sur la possibilité de modifier l'un ou l'autre de leurs programmes ou activités pour faire en sorte qu'aucun obstacle systémique ne limite l'accès des Autochtones.

Il faut adapter la mise en marche du *processus analytique* à chaque entreprise. Habituellement, il s'agit d'articuler la vision globale que l'entreprise cherche à concrétiser avec les plus importants des nouveaux défis (c.-à-d. la sous-représentation des femmes et d'autres groupes, selon le cas, en génie). Dans ces conditions, le processus entraîne la collecte de données pertinentes sur les programmes et les services organisés, de même que sur les groupes et les sous-groupes ciblés, à laquelle s'ajoute la détermination des lacunes dans les données et la façon de les combler. La prochaine étape importante consiste à faire participer toutes les personnes clés de l'entreprise à la mise au point de solutions et à la formulation de recommandations. Au moment de la mise en œuvre de ces changements, on s'attend à ce que l'entreprise entreprenne des activités de surveillance et d'évaluation, et qu'elle apporte des corrections au besoin.

ACG+ et EDI

Enfin, il peut s'avérer utile de faire la distinction entre l'ACG+ et ce qu'on appelle communément l'EDI. Avant tout, l'ACG+ est un processus institutionnel, alors que l'EDI est un concept plus large susceptible de servir dans divers contextes. Par exemple, un plan d'action sur l'EDI peut prévoir une série de mesures visant un certain objectif : c'est le cas de l'initiative 30 en 30. Adoptée par Ingénieurs Canada en 2014, cette initiative fixe l'objectif national voulant que 30 % des nouveaux ingénieurs soient des femmes d'ici 2030. Dans le cadre du Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada, le mandat de l'initiative a été élargi pour englober le maintien et le développement professionnel des femmes au sein de la profession (Priorité stratégique 3) (Ingénieurs Canada, 2018). Pour citer un autre exemple d'initiative liée à l'EDI, le Défi 50-30 lancé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) en décembre 2020 vise à ce « que les membres des groupes racialisés, les personnes handicapées, les personnes qui s'identifient comme faisant partie de la communauté LGBTQ2 et les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis aient plus facilement accès aux postes d'influence et de leadership au sein des conseils d'administration et de la haute direction » (ISDE, 2021). Les entreprises participantes sont invitées à essayer de parvenir à l'objectif de la parité entre les genres (50 %) dans leur structure de direction, et à celui d'une représentation considérable (30 %) des autres groupes sous-représentés, notamment les personnes racisées, les personnes handicapées et les membres de la communauté LGBTQ2, ainsi que les représentants des collectivités autochtones.

La réalisation de ces objectifs entraîne la collaboration d'un éventail d'intervenants. Dans le cadre de pareilles initiatives, toute entreprise peut décider de procéder à une ACG+ afin de mieux comprendre le caractère inclusif de ses propres programmes et activités. Au bout du compte, l'ACG+ et l'EDI sont liées, tout en étant de nature différente.

3.1 Caractéristiques démographiques des membres des organismes de réglementation

Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des indicateurs utilisés par la plupart des organismes de réglementation pour réunir des données. Les données sur les ingénieurs sont de 2019. Sauf indication contraire, tous les autres indicateurs sont représentés par une moyenne quinquennale (entre 2015 et 2019) afin d'éviter toute surreprésentation des valeurs aberrantes¹. Les données sont tirées du sondage des organismes de réglementation de 2020, de même que du *Rapport de 2020 sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale* d'Ingénieurs Canada. Bien que certains organismes de réglementation rassemblent également des données sur des éléments comme le nombre d'ingénieurs formés à l'étranger ou autochtones, seules les données démographiques axées sur le genre sont présentées ici afin d'assurer l'uniformité et de faciliter la comparaison. Aucun organisme ne recueille actuellement de données sur les personnes non conformistes quant à leur genre, les Noirs et les autres personnes de couleur, ni sur les autres groupes démographiques.

¹ Vous trouverez dans l'annexe A les données de 2014 à 2019 présentées dans le *Rapport de 2020 sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale* d'Ingénieurs Canada pour chaque organisme de réglementation.

Tableau 1 : Profil des diplômés en génie sur la voie d'accès au permis d'exercice ²												
Programme	APEGA (AB)	AIGNB (NB)	APEGS (SK)	Engineers and Geoscientists BC	EGM (MB)	Engineers Nova Scotia	Engineers PEI	Engineers Yukon	NAPEG (NT et NU)	OIQ (QC)	PEGNL (NL)	PEO (ON)
Ingénieurs												
Total	54 003	4 143	13 304	31 583	8 369	7 228	839	1 073 ³	1 982	64 664	3 796	85 649
Nombre de femmes	7 345	539	1 721	4 655	1 026	910	92	120	180	9 898	433	10 026
% de femmes	14 %	13 %	13 %	15 %	12 %	13 %	11 %	11 %	9 %	15 %	11 %	12 %
Membres étudiants de premier cycle en génie												
Total	1 517	S.O. ⁴	—	389	600	S.O.	192	—	—	716	—	8 269 ⁵
Nombre de femmes	342	S.O.	—	76	S.O.	S.O.	27	—	—	148	—	1 830
% de femmes	23 %	S.O.	—	20 %	S.O.	S.O.	14 %	—	—	21 %	—	22 %
Ingénieurs stagiaires												
Total	5 058	547	1 946	1 496	349	820	134	46	41	13 290	523	13 800
Nombre de femmes	1 143	114	360	302	68	176	18	13	17	2 469	133	2 892
% de femmes	23 %	21 %	19 %	20 %	19 %	22 %	14 %	28 %	42 %	19 %	25 %	21 %
Nouveaux ingénieurs												
Total	2 387 ⁶	167	265	883	186	197	16	7	14	3 591	116	2 466
Nombre de femmes	450	23	53	161	36	40	3	2	2	543	23	430
% de femmes	19 %	13 %	20 %	18 %	19 %	20 %	18 %	27 %	17 %	15 %	20 %	17 %

² Pour faciliter l'examen, les pourcentages ont été arrondis au nombre entier le plus proche.

³ Les données présentées ici sont celles de 2020 et comprennent le nombre total de membres. En font partie les ingénieurs ainsi que les ingénieurs stagiaires et les détenteurs de permis restrictif. Pour cette raison, plus de types d'ingénieurs y sont représentés que dans les autres provinces et territoires.

⁴ La mention « S.O. » indique que, bien que l'organisme de réglementation propose effectivement l'adhésion aux étudiants, aucune donnée n'a été fournie quant au nombre de membres. Le signe « — » indique que l'organisme de réglementation ne propose pas l'adhésion aux étudiants.

⁵ Les données qui figurent ici représentent une moyenne sur quatre ans (de 2015 à 2018) puisque les données de 2019 sur les étudiantes ne sont pas disponibles.

⁶ Le nombre de nouveaux ingénieurs de l'APEGA vient du *Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale* d'Ingénieurs Canada. Il représente la moyenne établie sur cinq ans, de 2014 et 2018.

4.0 Obstacles courants et soutiens

4.1 Obstacles sur la voie d'accès au permis d'exercice

Vu que la demande d'ingénieurs au Canada est forte et qu'elle le demeurera, le PAOPE et le PSE sont cruciaux pour faire valoir le permis d'exercice du génie tout en favorisant la progression de la diversité et de l'inclusivité au sein de la profession. Pour que pareils programmes soient efficaces et qu'ils permettent de soutenir l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada, il est important que ce dernier comprenne et élimine les obstacles auxquels sont confrontés les femmes et les autres groupes sous-représentés. En effet, ceux et celles qui souhaitent devenir ingénieurs sont susceptibles d'avoir un certain nombre de défis à surmonter sur la voie d'accès au permis d'exercice. Bien que les obstacles soient présentés ci-dessous étape par étape sur cette voie — les études de premier cycle en génie, le stage et l'obtention du diplôme —, il est important de savoir qu'ils ne se limitent pas forcément à certaines étapes et qu'ils peuvent en fait s'ajouter à ceux qui barrent la voie à d'autres étapes.

Les résultats ci-dessous sont tirés d'entrevues avec des organismes de réglementation seulement et présentés sous forme de résumé. C'est ainsi que toutes les précisions sur les étudiants, les ingénieurs stagiaires, les nouveaux ingénieurs et les employeurs viennent de ces organismes, et non directement des personnes appartenant aux groupes susmentionnés.

4.1.1 Étudiants de premier cycle en génie

La simple ignorance de ce que la profession d'ingénieur exige est un des obstacles les plus courants auxquels sont confrontés les étudiants de premier cycle en génie. Elle comprend les idées fausses voulant qu'on puisse commencer à exercer après avoir obtenu le permis, de même qu'un manque général de connaissance du processus d'attribution du permis. Ce problème est aggravé par le manque d'occasions de mentorat offertes aux étudiants universitaires.

Dans le même ordre d'idées, tous les inscrits à un programme de génie ne souhaitent pas devenir ingénieurs après l'obtention de leur diplôme. Certains l'utiliseront pour exercer une profession qui n'est pas directement liée au génie, sinon en feront un marche-pied vers d'autres études (pour obtenir un diplôme en droit, par exemple).

En ce qui concerne les étudiants qui ont l'intention de trouver un emploi d'ingénieur, le délai de plusieurs années qui doit s'écouler avant de pouvoir demander le permis (P.Eng.) peut les dissuader d'entamer le processus. Quant à ceux et celles qui s'engagent dans le processus d'attribution du permis, ils peuvent avoir du mal à trouver un emploi qui satisfait aux exigences de leur organisme de réglementation. C'est particulièrement vrai dans les disciplines plus spécialisées (le génie aérospatial, par exemple), dans les régions moins importantes où les débouchés sont moins nombreux de même que dans les régions où la disponibilité des emplois liés au génie est étroitement liée à l'état actuel des industries d'extraction. Cet obstacle est proche de celui auquel les ingénieurs stagiaires sont confrontés.

Les étudiants des trois territoires du Canada sont confrontés à un obstacle supplémentaire; aucune de ces régions ne bénéficie d'un programme universitaire de génie agréé. C'est pourquoi les élèves du secondaire qui souhaitent étudier en génie au niveau tertiaire doivent quitter leur territoire.

4.1.2 Ingénieurs stagiaires

Le plus grand obstacle auquel les ingénieurs stagiaires sont confrontés est la recherche d'un emploi qui leur permette de satisfaire aux exigences de leur organisme de réglementation. Il s'agit notamment de trouver un mentor approprié et bienveillant qui partage ses priorités de développement professionnel. De nombreux employeurs sont susceptibles de ne pas pouvoir trouver un ingénieur au sein de leur personnel (c.-à-d. les

petites et moyennes entreprises), sinon d'être si importants que l'ingénieur stagiaire ne travaille pas du tout dans le même domaine que l'ingénieur membre du personnel. Qui plus est, selon divers organismes de réglementation, certains ingénieurs stagiaires se disent mal à l'aise d'être jumelés avec un mentor du sexe opposé. Cette situation peut s'avérer particulièrement difficile pour les femmes stagiaires, vu que les ingénieures sont beaucoup moins nombreuses, donc moins nombreuses pour se prêter au mentorat.

Tous les employeurs n'encouragent et n'estiment pas les ingénieurs; c'est une autre difficulté non négligeable. En font partie la réticence de ces employeurs à prendre en charge les coûts associés à la demande de permis d'un employé de même que le refus de rajuster son salaire pour tenir compte de son permis. En pareils cas, le stagiaire n'est peut-être pas suffisamment encouragé à faire une demande de permis.

Dans un domaine d'exercice du génie plus spécialisé ou dans une région moins importante, il peut s'avérer difficile pour les ingénieurs stagiaires de trouver un emploi approprié. Dans le même ordre d'idées, ils sont souvent confrontés au même dilemme que les nouveaux diplômés de nombreuses autres disciplines, notamment parce que les employeurs veulent des candidats qualifiés et que les nouveaux diplômés sont incapables d'obtenir un emploi pour acquérir les compétences requises. Dans ces cas, les ingénieurs stagiaires pourront décider de renoncer au processus d'attribution du permis, de déménager dans une autre région, sinon peineront à trouver un emploi pendant la période prescrite par l'organisme de réglementation.

Bien que ce délai varie selon l'organisme de réglementation, les ingénieurs stagiaires doivent, en règle générale, attester de plusieurs années d'expérience au cours d'une période donnée (quatre années d'expérience en six ans, par exemple). Les stagiaires qui prennent un congé (de maladie ou parental, par exemple) auront peut-être du mal à satisfaire à cette exigence, d'autant plus que l'effet du congé se prolonge habituellement au-delà de la durée du congé lui-même. Par exemple, un employeur pourra retirer un stagiaire d'un projet d'envergure en prévision de son congé; il pourra s'écouler un certain temps avant que le stagiaire retourné au travail soit affecté à un projet.

Bien que les organismes de réglementation disposent de mécanismes permettant aux ingénieurs de déposer une plainte contre une entreprise susceptible d'avoir enfreint le code de déontologie de l'autorité compétente (c.-à-d. en se livrant à des pratiques discriminatoires), plusieurs organismes de réglementation indiquent que les individus n'ont que rarement, voire jamais, recours à pareils mécanismes. Un ingénieur est susceptible de considérer le processus de traitement des plaintes comme onéreux et fastidieux et, fait intéressant, les organismes de réglementation indiquent que le plaignant risque de changer d'employeur pour « résoudre » le problème plutôt que d'y remédier en passant par les voies officielles.

4.1.3 Ingénieurs nouvellement titulaires

La recherche d'un emploi dans son domaine est l'obstacle le plus courant auquel les nouveaux ingénieurs sont confrontés. Elle s'avère particulièrement ardue dans les provinces plus petites et à l'extérieur des grands centres urbains. Elle est également difficile dans les villes où le coût de la vie est élevé. Cette situation est aggravée par les employeurs qui refusent de rémunérer les ingénieurs à un niveau qui tient compte de leur permis d'exercice ou qui recherchent des ingénieurs comptant plusieurs années d'expérience. Devant ces difficultés, les nouveaux ingénieurs sont plus susceptibles de quitter la profession.

4.2 Obstacles à l'entrée et au maintien selon le groupe démographique

Afin d'appuyer la Priorité stratégique 3 d'Ingénieurs Canada — Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada —, et l'Impératif opérationnel 9 (IO9) — Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne —, le présent tour d'horizon a également permis de rassembler des données sur les obstacles à l'entrée et au maintien auxquels les femmes et les Autochtones sont confrontés. Ces résultats sont présentés

ci-dessous. Bien que ce sous-groupe démographique ne soit pas précisément visé dans le cadre de ce tour d'horizon, plusieurs répondants clés parlent des obstacles à l'entrée et au maintien des ingénieurs formés à l'étranger. Ces obstacles font l'objet d'une discussion dans la section 4.2.3.

4.2.1 Femmes

En plus des obstacles susmentionnés, les femmes cherchant à devenir ingénieures pourront avoir à relever d'autres défis. Dans une zone de compétence, on nous apprend que les femmes quittent la profession au cours des cinq premières années à un rythme une fois et demie à deux fois plus élevé que les hommes. Il est possible de regrouper ces défis supplémentaires que les femmes doivent relever dans trois grandes catégories; bien qu'ils soient présentés séparément ci-dessous, les obstacles de ces catégories sont liés et se renforcent mutuellement. Il s'agit de la culture du génie, qui est habituellement peu accueillante envers les femmes, des contraintes familiales ainsi que du manque de mentors, de pairs et de leaders qui sont des femmes.

De nombreux répondants clés indiquent que le génie demeure une profession habituellement peu accueillante envers les femmes. La culture du génie est représentée comme masculine, compétitive et orientée sur la réussite, ce qui n'est pas toujours attrayant. Elle peut se manifester sans détour sous forme de préjugés, de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de voies de fait, entre autres, ce qu'atteste le sondage d'un organisme de réglementation. Elle peut aussi se révéler par des moyens détournés, comme une politique ou une pratique de rémunération qui a une incidence démesurée sur les femmes. Par exemple, un employeur pourra rémunérer ses employés davantage en fonction des années de service qu'en fonction des compétences qu'ils possèdent. Pareilles pratiques sont plus susceptibles d'avoir une incidence sur ceux et celles qui prennent un congé parental. Bien que ces conclusions soient appuyées par des données sur l'égalité des genres et l'équité salariale réunies dans le cadre d'un sondage réalisé par un organisme de réglementation auprès des employeurs, il manque de données comparables dans la plupart des régions du pays.

Plusieurs organismes de réglementation soulignent que les considérations familiales constituent un obstacle non négligeable pour les femmes, mais la validité de cette affirmation est encore sujette à débat au sein du milieu de la recherche. Néanmoins, ces organismes font remarquer que les emplois en génie sont susceptibles d'exiger des déplacements importants pour travailler dans des régions éloignées pendant de longues périodes; dans certaines régions, ils font remarquer que les emplois à temps partiel sont peu nombreux et qu'en règle générale les employeurs ne permettent pas aux employés de travailler à domicile ou selon un horaire flexible. Ces situations exercent une pression sur les personnes qui doivent s'occuper des enfants ou d'autres personnes à charge, une tâche qui incombe davantage aux femmes. Les répondants clés indiquent que la pandémie de COVID-19 a amené un plus grand nombre d'ingénieurs à travailler à domicile, ce qui a eu pour effet positif inattendu de permettre aux ingénieurs qui sont des femmes de mieux concilier le travail et la famille. Divers répondants clés ont exprimé le désir de conserver ces conditions de travail assouplies après la pandémie, puisqu'elles feraient baisser les obstacles pour les femmes et, ultimement, pour d'autres groupes sous-représentés.

Comme en font foi les données disponibles, il manque de mentors, de pairs et de leaders qui sont des femmes dans la profession d'ingénieur. Des travaux de recherche menés par un répondant clé ont permis de constater que les femmes n'ont pas de sentiment d'appartenance ni d'attachement dans leur milieu de travail, surtout parce qu'elles y trouvent si peu d'autres femmes. Pour celles qui exercent déjà la profession, cette situation peut créer un sentiment de solitude ou les amener à penser que leur présence est symbolique, sinon renforcer l'impression produite par le plafond de verre. Quant aux étudiantes et aux ingénieures stagiaires, le manque de visibilité des femmes peut avoir un effet dissuasif, puisque le génie est à proprement parler une profession dans laquelle elles ne se reconnaissent pas. Bien que plusieurs organismes de réglementation soient dotés de programmes pour que les ingénieures participent aux activités de sensibilisation, comme des allocutions dans des écoles secondaires, un représentant fait remarquer que pareilles initiatives ont des conséquences

indésirables. Plus exactement, il semble que ces activités de sensibilisation soient presque toujours bénévoles et qu'elles aient presque toujours lieu pendant les heures de classe ou de travail. Pour cette raison, les ingénieurs qui sont des femmes, surtout dans le secteur privé, doivent renoncer à une partie de leurs heures facturables pour y participer. Cette situation peut les désavantager par rapport à leurs collègues masculins dans le cadre des évaluations de rendement et des négociations salariales. Elle peut s'avérer particulièrement contraignante dans les régions moins importantes où le bassin de femmes ingénieures est petit, ce qui implique que les mêmes personnes pourront être extrêmement sollicitées pour participer à des activités de sensibilisation.

4.2.2 Autochtones

Selon les organismes de réglementation, les obstacles à la participation des Autochtones au génie se dessinent même avant l'université. Il s'agit d'une série de difficultés systémiques qui font en sorte qu'il est plus difficile pour les Autochtones de réussir, peu importe la profession. En ce qui concerne le génie, les écoles rurales, les écoles des réserves et les écoles autochtones n'offrent pas toutes les conditions préalables qui permettraient à un élève du secondaire de s'inscrire à un programme universitaire de génie. Qui plus est, les études postsecondaires ne sont pas toujours ce qui compte le plus pour les parents autochtones, qui sont susceptibles de donner la priorité aux modes d'apprentissage traditionnels. Il existe également des obstacles socioéconomiques et ceux attribuables à l'éloignement. Par exemple, un organisme de réglementation pourrait éventuellement organiser des activités de sensibilisation dans des écoles secondaires des centres urbains seulement.

Pour ce qui est des Autochtones qui réussissent à s'inscrire à un programme de premier cycle en génie, la transition vers le marché du travail peut s'avérer brutale; ils ne peuvent bénéficier d'un soutien ciblé. Comme c'est le cas des femmes, il manque d'ingénieurs autochtones, ce qui fait en sorte qu'est difficile pour les étudiants et ingénieurs autochtones plus jeunes de trouver un mentor ou un modèle de rôle. Et comme pour les femmes, le fait de ne pas pouvoir se reconnaître au sein d'une entreprise peut gêner la naissance d'un attachement ou d'un sentiment d'appartenance. C'est ce que montrent les groupes de discussion réunissant des ingénieurs autochtones, dirigés par un organisme de réglementation en particulier, où de nombreux répondants mentionnent que leur présence est symbolique et qu'ils ne sentent pas chez leur employeur un véritable engagement à soutenir leur intégration ou leur avancement professionnel.

Plusieurs répondants clés soulignent également que le génie a servi d'outil de colonisation et qu'il est difficile d'encourager les Autochtones à représenter leur collectivité dans un tel secteur, surtout lorsque la discrimination existe encore. Bien que certains organismes de réglementation cherchent à surmonter cet obstacle en faisant prendre conscience aux Autochtones de la valeur de la profession ou en établissant des relations avec des bandes et des conseils locaux, la plupart des organismes n'offrent pas de soutiens ni d'initiatives qui ciblent expressément les Autochtones. C'est partiellement attribuable à un manque de données : la plupart des organismes ne recueillent pas toujours des données sur les étudiants, les ingénieurs stagiaires ou les ingénieurs titulaires autochtones. C'est en partie parce qu'il est ardu de définir ce qu'est un Autochtone, et en partie parce que tous les Autochtones ne sont pas disposés à s'identifier, de peur d'être victimes de discrimination.

4.2.3 Ingénieurs formés à l'étranger

Les répondants clés qui parlent de ce sous-groupe s'accordent pour dire que les ingénieurs formés à l'étranger sont confrontés à un plus grand nombre d'obstacles que ceux formés au Canada. D'abord, le processus de reconnaissance de la formation et de l'expérience d'un ingénieur formé à l'étranger peut s'avérer long, coûteux et décourageant. Par exemple, puisqu'en règle générale les organismes de réglementation exigent un certain nombre d'années d'expérience au Canada, il est possible que des

ingénieurs chevronnés formés à l'étranger soient obligés d'accepter un emploi à un échelon ou à un salaire inférieur à celui qui leur serait offert autrement pour leur niveau d'expérience. Quelques répondants clés indiquent que certains employeurs profitent de la situation pour payer les ingénieurs formés à l'étranger beaucoup moins que leurs employés canadiens détenant un permis.

Il peut également s'avérer difficile de s'intégrer à la société canadienne. Cela signifie non seulement qu'il faut s'adapter à la culture canadienne et ultimement apprendre une nouvelle langue, mais aussi qu'il faut s'initier au système canadien de réglementation du génie (c.-à-d. la réglementation dans les provinces et les territoires, les processus et les exigences d'attribution de permis, etc.) et naviguer dans ses méandres. Un répondant clé fait remarquer qu'un manque de coordination avec les ministères provinciaux responsables de l'immigration peut entraîner des incohérences dans le processus ainsi que de la confusion. Par exemple, il se peut qu'un ministère ait délivré un visa de travail à un demandeur étranger malgré le fait que cette personne pourrait éventuellement ne pas satisfaire aux exigences de l'organisme de réglementation du génie pour exercer.

On fait de plus remarquer que les personnes formées à l'étranger qui sont aussi des femmes se heurtent à des obstacles supplémentaires puisqu'elles sont plus susceptibles d'avoir des responsabilités familiales et moins susceptibles que les Canadiennes de pouvoir compter sur un réseau de soutien interpersonnel.

4.3 Soutiens

Ayant connaissance des obstacles susmentionnés, les 12 organismes de réglementation proposent un éventail de soutiens, de programmes et d'initiatives aux étudiants de premier cycle en génie, aux ingénieurs stagiaires et aux nouveaux ingénieurs. Vu que ces soutiens ne représentent qu'une petite partie des facteurs qui ont une influence sur l'attraction des étudiants et le maintien en poste des ingénieurs dans la profession, il est difficile de dire avec certitude dans quelle mesure ils contribuent à ouvrir une voie d'accès plus directe au permis d'exercice. Néanmoins, bien qu'il soit impossible de mesurer leur efficacité, les organismes de réglementation consultés dans le cadre de ce tour d'horizon s'accordent pour dire que ces initiatives et ces programmes sont utiles.

Comme le montre le tableau 2, presque tous les organismes de réglementation proposent aux étudiants de premier cycle en génie des cours et des conférences sur le processus d'attribution du permis. La plupart des organismes offrent également aux associations une catégorie de membres étudiants, et aux étudiants des bourses, des subventions ou d'autres formes d'aide financière. Plusieurs organismes offrent des conseils aux étudiants par le truchement de programmes de mentorat. Bien qu'il semble que les étudiants paient des droits d'adhésion réduits et que d'autres soutiens soient offerts gratuitement, le sondage et les entrevues n'ont pas permis de rassembler suffisamment de données pour faire de telles déclarations de façon concluante.

La grande majorité des organismes préparent des occasions de réseautage et des séances de développement professionnel, en plus d'organiser des formations, des ateliers et des séances d'information à l'intention des ingénieurs stagiaires pour les aider à naviguer dans les méandres du processus d'attribution du permis (se reporter au tableau 3). Plusieurs cherchent également à faciliter la réponse à l'exigence de mentor en recrutant des mentors bénévoles et les jumelant avec des ingénieurs stagiaires. Le mentorat professionnel est moins courant, mais des représentants d'organisme de réglementation affirment qu'ils essaient de réviser leurs programmes de mentorat, ce qui implique qu'ils vont au-delà du mentorat technique pour offrir une expérience plus vaste. Certains organismes s'attendent à ce que l'employeur donne des programmes de mentorat technique et de carrière, sans qu'un programme de mentorat structuré ne soit requis. Toutefois, on ne sait pas bien si les organismes recueillent toujours des données auprès des employeurs pour savoir si ces programmes de mentorat sont proposés. Certains organismes offrent des prix ou des reconnaissances aux ingénieurs stagiaires, alors que quelques-uns seulement leur proposent une aide financière (c.-à-d. une réduction des droits d'adhésion s'ils assistent à certains ateliers, voire une exonération s'ils s'inscrivent

dans un délai prescrit après l'obtention de leur diplôme), sinon fournissent des commentaires sur leur curriculum vitæ ou leur dossier de candidature. On ne sait pas bien, selon les données disponibles, si de tels soutiens sont offerts gratuitement aux ingénieurs stagiaires.

Les soutiens offerts aux nouveaux ingénieurs sont très semblables à ceux offerts aux ingénieurs stagiaires, comme en fait foi le tableau 4. Voici deux différences qui méritent d'être soulignées : la plupart des organismes de réglementation mettent un tableau d'affichage d'emplois à la disposition des nouveaux ingénieurs; aucun ne leur propose une aide financière. On ne sait pas bien, selon les données disponibles, si les soutiens qui figurent dans le tableau 4 sont offerts gratuitement aux nouveaux ingénieurs. Les organismes de réglementation sont plus susceptibles de proposer ces soutiens à l'ensemble des ingénieurs, plutôt qu'aux femmes, aux Autochtones ou aux personnes formées à l'étranger tout simplement. Ce sujet sera soumis à une discussion approfondie dans la section 5.0, laquelle porte sur la perception du rôle des organismes de réglementation.

Il semble que plusieurs de ces initiatives aient eu un bon succès et qu'elles méritent d'être soulignées. Bien que certains de ces exemples soient présentés en entrevue comme des pratiques exemplaires, l'information sur d'autres initiatives a été recueillie en effectuant un examen de la documentation publiquement accessible, comme les rapports annuels des organismes de réglementation. Cette liste n'est pas destinée à être exhaustive ni à traiter de tous les organismes :

- ▶ Au cours des quatre dernières années, Engineers PEI a collaboré, avec la Faculté de génie de la conception durable (FSDE) de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, à l'initiative intitulée Promoting Girls in Research in Engineering and Sustainability (ProGRES). ProGRES est un programme estival de recherche de cinq semaines donné par la FSDE aux filles du secondaire, juste avant leur 11^e ou leur 12^e année. Chaque élève est jumelée avec une chercheuse de la Faculté, sinon une étudiante de cycle supérieur ou de premier cycle, qui agira à titre de mentor dans le cadre du projet de recherche indépendant de l'apprentie. L'initiative donne également aux élèves des occasions de se renseigner sur le génie et le quotidien des ingénieurs, ainsi que de rencontrer d'autres ingénieurs stagiaires et membres qui sont des femmes. Elles sont accueillies par le Comité sur les femmes en génie à diverses occasions de réseautage, et présentent leur projet dans le cadre de l'assemblée générale annuelle d'Engineers PEI. Actuellement, sept étudiantes en génie à la FSDE ont bénéficié du soutien de l'initiative ProGRES, laquelle semble avoir été très bien reçue par les étudiantes comme par les membres du corps professoral. Cette initiative pourrait s'étendre à d'autres groupes démographiques (c.-à-d. les étudiants autochtones) ou à d'autres régions.
- ▶ Reconnaissant que les ingénieurs stagiaires puissent avoir du mal à trouver un mentor au sein de leur entreprise, Professional Engineers Ontario (PEO) a mis en place un PAOPE qui met en contact des ingénieurs titulaires d'un permis délivré par l'organisme avec des ingénieurs stagiaires afin d'offrir à ces derniers des conseils et un soutien sur la voie d'accès au permis d'ingénieur. Ce sont les sections locales de PEO qui présentent et mènent à bien le PSE. En conséquence, un ingénieur stagiaire intéressé peut communiquer avec la section locale la plus près de chez lui pour demander d'être jumelé avec un mentor bénévole. Bien que le PSE ne soit pas conçu pour aider un ingénieur stagiaire à trouver un emploi, le mentor peut le guider tout au long de la rédaction de son rapport sur l'expérience de travail, en plus de répondre aux questions qu'il pourrait éventuellement avoir sur le processus d'attribution du permis d'exercice. Le PSE a été bien reçu par les ingénieurs stagiaires, notamment par ceux et celles qui autrement auraient du mal à trouver un mentor approprié. Engineers and Geoscientists BC propose un programme de mentorat comparable qui permet aux ingénieurs de transmettre leurs compétences et leurs connaissances aux stagiaires dans un éventail de domaines, y compris le counseling professionnel, l'entrepreneuriat, la planification de la retraite et de la relève, ainsi que la mise sur pied d'un réseau professionnel. En effet, le mentorat — technique ou

professionnel — est un des soutiens les plus courants qui soient offerts aux ingénieurs stagiaires par les organismes de réglementation.

- ▶ Après avoir noté que les ingénieurs stagiaires qui prennent un congé (c.-à-d. de maladie ou parental) ont du mal à attester de quatre années d'expérience au cours d'une période de six ans, l'APEGA a cherché à réduire cet obstacle en prolongeant automatiquement le délai prescrit à huit ans et en permettant aux ingénieurs stagiaires de demander une prolongation supplémentaire équivalente à la durée du congé. L'APEGA a aussi réduit les cotisations des stagiaires de 25 % pendant le congé, en plus d'avoir publié, sur la transition précédant et suivant le congé, un guide qui renseigne notamment sur les conversations à tenir avec les ressources humaines, la façon de garder le contact avec l'employeur, la façon de préparer son retour au travail et d'autres sujets.
- ▶ L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) propose un éventail de soutiens aux ingénieurs formés à l'étranger afin de mieux les aider à s'intégrer à la société québécoise. Depuis 2003 par exemple, l'OIQ collabore avec le Centre R.I.R.E. 2000, un organisme sans but lucratif ayant son siège à Québec, au *Programme d'accès rapide à l'Ordre des ingénieurs du Québec*. Ce programme aide les ingénieurs formés à l'étranger à se préparer à leur examen d'admission et leur donne une formation visant à améliorer leur employabilité dans le marché québécois du travail. Qui plus est, depuis 2016, l'OIQ offre aux personnes ayant le statut de réfugié une réduction des frais d'inscription, y compris les frais de demande de permis et d'examen. Enfin, l'OIQ construit en ce moment un plan d'action qui favoriserait la collaboration avec des organismes communautaires ou sans but lucratif. Dans le cadre du plan d'action, l'OIQ pourrait suggérer aux ingénieurs formés à l'étranger qui ont du mal à trouver un emploi ou à s'adapter à la société québécoise de s'adresser à un organisme qui est mandaté et mieux outillé pour traiter pareilles demandes.

4.4 Programmes de sensibilisation des employeurs

Bien que le présent tour d'horizon soit destiné à recueillir de l'information aussi bien sur le PAOPE que sur le PSE, le second est considérablement moins bien documenté. Cette différence se rapporte en partie au fait que, bien que les organismes de réglementation puissent demander à des employeurs de participer à des séances de sensibilisation et de mobilisation, ça ne se produit pas toujours dans le cadre d'un programme proprement dit. C'est ce qui explique pourquoi, dans les réponses au sondage qui figurent dans le tableau 4, aucun des organismes n'indique qu'il s'est doté d'un PSE. Les organismes croient qu'ils ont peu d'influence sur les employeurs et, à ce titre, qu'ils font mieux de consacrer leurs efforts à la promotion de l'attribution du permis auprès des individus. Ce sujet sera soumis à une discussion approfondie dans la section 5.0.

Néanmoins, les organismes de réglementation proposent quand même un éventail de programmes aux employeurs. Pour ne citer qu'un exemple, PEO et ses sections préparent nombre d'événements et d'allocutions afin d'aborder la valeur de l'attribution du permis avec un bon nombre de parties prenantes, y compris des entreprises privées et des agences de placement. PEO organise également à l'intention des entreprises des ateliers qui traitent surtout du processus de formation des stagiaires et de ce qu'il faut demander aux employeurs. PEO collabore aussi avec des employeurs qui acceptent d'assurer le suivi et le partage de leurs données concernant le pourcentage des nouveaux ingénieurs recrutés qui sont des femmes, le pourcentage d'entre elles qui obtiennent leur permis et le pourcentage d'ingénieures qui occupent un poste de direction (cadres supérieurs, gestionnaires). C'est le Groupe de travail 30 en 30 de PEO qui mène ces activités et initiatives. Le Groupe a publié un plan d'action⁷ ainsi qu'un plan de travail⁸ sur les efforts qu'il a déployés à cet égard, en plus d'avoir tenu des séances de planification avec des employeurs⁹.

⁷ www.peo.on.ca/sites/default/files/2019-08/30by30_ActionPlan.pdf.

⁸ www.peo.on.ca/sites/default/files/2019-11/30by30TF_WorkPlan.pdf.

⁹ www.peo.on.ca/sites/default/files/2019-12/30by30-PEO-Action-Planning-Employers.pdf.

Tableau 2 : Programmes destinés aux étudiants de premier cycle en génie												
Programme	APEGA (AB)	AIGNB (NB)	APEGS (SK)	Engineers and Geoscientists BC	EGM (MB)	Engineers Nova Scotia	Engineers PEI	Engineers Yukon	NAPEG (NT et NU)	OIQ (QC)	PEGNL (NL)	PEO (ON)
Bourses, subventions ou autres soutiens financiers	O ¹⁰	O	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O
Cotisations des étudiants	O	O	N	O	O	O	O	N	N	O	N	O
Cours et conférences	O	O	O	O	O	O	O	N	N	O	O	O
Programmes de mentorat (c.-à-d. des conseils)	O	O	N	N	N	N	O	N	N	O	N	O
Autre	N	N	N	N	O ¹¹	N	O ¹²	N	N	N	N	N

¹⁰ Bourses offertes par la fondation de bienfaisance de l'APEGA.

¹¹ Occasions de bénévolat.

¹² Les photocopies sont offertes gratuitement au bureau d'Engineers PEI.

Tableau 3 : Programmes destinés aux ingénieurs stagiaires												
Programme	APEGA (AB)	AIGNB (NB)	APEGS (SK)	Engineers and Geoscientists BC	EGM (MB)	Engineers Nova Scotia	Engineers PEI	Engineers Yukon	NAPEG (NT et NU)	OIQ (QC)	PEGNL (NL)	PEO (ON)
Soutiens financiers (c.-à-d. une réduction des cotisations)	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O
Programmes de mentorat technique (c.-à-d. supervision d'un ingénieur stagiaire par un ingénieur titulaire)	N	O	O	O	O	O	N	N	O	N	O	O
Suivi du développement professionnel (c.-à-d. encadrement, conseils professionnels; pas forcément la même personne)	N	N	N	O	N	N	O	N	N	N	N	N
Occasions de réseautage	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O
Séances de développement professionnel	O	O	O	O	O	O	O	N	O	N	O	N
Formation, ateliers ou séances d'information sur le processus d'attribution du permis	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O
Commentaires sur le curriculum vitæ	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Prix ou marque de reconnaissance	O	O	O	N	O	N	O	N	O	N	N	O
Autre (à préciser)	N	N	N	N	N	N	N	O ¹³	N	N	N	N

¹³ Engineers Yukon s'est doté d'un Comité sur l'ingénieur stagiaire qui cherche à construire une communauté d'ingénieurs stagiaires.

Tableau 4 : Programmes destinés aux nouveaux ingénieurs												
Programme	APEGA (AB)	AIGNB (NB)	APEGS (SK)	Engineers and Geoscientists BC	EGM (MB)	Engineers Nova Scotia	Engineers PEI	Engineers Yukon	NAPEG (NT et NU)	OIQ (QC)	PEGNL (NL)	PEO (ON)
Soutiens financiers	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Programmes de mentorat	O	N	N	O	N	N	N	O	N	N	N	N
Tableau d'affichage d'emplois	O	O	O	O	O	O	O	N	N	O	O	N
Occasions de réseautage	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O
Séances de développement professionnel	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O
Formation, ateliers ou séances d'information	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O
Commentaires sur le curriculum vitæ	O	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Sensibilisation des employeurs	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Prix ou marque de reconnaissance	N	O	O	N	N	O	O	N	O	N	O	O
Autre	O ¹⁴	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N

¹⁴ Occasions de bénévolat.

5.0 Rôle des organismes de réglementation

Tous les organismes de réglementation indiquent qu'ils ont pour rôle principal de réglementer la profession dans leur région respective, et de s'assurer que le processus d'attribution du permis protège le public. Dans le même ordre d'idées, tous les répondants soulignent que la sensibilisation à la valeur du permis d'exercice ainsi que la communication d'information sur le processus d'attribution du permis et la profession de manière plus générale font partie intégrante de leur rôle.

Les répondants ne s'entendent pas sur le rôle que les organismes de réglementation doivent ou peuvent jouer pour accroître la diversité dans la profession. De nombreux organismes estiment que leur rôle consiste en grande partie à s'assurer que les demandeurs de permis sont d'abord soumis à une évaluation appropriée. De ce point de vue, il n'appartient pas à l'organisme de faire valoir l'EDI sinon d'offrir d'autres soutiens ou programmes qui ciblent un groupe plutôt qu'un autre. Moins nombreux sont les organismes qui soutiennent fermement que les considérations liées à l'EDI s'inscrivent dans leur mandat et leur code de déontologie.

Certains restent persuadés qu'ils peuvent, à titre d'organismes de réglementation, faire beaucoup plus pour encourager l'adoption de politiques et de pratiques qui intègrent l'EDI, et pour reconnaître les situations où les politiques et les pratiques en vigueur font obstacle aux groupes sous-représentés. Pour cette raison, s'ensuit un problème pour ces organismes, puisque l'EDI s'étend à tout ce qu'ils réglementent. Plusieurs organismes de réglementation suggèrent qu'ils pourraient eux-mêmes : indiquer les attentes des employeurs du secteur privé et de leurs employés; rassembler des données plus détaillées sur les membres; encourager les employeurs du privé à publier des rapports sur les indicateurs de diversité et d'inclusion afin d'accroître la responsabilisation; transmettre davantage d'information aux bénévoles, à leur propre personnel et aux employeurs pour expliquer l'importance de l'EDI; et encourager les employés à suivre une formation sur des phénomènes comme les préjugés implicites. Certains organismes de réglementation soutiennent que les membres de la profession d'ingénieur doivent tenir compte du public qu'ils servent et que, s'ils ne le font pas, c'est à l'organisme de contribuer à faire en sorte qu'ils le fassent. De ce point de vue, ce n'est pas forcément une question de diversité et d'inclusion; il s'agit plutôt d'agir sur l'exclusion systémique. L'organisme a pour rôle de faire passer l'intérêt du public en premier : en excluant systématiquement certains groupes et en empêchant la profession de tenir compte du public qu'elle sert, c'est la profession qui gêne peut-être des personnes susceptibles de se hisser parmi les meilleurs.

En outre, on recommande tout au moins aux organismes de réglementation de donner l'exemple à leurs membres. À cette fin, certains organismes ont mené un autoexamen du point de vue de l'EDI. Par exemple, un d'entre eux a embauché un consultant pour faire le tour de ses comités sous cet angle. Ces tours d'horizon permettent de scruter des éléments comme les mandats, les modes de recrutement au sein des comités, le processus d'inscription, les formulaires de demande, les politiques visant les employés et les politiques de bénévolat.

Indépendamment de la perception du rôle des organismes de réglementation dans le soutien à l'EDI, les répondants s'accordent pour dire que ces organismes ne représentent qu'un intervenant dans l'écosystème du génie et qu'ils ont en fait une capacité limitée à apporter des changements importants en ce qui concerne les considérations liées à l'EDI. Plus particulièrement, on considère que trois zones principales de l'écosystème échappent à la sphère d'influence des organismes de réglementation. Premièrement, ces derniers ne peuvent pas faire grand-chose pour faire croître le nombre d'inscriptions de membres des groupes sous-représentés aux programmes de premier cycle en génie. Deuxièmement, ils n'ont aucun contrôle sur le nombre et le type d'ingénieurs formés à l'étranger qui font une demande de permis d'exercice au Canada. Troisièmement, les employeurs jouent un rôle démesuré dans le façonnement de la culture de la profession ainsi que dans la mise en place de politiques et de milieux de travail qui favorisent

ou non l'EDI. Actuellement, les organismes n'ont aucun contrôle sur les employeurs et, dans certains cas, seulement une influence très limitée. Bien que certains organismes fassent un travail accru de sensibilisation à la valeur du permis d'exercice et à l'importance de l'EDI auprès des employeurs, au moyen d'ateliers et d'allocutions entre autres, la mesure de l'engagement des entreprises envers l'EDI dépend principalement de l'engagement de la haute direction envers l'EDI, et du fait qu'il s'agit ou non d'un objectif stratégique pour ces entreprises.

Plusieurs organismes de réglementation expriment aussi des réserves à propos de la mise en place de politiques ou de programmes qui pourraient donner l'impression de privilégier un groupe plutôt qu'un autre, en plus de faire remarquer que leurs membres hésitent à le faire. À l'opposé, d'autres affirment que les organismes ont un rôle de chef de file à jouer à cet égard.

5.1 Données sur les membres

Les représentants de tous les organismes de réglementation déclarent qu'il est important de comprendre qui sont leurs membres. La plupart des organismes ne recueillent de l'information que sur le genre. Sans recueillir d'information sur la diversité, tout organisme aura du mal à savoir à quel point elle est effectivement présente. Bien que la plupart des organismes de réglementation indiquent qu'on pourrait faire davantage d'efforts pour recueillir pareille information, bon nombre d'entre eux n'ont pas encore déterminé comment procéder, au moyen de questions intégrées aux documents de délivrance de permis ou de réponses recueillies dans le cadre d'un sondage, par exemple. Le premier moyen est perçu comme une intrusion et peut même être considéré comme discriminatoire. De plus, certains disent que les membres n'aiment pas qu'on leur pose ce type de question, car ils croient que la réponse fait ressortir leurs différences ou qu'elle les rendra susceptibles de discrimination. D'autres organismes de réglementation craignent qu'un sondage ne permette pas de recueillir une information exacte, bien qu'un organisme indique qu'il prévoit réaliser un tel exercice dans un proche avenir. Un autre organisme a établi une liste de renseignements qu'il recommande de recueillir à chaque étape de l'expérience en génie (c.-à-d. à titre d'étudiant, d'ingénieur stagiaire puis d'ingénieur). Voici quelques éléments recommandés de cette liste : le genre (y compris les genres non binaires); l'appartenance à une collectivité autochtone; la couleur; un handicap; l'appartenance à la communauté LGBTQ+; une formation à l'étranger; et la responsabilité de soins de santé. Dans tous les cas, ce sondage permettrait aux gens de s'identifier volontairement. Un répondant ajoute que le fait de connaître ces informations est la première étape vers l'exercice d'une influence sur le changement.

6.0 Capacité à atteindre l'objectif 30 en 30

Compte tenu du faible degré d'influence des organismes de réglementation sur l'écosystème du génie, la plupart d'entre eux émettent des doutes sur la « réalisabilité » de l'objectif 30 en 30 d'Ingénieurs Canada. Les organismes des régions moins importantes sont plus susceptibles d'affirmer que l'objectif est réalisable, bien qu'ils avertissent que la faiblesse du nombre de nouveaux ingénieurs chaque année signifie que l'ajout d'une ou de deux femmes seulement peut modifier les proportions de façon non négligeable, faussant ainsi les données. Le représentant d'un organisme de réglementation déclare qu'il pourrait éventuellement atteindre cet objectif parce que l'université de sa région s'est fixé comme objectif que 40 % de ses étudiants de premier cycle en génie et en géosciences soient des femmes d'ici 2030. D'autres organismes ont construit un plan d'action à l'appui de cet objectif. Depuis très peu de temps, on estime également que l'incidence de la COVID-19 (c.-à-d. sur le placement des étudiants, les programmes coopératifs et les stages) réduit la capacité à atteindre cet objectif.

Cependant, plusieurs organismes de réglementation attirent l'attention sur le fait que, même si l'objectif n'est pas atteint, il est utile de définir une cible et d'inviter les parties prenantes à prendre des mesures collectives allant dans ce sens. Dans le même ordre d'idées, bien que l'initiative 30 en 30 se concentre

sur les femmes, plusieurs des personnes interrogées ont bon espoir que les programmes et les initiatives mis en place pour l'initiative entraîneront des effets positifs, non seulement sur les femmes, mais aussi sur les autres groupes sous-représentés.

La plupart des organismes de réglementation estiment que le manque de ressources n'est pas un obstacle important à l'atteinte de cet objectif. Bien qu'avec les ressources nécessaires, on pourrait en faire davantage pour appuyer l'initiative (c.-à-d. réunir des données de plus grande qualité et les analyser de divers points de vue, organiser une série de conférences, faire un travail accru de sensibilisation et de publicité, amener les leaders à travailler ensemble sur les possibilités, etc.), l'atteinte de l'objectif dépend d'un éventail d'autres facteurs et d'autres intervenants. Toutefois, pour ce qui est des entreprises plus petites, l'affectation de ressources humaines supplémentaires aux activités de sensibilisation pourrait s'avérer utile.

Bien que tous les organismes de réglementation se soient déjà engagés à appuyer l'objectif 30 en 30, quelques-uns le remettent en question et lui reprochent d'accorder trop d'importance à un indicateur particulier dans une année donnée et de ne pas mesurer l'inclusion. Ces organismes soutiennent que l'augmentation du nombre de nouvelles ingénieures ne se traduit pas forcément par leur maintien dans la profession, par leur accession à des postes de direction ou par la mise en place d'une culture d'inclusion et de respect.

7.0 Facteurs organisationnels qui favorisent l'EDI

Même si leur champ d'influence sur le changement à l'échelle du système est limité, les organismes de réglementation s'engagent sur le plan organisationnel à respecter les principes de l'EDI. Bon nombre d'entre eux cherchent activement à rassembler des données auprès de leurs membres, à réviser les politiques et les procédures en vigueur ainsi qu'à mettre en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives qui favoriseront l'EDI. Les organismes de réglementation intègrent les considérations liées à l'EDI de diverses façons, notamment par le truchement : de comités, de groupes de travail ou de membres du personnel affectés à l'EDI (de la gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion et du Comité sur l'équité et la diversité, par exemple); de la formation des membres du personnel sur des phénomènes comme les préjugés inconscients; de prix qui rendent hommage à ceux et celles qui ont manifesté un soutien digne de mention à l'égard de la diversité dans la profession.

Quant aux entreprises qui désirent s'organiser pour agir sur l'EDI, des pratiques exemplaires — ou facteurs favorables — ont été recensées et sont énumérées ci-dessous.

- ▶ Afin de lancer une initiative axée sur l'EDI, il est important de pouvoir compter sur un **champion ou une championne de l'EDI ayant un pouvoir institutionnel** au sein de l'organisme. Par exemple, certains des organismes de réglementation qui ont examiné l'EDI plus attentivement l'ont fait parce qu'un président, un chef de la direction, un membre du conseil, un gestionnaire ou un responsable de comité a mené à bien l'initiative.
- ▶ Étroitement liés, les organismes de réglementation gagneraient à **affecter**, si elles ne sont pas déjà en place, **des ressources financières et humaines permanentes** dont les responsables comprennent le langage de l'EDI, en plus de bénéficier du soutien institutionnel nécessaire pour effectuer des changements. Lorsqu'un champion de l'EDI est bénévole et qu'il n'a pas accès à un financement régulier et réservé (c.-à-d. qu'il doit passer du temps à soumettre des demandes de subvention et de financement), il n'est pas en mesure de se consacrer aussi pleinement et aussi efficacement à l'examen de politiques, à la conception de programmes, à la présentation de formations, etc. Dans le même ordre d'idées, sans pouvoir important ni appui significatif de la haute direction, le travail d'un membre du personnel affecté à l'EDI est entravé.

- Par exemple, le conseil d'Engineers Geoscientists Manitoba (EGM) a voté l'inclusion, à titre d'objectif d'une de ses politiques stratégiques, de l'énoncé selon lequel *practitioners reflect the diversity of the public* (les praticiens reflètent la diversité du public). Cet énoncé greffe l'objectif 30 en 30 sur les activités stratégiques d'EGM et, de plus, réclame l'augmentation de la représentation des Autochtones parmi ses membres. Le conseil a également voté la création de deux postes liés à l'EDI, notamment rendre permanent celui d'administrateur de l'Indigenous Professionals Initiative Committee. Il a été possible de soutenir de telles initiatives en augmentant les cotisations des membres. Bien qu'un tel modèle risque de ne pas fonctionner pour tous les organismes de réglementation et que la hausse des cotisations pour soutenir le travail lié à l'EDI soit susceptible de se heurter à l'opposition des membres, l'exemple d'EGM est un de ceux dont d'autres pourraient s'inspirer.
- ▶ Le degré d'**opérationnalisation et d'institutionnalisation** de l'initiative 30 en 30 à l'intérieur de la vision de l'organisme de réglementation est également crucial. Par exemple, certains organismes ont ajouté à leur axe et à leurs objectifs stratégiques des considérations liées à l'EDI, ce qui contribue à en assurer la pérennité.
- ▶ Vu que les universités contribuent de manière cruciale à attirer des étudiants qui sont des femmes et des Autochtones, et à les inscrire à des programmes de génie, une **relation solide et durable avec les universités locales** peut s'avérer bénéfique pour les organismes de réglementation, comme cela semble le cas d'Engineers PEI et de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, et de plusieurs autres organismes. Bien qu'on puisse éventuellement reprendre cette pratique exemplaire avec succès dans des provinces qui comptent peu d'universités, comme la Saskatchewan, ce sera plus ardu dans des régions plus importantes comme le Québec ou l'Ontario, et impossible dans les trois territoires puisqu'ils ne bénéficient pas de programme universitaire de génie agréé.
- ▶ On souligne également que la présence de **bénévoles dévoués et passionnés** parmi les membres d'un organisme constitue un élément important pour assurer le succès des initiatives. Cependant, un répondant déconseille de trop solliciter les bénévoles, surtout dans les provinces et les territoires moins importants, puisqu'on leur demande déjà beaucoup et qu'ils risquent de souffrir d'un épuisement professionnel.

Bien que les divers soutiens fassent partie intégrante des tentatives visant à surmonter ces obstacles, un répondant clé fait remarquer qu'ils ne suffisent pas pour vaincre les obstacles systémiques qui existent au sein de la profession.

8.0 Conclusions et recommandations

Vous trouverez ci-dessous les principales conclusions qui se traduisent par des recommandations destinées à Ingénieurs Canada. Notez que ces recommandations ne sont d'aucune façon classées dans un ordre d'importance particulier.

ACG+

Comme nous l'avons mentionné dans la section 3.0 du présent rapport, l'ACG+ est un processus institutionnel applicable à tous les processus et à toutes les activités d'une entreprise, comme le PAOPE ou le PSE. Quant à l'EDI, c'est un concept plus large susceptible de servir dans divers contextes. L'objectif 30 en 30 relève plus directement de l'EDI que de l'ACG+. Au bout du compte, pour soutenir n'importe quelle initiative liée à l'EDI qu'ils choisissent de mener, Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation auraient avantage à entreprendre un processus d'ACG+ pour étudier et documenter

systématiquement la façon dont les activités et les processus en cours dans chaque organisme contribuent à atteindre ou à restreindre une diversité, une équité et une inclusion plus grandes.

Dans ces conditions, les deux recommandations suivantes sont proposées.

Recommandation 1 : Ingénieurs Canada et les 12 organismes de réglementation devraient s’engager dans un examen — qui s’inscrit dans une optique d’ACG+ — de leurs activités, de leurs politiques et de leurs procédures en lien avec le permis d’exercice et la sensibilisation des employeurs, pour favoriser un alignement complet sur leurs objectifs collectifs d’équité, de diversité et d’inclusivité. Il faudra probablement adapter le processus d’analyse à chaque entreprise, bien que cela concerne de manière générale : l’articulation de la vision globale que l’entreprise cherche à concrétiser avec les plus importants des nouveaux défis; la collecte de données pertinentes; la rédaction et la mise en œuvre de recommandations; ainsi que le suivi et l’évaluation de ces activités.

Recommandation 2 : Avec le concours des 12 organismes de réglementation, Ingénieurs Canada devrait mettre en place d’un bout à l’autre du pays une stratégie de collecte de données qui reflète les besoins des organismes de réglementation et respecte leurs différentes capacités à réunir pareilles données. Il faudra tenir une discussion éclairée avec toutes ces parties prenantes pour déterminer les paramètres de collecte de données, de même que le meilleur mécanisme pour rassembler les données (c.-à-d. un sondage annuel des membres, comprenant des questions démographiques, dans le cadre du renouvellement annuel de l’adhésion, etc.).

Initiative 30 en 30

En ce qui concerne l’initiative 30 en 30 plus précisément, Ingénieurs Canada reconnaît que lui-même et les 12 organismes de réglementation ne sont que quelques-uns des nombreux intervenants au Canada qui concourent à faire croître la représentation des femmes en génie et qu’il existe quantité de facteurs externes qui influenceront sur la réalisation de cet objectif. À cette fin, Ingénieurs Canada collabore étroitement avec plus de la moitié des établissements universitaires qui proposent des programmes de génie agréés de même qu’avec de nombreux employeurs en génie. De plus, il collabore et échange des points de vue avec des ministères et des organismes gouvernementaux comme le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) (par le truchement du Programme de chaires pour les femmes en sciences et en génie), de même qu’avec un éventail d’organismes sans but lucratif, dont la Canadian Coalition of Women in Engineering, Science, Trades and Technology (CCWEST) et la Society for Canadian Women in Science & Technology (SCWIST), de même que hEr VOLUTION et TechGirls Canada. Néanmoins, Ingénieurs Canada a l’occasion de resserrer sa collaboration avec des employeurs en génie d’envergure nationale puisque c’est un groupe de parties prenantes dont les organismes de réglementation estiment qu’il échappe en grande partie à leur sphère d’influence. Toutefois, vu qu’Ingénieurs Canada a pour mandat de servir les organismes de réglementation, il sera important que toutes les mesures prises pour mobiliser les employeurs soient dirigées par les organismes de réglementation.

Recommandation 3 : Sous réserve qu’Ingénieurs Canada reçoive pareil mandat de ses organismes de réglementation, on lui recommande de cibler stratégiquement des employeurs en génie d’envergure nationale, un important groupe de parties prenantes dans l’écosystème du génie, reconnaissant qu’ils contribuent de façon cruciale à la représentation des femmes dans la profession d’ingénieur et, en conséquence, dans la réalisation de l’objectif 30 en 30. Inversement, si les organismes de réglementation souhaitent s’engager eux-mêmes de la sorte, Ingénieurs Canada pourrait appuyer ces efforts.

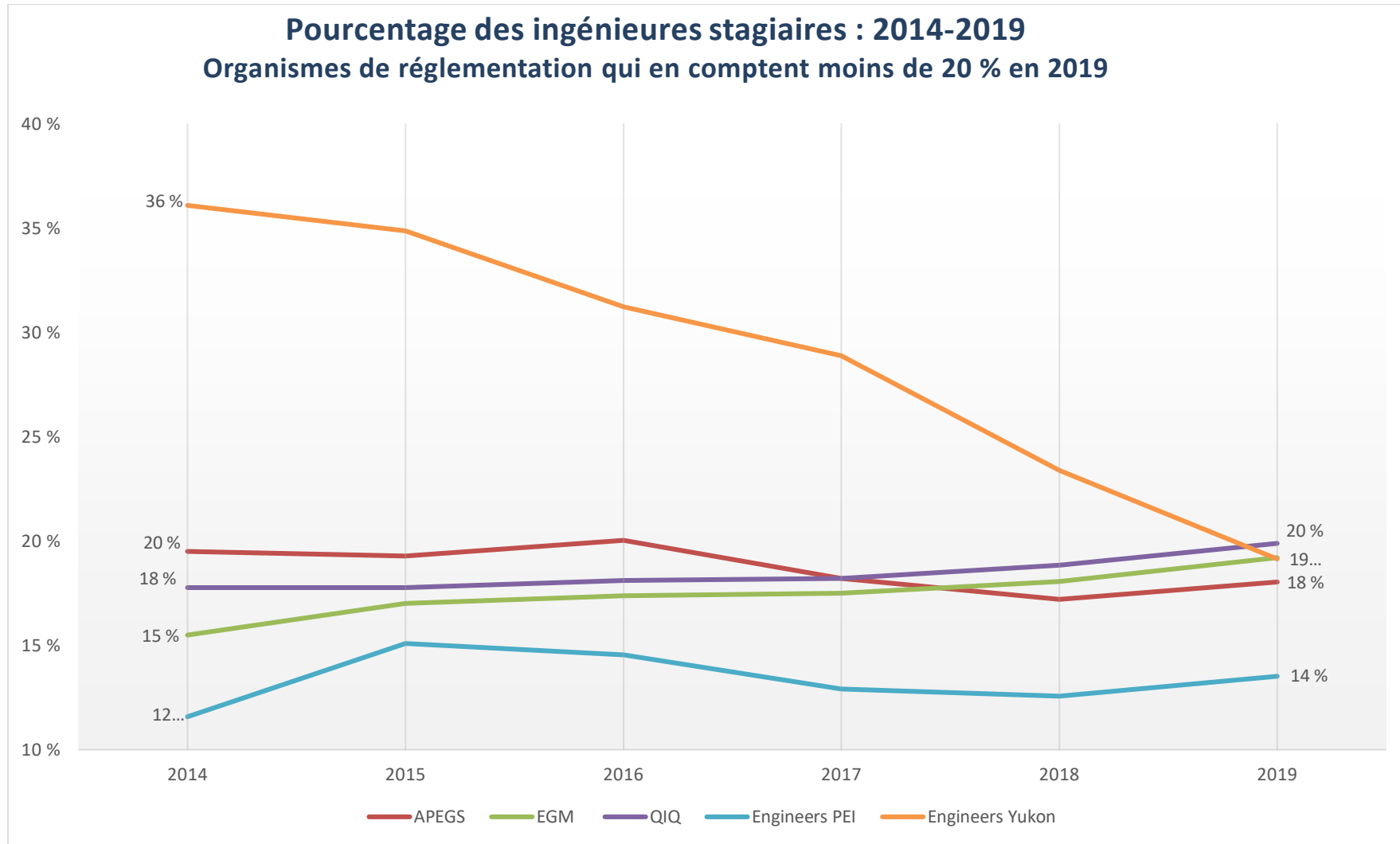
Références

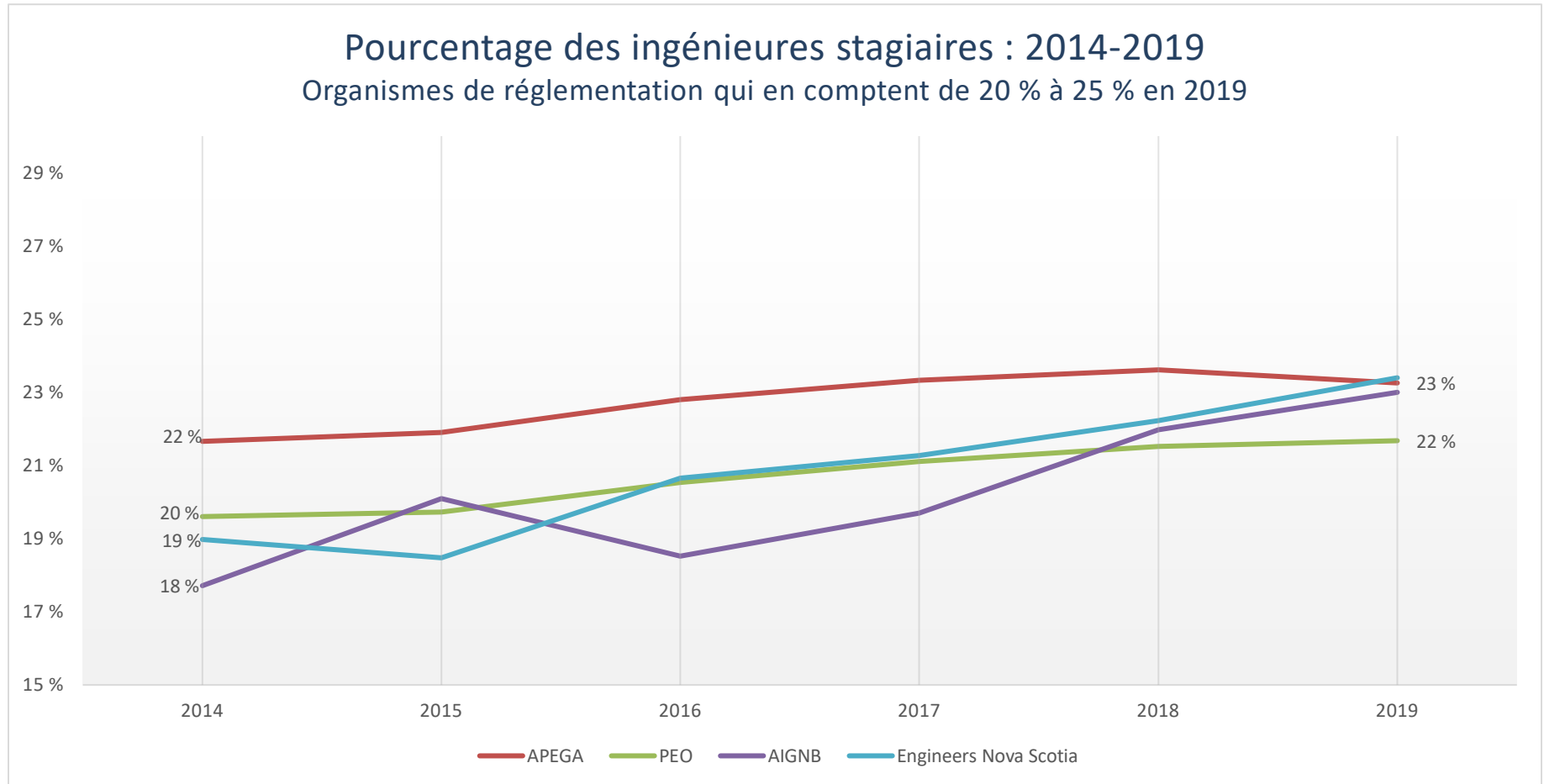
- Ingénieurs Canada, *Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada*,
<https://engineerscanada.ca/sites/default/files/board/ingenieurs-canada-plan-strategique-2019-2021.pdf>, 26 mai 2018.
- ISDE, *Le Défi 50-30 : Votre avantage, la diversité !*,
<https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/07706.html>, 5 janvier 2021.
- Condition féminine Canada, *Introduction à l'ACG+*, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acscourse-cours/fra/mod02/mod02_03_01a.html, 6 août 2020.
- Femmes et Égalité des genres Canada, *Qu'est-ce que l'ACS+ ?*, <https://cfc-swc.gc.ca/gba-acsc/index-fr.html>, 28 octobre 2020.

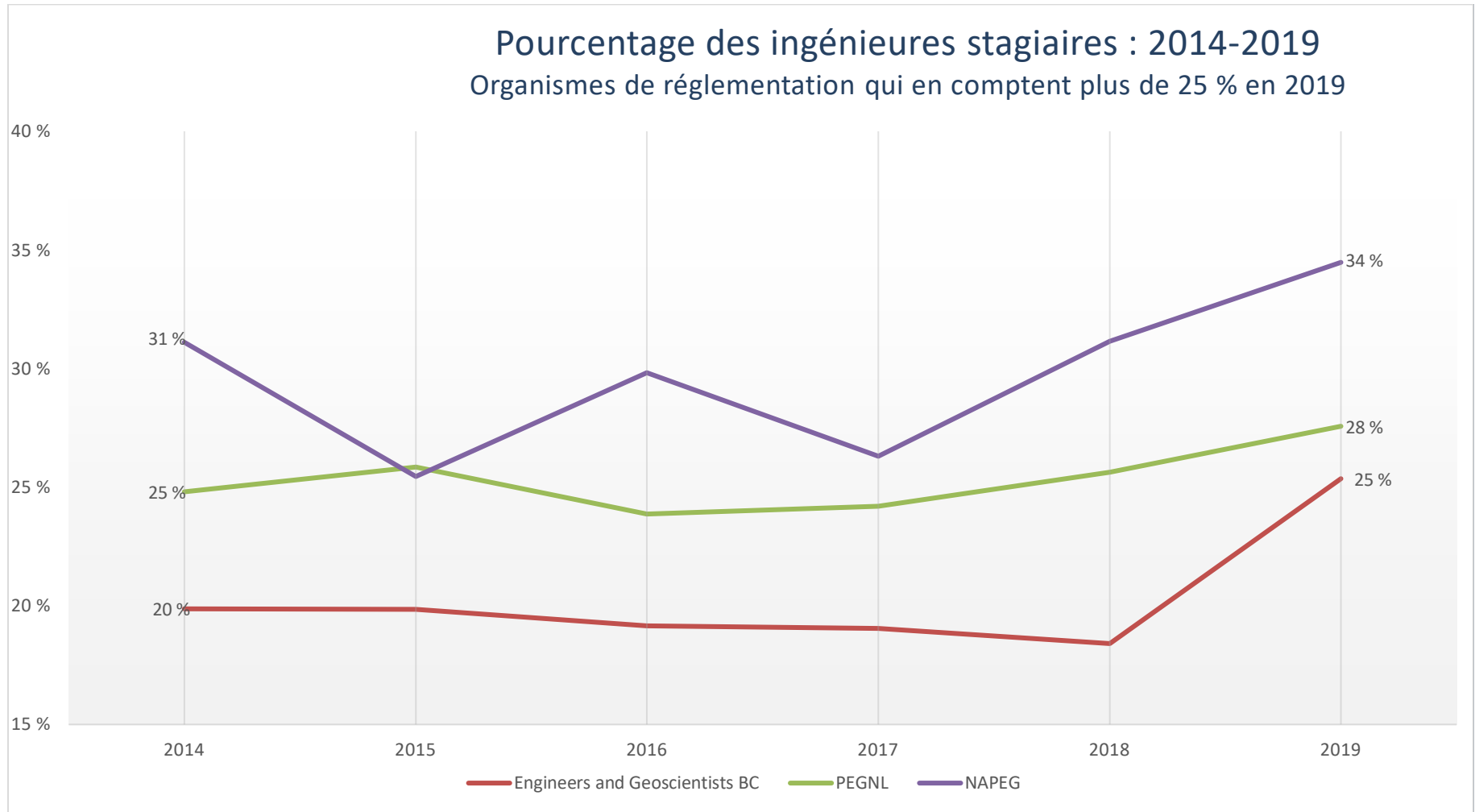
ANNEXE A : Nombre d'ingénieurs stagiaires par organisme de réglementation — 2015 à 2019	Engineers and Geoscientists BC	APEGA (AB)	APEGS (SK)	EGM (MB)	PEO (ON)	OIQ (QC)	AIGNB (NB)	Engineers Nova Scotia	Engineers PEI	PEGNL (NL)	NAPEG (NT et NU)	Engineers Yukon	Total
Ingénieurs stagiaires													
2019													
Ingénieurs stagiaires	5 465	8 268	1 490	1 312	11 508	10 125	502	792	147	373	38	38	40 058
Ingénieures stagiaires	1 857	2 507	357	312	3 186	2 515	150	242	23	142	20	9	11 320
Ingénieurs stagiaires (genre inconnu)	0	0	132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132
Total — Ingénieurs stagiaires	7 322	10 775	1 979	1 624	14 694	12 640	652	1 034	170	515	58	47	51 510
Pourcentage d'ingénieures stagiaires	25 %	23 %	18 %	19 %	22 %	20 %	23 %	23 %	14 %	28 %	34 %	19 %	22 %
2018													
Ingénieurs stagiaires	5 132	8 213	1 775	1 296	11 543	11 752	479	717	139	377	42	36	41 501
Ingénieures stagiaires	1 158	2 540	369	286	3 166	2 728	135	205	20	130	19	11	10 767
Total — Ingénieurs stagiaires	6 290	10 753	2 144	1 582	14 709	14 480	614	922	159	507	61	47	52 268
Pourcentage d'ingénieures stagiaires	18 %	24 %	17 %	18 %	22 %	19 %	22 %	22 %	13 %	26 %	31 %	23 %	21 %
2017													
Ingénieurs stagiaires	4 407	8 205	1 562	1 277	10 966	11 150	432	629	108	401	42	32	39 211
Ingénieures stagiaires	1 037	2 498	348	271	2 934	2 482	106	170	16	128	15	13	10 018
Total — Ingénieurs stagiaires	5 444	10 703	1 910	1 548	13 900	13 632	538	799	124	529	57	45	49 229
Pourcentage d'ingénieures stagiaires	19 %	23 %	18 %	18 %	21 %	18 %	20 %	21 %	13 %	24 %	26 %	29 %	20 %
2016													
Ingénieurs stagiaires	3 884	8 680	1 500	1 135	10 405	10 669	409	557	94	405	40	33	37 811
Ingénieures stagiaires	921	2 564	376	239	2 689	2 361	93	145	16	127	17	15	9 563
Total — Ingénieurs stagiaires	4 805	11 244	1 876	1 374	13 094	13 030	502	702	110	532	57	48	47 374
Pourcentage d'ingénieures stagiaires	19 %	23 %	20 %	17 %	21 %	18 %	19 %	21 %	15 %	24 %	30 %	31 %	20 %
2015													
Ingénieurs stagiaires	3 641	9 514	1 469	1 107	10 128	10 441	342	525	90	393	41	28	37 719
Ingénieures stagiaires	902	2 669	351	227	2 489	2 257	86	119	16	137	14	15	9 282
Total — Ingénieurs stagiaires	4 543	12 183	1 820	1 334	12 617	12 698	428	644	106	530	55	43	47 001
Pourcentage d'ingénieures stagiaires	20 %	22 %	19 %	17 %	20 %	18 %	20 %	18 %	15 %	26 %	25 %	35 %	20 %
2014													
Ingénieurs stagiaires	3 265	8 913	1 325	1 085	9 324	10 625	353	538	84	388	31	23	35 954
Ingénieures stagiaires	810	2 465	321	199	2 274	2 298	76	126	11	128	14	13	8 735
Total — Ingénieurs stagiaires	4 075	11 378	1 646	1 284	11 598	12 923	429	664	95	516	45	36	44 689
Pourcentage d'ingénieures stagiaires	20 %	22 %	20 %	15 %	20 %	18 %	18 %	19 %	12 %	25 %	31 %	36 %	20 %

Pourcentage des ingénieures stagiaires : 2014-2109 Par organisme de réglementation









NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Mise à jour opérationnelle sur 30 en 30 : Fiche de pointage contenant des cibles annuelles à atteindre		5.6b
Objet :	Publier, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.	
Lien avec le Plan stratégique :	Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada.	
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Rappel des faits

- Selon les objectifs du chef de la direction pour 2020, Ingénieurs Canada doit « publier, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre. »
- Les tendances actuelles dans les données ne permettent pas de prévoir que la proportion de femmes ingénieures nouvellement titulaires atteindra 30 % d'ici 2030. Toutefois, les résultats du rapport intitulé *Analyse comparative, axée sur le genre, des programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs* indiquent que « même si l'objectif [30 en 30] n'est pas atteint, il est utile de déterminer une cible et d'inviter les parties prenantes à agir collectivement pour l'atteindre » (annexe 1).
- Le but de cette fiche de pointage est de donner aux organismes de réglementation un outil qui leur permettra de fixer des cibles annuelles à atteindre qui sont mesurables et d'ajouter des indicateurs qui contribuent à la réalisation de l'objectif 30 en 30.
- La fiche de pointage est facultative.

Rapport de situation

- La fiche de pointage incorpore les commentaires des organismes de réglementation, de même que les résultats de la recherche effectuée dans le cadre de la préparation du rapport d'*Analyse comparative, axée sur le genre, des programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs* (se reporter au point 5.6a de l'ordre du jour de la réunion du conseil, intitulé Rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans les programmes d'ingénieur stagiaire).
- Les catégories font ressortir clairement les cibles nécessaires le long de la voie d'accès au permis d'exercice, les programmes largement utilisés par les organismes de réglementation pour soutenir les femmes sur la voie d'accès au permis (c.-à-d. les programmes de mentorat et les bourses), de même que les indicateurs appropriés qui dénotent l'engagement très clair des organismes à l'égard de l'égalité des genres (c.-à-d. la proportion des femmes qui siègent au conseil des organismes de réglementation). Les organismes de réglementation sont invités à mettre en place des indicateurs supplémentaires qui leur sont propres, puisque la fiche de pointage se veut un outil d'évaluation que tous les organismes peuvent utiliser.
- La rédaction de la fiche de pointage s'appuie sur les travaux de recherche menés par PRA en 2020. En plus du rapport d'ACG+ définitif, PRA a remis 12 rapports préliminaires distincts établis selon les résultats de son sondage sur les programmes et les services des organismes de réglementation, rapports qui présentent des renseignements détaillés sur les données, les défis et les occasions qui ont trait à chaque organisme. Ces rapports préliminaires seront présentés directement aux chefs de la direction ainsi qu'aux champions et championnes 30 en 30 de chaque organisme de réglementation, accompagnés de la fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre afin de soutenir la mise en place de cibles

mesurables pour chaque province et territoire. La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion d'Ingénieurs Canada aidera les organismes de réglementation à mettre en œuvre et à utiliser la fiche de pointage, s'ils décident de s'en servir.

Prochaines étapes

- La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion convoquera au premier trimestre de 2021 les champions et championnes 30 en 30 ainsi que les chefs de la direction des organismes de réglementation à des réunions portant sur les résultats de la recherche effectuée dans le cadre de l'ACG+, sur les rapports préliminaires individuels et sur les tendances dans les données sur 30 en 30 dans chaque province et territoire, de même que sur le recours aux fiches de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre pour fixer des cibles mesurables.
- La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion organisera une réunion trimestrielle réunissant les représentants d'organisme de réglementation intéressés afin de mettre en place des indicateurs liés à la fiche de pointage contenant des cibles annuelles à atteindre et de favoriser leur utilisation.
- La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion préparera en vue du deuxième trimestre une conférence virtuelle sur l'initiative 30 en 30 avec le concours du réseau des champions et championnes 30 en 30, lesquels devront notamment faire des allocutions concernant les pratiques exemplaires dans les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs, et concernant la collecte de données sur les caractéristiques démographiques de la diversité.
- La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion rédigera le rapport du quatrième trimestre de 2021 sur les cibles annuelles à atteindre de la fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30, fixées par les organismes de réglementation. Le rapport définitif sera présenté dans le cadre de la réunion du conseil de février 2022.

Annexes

- **Annexe 1** : Exemple de fiche de pointage contenant des cibles annuelles à atteindre

Annexe 1

Fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre Janvier 2021

La fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre permet de suivre le pourcentage d'ingénieurs titulaires, d'ingénieures nouvellement titulaires, d'ingénieures stagiaires, d'ingénieures stagiaires nouvellement inscrites et de membres étudiantes, de même que le pourcentage de participantes aux programmes de mentorats, de lauréates d'une bourse et de membres du conseil d'un organisme de réglementation qui sont des femmes. Les organismes de réglementation peuvent se servir de la fiche de pointage pour fixer leurs propres cibles annuelles dans chacune de ces catégories jusqu'en 2030. Si un organisme souhaite suivre ses propres indicateurs, il est invité à les ajouter à la fiche de pointage.

Le but de cette fiche de pointage est de donner aux organismes de réglementation un outil qui leur permettra de fixer des cibles annuelles à atteindre qui sont mesurables et d'ajouter des indicateurs qui contribuent à la réalisation de l'objectif 30 en 30.

Organisme de réglementation	Cible annuelle			
Catégorie	2020 (en cours)	2021	...	2030
% des ingénieures				
% des ingénieures nouvellement titulaires				
% des ingénieures stagiaires				
% des ingénieures stagiaires nouvellement inscrites				
% des membres étudiantes				
% des femmes dans les programmes de mentorat				
% des lauréates d'une bourse d'études				
% des membres du conseil d'un organisme de réglementation qui sont des femmes				
Indicateurs propres à l'organisme de réglementation (à déterminer selon la province ou le territoire)				